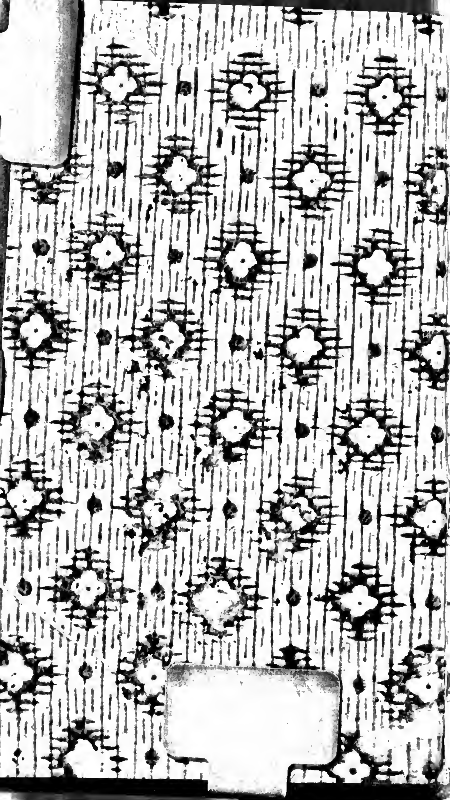
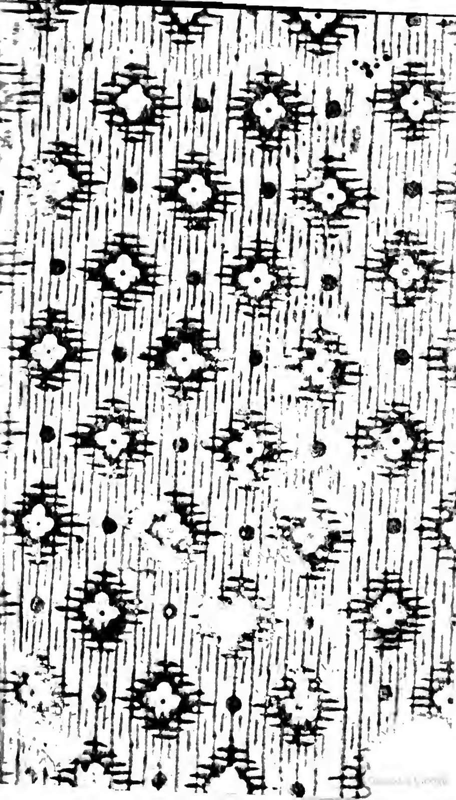
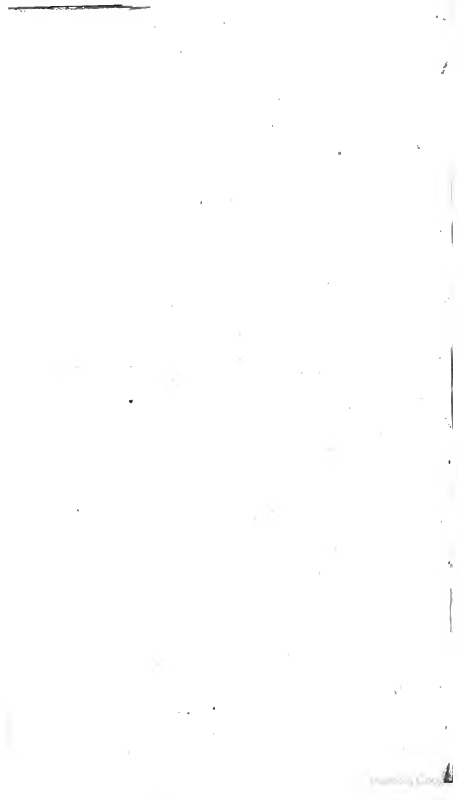






HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,

TRADUITE DE L'ITALIEN

DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME SIXIÈME.





A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



COSMVS·II·MAGN·DVX·ETRVRIÆ·IIII

DVABVS.

Sellier F.





HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique de l'Europe à l'avénement de Côme II au grand duché de Toscane. Côme témoigne un desir ardent d'imiter les actions de son père ; reçoit à Florence un ambassadeur du roi de Perse, & secourt le sultan Jachia contre le Grand-Seigneur son frère. Il offre sa médiation pour la continuation de la paix entre Henri IV & Philippe III, & pour unir les maisons d'Espagne & de France par un double mariage. Il établit les préliminaires de cette union.

APRÈS avoir satisfait aux devoirs qu'exigeoient la mémoire & les vertus 1609.

1609. de Ferdinand, après avoir reçu les marques de l'amour du peuple pour un ſouverain ſi bienfaiſant, après avoir rempli à l'égard de ſa famille & de l'état ces premiers & triſtes devoirs, le jeune Côme prit les rênes du gouvernement; il n'avoit reçu de la nature ni le génie ni l'héroïſme de ſon père. Son éducation, reſſerrée en des bornes trop étroites, n'avoit pas ſuffiſamment développé les ſentimens qu'il tenoit de ſa haute naiſſance : il étoit cependant animé par les conſeils de ſa mère, & par les exemples de Ferdinand à imiter ſes actions. Une profonde vénération pour tout ce qui étoit dû aux travaux & à l'adminiſtration de ce prince, un fond de probité, de juſtice, de bienfaiſance firent d'abord eſpérer que ſon gouvernement ne ſeroit pas tout-à-fait différent de celui de ſon père. La grande-ducheſſe Chriſtine, formée par ce prince au maniement des affaires, ſe fit un devoir de diriger celles de ſon fils; & Vinta dépoſitaire de tous les ſentimens & de tous les projets de Ferdinand, fit en ſorte que le cabinet ne changeât point de ſyſtême. Il n'y eut en effet aucune altération dans le mi-

niſtère. Le ſeul Uſimbardi qui avoit jouï juſqu'alors d'un pouvoir ſans bornes, fut obligé de céder aux manœuvres de ſes ennemis ; il acquit des honneurs, mais ce fut au prix de ſon autorité. On exécuta religieuſement les diſpoſitions de Ferdinand, la grande-ducheſſe prit poſſeſſion des ſeigneuries & des revenus de Montépulciano & de Pietra - Santa. Pour ſe concilier l'amour de tous ſes ſujets, le jeune prince donna de nouvelles marques de bienfaiſance à ſes miniſtres & aux différens peuples de la Toſcane, & parut s'occuper tout entier de ce qui pouvoit maintenir le repos, la liberté de l'état, & en augmenter la proſpérité.

1609.

La poſition d'un jeune prince qui ſe voyoit à la tête d'un peuple floriſſant & laborieux, maître du tréſor que ſon père lui avoit laiſſé, ſuivant la voix commune, ne pouvoit qu'exciter dans l'ame des princes de l'Europe l'avidité, l'intérêt & le deſir de le dominer, ou de s'allier avec lui. La cour d'Eſpagne ſe hâta de lui témoigner ſa confiance & ſon amitié, combla ſes ambaſſadeurs de dignités, ordonna à ſes miniſtres de lui témoigner tous les égards poſſibles,

le roi lui donna même le titre de
1609. *frère.* Jaloux de prévenir les ſoins du roi de France, Philippe III voulut avoir un ambaſſadeur réſidant à Florence, afin d'obſerver de près la conduite de Côme, & d'étudier les moyens de le conduire à ſon gré. La pénétration de Vinta ſut arracher ſon maître à une ſemblable tutelle; il repréſenta à Philippe que cette déférence pour la couronne d'Eſpagne, donneroit des ſoupçons & de l'inquiétude à la France. En effet les eſprits étoient bien différemment diſpoſés à la cour de Henri IV. Le roi & la reine rendirent de grands honneurs à la mémoire de Ferdinand; mais ils n'en témoignèrent pas plus de reconnoiſſance & d'égards à ſon ſucceſſeur : Henri lui-même fit bientôt connoître combien il étoit mécontent de ſes ménagemens pour l'Eſpagne, & ne lui cacha pas la réſolution où il étoit de ne pas payer ce qui étoit dû à ſon père. Côme rappella inutilement tout ce que Ferdinand avoit fait pour Henri, les traités arrêtés avec le cardinal d'Oſſat, & ſignés du roi même. Il fut inutile de s'adreſſer au roi : ce prince renvoyoit tout à

Sully, & celui-ci ne rougit pas de dire que d'Offat étoit un Prêtre, à qui les affaires politiques étoient étrangères; que les fouverains n'étoient pas comptables des fautes de leurs miniftres; enfin que le véritable intérêt du grand-duc étoit de remettre au roi tout ce qu'il lui devoit, afin de mériter fa protection. 1609.

Les circonftances où fe trouvoit l'Europe étoient fans doute ce qui autorifoit la France à traiter le grand-duc de Tofcane avec tant d'orgueil. Henri IV, autant par fes forces que par fa valeur, avoit acquis la prépondérance fur l'Efpagne, il fembloit être alors l'arbitre de la tranquillité générale; la cour d'Efpagne n'annonçoit par fes opérations que fa foibleffe & fa langueur. La poftérité de Charles-Quint avoit dégénéré de fa grandeur; on ne voyoit dans Philippe III que foibleffe, défaut d'efprit & d'activité; il ne confervoit d'un roi que le nom & la magnificence, & n'exerçoit d'autres actes de fon autorité que de figner les délibérations du duc de Lerme. La monarchie étoit affoiblie par de grandes pertes, & l'on n'y connoif-

soit plus d'adminiſtration réglée dans
1609. les finances. Après avoir combattu pendant quarante ans en Flandre, les Eſpagnols avoient perdu leurs meilleurs établiſſemens dans les Indes & dans l'Amérique; après avoir répandu tant de ſang, on avoit encore ſacrifié dans ce pays deux cens millions d'écus, dont la perte n'avoit ſervi qu'à rendre les rebelles plus forts & plus audacieux. Les ſecours qu'ils recevoient en ſecret de la France, ôtoient au duc de Lerme tout eſpoir de les réduire par la force; il falloit leur propoſer au moins une trêve; il falloit enfin reconnoître leur indépendance, oublier leur religion, & ſouffrir leur commerce dans les Indes: tels étoient les préliminaires aviliſſans qu'ils exigeoient. En de telles circonſtances, l'Eſpagne ſembloit rechercher avec ſoumiſſion l'amitié de la France, & des deux côtés on cherchoit à s'aſſurer de la foi reſpective par un mariage. L'ambaſſade ſolemnelle que don Pierre de Tolède fit à Paris, les conditions qu'il propoſa pour parvenir au but du duc de Lerme, étoient une preuve de la décadence de la monarchie Eſpa-

gnole. Quoique livré aux plaiſirs & à l'oiſiveté, Henri IV n'en connoiſſoit pas moins ſa ſupériorité (*a*); il en eût 1609.

(*a*) Perſonne n'ignore qu'Henri IV aimoit les plaiſirs; mais nul n'oſa jamais dire qu'il ait été dans aucun tems de ſa vie livré à l'oiſiveté. Ce prince mena dès ſa première jeuneſſe une vie fort agitée; juſqu'à la réduction de Paris, il n'épargna ni ſes travaux ni ſa perſonne dans les ſiéges, dans les combats, au milieu des actions les plus périlleuſes; & depuis on le vit occupé ſans relâche du ſoin des affaires, du bonheur de ſon peuple & du bien réel de l'état. Sully, Perefixe, Mezeray, Mathieu & d'autres écrivains François, ne marquent pas un moment dans la vie de ce grand prince, où ſes ſujets aient pu le regarder comme oiſif. « Il aimoit » tous ſes ſujets comme un père, & tout » l'état comme un chef de famille : cette » diſpoſition le ramenoit toujours, du ſein » même des plaiſirs, au projet de rendre ſon » peuple heureux & ſon royaume floriſſant : » de là, cette fécondité à imaginer, & cette » attention à perfectionner une infinité d'uti- » les règlemens. On ne peut imaginer ni » états, ni conditions, ni fonctions, ni pro- » feſſions, ſur leſquelles ſes réflexions ne ſe » fuſſent portées....... » Il vouloit, diſoit-il, *que la gloire diſpoſât de ſes dernières années, & les rendît tout enſemble utiles aux hommes & agréables à Dieu.* « Les idées des grandes, rares & belles choſes ſe trouvoient

1609. même profité pour se venger des outrages qu'il avoit reçus de cette couronne, s'il avoit pu compter sur la bonne foi du duc de Savoie : mais le caractère fourbe & ambigu de ce prince l'empêcha de se déclarer. Le duc de Savoie étroitement uni avec l'Espagne, agrandi & soutenu aux dépens de cette monarchie, autant que par ses propres talens, desiroit recouvrer ce qu'il avoit cédé à la France par le traité de Lyon.

---

placées comme d'elles-mêmes dans son esprit : ce qui lui faisoit regarder l'adversité comme un simple obstacle passager, & la prospérité comme son état naturel. Il avoit fait dessécher des marais, pour s'essayer à un plus grand ouvrage qu'il alloit entreprendre : c'étoit de joindre les deux mers & les grands fleuves par des canaux. Le tems est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises ». (*Sully*, *tom. VIII*, *pag. 9 & 10.*) Ce tableau des projets & des vues d'Henri IV, ne représente point un prince livré aux plaisirs & à l'oisiveté. Ces travaux dont le bonheur d'un peuple est l'objet, sont plus dignes de mémoire que ces vastes conquêtes, qui troublent le repos des hommes, affoiblissent également les vainqueurs & les vaincus, & traînent avec elles la misère & l'esclavage. (*Note du Traducteur.*)

Henri IV ne desiroit pas moins de s'ouvrir une route en Italie, & de remédier à la faute qu'il avoit commise par ce même traité. Ces deux princes guidés par les mêmes vues, cherchoient donc à s'unir. Mais la méfiance qui régnoit mutuellement entr'eux, les obligeant à user de précautions & de détours, les empêchoit de conclure un traité, & tenoit en suspens ces princes qui craignoient une révolution dans le système politique de l'Europe. L'Italie y étoit plus intéressée; elle ressentoit déjà le poids du pouvoir que le duc de Savoie avoit acquis dans son gouvernement. Uni par d'étroites alliances avec les maisons de Modène & de Mantoue, ce prince pouvoit même sans l'appui de la France & de l'Espagne, troubler à son gré le repos de l'Italie, où les intérêts des autres puissances étoient encore divisés & incertains. Les Vénitiens uniquement occupés à se ménager l'amitié de la France, ne se seroient pas opposés à l'agrandissement du duc de Savoie, s'il avoit agi de concert avec cette couronne; & quant aux papes, ils sacrifioient toujours l'intérêt général pour le bien

1609.

particulier de leurs neveux. Cette di-
1609. versité d'intérêts, l'avidité, l'ambition de chacune des puissances devoient nécessairement troubler une paix qui déjà ne pouvoit plus se maintenir par aucun accommodement. La cour de Rome tâchoit de la conserver en ménageant des alliances, sur-tout entre les cours de France & d'Espagne : mais Henri IV vouloit la Flandre, & Philippe III ne pouvoit se résoudre à la lui abandonner.

Au milieu de cette foule d'intérêts politiques, la situation du grand-duc n'étoit pas heureuse ; si le traité de Lyon avoit obligé Ferdinand de se jetter dans les bras des Espagnols, un nouveau traité entre Henri IV & le duc de Savoie pouvoit obliger Côme à prendre un parti tout différent. Les efforts que son père avoit faits en faveur de Henri IV, afin de maintenir l'indépendance de la Toscane alloient tourner sans doute au préjudice de cet état. On crut que le meilleur moyen seroit d'imiter la conduite de la maison de Modène & de celle de Mantoue pour conserver la tranquillité de la Toscane. On chercha donc à proposer un

mariage. C'étoit la reine Marie qui conduiſoit cette négociation ; mais le duc eſpéroit pour ſon fils une alliance plus avantageuſe, & celle qui lui conſervoit l'amitié du roi d'Eſpagne lui paroiſſoit préférable. Côme jugeant qu'il n'y avoit pas d'alliance plus convenable pour lui, que celle du duc d'Urbin, s'occupa de ce projet. 1609.

François-Marie II, duc d'Urbin, n'avoit point eu d'enfans de ſa première femme qui étoit de la maiſon d'Eſte. Les troubles domeſtiques de cette maiſon l'en avoient toujours tenu éloigné. Cette princeſſe étant morte, il épouſa Livie de la Rovère ſa couſine. Il en eut le prince Frédéric ſeul héritier de ſes états. Ce prince ſe trouvant dans un âge avancé, ſujet à des infirmités, craignoit de laiſſer ſon fils en tutelle, & cherchant un appui pour cet enfant, il crut devoir préférer celui de Ferdinand grand-duc de Toſcane, & lui demanda pour ce jeune prince une princeſſe du même âge que lui. La mort de Ferdinand interrompit ce traité, & ce fut Côme II qui le termina. On préféra la princeſſe Claude ; & malgré l'enfance des deux parties contractan-

1609. tes, ce mariage fut arrêté dès le mois de mars 1609, & remis au tems où l'âge le permettroit. Dans toutes les circonſtances, cette alliance ne pouvoit qu'augmenter les forces & l'autorité du grand-duc. Ce jeune prince recueillant les fruits de la prudence & de la gloire de ſon père, ſuivoit avec les conſeils de Vinta des traces ſi glorieuſes, & deſiroit conſerver & accroître ſa réputation dans les cours étrangères. Quelle fut la ſatisfaction d'un jeune homme ſenſible à la gloire de ſon nom & de ſon pays, lorſque le commencement de ſon règne fut ſignalé par la découverte que fit Galilée des ſatellites de Jupiter, qu'il nomma étoiles de Médicis, conſacrant à l'immortalité ce nom illuſtre. Ainſi l'époque de ſon avénement devint à jamais mémorable en Toſcane, en Italie & chez toutes les nations. Côme ne fut pas moins flatté de l'ambaſſade ſolemnelle de Cha-abas, Sophi de Perſe, & de l'aſyle que vint chercher à ſa cour le ſultan Jachia, qui ſe diſoit frère aîné du grand-ſeigneur.

Ferdinand toujours animé contre les Turcs, depuis 1607, avoit continué de fournir des ſecours aux rebelles

de la Syrie ; nous l'avons vu conclure
un traité avec Ali Giampulat, bacha 1609.
d'Alep, & avec Fackardin, émir des Drufes, maître de Baruke & de Saïda, & collegue de Giampulat. La ligue que ce prince avoit voulu former entre les princes chrétiens n'ayant pas eu lieu, Ali fut défait par le vifir Amurat qui s'empara bientôt d'Alep. Le cavalier Lioncini, l'un des députés que Ferdinand avoit envoyés en Syrie, étoit revenu à Florence : Michel-Ange Coraï qui devoit réfider auprès de Giampulat, s'étant trouvé dans Alep au moment de la défaite d'Ali, avoit pris la fuite & s'étoit retiré en Perfe, où il étoit connu de Cha-abas. Accueilli favorablement du Sophi, il reprit à la cour le caractère d'ambaffadeur du grand-duc de Tofcane, informa ce monarque des tentatives qu'on avoit faites contre le Turc, & des victoires qu'on avoit obtenues, l'exhorta à perfifter dans fon inimitié contr'eux, & à fe joindre aux princes chrétiens pour attaquer enfemble l'ennemi commun.

Les avis de Coraï, les victoires que le vifir Amurat venoit de remporter fur les confins de la Perfe, déterminè-

1609. rent le Sophi à envoyer un ambaſſadeur en Europe, pour décider les chrétiens à ſe réunir dans le deſſein d'accabler un ennemi ſi puiſſant. Il chargea de cette ambaſſade le comte Robert Sherley, Anglois, frère d'Antoine Sherley qu'il avoit déjà envoyé chez les princes chrétiens en 1599. Il lui ordonna de s'adreſſer principalement au grand-duc. Côme II étant allié avec les rois de France & d'Eſpagne, le Sophi le regardoit comme le prince le plus propre à former une ligue entre les princes chrétiens, & à les faire tous concourir à l'anéantiſſement des Turcs.

Cet ambaſſadeur arriva à Florence avec le faſte & l'appareil ordinaire à ſa nation, accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité; il y notifia ſon caractère & ſes pouvoirs. A peine y avoit-on eſſuyé les larmes qu'avoit fait répandre la mort de Ferdinand. Il préſenta à ſon fils les lettres que le Sophi adreſſoit à ce prince, & il expoſa l'objet de ſa commiſſion. Le ſouverain de Perſe vouloit engager Ferdinand à liguer les chrétiens pour attaquer les Turcs de différens côtés, empêcher qu'ils ne s'enrichiſ-

ſent de l'argent que les chrétiens faiſoient paſſer dans ſes états par la voie du négoce, enfin pour les inquiéter ſur mer, tandis que le Sophi les attaqueroit par terre. Côme répondit avec nobleſſe à l'honneur que le Sophi lui rendoit par cette ambaſſade, promit de former cette ligue entre les princes chrétiens, & d'employer ſes forces maritimes contre les Turcs. Ce glorieux hommage rendu à la puiſſance du grand-duc fut ſuivi de l'arrivée d'un prince Otoman, frère du grand-ſeigneur; il ſembloit que la fortune préſentât au jeune Côme l'occaſion la plus favorable de s'illuſtrer, & de rendre à la chrétienté le ſervice le plus ſignalé par quelque grande entrepriſe. Animé d'une eſpèce d'enthouſiaſme en conſidérant les vaſtes projets de ſon père, il réſolut de les mettre à exécution. Le ſultan qui ſe préſentoit en Toſcane, ſembloit offrir le moyen le plus ſûr de réuſſir. Le deſir de régner rempliſſoit ſon ame, & l'ambition dont il étoit atteint, lui faiſoit voir tous les moyens de la ſatisfaire comme faciles & légitimes. 1609.

Jachia étoit fils du ſultan Mehemet

1609. & de la sultane Elparé. Cette femme étoit née dans l'isle de Chypre de la maison des Paléologue; d'esclave devenue sultane, elle avoit donné le jour à Jachia, qui n'étoit cependant que son second fils. L'usage barbare de cette cour qui autorise le prince qui monte sur le trône à faire égorger ou aveugler ses frères, réveilla en elle les mouvemens de la nature, & sa tendresse industrieuse déroba son fils à une mort inévitable. Mahométane par nécessité, mais intérieurement chrétienne, Elparé fit élever cet enfant dans les principes du christianisme, après avoir répandu le bruit de sa mort, & dérobé son existence à tous les yeux, hors à quelques-uns des visirs, & aux moines Grecs à qui elle avoit confié son enfance. Son amour maternel lui coûta cher; Mehemet ayant égorgé de ses propres mains son fils aîné Mustapha, la sultane eut quelque espoir de remettre un jour le trône à l'héritier légitime; mais lorsque son père mourut, on ne connoissoit plus de Jachia que son nom, & l'on n'avoit que des soupçons incertains sur son existence.

Achmet, troisième fils du sultan,

monta tranquillement ſur le trône. La ſultane ne pouvoit plus rien pour ſon fils, qu'en excitant une révolte qui expoſoit également ſa vie & celle de çe prince : elle ſollicita cependant ſes confidens, elle fut découverte, & devint la cauſe malheureuſe de leur mort ; elle ſe vit auſſi-tôt obligée de fuir de Conſtantinople, & de ſe cacher dans quelque monaſtère de la Grece. Jachia fut contraint d'errer inconnu de province en province, de demander & d'obtenir à peine ſa ſubſiſtance pour ſe dérober aux perſécutions d'Achmet. Pendant long-tems il erra en Pologne, en Hongrie, & ſe rendit enfin à la cour de Rodolphe II, où il prouva ſa naiſſance, & demanda des forces pour faire valoir ſes droits contre ſon frère. L'empereur avoit déjà fait la paix avec les Turcs, & la diſcorde qui régnoit entre lui & l'archiduc Mathias l'empêchoit de ſe jetter dans une nouvelle entrepriſe. Ces circonſtances ôtèrent donc au fugitif tous les moyens d'agir par terre. Il prit le parti d'eſſayer ſi quelqu'autre prince pourroit ou voudroit lui fournir ſur mer les moyens d'encourager les rebelles de la Syrie. 1609.

1609. Inftruit de la correfpondance qu'ils avoient entretenue avec Ferdinand, des heureux fuccès que ce prince avoit eus contre les Turcs, de la fûreté & de la gloire des vaiffeaux Tofcans fur la Méditerranée, affuré que fon fucceffeur étoit dans les mêmes difpofitions, il fe rendit à Florence fous le nom de Palfi, l'un des princes de Hongrie. La cour ne fe trouva pas alors dans la capitale. L'auditeur Cavallo, qui le reçut au nom de fon Alteffe, lui fit fubir une efpèce d'interrogatoire. Jachia choqué de ce procédé fe retira dans Ancone: mais les offres que lui fit faire le prince par un miniftre plus traitable, lui firent oublier fon premier chagrin, & le ramenèrent à Florence. Le jeune fouverain crut qu'il ne feroit pas glorieux d'abandonner entièrement ce prince à fes malheurs; il crut lui devoir des fecours généreux, & lui offrit de le faire tranfporter en Afie fur les vaiffeaux Tofcans, lui promettant l'affiftance de fa marine; le fultan eut en même tems une entrevue avec l'ambaffadeur du Sophi à qui le grand-duc fit favoir cet événement.

Mais avant de s'engager dans aucune

entreprise, Côme voulut s'assurer de la naissance & des droits de Jachia. Il envoya donc dans la Morée un prêtre Grec, chargé de retrouver sa mère, de s'informer des autres personnes que nommoit Jachia, & de s'informer de toute la suite des malheurs de ce prince. Le prêtre Grec réussit à s'assurer d'une grande partie des faits, & le grand-duc encore plus porté à secourir Jachia, le fit embarquer sur ses galères, lui donna de l'argent, un équipage convenable, le fit accompagner d'un gentilhomme, instruit de ses disgraces, qu'il avoit chargé non-seulement de l'aider de ses conseils, mais même de le présenter en Syrie à l'émir Fackardin & au Sophi de Perse, lorsqu'il passeroit dans ses états. A peine fut-il sur les côtes de l'Asie, que le bruit de son arrivée se répandit parmi les Turcs. Un grand nombre de gens des plus distingués d'entr'eux, se rendirent sur les galères pour lui témoigner leurs respects, & lui offrir des présens. Mais Jachia connut bientôt l'état peu avantageux des rebelles depuis qu'ils avoient été défaits; les forces de l'émir Fackardin ne pouvoient balancer la puissance

1609.

1609. des Turcs : il étoit dangereux de passer en Perse par mer ; c'étoit risquer de périr au milieu de plusieurs nations barbares, sur la foi desquelles il étoit impossible de compter : ce prince se détermina donc à revenir à Livourne, & à se rendre en Perse par la Pologne & la Moscovie.

Côme ne jugea pas qu'il fût de sa dignité de continuer au sultan Jachia des secours avec lesquels il avoit eu si peu de succès, & tourna ses vues d'un autre côté. Les habitans de la Zaconie (*a*), peuples courageux & accoutumés à l'indépendance, vivoient dans une guerre continuelle avec les Turcs, qui vouloient leur ravir entièrement la liberté. Ils avoient déjà demandé plusieurs fois à Ferdinand un chef habile & des secours suffisans pour diriger leurs opérations contre leurs ennemis. Les autres chrétiens de la Morée devoient agir de concert avec eux. Ils

(*a*) *Braccio di maina*, dans l'auteur ; la plus grande des quatre provinces de la Morée, couverte en grande partie de hautes montagnes. C'est l'*Arcadie* & *la Laconie* des anciens. D'autres écrivent Tzaconie.

flattoient l'amour-propre du grand-duc en lui rappelant qu'une branche des Médicis avoit eu une souveraine autorité à Corinthe & dans Athènes. L'ardent desir que ces peuples avoient de se soulever tous ensemble, & d'attaquer les Turcs, fit présumer à Côme que si le sultan Jachia leur amenoit les forces qu'ils demandoient, il pourroit facilement s'y établir, s'y fortifier, repousser son frère, & lui disputer l'empire. Il expédia donc en Zaconie un gentilhomme Toscan, afin d'engager les habitans à reconnoître Jachia pour leur seigneur & leur chef. On ne répondit à ces demandes que par des cris de joie & d'allégresse; & l'on remit au député un acte de soumission, signé des principaux de la nation: il étoit inutile d'entreprendre une pareille conquête si l'on n'avoit des forces considérables. Le grand-duc qui ne pouvoit les fournir seul, eut recours au Pape. Le pontife promit d'aider le sultan en proportion de ce que les autres princes feroient pour lui. Jachia présumant que sa présence rendroit ses efforts plus heureux, se rendit en France auprès du duc de Nevers; ses discours & le récit de ses

1609.

1609. malheurs inſpirèrent au duc le deſir de ſoutenir l'entrepriſe. Mais le pouvoir du duc de Nevers ne ſuffiſoit pas, même avec celui du grand-duc. Jachia ſe conſumant en vains deſirs, ſe retira enfin chez les Coſaques ; il y vécut en faiſant la guerre avec eux, ſans pouvoir rien effectuer, & ſans recevoir aucun ſecours des princes de l'Europe.

1610. Des intérêts bien différens les occupoient : la guerre entre la France & l'Eſpagne ſembloit inévitable. Ces deux puiſſances ne s'épargnoient pas réciproquement les prétextes de rupture ; mais Philippe III craignoit ſa propre foibleſſe. Henri IV ne pouvant ſe réſoudre à troubler ce repos, qui lui avoit coûté tant de peines & tant de travaux, ſe contentoit d'intimider les autres puiſſances par de grands préparatifs. Toute la nation Françoiſe vouloit la guerre : Henri paroiſſoit peu éloigné des mêmes vues, tandis qu'il ſe ſoumettoit ſecrètement aux volontés adroites & au plan politique de la reine. Cette princeſſe réfléchiſſant que le roi étoit déja âgé, ſujet à quelques infirmités, qu'il pouvoit mourir dans un court eſpace de tems, craignoit

l'esprit d'indépendance des grands, & les guerres civiles qu'il pouvoit faire naître; elle craignoit aussi le parti des protestans toujours opposé aux intérêts de la monarchie, & redoutoit avec raison le tems malheureux de la régence de Catherine de Médicis. De plus, effrayé des doutes téméraires que la marquise de Verneuil avoit jettés sur la légitimité du mariage du roi, & par conséquent sur la naissance des enfans de France, elle vouloit empêcher que ces doutes s'accrussent, & devinssent un prétexte pour les séditieux. Ferdinand lui avoit déjà fait faire ces réflexions, & depuis ce tems, elles lui avoient causé de vives inquiétudes; elle pensoit donc qu'elle ne pouvoit se garantir du danger qu'en réunissant par une alliance les cours de France & d'Espagne : mais pour y parvenir, il eût fallu sacrifier à la tranquillité du royaume les conquêtes que le roi auroit pu faire. Ses vues étoient justes; & cependant elles devinrent la cause de la haine implacable que les François conçurent contr'elle : décidée à parvenir à son but par une double alliance, cette princesse entretenoit toujours de

1610.

1610. secrètes correspondances avec la cour de Madrid; Henri IV qui ne cédoit à aucun prince de l'Europe dans l'art de la dissimulation, promettoit aux protestans de faire la guerre à l'Espagne, tandis qu'il laissoit secrètement agir la reine. Le développement de cette contradiction apparente a embarrassé tous les historiens de ces temslà; & tous ont écrit selon les vues & les intérêts de leur parti.

Sully chef & principal appui du parti protestant, cherchoit à exciter le feu de la guerre (*a*), afin d'élever ce

(*a*) Il est vrai que Sully desiroit la guerre qu'Henri IV étoit prêt à faire en faveur des princes Allemands contre la maison d'Autriche; il avoit pour objet la justice, la gloire de son roi, & pour ressource quarante millions d'épargne, qui mettoient ce prince en état de faire une guerre de trois ans sans impositions nouvelles, sans réduction ni diminution dans ses dépenses & dans ses revenus. Il ne paroît pas dans tout le cours de la vie pénible & laborieuse de ce digne ministre d'un si grand roi, qu'il eût aucune idée de donner au parti protestant aucun avantage sur le parti catholique. Si le caractère d'un homme comme Sully dans sa vie privée, doit faire présumer de la sincérité de même

même part assez pour le mettre en état de faire des loix au royaume à la mort du roi. Ses vues ne se concilioient jamais avec celles de la reine ; & loin de cacher l'animosité qu'il avoit contr'elle, il lui manqua plusieurs fois de respect (*a*). Il étendit sa vengeance jusque sur la maison de Médicis : non content du refus qu'il fit d'acquitter les sommes que le roi devoit au grand-duc, il excita entre ces deux princes un vif ressentiment. Le comte de Breves, am- 1610.

ses vues politiques. On sait que parmi le grand nombre de gens à ses gages, ou dépendans des fonctions des charges qu'il occupoit, il admit également des protestans & des catholiques, n'ayant égard qu'à la seule probité, les obligeant tous à remplir les devoirs attachés à leur différente croyance. (*Note du Traducteur.*)

(*a*) L'aigreur du caractère de la reine, ses vues toujours opposées à celles du roi, ont pu faire prendre à l'auteur Italien la fermeté du duc de Sully, pour un manque de respect envers la reine ; cependant il est notoire que Sully se comporta avec beaucoup de prudence, lorsque son zèle pour le bien public l'exposa à soutenir des projets qui déplaisoient à la reine. (*Note du Traducteur.*)

bassadeur de France à Rome, venoit
1610. d'écrire à sa cour que l'envoyé de Toscane avoit visité celui d'Espagne avant de voir l'ambassadeur de France, & qu'il s'étoit permis de parler du roi avec quelque mépris. Henri exigea aussi-tôt du grand-duc qu'il rappelât cet envoyé, & ne voulut admettre aucune justification. Ferdinand lui demanda dans la suite de permettre que ce ministre retournât à Rome : Henri s'y refusa également. Le grand-duc ayant prêté une somme considérable à Philippe III, Sully présenta cette démarche à son maître, comme un outrage que Ferdinand faisoit à la France. Mais à la honte de Sully, malgré la foiblesse du roi, la reine suivoit secrètement son projet, sans s'inquiéter de la haine & des manœuvres de ce ministre; & afin que ce projet ne lui attirât pas la haine de la France, elle demanda au grand-duc d'offrir sa médiation pour la double alliance dont elle s'occupoit.

Mathieu Botti, marquis de Campiglia, étoit à la cour d'Espagne comme envoyé extraordinaire de Côme II. Il avoit eu la confiance de Ferdinand,

& se montroit fort habile dans le maniement des affaires. Ayant gagné insensiblement la confiance de la reine, & celle du jésuite Haller, son confesseur, il sut de lui quels étoient les vrais sentimens de cette cour, relativement aux affaires actuelles de l'Europe. Il apprit aussi que le roi & le duc de Lerme desiroient qu'une étroite alliance réunît bientôt les cours de France & d'Espagne. Ils lui exposèrent sincèrement l'état de la monarchie, désapprouvant la conduite qu'avoit tenue don Pierre de Tolède dans son ambassade à Paris. Botti étant prêt à passer en France, ils le chargèrent de communiquer au roi le desir sincère qu'ils avoient d'une paix réelle, & de leur rendre compte des sentimens secrets de ce prince, ainsi que de faire observer à la reine combien cette affaire étoit essentielle à ses propres intérêts; & que si elle pouvoit disposer des forces de l'Espagne, & qu'il arrivât au roi quelque malheur, elle réprimeroit l'esprit d'indépendance des protestans; mais que si, au contraire, elle se privoit de cet appui, on rappelleroit infailliblement les doutes qui s'étoient déjà ré- 1610.

pandus sur la validité de son mariage : doutes que le prince de Condé, retiré en Flandre, ne manqueroit pas de soutenir de tous ses efforts. Il devoit ajouter enfin que l'avantage des deux monarchies devenoit celui de toute la chrétienté.

1610.

Mais l'article des mariages ne pouvoit être réglé sans un traité de paix, qui sembloit hors de toute espérance, lorsque Henri IV à la tête d'une puissante armée se disposoit à la guerre. Les maisons protestantes d'Allemagne, dont la maison d'Autriche vouloit usurper les droits sur la succession du duc de Clèves & de Juliers, avoient imploré les secours du roi de France ; ce prince guidé par les avis de Sully, se disposoit à les leur accorder personnellement. Cependant Botti pressé & encouragé par la reine, exposa au roi les sentimens de la cour d'Espagne : Henri les accueillit favorablement. Il répondit que la promesse qu'il avoit faite aux princes protestans ses alliés, l'obligeoit de se mettre en campagne contre sa propre inclination ; qu'il n'étoit plus porté à la guerre, qu'il ne s'occupoit plus que de bâtimens, de mu-

sique, de chasse & de la conversation des dames; qu'il avoit voulu pour cela seul être médiateur entre le Pape & les Vénitiens, & laisser conclure la trève en Flandre. Ce prince ajouta que si l'alliance projetée avec l'Espagne n'avoit pas réussi, on devoit l'attribuer à la fierté de don Pierre de Tolède: mais enfin; que malgré les outrages qu'il avoit reçus des Espagnols, malgré leurs complots, leurs trames & les bruits diffamans qu'ils s'étoient permis de répandre contre lui, il n'étoit pas éloigné d'écouter de nouvelles propositions relatives à cette alliance, si toutefois on vouloit traiter avec franchise & avec célérité. Après cette déclaration des sentimens d'Henri IV, Villeroi, rival de Sully, entra dans les vues de la reine, & convint avec elle qu'il falloit solliciter le grand-duc d'offrir sa médiation en faveur de la double alliance, présumant que les offres de Côme ne pouvoient qu'être agréables aux cours d'Espagne & de France. Côme étoit le seul prince qui pût facilement concilier leurs intérêts. Une proposition qui intéressoit la tranquillité de toute l'Europe &

161

1610. sur-tout celle de l'Italie, fut acceptée avec empressement de la part du grand-duc : d'ailleurs il eût été glorieux pour lui, d'achever un ouvrage que le Pape & les Espagnols avoient inutilement tenté. Il écrivit donc aux deux rois sur l'objet de sa médiation, & les lettres ayant été accueillies des deux cours avec toutes les apparences qui présagent un heureux événement, chacun des deux rois ayant donné sa parole, le grand-duc autorisa de ses pleins pouvoirs le marquis Botti en France, & le comte Orso Delci en Espagne.

Malgré ces heureux commencemens, il se présenta des difficultés presque insurmontables. Henri IV étoit sur le point de partir à la tête de son armée : Sully le pressoit continuellement de se rendre aux vœux des Allemands. Les délais entraînoient avec eux des dépenses considérables. Comme il falloit passer par Juliers, il avoit besoin de la permission de l'archiduc de Flandre; & la moindre négative eût donné lieu à des hostilités. Il falloit donc en conséquence convenir pour préliminaire, de la satisfaction

qui seroit donnée relativement à la fuite du prince de Condé, & convenir ensuite des mariages projettés. Mais il étoit difficile de vaincre la lenteur des Espagnols, & de se décider suivant le rang que l'âge assignoit aux parties contractantes, quoique la première fille de France eût déjà été promise par Henri IV au prince de Piémont. Un funeste événement changea totalement le systême politique de l'Europe, & suspendit l'exécution de ce traité. Henri avoit ordonné la marche de ses troupes vers le duché de Clèves, & publié la résolution où il étoit de porter la guerre en Flandre & en Allemagne, contre la maison d'Autriche; il avoit réglé la forme de gouvernement qu'il vouloit qu'on suivît en France pendant son absence. 1610.

Il avoit laissé la régence à la reine, & pour lui donner plus d'autorité, pour accroître & affermir le respect de ses sujets, il voulut la faire couronner publiquement: cette pompeuse cérémonie se fit à Saint-Denis le 13 mai. Henri fut flatté d'avoir satisfait la vanité de Marie de Médi-

1610. cis. On jetta des médailles au peuple; par-tout on entendit des acclamations & des cris d'alégresse. La cérémonie devoit se terminer par l'entrée publique de la reine, mais le jour suivant cette joie se convertit en la plus affreuse tristesse. Au milieu de Paris, le roi fut assassiné par un scélérat, qui montant sur la roue de son carosse, lui porta deux coups de couteau un peu au-dessus du cœur, & lui ôta la vie (*a*).

(*a*) « Il falloit bien qu'il y eût plusieurs conspirations contre la vie de ce bon roi, puisque de vingt endroits on lui en donna avis; puisqu'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne & à Milan par un écrit imprimé; puisqu'il passa un courier par la ville de Liége huit jours avant qu'il eût été assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelle aux princes d'Allemagne qu'il avoit été tué; puisqu'à Montargis on trouva sur l'autel un billet, contenant la prédiction de sa mort prochaine, par un coup déterminé ». (*Péréfixe pag.* 421.) Ces circonstances singulières, les pressentimens du roi, sa crainte secrète, sa tristesse profonde, fruits des avis qu'il avoit reçus, tout ce qui suivit cet événement, sont des marques trop sûres que ce coup funeste à la France, venoit d'une main qui n'a ja-

Cet événement douloureux pour la France, produisit dans les cours 161
de l'Europe différens sentimens. Depuis le traité de Lyon, Henri IV étoit peu considéré en Italie; mais les protestans se crurent privés de leur plus ferme appui. Les Espagnols ne furent pas affligés de voir périr l'émule de leur grandeur; en France les grands se réjouirent intérieurement, de voir enfin ouvrir une carrière à leur ambition, & de pouvoir renouveler les troubles & les guerres civiles, pendant la minorité d'un jeune roi, & sous la foible autorité d'une femme. Le grand-duc de Toscane craignit que cet événement ne fît échouer les mesures qu'il avoit déjà prises: les Espagnols n'ayant plus à craindre un tel adversaire, pouvoient former d'autres prétentions, & faciliter la déclaration de la guerre. D'un autre côté, Côme observoit que la reine avoit tranquillement pris le gouvernement de

---

mais été découverte, & ne le sera jamais; l'histoire se tait sur la cause de ce malheur, & n'en a laissé aux François que le déplorable souvenir. (*Note du Traducteur.*)

l'état, & que l'Espagne n'avoit aucun
1610. motif d'espérer la discorde entre les grands du royaume. Le prince de Condé n'ayant aucun parti parmi eux, il ne lui étoit pas facile de susciter une révolte ; & quoique l'Espagne pût espérer quelque avantage de la division de la France, elle ne devoit pas s'exposer légèrement aux hasards d'une nouvelle guerre, tandis que des troubles domestiques déchiroient la maison d'Autriche en Allemagne. Le foible Rodolphe, méprisé de ses sujets & des princes de l'Empire, restoit enfermé dans le château de Prague, tel qu'un prince imbécille & languissant. L'archiduc Mathias s'étoit déjà fait déclarer roi de Hongrie, & avoit enlevé à Rodolphe la meilleure partie de ses états héréditaires. Les archiducs Ferdinand & Léopold, cousins de l'Empereur, n'étoient pas moins ambitieux que Mathias. Chacun d'eux cherchoit à s'agrandir, soit en devenant roi de Bohême, soit en se faisant élire roi des Romains. Mathias avoit la confiance des protestans, & haïssoit intérieurement le roi d'Espagne. Au milieu de ces circonstances,

il auroit été imprudent au duc de Lerme de changer le syſtême de la monarchie. 1610

Ce fut encore un bonheur pour la France, que la perte d'un ſi grand roi arrivât lorſqu'on s'y attendoit le moins. Les Guiſe & d'autres princes, quoique affoiblis & humiliés par le gouvernement d'Henri IV, auroient pu préparer quelques mouvemens ſéditieux, s'ils s'y étoient attendus. Surpris par cet événement imprévu, prévenus par l'activité de ceux qui ſervirent la reine & la tranquillité publique, ils ne purent s'oppoſer à ce petit nombre de perſonnes qui la firent élire par le parlement & proclamer régente du royaume. Marie de Médicis, ſatisfaite de ſa grandeur & de ſon autorité, cédant trop facilement à ſes tranſports, oublia imprudemment ces apparences de deuil & de triſteſſe qu'exigeoient d'elle la mémoire du roi, & les larmes ſincères que les François répandoient ſur ſa perte. Une prodigieuſe facilité à répandre les honneurs, les dignités, les penſions, parut ſatisfaire l'ambition & l'avidité des princes & des miniſtres,

1610. quoiqu'elle épuisât le trésor & les forces du royaume. Mais l'agrandissement de Concini, la faveur extraordinaire qu'elle lui accorda, excitèrent l'envie de la nation, & devinrent l'aliment d'une discorde continuelle. On vit au bout de deux mois cet étranger acheter la charge de premier gentilhomme de la chambre soixante mille écus, le marquisat d'Ancre cent dix mille, & le gouvernement de Péronne quarante mille. Devenu le canal des graces auprès de la régente, les grands furent obligés de mendier sa faveur par des bassesses : Sully même fut obligé d'acheter sa protection par des sommes considérables (*a*). La reine

(*a*) On ne peut être moins instruit que l'auteur Italien des objets relatifs à l'histoire de France. De même que la mémoire d'Henri IV est chère & respectable à tous les François, de même celle de son fidèle ministre doit être à l'abri de toutes imputations fausses & calomnieuses. Sully étoit incapable de s'abaisser à ce point; il pensoit à se défaire de ses charges avant que la reine eût élevé Concini à ce degré d'honneur; il ne sacrifia rien au favori, tout à sa sûreté, à sa fidélité & à son amour pour la mémoire du feu roi. Celui qui dit à Louis XIII,

regardant comme un pur effet de sa prudence, ce qui n'étoit dû qu'au hasard, s'énorgueillit de ses propres délibérations, & suivit sans balancer tous les avis du marquis d'Ancre. La vanité & la frivolité formoient le caractère de cette princesse ; elle en donna une preuve frappante lorsqu'elle reçut un député du grand-duc chargé de prévenir l'ambassade qu'il lui préparoit à la mort d'Henri, & de lui faire en particulier tous les complimens de condoléance qu'il croyoit lui devoir sur une si grande perte. A peine ce député eut-il commencé à parler, qu'elle l'interrompit par les détails de ce qui s'étoit fait à son couronnement. « J'étois assise, lui dit-elle, sur un trône » où il falloit monter par dix-neuf 1610.

quand ce prince le consulta sur les affaires de son royaume : « Sire, lorsque le roi votre père de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes & importantes affaires, au préalable, il faisoit sortir les bouffons » ; celui qui parla ainsi à un jeune roi déjà accoutumé à la flatterie, n'a jamais su mettre un prix à la faveur de Concini. (*Note du Traducteur.*)

» degrés, & environnée des princes ;
1610. » des ministres; de sorte que je croyois
» voir un paradis avec toutes ses hié-
» rarchies ».

L'adulation de Concini augmentoit de jour en jour la vanité de cette princesse, & en même proportion la haine & le mépris des François : elle sentoit qu'elle avoit besoin de l'Espagne ; elle pressa le marquis Botti de sonder les dispositions de sa cour depuis la mort de Henri, & d'assurer le roi qu'elle étoit toujours dans le dessein de conclure la double alliance. Cependant la France suivit la résolution qu'Henri avoit prise ; les troupes étoient prêtes à rejoindre vers la frontière du côté de Metz, celles que Lesdiguieres avoit rassemblées dans le Dauphiné.

Selon le traité fait avec Henri, le duc de Savoie devoit marcher vers le Milanois, lorsque la nouvelle de la mort du roi de France suspendit ses opérations. Ce prince accoutumé à se nourrir de chimères, pensa aussitôt à épouser la reine de France, & à devenir ainsi tuteur du jeune roi, & régent du royaume. Un astrologue lui avoit

prédit cette bonne fortune. Le duc n'omit rien pour gagner toute la confiance & l'amitié de Marie de Médicis: mais la haine que les Espagnols avoient conçue contre lui, déconcerta tous ses projets; quoique la cour de Madrid eût jugé à propos de suspendre sa vengeance pour ménager les intérêts de la France. 1610.

Le duc de Lerme ne crut pas qu'il fût de l'intérêt de Philippe, de s'éloigner tout-à-coup des propositions qui avoient été faites. Il se contenta seulement de se relâcher sur le partage de la Flandre, entre les deux monarchies, partage qu'il avoit offert lorsqu'il avoit envoyé à Paris don Pierre de Tolède. La nouvelle alliance dont il se flattoit encore, lui paroissoit un moyen très-avantageux de réduire les états de Hollande à l'obéissance Espagnole. En conséquence, les deux envoyés du grand-duc s'étant communiqué réciproquement les intentions des deux cours, s'accordèrent sur les articles préliminaires d'un traité qui devoit décider de la paix de toute l'Europe. Ces articles furent acceptés. La réplique de la cour d'Espagne, en date du 17

1610. juillet, eſt conçue dans les termes ſuivans : « L'intention dans laquelle ſa » majeſté très-chretienne paroît être » pour les intérêts de ſa majeſté catho- » lique, par les lettres que le marquis » de Campiglia écrit au comte Orſo » Delci, s'accorde parfaitement avec » le zèle que ſa majeſté catholique con- » ſerve pour les intérêts de la reine » très-chrétienne, & du roi ſon fils, » comme on le verra par les effets ; » ſa majeſté catholique eſpère un » ſemblable retour de la part de ſa » majeſté très-chrétienne. Quant aux » mariages que ſemble deſirer la reine » de France, ſa majeſté catholique ſe » réſoudra volontiers à les traiter avec » elle, & s'en rapportera avec toute » confiance au grand-duc qui l'inſ- » truira de ce que la reine très-chré- » tienne voudra lui ordonner ; com- » me ce ſera auſſi par cette voie, que » ſa majeſté catholique fera ſavoir ce » qu'elle aura à répondre. Néanmoins, » comme on a communiqué quelque » choſe au Pape ſur le projet de » ce traité, il ſera néceſſaire de l'en » inſtruire avant la concluſion. Quant » au duché de Clèves & de Juliers ;

» sa majesté très-chrétienne offrant
» de pacifier & d'arranger les choses 1610.
» de manière qu'on en vienne à po-
» ser les armes, sa majesté catholi-
» que approuve ce projet, parce
» que la voie de l'équité est toujours
» avantageuse, & qu'elle sera agréa-
» ble à l'empereur. Si l'on avoit
» déja pris les armes en Flandre, &
» en France, la même raison doit
» aussi les faire quitter de part &
» d'autre, & sa majesté catholique
» doit donner à cet égard en Flan-
» dre les ordres qui seront donnés en
» France. Sa majesté catholique ne
» balance pas à envoyer cet ordre,
» par les mêmes dépêches que don
» Inigo de Cardenas est chargé de
» remettre au comte Orso Delci. A
» Lerme, le 17 juillet 1610 ».

Signé, *Andrés de Prada.*



CHAPITRE II.

Construction du môle de Livourne. Soins que donne le grand-duc aux embellissemens & aux nécessités de cette ville. Accroissement de sa population. Les articles de la double alliance entre la France & l'Espagne sont arrêtés par la médiation du grand-duc. Projet de marier une sœur du grand-duc avec le prince de Galles. La cour de Rome s'y oppose. Troubles survenus en Italie. Mouvemens & soins de Côme II pour la conservation de la paix.

1611. Les soins auxquels se livroit le jeune Côme pour maintenir la tranquillité en Europe, ne l'empêchoient pas de veiller au bien de ses états. Content de la paix qu'il goûtoit dans le sein de sa famille, il vit son bonheur augmenté par la naissance d'un fils; il se voyoit l'objet de l'amour de ses parens & de ses sujets. Partageant avec sa mère & la

grande ducheſſe les ſoins du gouvernement, il ſe concilioit en même-tems, l'affection de ſes frères & de ſes autres parens par de fréquentes marques de bienfaiſance. Le prince don François refuſant d'embraſſer l'état eccléſiaſtique, Côme cherchoit à lui procurer en France ou en Eſpagne un établiſſement convenable à ſa naiſſance : il lui aſſigna les fiefs que le grand-duc de Toſcane poſſédoit dans le royaume de Naples, & ménagea pour ſon frère don Charles, le chapeau de Cardinal. Il voulut donner à don Antoine de Médicis le gouvernement de Sienne, avec le titre de vice-duc; mais le rang où ce prince avoit vu monter Marie de Médicis ſa ſœur, lui inſpiroit un tel orgueil qu'il mépriſa le titre & le pouvoir que lui offroit ſon neveu, comme indigne de ſa naiſſance. Côme rappella Jean de Médicis, qui étoit au ſervice de Veniſe; il l'admit aux ſoins du gouvernement, lui donna une inſpection générale ſur toutes les troupes de l'état, & ſe repoſa entièrement ſur lui, de l'accroiſſement de la nouvelle ville de Livourne. La proſpé- 1611.

1611. rité du commerce, le concours imprévu & prodigieux des Anglois & des Hollandois dans ce port, exigeoit du grand-duc qu'il apportât la plus grande vigilance à en accroître les commodités. Déjà les arts s'y étoient répandus; déjà l'on y possédoit toutes les ressources nécessaires pour la marine; on voyoit s'élever un riche marché qui, sortant des marais, l'emportoit, à force de travaux, & par une population nombreuse, sur les obstacles que lui opposoient le climat & la nature, & promettoit à la Toscane un très-haut degré d'élévation. Côme, toujours attentif à l'accroissement de cette ville, crut devoir étendre ses soins à la population des campagnes adjacentes, & voulut saisir une circonstance favorable à ce dessein, en profitant de l'expulsion des Maures hors de l'Espagne. Ces malheureux descendans des anciens conquérans de ce royaume, affoiblis par plusieurs défaites, persécutés par-tout dans ce royaume, contraints à changer de religion, réduits au désespoir, avoient pris le parti d'abjurer le christianisme, de

e révolter & d'appeler les Africains
leur fecours. Philippe III, de l'avis 1611.
e fon confeil, fe détermina auffi-
ôt à les bannir de fes états, à les
mbarquer fur fes galères, & à les faire
onduire fur les côtes de Barbarie.
Tous n'avoient cependant pas renon-
é à la religion chrétienne, & beau-
oup par crainte ou par intérêt, con-
ervèrent des apparences de catholi-
ité.

L'édit du roi d'Efpagne, donné à
Valence le 22 feptembre, laiffoit à
eur choix d'être tranfportés fur les
ôtes de Barbarie, ou ailleurs, pourvu
ue ce fût hors du royaume. La
France avoit accordé un afyle à un
rand nombre de ces malheureux,
ui cherchoient à fe fixer fous un
ouvernement plus tolérant. Ceux
nême, qui, felon la teneur de l'édit,
ouvoient refter fur leurs montagnes,
herchoient auffi à fe réfugier ailleurs,
: fe rendoient en grand nombre au
ort d'Alfach, pour être tranfportés
ans un climat plus doux. Côme attira
galement les chrétiens & ceux qui
e l'étoient pas, dans les campagnes
e Livourne. Il s'y rendit trois mille

1611. familles Maures ; le grand-duc se flattoit que cette nation qui avoit été soumise à des loix rigoureuses, & exercée a la culture, seroit propre à fertiliser les environs de cette ville. Mais il éprouva bientôt la rudesse de leur caractère, leur indocilité ; il reconnut que leur intelligence étoit bornée par rapport à l'agriculture ; il renonça donc à son entreprise, & se détermina même à faire transporter sur les côtes d'Afrique, ceux qui avoient déjà refusé d'obéir aux loix de la Toscane.

Ce mauvais succès ne l'empêcha cependant pas de veiller au port de Livourne, de lui procurer de plus grandes commodités, & d'assurer une retraite plus favorable aux vaisseaux. Le port de cette ville, projetté par Côme I, ensuite mal exécuté par Ferdinand, à cause des nombreux obstacles qu'il avoit rencontrés, étoit trop vaste, & ne satisfaisoit ni aux besoins de la marine, ni à ceux des navigateurs : les vaisseaux y étoient exposés aux tempêtes ; les sables, les plantes & les coquillages que la mer amenoit y étoient retenus ; ce qui le rendoit très-insalubre, & formoit des atter-

rissemens autour de la forteresse, qui avoit été jusque là la plus forte défense & la sûreté de la ville. L'art ne paroissant pas suffire pour nettoyer une aussi grande quantité d'eau, on résolut de la renfermer dans une forte muraille, capable de résister à l'impétuosité des flots, & disposée de manière à rejetter l'algue de la mer, & à ne jamais laisser les fortifications à sec. On détermina d'abord l'intervalle qu'il falloit laisser entre la muraille & la vieille forteresse : on fixa ensuite la hauteur de la muraille, par rapport à l'objet qu'on avoit en vue de tenir toujours l'une & l'autre dans un état de netteté parfaite, ce qui devoit rendre la salubrité au port, & procurer la sûreté nécessaire aux vaisseaux qui pourroient y entrer. On fixa le fond du bassin à neuf brasses; ce qui parut suffisant pour recevoir les vaisseaux marchands, & les vaisseaux ordinaires: le capitaine Claudio Cogorano, de Parme, architecte du grand-duc, proposa ce plan; il fut appuyé par Bonaiuto Lormi, premier ingénieur de la république de Venise, approuvé par Jean de Médicis, & 1611.

1611. porté à sa perfection par l'architecte Jean-François Canta Gallina. Cette muraille qui remplit les vues qu'on s'étoit proposées, & qui défend le port de toute attaque par ses fortifications extérieures, a conservé jusqu'ici, avec raison, le nom de *mole de Côme*. Ces soins & ces opérations du grand-duc furent récompensés par les plus heureux succès : Livourne qu'on avoit commencé à bâtir en 1590, s'étoit tellement accrue pendant le cours de trente ans, les habitans y étoient en si grand nombre qu'en 1623, on proposa d'abattre la forteresse, pour bâtir dans son enceinte, des habitations qui devenoient chaque jour plus nécessaires.

Ces travaux procurèrent au jeune duc plus d'autorité sur ses sujets, & plus d'amour de leur part. En même-tems, sa médiation pour le maintien de la paix en Europe, étendoit la gloire de son nom parmi toutes les nations; les seuls protestans attribuoient ses ménagemens pour la cour d'Espagne à bassesse ou à vénalité, & ne pouvoient souffrir un traité qui devoit assurer la paix, & leur ravir les moyens de s'élever.

s'élever. Le duc de Savoie étoit aussi offensé de voir un prince d'une maison à qui il avoit porté tant d'envie, devenir le confident & l'arbitre des deux plus grandes puissances de l'Europe. Mais ses déplaisirs s'accrurent encore, lorsque dans le cours de la médiation, il apprit que Côme avoit engagé la reine à retirer la parole donnée par Henri, de marier la première fille de France avec le prince de Piémont. 1611.

Le traité de la double alliance ayant donc été entamé entre les deux cours, on convint d'abord que l'égalité des conditions serviroit de base pour parvenir à la conclusion : mais la différence de constitution des deux états, & les circonstances présentoient les plus grands obstacles. Selon les loix de l'Espagne, les infantes apportoient avec elles le droit de succession, & cet avantage, dont la loi salique privoit les princesses de France, ne pouvoit trouver aucune compensation. En conséquence, le duc de Lerme proposa la seconde infante pour Louis XIII, exigeant l'aînée des filles de France pour le fils aîné du roi ;

1611. ce fut encore comme par une efpèce de condefcendance qu'il offrit la feconde fille du roi d'Efpagne. Mais cette condition qui auroit facilité le mariage du prince de Piémont, rencontra par cette feule raifon, beaucoup de difficultés à la cour d'Efpagne & auprès du grand-duc. Marie de Médicis voulut les lever, en promettant d'exclure abfolument le duc de Savoie du traité : mais cela ne fatisfaifoit point la cour de Madrid, ni ne rempliffoit les vues du grand-duc; il eût voulu ôter à Emmanuel toute efpérance de mariage avec une fille de France ou d'Efpagne, pour l'obliger à demander une princeffe de Tofcane. Ce troifième mariage auroit uni les deux plus puiffantes maifons d'Italie, & auroit changé tout le fyftême politique de cette contrée, en faifant auffi l'époque de la grandeur de ces deux maifons. Mais ce n'étoit pas là l'intérêt de l'Efpagne; Charles-Emmanuel ne pouvoit vaincre fon exceffive ambition, encore moins s'unir à celui qui l'auroit empêché de s'allier avec la cour de France. Il prit donc les armes, mena-

çant de s'oppofer feul à toutes les forces de l'Efpagne. D'un autre côté, 1611.
les troupes qui étoient fur les frontières du Milanois, menaçoient de fe jeter fur le Piémont : Philippe qui n'avoit plus à craindre Henri, vouloit fe venger de tant d'outrages, détrôner le duc de Savoie, mettre le prince de Piémont en poffeffion des états de fon père. Le Pape expédioit des nonces pour calmer l'indignation du roi d'Efpagne. Lefdiguières, de fa propre autorité, prétendoit fecourir le duc de Savoie, avec les troupes du Dauphiné : les proteftans de France & d'Allemagne frémiffoient de courroux ; Marie de Médicis fentoit le befoin de fléchir Philippe, & le grand-duc de Tofcane cherchoit à concilier les intérêts du roi d'Efpagne, avec les demandes de la régente de France.

Entre les erreurs du duc de Savoie, la plus forte fans doute, fut celle d'ignorer le véritable état de la France, & d'avoir mis trop de confiance en fes propres artifices. Nul ne voulut fervir fon caprice, il demeura fans appui, & finit par s'humilier devant Philippe, & par envoyer le prince,

Philibert à ses pieds : l'orgueil de la
1611. cour de Madrid se déploya tout entier
en cette occasion ; & après beaucoup
de difficultés d'un côté, & de bassesses de l'autre, Philippe promit d'arrêter les troupes du Milanois, & déclara qu'il agiroit avec le duc comme
il le mériteroit dans la suite. Plus aigri que vaincu par de tels procédés,
ce prince redoubla ses efforts pour
empêcher le traité de la double alliance. En effet, les mariages des deux
filles aînées, arrêtés à la cour de Madrid depuis le 24 octobre, avec le
comte Delci, ces mariages auxquels
il ne manquoit que l'attache de la
France, furent tout-à-coup suspendus :
le grand-duc en croyoit la réussite
assurée ; mais la régente dont l'esprit
flottoit au milieu des incertitudes d'une
cour peu réfléchie, forma elle-même
des obstacles qui paroissoient insurmontables. Cependant, au mois d'avril
suivant, après beaucoup de difficultés,
on arrêta enfin l'échange des deux
princesses ; les deux couronnes s'engagèrent réciproquement pour dix ans,
à se fournir l'une à l'autre un secours
de six mille hommes d'infanterie & de

deux cens cavaliers. La régente promit d'interposer sa mediation pour faire quitter les armes au duc de Savoie. Ces articles furent arrêtés à Paris, entre don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, & le duc de Villeroi : ils furent tenus secrets jusqu'au moment où l'assemblée des protestans de France seroit rompue. 1611.

Il ne manquoit plus à la parfaite satisfaction du jeune Côme que de marier une de ses sœurs avec le prince de Piémont. Le duc de Savoie méconnut en cela ses véritables intérêts. Une alliance avec la maison de Médicis auroit été la vengeance la plus cruelle qu'il eût pu tirer de l'Espagne. Lorsqu'il eut perdu l'espoir de s'allier avec ces deux puissances, il tourna ses vues du côté de l'Angleterre, sans réfléchir que l'Espagne & la France verroient cette union avec peine, & feroient tous leurs efforts pour l'empêcher. Mais, soit que le caractère d'Emmanuel parût suspect au roi d'Angleterre, soit que ce monarque fût flatté des richesses de la maison de Médicis, le comte de Salsbury fut chargé de faire des proposi-

1611. tions pour le mariage du prince de Galles, avec Catherine, princesse de Médicis. A l'exemple des deux maisons d'Ecosse & de Lorraine, la grande duchesse Christine avoit formé le projet d'une pareille alliance; l'avénement du roi Jacques au trône d'Angleterre, avoit interrompu les négociations à cet égard, & le comte de Salsbury n'eut en ce moment qu'à rappeler le souvenir des premières propositions. Les cours d'Espagne, de France & de Savoie recherchoient l'alliance de l'Angleterre; mais le roi Jacques qui aimoit le repos, vouloit s'allier avec un prince capable de lui donner de grandes sommes, sans le jeter dans aucun embarras. Déjà la France & l'Espagne s'opposoient l'une à l'autre des obstacles, & ne pouvant réussir l'une & l'autre dans leurs projets qui étoient les mêmes, elles préféroient l'alliance de l'Angleterre avec le grand-duc, à celle de cette cour & du duc de Savoie. Salsbury représenta donc à l'ambassadeur de Toscane, que le prince de Galles étoit dans un âge où l'on ne pouvoit différer son établissement; que si les prin-

ceſſes qu'on lui avoit offertes, étoient encore trop jeunes, on pouvoit lui accorder la ſeconde ſœur du grand duc. Salsbury ajouta que le roi d'Angleterre & le prince ſon fils connoiſſoient déjà la figure & les qualités de la princeſſe, ſur le rapport que leur en avoient fait Cecil ſon neveu, & Chaloner, gouverneur du jeune prince, après le voyage qu'ils avoient fait à Florence où ils avoient pu la voir, l'entendre, & l'admirer. L'ambaſſadeur fut muni des pouvoirs néceſſaires pour commencer la négociation, & dreſſer les articles qui devoient être préſentés aux deux cours. Le comte de Salsbury demandoit une dot égale à celle qu'avoit reçue la reine de France : le miniſtre de Toſcane vouloit qu'on accordât aux catholiques le libre exercice de leur religion : le miniſtre Anglois, qui vouloit obtenir ſa demande, répondit favorablement à celle du grand-duc, l'aſſura de la bonne volonté du roi ſon maître, & lui fit ſimplement obſerver que ce pas délicat intéreſſant la paix de tout le royaume, on ne pouvoit le franchir qu'après un mûr examen, & qu'il

1611.

1611. falloit même y préparer la nation, avant d'accorder à la princesse, & à toutes les personnes de sa cour, un libre exercice de leur religion.

Ces promesses quoiqu'incertaines, flattoient la vanité du grand-duc, & accroissoient le zèle dont Christine étoit animée pour le bien de la religion : l'un & l'autre se glorifioient déjà de rétablir le catholicisme en Angleterre. Côme n'eut pas plutôt reçu & accepté leurs propositions, qu'il envoya secrètement à Rome un théologien, confesseur de Christine, pour communiquer cette affaire au Pape, & pour obtenir l'approbation du pontife. Paul V la regarda comme très-importante pour la religion : mais ne voulant pas en risquer les conséquences d'après son propre avis, il nomma cinq cardinaux, tous habiles théologiens, canonistes, & inquisiteurs de la foi, ne voulant se régler que sur leur avis. Le moine Toscan également habile, essaya de persuader aux cardinaux, combien cette affaire deviendroit avantageuse à la religion catholique ; & après avoir mûrement examiné les sentimens de chacun des commissai-

ses & celui du Pape, il crut pouvoir assurer le grand-duc, que s'il ne lui étoit pas possible de rapporter une approbation solemnelle, il obtiendroit au moins un consentement tacite. 1611.

Cette assertion du moine Toscan, quoique fondée sur le jugement & sur les expressions du cardinal neveu de Côme, n'étoit cependant qu'une simple conjecture. Mais d'après l'ancien usage établi à Florence, de juger par interprétation les secrets de la cour de Rome, on y reçut comme une certitude les conjectures du moine, & l'on crut pouvoir agir. Comme Salsbury avoit accordé deux mois à l'ambassadeur de Toscane pour donner la réponse de son maître, le grand-duc regardoit la célérité comme absolument nécessaire. Il envoya à Londres le 2 janvier, engagea sa parole de donner sa sœur au prince de Galles, avec six cens mille ducats, mais aux conditions qu'on lui accorderoit & à sa cour le libre exercice de sa religion. Salsbury étoit alors malade, & le roi absent. Cependant le ministre accepta la parole du grand-duc, & promit d'y répondre d'une manière 1612.

1612. ſatisfaiſante auſſi-tôt après le retour du roi. Le cavalier Octavien Lotti réſidoit à Londres en qualité d'ambaſſadeur, il connoiſſoit parfaitement l'art de ſe conduire à la cour des princes; ſes manières gracieuſes, ſon caractère aimable lui avoient attiré l'amitié des plus grands ſeigneurs de l'Angleterre. La reine lui avoit confié qu'elle étoit intérieurement attachée à la foi catholique; elle ſe ſervoit de ſon miniſtère pour obtenir de la cour de Rome des indulgences & des reliques. Le prince de Galles en avoit fait ſon ami; il ſe plaiſoit à jouer à la paume, à chaſſer à la manière de l'Italie, à faire avec lui tous les exercices qui conviennent à un prince. Conſtantin de Servi, peintre & architecte, Florentin, avoit inſpiré à ce jeune prince avec le goût des beaux arts, un amour ſingulier pour tout ce qui venoit d'Italie, & pour les Italiens mêmes. Emule d'Henri IV, le prince de Galles avoit appris de lui la tolérance; il déſapprouvoit le fanatiſme & la pédanterie de ſon père, & ne prenoit aucune part aux querelles de religion qui agitoient le royaume: ces ſentimens

pacifiques étoient aussi ceux de Chaloner son gouverneur, & tous deux 1612.
s'accordoient tacitement à préférer une princesse de Toscane à tout autre parti. Au retour du roi & du prince, ils se rendirent ensemble chez le comte de Salsbury, qui n'étoit pas encore rétabli : le cavalier Lotti y fut appellé, & le roi lui déclara en présence de son ministre & de son fils, qu'il auroit plus de joie à s'allier à la maison de Médicis, qu'à tout autre prince de l'Europe : ayant ensuite assemblé son conseil privé, il déclara ouvertement à Lotti qu'il s'étoit déterminé par son choix, & par l'avis de ses conseillers à conclure l'alliance, & qu'il étoit près d'envoyer à Florence un homme qualifié pour y régler les conditions. Tout le conseil félicita Lotti de cet événement, & le comte de Northampton lui dit en sortant du conseil : « heureux succès, heureux » ministre ». Lotti seul n'étoit pas satisfait ; il voyoit s'élever ailleurs des difficultés qu'il n'espéroit pas de vaincre. Guidés peut-etre par des intérêts particuliers, ou réellement convaincus que cette alliance étoit

contraire aux canons & aux loix de
1612. l'église, les commissaires nommés par le Pape pour examiner la possibilité du mariage, prononcèrent que le S. Père, loin de pouvoir accorder aucune dispense, devoit s'opposer à l'alliance projettée, parce qu'il ne falloit pas permettre un mal, dans l'espérance qu'il en pouvoit résulter un bien. Personne ne s'attendoit à cette décision; elle causa la surprise la plus étrange au grand-duc & à sa mère. Ils avoient lieu de présumer l'un & l'autre, qu'on les encourageroit à rétablir la religion catholique en Angleterre; mais ils trouvoient insensé de leur prescrire des conditions impossibles. La cour de Rome exigeoit qu'avant de faire cette alliance, on obtînt dans tout le royaume une liberté générale pour les catholiques. Ce n'étoit pas tout; le Pape vouloit que le prince de Galles embrassât aussi leur religion. Le cardinal Bellarmino, ce grand apologiste de l'intolérance & du fanatisme, ayant gagné les autres cardinaux, s'étoit rendu le tyran de l'opinion & des sentimens du pontife; on consulta les plus habiles théologiens, on fit

les plus exactes recherches dans les historiens, on vouloit trouver des exemples de semblables dispenses en de pareilles circonstances ; on produisit tout ce que purent fournir les loix & les usages de tous les siècles en faveur de l'objet actuel : mais rien ne put vaincre ni fléchir ce vieillard obstiné, qui menaçoit la cour de Toscane de censures & de monitoires, si l'on ne renonçoit à cette affaire. 1612.

Une résistance si absolue de la cour de Rome, déconcerta les desseins du jeune Côme, son esprit fut assiégé d'un grand nombre de craintes ; d'un côté, la parole qu'il avoit donnée au roi d'Angleterre ; de l'autre, les menaces que lui faisoit le Pape, de déclarer illégitimes les enfans qui naîtroient de ce mariage, & d'employer contre la Toscane les armes spirituelles & temporelles, le jettoient dans une perpléxité des plus embarassantes. Il sentit qu'il avoit tout à craindre d'un vieillard emporté, encore ulcéré du mauvais succès de l'interdit qu'il avoit fulminé contre les Vénitiens. Cependant, il ne se découragea point, &

1612. ne désespéra pas de le convaincre par des preuves multipliées, de l'avantage qui pouvoit résulter de cette alliance. Lotti fut donc chargé de faire valoir ces raisons & ces avantages, & d'exposer au Pape combien les catholiques d'Angleterre desiroient cette révolution : le grand-duc lui recommanda d'intéresser la reine à soutenir ses démarches, d'obtenir d'elle un aveu sincère de son penchant pour la foi catholique, & des espérances qu'elle avoit d'y amener l'esprit du jeune prince. Lotti s'acquitta de cette commission avec exactitude ; la reine lui remit secrètement des instructions par lesquelles elle avouoit son attrait pour la religion romaine, & montroit le desir qu'elle avoit de rétablir ce culte dans ses états ; elle représentoit en même-tems au Pape, que rien ne paroissoit si favorable à ses desseins, que de lui accorder une belle fille de la même communion : elle ajouta, que le prince n'étoit pas solidement attaché aux opinions des anglicans, & que sans doute les insinuations & les sollicitations d'une princesse catholique détermineroient sa

foi du côté vers lequel pencheroit une femme tendre & persuasive. Elle assura que les mêmes sentimens animoient tous les catholiques du royaume ; enfin, par une lettre particulière qu'elle écrivoit elle-même au pape, elle se déclaroit formellement *la très-obéissante fille du saint siège*, & prioit le pontife d'ajouter une foi entière à tout ce que Lotti pouvoit ajouter de sa part. 1612.

Les principaux membres du parti catholique en Angleterre réunirent leurs instances à celles de la reine. Lotti, muni de ses instructions, & remplacé à Londres par un autre envoyé du grand-duc, partit pour Florence chargé des lettres du roi, de la reine & du jeune prince. Côme se flattoit que le Pape & le fanatique Bellarmino céderoient à cette attaque : il s'en flattoit d'autant plus que les artifices & l'autorité d'Acquaviva, général des Jésuites, avoient préparé la négociation. Mais pour ajouter plus de poids à la démarche de Lotti, & dérober à tous les yeux par un air de vigueur & de dignité les humiliations auxquelles on avoit recours, le

prince jugea à propos de faire ac-
1612. compagner Lotti par don Jean de Médicis. Celui-ci avoit été ſeulement chargé de dire au Pape que le grand-duc ayant donné ſa parole au roi d'Angleterre, ne pouvoit la retirer ſans manquer à l'honneur. Mais les inſtructions qu'avoit reçues Lotti, ſes repréſentations, ſes inſtances, n'ayant pu faire impreſſion ſur le vieux pontife, incapable de céder à la perſuaſion; les cardinaux ſe refuſant aux eſpérances flatteuſes que l'on avoit de ce mariage; les raiſons, les preuves, les écrits paroiſſant autant d'illuſions & d'artifices mis en uſage pour extorquer une approbation; on réſolut de faire une dernière tentative, & d'envoyer don Jean de Médicis à Rome. Ses grades & ſes diſtinctions militaires, ſa fermeté, ſa naiſſance en imposèrent au vieux pontife, qui fut embarraſſé d'une pareille députation. Néanmoins il reçut don Jean avec tous les honneurs dûs à ſon rang, & s'efforça de juſtifier à ſes yeux les motifs de ſes refus. Don Jean répondit que les loix de l'honneur ne permettoient pas au grand-duc de ſe dé-

fifter. Paul repartit qu'une parole qui n'avoit été donnée que fur l'affertion précipitée d'un moine, ne l'obligeoit pas, & que la confcience devoit prévaloir fur ce qu'on appelloit les *loix de l'honneur*. Don Jean combattit hardiment cette propofition; il avança qu'un homme d'honneur, loin d'écouter le précepte de l'évangile qui ordonne de préfenter la joue lorfqu'on a été frappé, devoit méconnoître cette maxime, & ne pas fe noter d'infamie. Paul V n'entendit pas une pareille réplique fans frémir. Il vit bien que la théologie d'un militaire n'étoit pas celle d'un pape, & demanda le tems de faire examiner les repréfentations de don Jean, lui promettant plus de fatisfaction dans une autre audience. 1612.

Ce pontife craignant que le grand-duc engagé par fa parole, ne conclût cette affaire fans attendre l'approbation qu'il avoit demandée, députa à Florence l'archevêque de Chieti, en qualité de nonce extraordinaire, & muni d'un *bref* pathétique pour exhorter le grand-duc à renoncer lui-même à un *mariage d'un augure finiftre* pour la religion & le repos de l'Italie. Rome

au seul bruit de cette alliance avoit été
1612. saisie d'horreur, & trembloit pour la religion. On y voyoit avec douleur que le sang des Médicis, duquel étoient sortis quatre glorieux pontifes, fût destiné à perpétuer la race des persécuteurs de la véritable église. La colère du ciel, disoit-on, est prête à frapper l'illustre maison de Médicis, & tous les peuples de la Toscane, si le prince ne renonce à cette criminelle union. Ces réflexions prononcées par l'archevêque d'un ton véhément & comme inspiré, intimidèrent Christine, & firent peu d'impression sur le grand-duc: ferme dans ses résolutions, & ne voulant pas que sa gloire souffrît la moindre atteinte, il protesta qu'il soutiendroit sa dignité à quelque prix que ce fût, & à la face du monde entier. Cette fermeté ne calma pas les craintes générales que le nonce sut répandre & inspirer. On examina dans le conseil le parti qu'on devoit prendre, & l'on arrêta qu'il falloit donner au Pape une entière satisfaction. Le nonce crut alors devoir profiter de l'avantage que lui donnoit la foiblesse du conseil & celle

de la cour ; il exigea que le grand-duc lui donnât par écrit une promesse formelle de retirer sa parole. Cette demande irrita tellement le grand-duc, qu'il fut près de rompre entièrement avec la cour de Rome, & de suivre le projet de don Jean. Ce prince étoit d'avis de renoncer désormais aux procédés humilians qu'avoit exigés cette cour, de ne pas s'inquiéter des menaces, ni des intrigues de gens qui paroissoient vendus à des intérêts particuliers ; d'envoyer provisoirement la princesse Catherine en Lorraine, & de faire contracter le mariage, afin que l'alliance une fois conclue, les murmures du Pape devinssent inutiles. Mais le parti de la foiblesse l'ayant emporté, le grand-duc se vit obligé de répondre de sa main, dans les termes suivans : « Je ferai tous mes efforts » pour retirer ma parole, je les ferai » avec soin & avec sincérité, sauf ma » dignité, & la foi que j'ai donnée : » si je ne trouve pas de moyens sans » blesser cette même dignité, je pro- » mets de le faire savoir à sa sainteté » avant de consommer l'affaire ». 1612.

On espéroit que la formule de cette

1612. promesse accorderoit également la satisfaction du Pape & la dignité du grand-duc; on se flatta de conserver en même-tems un prétexte légitime de ratifier le traité, si l'on y voyoit un avantage réel en faveur des catholiques. On jugea donc à propos d'envoyer une seconde fois à Londres le cavalier Lotti. On le chargea d'agir avec prudence, de trouver un prétexte plausible de retirer la parole du grand-duc, ou d'obtenir des conditions à la faveur desquelles on pût terminer cette affaire. A son arrivée à Londres, Lotti trouva les circonstances tout-à-fait changées. La mort du comte de Salsbury avoit suspendu le cours de toutes les affaires; cet accident avoit retardé l'effet des promesses du roi, qui devoit envoyer un député à Florence. La cour d'Espagne offensée du refus qu'elle avoit éprouvé de la part du roi d'Angletere, ne pouvoit souffrir que le grand-duc de Toscane obtînt ce qui lui avoit été refusé. La reine de France, jalouse de cette même alliance qu'elle vouloit ménager pour sa troisième fille, ne dissimuloit point son ressentiment au grand-duc;

elle se plaignoit de ce qu'il ne lui avoit pas communiqué ses démarches. Les intrigues qu'elle forma dans les cours de Londres & de Rome, en empêchèrent la réussite. Le duc de Savoie alarmé par la ratification prochaine de cette alliance, se hâta d'offrir une de ses filles en mariage avec une dot plus considérable. Il sembloit que l'alliance du prince de Galles fût un effet précieux, mis à l'enchère dans toutes les cours de l'Europe. 1612.

Lotti se flattoit que les trésors du grand-duc pourroient faire pencher la balance, & qu'un prince aussi avide que le roi Jacques n'éviteroit point un tel appât; mais pour colorer sa propre perfidie, Jacques désapprouva hautement la conduite du grand-duc à la cour de Rome, & même celle du comte de Salsbury qu'il accusa de duplicité, parce qu'il avoit ménagé à-la-fois l'alliance du prince, chez trois différentes puissances: Jacques ne se voyoit point avec plaisir dans la nécessité de répondre à toutes les trois. La France se flattoit d'être préférée par ce haut degré de gloire & de considération qu'elle avoit acquis; le duc

de Savoie faisoit parler en sa faveur
1612. la beauté de sa fille, & le grand-duc ses trésors. Outre les six cens mille ducats de dot, Lotti offroit encore un présent de quatre cens mille, moitié pour le roi, moitié pour le jeune prince. Les conditions ne changèrent cependant point d'objet, il ne fit ces offres qu'autant que les catholiques obtiendroient le libre exercice de leur religion, & qu'en prêtant serment de fidélité, ils ne seroient plus contraints de renoncer à l'obéissance du Pape. Une somme si considérable promise dans l'espace de trois ans, flatta sensiblement l'avidité d'un prince livré à la dissipation. La cour de France croyoit sa dignité compromise par la concurrence d'une cour d'Italie; le duc de Savoie offroit presqu'autant que le duc de Toscane; mais sa foi n'étoit pas si sûre, & l'on y devoit peu compter. La gêne où se trouvoit réduit le prince de Galles, & l'espérance d'obtenir quelques secours dans la maison de Médicis le faisoient pencher en sa faveur. On envoya des ambassadeurs en France & à Turin; le général Cecil devoit se rendre à Florence; il

avoit reçu les propofitions du grand-duc : le roi d'Angleterre & le jeune prince étoient informés de ce qui s'étoit paffé à Rome. On difcutoit dans les confeils les conditions propofées, lorfque la mort du prince de Galles, attaqué d'une fièvre épidémique qui s'étoit répandue en Angleterre & en France, termina toutes les difcuffions : il mourut le 16 novembre, treizième jour de fa maladie : en France cette même fièvre avoit enlevé le comte de Soiffons. 1612.

Quelque malheureux que fût cet événement, le roi Jacques y parut peu fenfible, & le grand-duc en fut médiocrement touché; il fe vit avec joie délivré des inquiétudes que lui caufoit l'obftination du Pape, & de tout objet de conteftation avec le duc de Savoie. Content d'avoir mis la dernière main au traité de la double alliance entre la France & l'Efpagne, il attendit une occafion plus favorable d'établir la princeffe fa fœur : il fe flatta que la reine de France, ou la cour d'Efpagne lui en faciliteroient les moyens. Le traité ayant été approuvé en France par le confeil &

1612. par la régente, on le rendit public; & l'acte en fut signé à Paris, le 25 août. Le marquis Botti, en qualité d'ambassadeur du grand-duc, y plaça son seing après celui du nonce, comme avoit fait en Espagne le comte Delci. Quoique les protestans de France & d'Allemagne fussent alarmés de cette alliance, le repos public n'en reçut aucune atteinte; cette affaire avoit eu la paix pour but principal, & le succès du grand-duc répandit beaucoup de gloire sur les premières années de son règne.

Cette union fut regardée en Italie comme très-avantageuse dans le moment où la discorde allumée entre les maisons de Parme & de Mantoue, faisoit craindre une guerre. On avoit découvert à Parme une conjuration tramée par quelques feudataires & principaux vassaux de la maison de Farnèse, pour assassiner le duc Ranuccio, & par ce meurtre, éteindre entièrement cette famille. On soupçonnoit de cette perfidie le marquis de Sala, de la maison de Sanvitale, qui avoit à Parme un puissant parti, & qui s'étoit assuré de plusieurs compli-

ces au-dehors. L'inſtruction du procès découvrit un *premier conjuré*, qui avoit communiqué ſon deſſein au marquis de Sala, par le moyen du marquis Malaſpina, capitaine des gardes du duc de Mantoue; & l'on crut que le premier auteur du complot ne pouvoit être que le duc de Mantoue lui-même. On répandit dans toute l'Italie l'inſtruction ſommaire de ce procès, avec la relation affligeante des ſupplices. Mais perſonne n'ajouta foi à la réalité du délit. On crut généralement que la découverte prétendue de ce complot imaginaire avoit pour but d'anéantir ces puiſſantes familles, & de s'emparer de leurs biens. Le miniſtre de Parme avoit envoyé cette inſtruction ſommaire au grand-duc (*a*); celui-ci lui envoya la compilation d'un procès prétendu inſtruit à Livourne, avec toutes les formalités judiciaires, par lequel il paroiſſoit prouvé que ce même miniſtre avoit commis un aſſaſſinat dans cette ville, quoiqu'il ne s'y fût jamais trouvé. Le nom 1612.

(*a*) Muratori, *Annal.* T. XI, an. 1612.

de Farnèse devint l'horreur de toute
1612. l'Italie, moins encore pour cette perfidie, que parce qu'elle fut l'occasion d'une nouvelle guerre. Le jeune François de Gonzague, prince de Mantoue, voyant la réputation du duc Vincent son père attaquée dans ce procès devenu célèbre, se crut obligé par toutes les loix de l'honneur à demander une réparation & à l'exiger les armes à la main si on la lui refusoit : le duc de Modène se regarda comme offensé lui-même, & se réunit à Gonzague pour en tirer vengeance. Le duc de Savoie s'étoit intéressé à rétablir la paix entre ces princes; mais le grand-duc à qui cette médiation parut suspecte, s'adressa au Pape, & à la république de Venise, afin d'engager Farnèse à faire quelque satisfaction ; en même-tems il employoit tout son crédit auprès du duc de Modène & du duc de Mantoue, pour leur faire poser les armes.

1613. Les événemens qui se succédèrent rapidement en Italie, rendirent inutiles tous les soins des médiateurs. Le jeune François de Gonzague mourut de la petite vérole, après avoir perdu

ſon fils de la même maladie. Il ne reſta de cette branche qu'une princeſſe en très-bas âge, appellée Marie. La ſucceſſion de cet état ne regardoit plus que le cardinal Ferdinand, frère du grand-duc. Ferdinand partit auſſi tôt de Rome pour en prendre poſſeſſion. Le duc de Savoie prétendit que le Montferrat, fief féminin, devoit appartenir à la jeune princeſſe, & pour mieux ſoutenir cette prétention, il voulut attirer à Turin la ducheſſe veuve & ſa fille. Cette conduite alarma toute l'Italie : on voyoit s'allumer un feu qu'il ne paroiſſoit plus poſſible d'éteindre ; par quelque événement que le Montferrat fût détaché des domaines de la maiſon de Gonzague, l'équilibre ne ſubſiſtoit plus, & la maiſon de Savoie auroit eu une trop forte prépondérance en Italie. Charles-Emmanuel voulant gagner du tems, conſeilla à la veuve de ſe dire enceinte : ce qui tenoit le cardinal en ſuſpens, & bornoit pour quelques mois ſes prétentions à la tutelle. 1613.

Tandis que le Pape & les Vénitiens faiſoient leurs efforts pour étouffer ce feu dès ſa naiſſance, le grand-duc

1613. avoit d'autres intérêts à ménager que la conservation de la paix générale, ceux du cardinal-duc son neveu. Il n'omit rien auprès des cours de France & d'Espagne, pour les engager à retenir le duc de Savoie dans ses limites. Côme ne voyoit pas sans peine la partialité que le gouverneur de Milan montroit pour Charles-Emmanuel. C'étoit François de Mendoza, marquis d'Inoiosa; les nœuds de la plus étroite amitié l'unissoient depuis long-tems avec ce prince. Aussi fier que Fuentes, sans en posséder les talens; attaché à ces principes politiques, que Philippe avoit érigés en maximes fondamentales de la législation Espagnole, il avoit formé le dessein d'entretenir la discorde entre les princes de l'Italie, de les opprimer à son gré, ou de se rendre l'arbitre de leurs différens, & de les obliger à recevoir de nouvelles loix du roi d'Espagne. Ces projets étoient soutenus par l'ancienne aversion que l'Espagne conservoit pour la maison de Mantoue, & par le ressentiment qu'elle avoit conçu à l'égard de la forteresse de Casale, l'un des plus forts remparts de la Lombardie

sa puissance. Le grand-duc de Toscane présumoit que la cour de Madrid ne cherchoit pas à fomenter la guerre, mais il craignoit l'imprudence de Mendoza, & le prétexte qu'elle fourniroit au duc de Savoie. A tout événement, il avoit promis au cardinal-duc son neveu de le secourir de ses troupes & de ses trésors. Cette promesse fut même appuyée par Philippe; il réunit donc ses soins & ses efforts à ceux de Venise & de la France, pour conserver la paix, & n'omit pas de donner en même-tems au cardinal les avis qu'il crut convenables au maintien de ses droits & à la grandeur de sa maison.

1613.



1613.

CHAPITRE III.

Côme II envoie des secours au duc de Mantoue contre le duc de Savoie. Entreprises des galères Toscanes contre les Turcs dans le Levant. Changement dans le ministère. L'Emir Fackardin se réfugie en Toscane, où il est favorablement accueilli & secouru. Mort du prince don François. Maladie dangereuse du grand-duc. La statue équestre d'Henri IV est envoyée à Paris.

TANDIS que les ministres des différentes cours s'occupoient à combiner des intérêts opposés, à empêcher que la guerre n'embrasât toute l'Italie, le duc de Savoie avoit déjà formé le dessein d'envahir le Montferrat. A la honte de Philippe & des dispositions pacifiques qu'il affectoit, le gouverneur de Milan soutenoit les vues d'Emmanuel, & donnoit ainsi à la France l'occasion de faire avancer des troupes sur les frontières du Dauphiné. Cet orgueilleux Espagnol

ne pouvant souffrir que le plénipotentiaire du nouvel empereur Mathias voulût se rendre l'arbitre des différens, s'opposoit à tout accommodement, & s'étudioit, par une foule d'artifices, à aigrir tous ces princes & à les exciter à la guerre. Il y réussit: le duc de Savoie s'étant jeté dès le mois d'avril sur le Montferrat avec toutes ses forces, en envahit la plus grande partie en très-peu de tems. Cette invasion exécutée avec célérité offensa l'empereur, à qui appartenoit la connoissance des droits de succession sur ce fief. La France qui s'étoit employée en faveur des Gonzague, ne fut pas moins outragée : l'Espagne en devint jalouse, parce que cette démarche donnoit à la France un prétexte pour entrer en Italie. Le Pape expédia un nonce; Venise fournit de l'argent & trois mille hommes; le grand-duc tint sa promesse, & envoya des troupes. On vit donc se réunir à Prato deux mille fantassins & deux cens cavaliers, qui devoient se rendre par terre dans le Mantouan, sous les ordres du prince François. On demanda au Pape un libre passage sur

1613.

1613. les terres de Bologne ; il le refusa, & l'on fut obligé de marcher du côté de Modène, dans le dessein de traverser les monts de Vernio & de Pistoia, pour passer ensuite par les états du duc César, allié de la maison de Médicis & de celle de Mantoue. De quel étonnement fut-on frappé, lorsqu'on apprit à Florence que le duc de Modène, après avoir refusé plusieurs fois d'accorder un passage dans ses états, rassembloit des troupes, fermoit les routes, & fortifioit les défilés pour disputer le passage ? Cet événement déconcerta les projets du grand-duc. Les circonstances étoient urgentes ; la célérité nécessaire. Telle fut l'ingratitude du duc de Modène, & son imprudence, qu'il osa mesurer ses forces à celles de la Toscane, lui qui dans un autre tems eût succombé sous celles de la république de Luques, sans les secours secrets qu'il avoit reçus du grand-duc. Côme résolut de réunir aux soldats déjà rassemblés à Prato, huit mille hommes pour s'introduire dans le duché de Modène, forcer les passages & conduire les secours dans le Mantouan. Il fit

marcher ses troupes par le territoire de Vernio, les réunit à Montépiano, & les fit avancer vers les états de Modène, en côtoyant le Bolonois; ensuite vers Montetortori, où étoient retranchées les troupes du duc d'Este, & où les passages étoient fortifiés & munis d'artillerie. Les Toscans les franchirent aisément, & s'emparèrent avec d'autant plus de facilité du château, que les troupes de Modène abandonnèrent leurs postes sans se défendre, & prirent la fuite. L'armée Toscane ayant donc ainsi passé, se porta vers la Ghiara, où elle campa. Là se présenta un secrétaire du prince Alphonse, fils aîné du duc César: cet envoyé excusa son maître de ses refus réitérés, & les attribua aux artifices & à la mauvaise volonté du gouverneur de Milan: il offrit de la part du duc, non-seulement un libre passage pour l'armée, mais encore toutes les commodités possibles, & les marques de la plus tendre amitié. Il insinua ensuite à don François de renvoyer en Toscane les troupes auxiliaires, parce qu'elles devenoient inutiles. Ce prince répondit qu'il ne pou- 1613.

voit les licencier que lorsqu'il seroit
1613. arrivé sur les frontières du Mantouan. Les marques d'amitié succédèrent ainsi aux hostilités. Don François fut complimenté, pourvu de vivres, & servi par les commissaires du duc de Modène. Arrivé dans le Mantouan au commencement de juillet, il vit que cette expédition devenoit inutile, parce que le prince d'Ascoli, à la tête des troupes Espagnoles, pressoit le duc de Savoie de rendre les places du Montferrat. Don François renvoya donc en Toscane les troupes qui lui avoient assuré le passage, & retint avec lui les troupes auxiliaires, jusqu'à ce que la restitution des places fût terminée à Milan : après avoir satisfait à tous les devoirs qu'exigeoit l'amitié envers le cardinal-duc son neveu, il ramena ses troupes en Toscane.

De retour à Florence, au commencement du mois d'août, il trouva la cour remplie des clameurs de Paul V. Malgré ses refus, les troupes Toscanes avoient traversé certaines langues de terre, enclavées dans les états de Modène, & appartenantes au saint-siége. Cette liberté inévitable en certaines

circonſtances fut regardée à Rome comme une inſulte à la dignité du pontife, & l'on en demandoit réparation, même avec menaces. Dans un moment où la cour de Toſcane étoit occupée à procurer au prince Charles la pourpre romaine, on crut néceſſaire d'appaiſer par des ſoumiſſions le vieillard irrité. Le duc de Toſcane envoya Jean de Médicis à Rome, pour lui repréſenter la néceſſité où l'on s'étoit trouvé, néceſſité impérieuſe en de pareilles circonſtances. 1613.

Côme n'eut pas le tems de ſentir ces nouvelles contrariétés : les heureux ſuccès des galères Toſcanes les lui firent oublier. Ce prince avoit beaucoup accru ſa marine ; une eſcadre de dix galères étoit toujours prête à parcourir la Méditerranée : un grand nombre de vaiſſeaux de tranſport & de vaiſſeaux de guerre ſe trouvoit diſpoſé à partir au premier ſignal ; il y avoit auſſi deux galions deſtinés à eſcorter les petites galères marchandes, qui navigeoient ſur les côtes de Portugal & d'Eſpagne, ou à tranſporter eux-mêmes des marchandiſes. Ainſi ſe combinoient en même-tems par diffé-

1613. rens moyens l'intérêt du négoce, la piraterie contre les Turcs, & la défense des côtes de la Toscane. Le comte de Varwick, le plus illustre des catholiques Anglois qui s'étoient refugiés à Livourne, avoit imaginé une nouvelle forme de galère voilière, appellée *galerata*, qui surpassoit, par la légèreté de sa course, toutes les galères à rames qui formoient l'escadre Toscane; mais elle ne réunissoit pas les avantages des galères à rames, & l'on ne crut pas à propos de s'en servir dans le Levant. Comme ces nouvelles galères portoient soixante pièces de canon, on avoit d'abord cru qu'elles seroient propres à faire des courses dans une grande mer, & des voyages de long cours: malgré ces avantages apparens, l'expérience prouva qu'il falloit les abandonner: d'ailleurs elles coûtoient considérablement. On leur préféra donc les anciennes galères, qu'on regardoit alors comme les vaisseaux les plus avantageux sur la Méditerranée. Les pirates les redoutoient au point que le roi d'Espagne avoit formé le dessein de s'accorder avec le grand-duc, pour en tenir régulière-

ment un certain nombre en courſes, depuis le détroit de Gibraltar juſqu'à Livourne. Mais le roi d'Eſpagne avoit refuſé à Ferdinand la permiſſion d'envoyer tous les ans deux vaiſſaeux en Amérique; Côme lui refuſa à ſon tour ce qu'il demandoit. La marine de ce prince ſe perfectionnoit de plus en plus, non-ſeulement par l'habileté des conſtructeurs, mais encore par le continuel exercice & la valeur des chevaliers Toſcans. L'amiral de l'ordre de Saint-Etienne, étoit le marquis Jacques-Inghirami de Volterra; après avoir paſſé ſa première jeuneſſe dans les guerres civiles de France, au ſervice de la ligue, il porta ſur mer cette même valeur qui avoit rendu ſon nom célèbre ſur terre, & devint la terreur des Turcs. Côme le chargeoit tous les ans de quélqu'entrepriſe, & jamais Inghirami ne parcourut le Levant, ſans ramener à Livourne de riches priſes & grand nombre d'eſclaves. Dans le cours de cette année, il vengea l'honneur des Toſcans, défaits en Caramanie trois ans auparavant; il prit d'aſſaut la forteresſe d'Acliman, ſituée en face de l'iſle de Chypre; ce château 1613.

1613. fut saccagé & détruit après un sanglant combat. Inghirami prit deux capitanes de la garde de Chypre (a); il fit trois cens esclaves, délivra trois cens chrétiens, & amena à Livourne différens petits bâtimens chargés des marchandises de l'Asie & de l'Egypte. Ces victoires peu considérables, mais fréquentes, animoient la valeur des chevaliers &des soldats, tenoient la marine en activité, intimidoient les Turcs, & les empêchoient d'approcher des côtes de la Toscane. Le commerce en recevoit aussi de grands avantages, & tout paroissoit contribuer, sous l'administration de Côme, à rendre heureux les peuples du grand-duché.

La branche régnante jouissoit du même degré de prospérité; la naissance d'un troisième fils venoit d'assurer le droit de succession; la concorde & le respect réunissoient toute cette famille sous l'obéissance du jeune souverain. Le prince François, déjà initié dans le métier des armes, pen-

(a) Ces sortes de galères levoient les impôts sur les côtes.

ſoit à ſe rendre en Eſpagne ou en Allemagne, pour occuper dans les troupes un grade convenable à ſon rang. Charles ſe deſtinoit à l'état eccléſiaſtique. Quant à Laurent, il étoit encore trop jeune pour choiſir ſa carrière. Jean de Médicis, initié dans l'adminiſtration, ſoutenoit les réſolutions du grand-duc dans les affaires les plus importantes ; ſes talens étoient également conſacrés au bien public & à celui de ſa famille. 1613.

Les filles de don Pierre avoient toutes embraſſé la vie monaſtique. Son fils don Pierre, le ſeul qu'il eût reconnu par ſon teſtament, reçu dans l'ordre de Malthe, y ſervoit d'une manière honorable & utile à l'état. Ses frères non reconnus, mais recommandés par le roi d'Eſpagne, n'avoient pas le droit de porter le nom de Médicis. Ferdinand ne leur en avoit permis d'autre que celui de fils naturels d'Horace de la Rena, chargé du ſoin de leur éducation. Ils furent donc élevés comme de ſimples gentilshommes, & ſous cette dénomination conſacrés à l'état eccléſiaſtique. Il reſtoit encore parmi eux, Côme le plus jeune de

1613. tous; lui ſeul portoit le nom de Médicis, par une recommandation particulière de Philippe. Mais pendant qu'il étoit chez les jéſuites d'Ingolſtat, il ſe montra ſi indocile & ſi fier, qu'on fut obligé de le rappeler à Florence. Livré aux vices & à la dépravation, il y montra la plus grande répugnance pour le parti de l'égliſe qu'on vouloit lui faire embraſſer; abandonné aux paſſions les plus effrénées, il en vint juſqu'à tuer le comte Bentivoglio, neveu d'Antoine de Médicis. Côme indigné d'un tel excès, l'abandonna comme ſes autres ſujets à la rigueur des loix; il trouva dans la priſon même, le moyen de continuer ſes débordemens, corrompit les gardes, qui le laiſsèrent échapper, & ſe retira à la cour d'Eſpagne; de ce moment, les nouvelles recommandations de Philippe furent inutiles, & le grand-duc ne voulut ni l'aſſiſter ni le connoître. Philippe lui donna du ſervice en Flandre; il y finit obſcurément ſes jours lorſque la guerre ſe renouvela dans cette province.

Ce fut alors que Florence perdit le miniſtre Vinta, cet homme rare

qui avoit ſu ſe concilier l'eſtime & l'amitié du prince, le reſpect des courtiſans, & l'affection des peuples; il mourut le 13 octobre, âgé de ſoixante & douze ans, & généralement regretté; ſa perte fit répandre des larmes au grand-duc & à ſa mère. Tous deux honorèrent ſa mémoire par une pompe extraordinaire ordonnée par eux-mêmes, & à laquelle aſſiſtèrent la cour, les principaux magiſtrats & une foule de peuple. On comparoit ſes talens à ceux de Villeroy & d'Idiaquèz, les deux plus habiles miniſtres de ce ſiècle (*a*). Curtio Pi- 1613.

(*a*) L'Auteur conſtamment prévenu contre le miniſtère de Sully, donne ici à Villeroy un rang qu'il ne mérite pas dans l'hiſtoire : ſans doute il eut des talens; le jugement d'Henri IV même lui accorde beaucoup d'habileté dans les affaires, d'ordre dans l'adminiſtration de ſa charge, de généroſité & de diſcrétion; mais il ſe plaint de ſon entêtement, de ſa lenteur, & de ſa méthode de s'attendre toujours aux fautes d'autrui. (*Mém. de Sully*, *T. VII*, *liv. 26*, *p. 226*) C'eſt ainſi que ce même prince s'exprimoit en parlant de Sully. « Je recon» nois que véritablement il aime ma per» ſonne, qu'il a intérêt que je vive, & qu'il

1613. chena ſuccéda à tous les grades de Vinta; mais non pas à la faveur & à l'eſtime de ce miniſtre. Il lui fut ſupérieur comme homme de lettres ; on en peut juger par ſes réflexions ſur Tacite (*a*) & par les éloges que lui donne Juſte Lipſe; mais ſon naturel rude & indocile le rendit incapable de ſe plier aux détours & à la ſoupleſſe d'eſprit néceſſaire dans les cours ; on le regarda comme un homme à qui l'on ne peut refuſer le miniſtère ſous un gouvernement ſage, mais à qui l'on ne peut accorder la faveur. Un homme tout oppoſé à Pichena, devoit poſſéder celle-ci, André-Cioli de Cortone eut cet avantage : il étoit ſans talens, ſans étude, & même ſans mérite, mais adroit, inſinuant, & doué

» deſire avec paſſion la gloire, l'honneur & » la grandeur de moi & de mon royaume ». (*Ibid. p.* 225.) C'eſt chez les hiſtoriens François qu'il eût fallu puiſer les faits qui appartiennent à l'hiſtoire de France; premièrement, ce ſont les faits qui louent; enſuite nul ne juge mieux de l'homme puiſſant, que celui qui en a ſouffert, ou qui en a éprouvé des bienfaits. (*Note du Traducteur.*)

(*a*) *Tacit, édit. de Francfort*, 1607.

de ces fausses vertus qui plaisent à la cour. Dans sa première jeunesse il avoit été secrétaire du général Camillo del Monte ; après la mort de celui-ci, il étoit passé, à sa recommandation, au service particulier de Vinta ; introduit dans la maison de Ferdinand, il lui fut facile de déployer son génie artificieux, & de se concilier la bienveillance de Christine, ensuite celle de la grande-duchesse régnante qui l'éleva au comble des honneurs. Si le vieux Concini & le sage Vinta avoient été les premiers instrumens de la grandeur des Médicis & de leurs états, on peut dire que Cortone fut le premier moteur de leur décadence. Tant que Pichena vécut, il arrêta l'effet pernicieux de ses conseils, & ce fut dans le ministère un sujet continuel de débats. Le grand-duc avoit beaucoup de complaisance pour sa mère & pour la grande-duchesse ; il recevoit volontiers des avis : son inclination le portoit aux grandes entreprises, & à tout ce qui se présentoit de glorieux pour lui, ce qui lui faisoit négliger les détails du gouvernement : trop distrait, à cet égard, il s'en rapportoit aveuglé-

1613.

1613. ment à ses ministres. Le hasard lui fournit l'occasion de montrer sa grandeur, en recevant sous sa protection l'émir Fackardin, qui vint en Italie implorer son appui.

L'émir Fackardin Ebneman, prince souverain, possédoit dans la Syrie un état plus grand que la Provence : cet état s'étendoit depuis la mer jusqu'au Mont-Liban, & à environ une journée de Damas. Les ports de Baruti, de Sur, de Saïda, lui appartenoient; il étendoit sa domination jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, & près du port de Tripoli. Il pouvoit armer trente mille hommes pour se défendre contre les Turcs : depuis plusieurs années, sa famille conservoit contr'eux une haine implacable. On a déjà rapporté que Fackardin ayant été en 1606, le principal moteur de la révolte de Syrie, sous la conduite du bacha d'Alep, le grand-duc Ferdinand avoit lié avec lui une étroite correspondance, par le moyen du cavalier Lioncini, & avoit combiné avec lui les mesures nécessaires pour la conquête de Jérusalem. Plusieurs fois le grand-duc lui avoit envoyé des

armes ; l'émir avoit répondu à ces présens, par celui des choses les plus précieuses de l'Asie. Paul V avoit exhorté par un bref les Maronites de la Syrie, à rester fidèles & soumis à cet émir, qui rendoit de si grands services à la chrétienté. Depuis la défaite d'Aly, Fackardin luttoit seul contre la puissance des Turcs. Plus d'une fois le bacha de Damas avoit tenté de l'opprimer, tant par trahison qu'à force ouverte. L'inutilité de ses efforts anima la Porte contre ce prince ; elle ordonna aux bachas d'Alep, de Damas & de Caramanie, de se réunir pour l'attaquer, & il sortit de Constantinople une flotte qui devoit côtoyer la Syrie, & empêcher sa fuite. Dans cette circonstance, Fackardin craignant pour sa propre sûreté, ne pensa qu'à se garantir & à sauver les personnes qui lui étoient les plus chères. Il consulta ses meilleurs amis ; déterminé par les conseils du Caïvan son premier ministre, & du consul François résident à Saïda, il tenta de mettre promptement à couvert sa personne & ses états. Il laissa dans ses principales forteresses une garnison de 1613.

1613. soldats choisis, & des vivres pour trois ans ; il en confia la garde à des sujets d'une fidélité éprouvée, exigea d'eux le serment de n'y recevoir personne, pas même ses propres fils. Il laissa l'émir Aly son fils aîné, à la tête de dix mille hommes, lui faisant jurer aussi de ne faire ni paix ni accommodement avec ses ennemis, & profitant de l'absence des galères Turques, il s'embarqua pour l'Italie, sur un vaisseau Hollandois, avec le Caïvan & le consul François, suivi de seize personnes à son service. Il fit embarquer celle de ses femmes qu'il préferoit aux autres, sa fille & avec elles la femme du Caïvan & d'autres femmes de leur suite; un troisième vaisseau fut chargé des équipages, du trésor, & des choses les plus précieuses. Ces navires portoient pavillon François, tous trois partirent ensemble de Saïda; mais ils furent séparés devant Candie par une tempête; cependant, celui qui portoit l'émir arriva heureusement le 3 novembre à Livourne, après cinquante jours de navigation. Cet illustre personnage excita la surprise & la curiosité; plusieurs

personnes de la ville l'avoient connu en Syrie ; on lui fit un accueil gracieux, & le grand-duc ordonna qu'on eût pour lui les soins les plus délicats. Il se disoit descendant de ces anciens croisés qui, guidés par le fanatisme & par la valeur de Godefroy de Bouillon, conquirent la terre sainte, & fondèrent le royaume de Jérusalem. Quoique Mahométan, il avoit toujours favorisé les chrétiens. Ces témoignages qui lui furent rendus par le consul François, & par ceux qui l'avoient connu dans le Levant, engagèrent le grand-duc & sa mère à lui accorder les secours de l'hospitalité. Le secrétaire Usimbardi se rendit à Livourne par leurs ordres, & le pria de venir à Florence. Ce prince inquiet des vaisseaux qu'il avoit perdus, refusoit d'abandonner cette ville sans être instruit de leur sort. Le grand-duc expédia des ordres à Naples & à Messine, afin qu'ils ne fussent point arrêtés. Au bout de six jours, ils arrivèrent. Satisfait de cet heureux retour, l'émir prit les arrangemens nécessaires au séjour de ses femmes, & se mit en route pour Florence avec les 1613.

1613. principaux de sa suite, accompagné par l'amiral Inghirami. Jean de Médicis alla au-devant de lui hors de la porte Ambroisienne; Antoine l'attendoit à cette meme porte, & le conduisit au palais Pitti : là, il se jetta dans les bras du grand-duc, mettant sous sa protection, sa vie, sa fortune & ses états.

Fackardin offrit à l'armée des chrétiens la jouissance de tous ses ports; il démontra combien il étoit facile d'introduire par cette voie, des forces suffisantes pour éloigner les Turcs, & pour tenter la conquête de la terre sainte; il implora l'assistance du grand-duc, le conjura de liguer les princes chrétiens, & pour garant de sa foi & de celle de ses peuples, promit de rester en ôtage. Le grand-duc touché de cette générosité, lui offrit tout ce qui pouvoit lui rendre agréable le séjour de Livourne, lui promit ses secours, son assistance & ses efforts auprès du Pape & du roi d'Espagne. En partant de Saïda, Fackardin avoit dit à ses sujets qu'il se rendoit à Constantinople pour y traiter de la paix avec les Turcs; dès qu'il fut en Toscane,

cane, il desira les instruire du lieu de sa résidence, & voulut leur envoyer Sydy Aly son beaufrère. Ce desir parut légitime, mais on décida d'envoyer avec Sydy Aly, quelque personne notable, & des gens capables d'examiner le lieu, les forces, l'état des fortifications, & la nature des secours les plus propres à délivrer l'émir de la crainte des Turcs, & à lui faire entreprendre avec succès la conquête de Jérusalem. 1613.

Pour cacher cette expédition, l'on choisit un vaisseau François, dont le grand-duc confia la conduite à Charles Macinghi, chevalier de Malthe; il le fit suivre par l'enseigne Jean-Baptiste Santi, & César Antogniaci, ses ingénieurs. Ils devoient examiner les états de l'émir & la qualité du pays, ils avoient ordre de se rendre directement à Caïfa, sous l'extérieur de simples marchands de grains, de côtoyer la Syrie, de s'introduire à Sur & à Baruti, de s'insinuer avec adresse parmi le peuple, & de s'instruire du crédit qu'avoient pu se procurer les Turcs sur l'esprit de la nation. S'ils trouvoient le pays tranquille, ils devoient s'embarquer avec

1613. Sydy Aly, lever des plans, s'informer des forces de l'émir, & ſuivre les inſtructions, que lui-même leur avoit données. Jean de Médicis avoit fourni les éclairciſſemens néceſſaires pour n'omettre dans les ports & les forteresses, aucune des obſervations qui faciliteroient les diſpoſitions du ſecours qu'on projettoit d'envoyer avec la perſonne même de l'émir; ils partirent de Livourne vers le milieu de décembre. Pendant leur abſence, le grand-duc s'efforça de procurer à Fackardin des diſtractions & des amuſemens qui puſſent charmer ſes ennuis, & adoucir ſes malheurs. Les coutumes de l'Europe ne lui étoient pas tout-à-fait étrangères: il avoit ſouvent eu affaire avec les différentes nations qui alloient commercer dans ſes ports; il avoit l'eſprit vif & pénétrant; il ſe ſoumit facilement aux uſages de la Toſcane, hors à la liberté qu'on y accordoit aux femmes, dont il étoit exceſſivement jaloux; il fallut de fortes inſtances de la part du conſul François; il fallut employer les ſollicitations d'un archevêque Maronite pour le déterminer à préſenter

sa femme & sa fille à la grande-duchesse & à sa mère. Le grand-duc 1613.
ayant fait un voyage à Pise, Fackardin se trouva avec lui aux parties de chasse & aux fêtes de la cour : il admira les édifices, & parut desirer d'en élever de semblables dans ses états ; il n'étoit pas insensible à la gloire, & le grand-duc profita plus d'une fois du plaisir qu'il prenoit à parler de guerre, pour concerter avec lui le plan des opérations nécessaires, si la fortune lui devenoit plus favorable. Ils convinrent ensemble qu'on solliciteroit le Pape & le roi d'Espagne à fournir des secours. Philippe parut disposé à équiper une flotte : il auroit sans doute tenu parole, s'il n'eût été occupé des troubles du Montferrat. On conçut cependant quelques espérances de conquêtes, que l'imagination de Jean de Médicis lui faisoit regarder comme faciles : don Jean ne se proposoit rien moins que de transporter le saint sépulcre à Florence, & de le placer à Saint-Laurent, dans cette chapelle des Médicis, que Ferdinand avoit commencée avec tant de dépenses : on pré-

1613. ſumoit que le Pape & le roi d'Eſpagne concourroient à équiper une flotte formidable, dont on donneroit le commandement au prince don François. Le grand-duc & toute la cour s'occupoient avec plaiſir de ces projets, lorſque le vaiſſeau envoyé en Syrie arriva au mois d'avril.

1614. Sur ce vaiſſeau parut, avec les envoyés du grand-duc, Scheich Eſbey, l'un des principaux des états de l'émir; il étoit ſuivi de vingt-huit perſonnes. Les peuples de la Syrie l'envoyoient pour informer l'émir que le bacha de Damas, joint à quatorze autres bachas de l'Aſie & à ſoixante-quinze ſangiacs, avoient aſſiégé Calla d'Eſquif, forteresſe preſqu'imprenable, avec quatre-vingt-cinq mille hommes. La valeur de dix-huit ſoldats François, qui étoient enfermés dans ce fort, leur expérience & leur activité à ſervir l'artillerie, avoient ſauvé cette place de la fureur des ennemis, & les Turcs avoient perdu deux mille cinq cens hommes à ce ſiége. Malgré cette belle défenſe, les François n'avoient pu conſerver la plaine, qui, de même que les ports de mer, étoit tombée au pouvoir du

vainqueur. Ce malheur n'étoit cependant pas ſans reſſource : la mère de Fackardin s'étoit déjà rendue à Damas pour traiter de la paix ; & la ſomme de trois cens mille piaſtres ſembloit la faciliter. Scheich Eſbey apportoit à l'émir les aſſurances de l'attachement de ſes ſujets, les ſermens d'une inviolable fidélité & les témoignages d'une vive impatience de le revoir. Le chevalier Macinghi & les deux ingénieurs rapportèrent les cartes des états de l'émir & les plans des fortereſſes. Ils inſtruiſirent le grand-duc de la facilité avec laquelle on pouvoit ſurprendre quelques ports non fortifiés, & gardés par une très-petite garniſon. Ils rendirent compte des richeſſes de l'émir & de l'amour que ſes ſujets lui portoient, des productions du pays, des avantages qu'on y pouvoit tirer du commerce, enfin de la diſpoſition où étoient les peuples de la Syrie de s'unir au grand-duc & de faire avec lui la guerre aux Turcs. 1614.

Ces rapports inſpirèrent à Côme le deſir de tenter un établiſſement dans cette contrée & de s'y fortifier de maniere à réſiſter aux attaques. L'émir en-

courragé par ses promesses, résolut de
1614. retourner dans ses états, comme le demandoit Scheich Esbey au nom de tous ses peuples : il sollicita des secours en troupes, munitions, artillerie, & tout ce qui étoit nécessaire pour mettre les places en état de défense. On le lui promit. Le grand-duc fit équiper deux galions & d'autres petits bâtimens pour leur servir d'escorte ; il fit armer mille hommes d'élite, préparer de l'artillerie & des matériaux pour les fortifications qu'on vouloit élever, fit choix des meilleurs ingénieurs & des plus habiles ouvriers. Avec un tel armement il sembloit facile de reprendre Baruti ou Saïda : l'émir se flattoit même de pouvoir s'y établir dans le cours de deux mois sans craindre les Turcs. Le dessein secret de ce prince étoit de se remettre en possession de ses provinces, de les laisser en état de défense, & de revenir à Livourne jouir en paix de l'asyle que le grand-duc lui avoit accordé avec tant d'affection. Combien l'ame de ce prince se trouvoit alors partagée entre la crainte de ses ennemis, les différens avis de ses conseillers, les douceurs

que goûtoient en Italie, sa femme & celles de sa suite; enfin le danger où il exposoit ses états & sa vie. Ces tristes réflexions lui permettoient à peine de prendre un parti avec les ministres du grand-duc. Irrésolu, incertain, il changea plusieurs fois de projet pour les préparatifs de son voyage, & pour le voyage même. Le grand-duc plaignant avec humanité les malheurs de ce prince, ne se plaignit point de la dépense d'un armement considérable, qu'un long séjour augmentoit. Mais cette incertitude ne l'inquiétoit pas moins; il étoit difficile de se fixer sur la manière de le faire vivre en Toscane, lui & sa suite, & sur les personnes qui devoient la composer lorsqu'il retourneroit en Syrie. On eut recours au comte de Brèves, ambassadeur de France à Rome; il étoit alors à Livourne, il se chargea de prendre avec l'émir les mesures les plus sages. La ligue des princes chrétiens qui devoient concourir à la conquête de la terre sainte, exigeant beaucoup de tems & de démarches, il parut prudent de retenir le prince en Toscane, jusqu'à la conclusion de ces arrange- 1614.

1614. mens ; on arrêta que Scheich Esbey retourneroit en Syrie avec ceux de sa suite, dont Fackardin feroit choix; que le Caïvan & ses femmes resteroient auprès de l'émir, & qu'on leur assigneroit pour demeure un lieu solitaire & tranquille. En conséquence le grand-duc accorda au Caïvan & à douze personnes de sa famille, le château de Monté Catini, dans le Val-de-Cécine. Il voulut qu'on leur procurât une existence aisée & honorable, & chargea le capitaine de Volterra & d'autres officiers de veiller à tous leurs besoins. Quant à l'émir on lui permit de rester avec sa femme, sa fille, cinq femmes à leur service, & Sydy Aly demeura près d'eux, avec treize hommes de leur suite. On leur laissa le choix d'habiter Livourne ou Florence, & dans cette ville, on leur offrit l'ancien palais de Médicis, une pension honnête, & le service des écuyers du grand-duc.

Après le départ de Scheich Esbey & de ceux qui l'accompagnoient, l'émir fut saisi des plus vifs regrets ; il se repentit de son oisiveté, tandis que ses sujets versoient leur sang pour

lui ; une trifte mélancolie répandit un poifon fecret fur tous les plaifirs que le grand-duc cherchoit à lui procurer. Il demanda enfin qu'on renvoyât le Caïvan à Saïda ; il obtint cette grace dès la première courfe pour laquelle on fit partir des galères Tofcanes. Ce prince ne pouvoit fe perfuader que tant de fouverains vouluffent fe liguer en fa faveur, & regardoit comme indolence de la part du grand-duc, ce qui n'étoit que l'effet des circonftances où fe trouvoit alors l'Europe. Mais l'année fuivante, les Turcs menacèrent vivement les côtes de la Sicile & de la Calabre, avec une nombreufe armée ; la cour de Madrid fortit de fa léthargie, & jugea à propos d'armer une flotte pour prévenir toute invafion. Le miniftère crut que la préfence de l'émir feroit avantageufe, & qu'on pouvoit tenter une diverfion, ou du moins intimider les Turcs. On lui fit confeiller en fecret de s'adreffer de lui-même à Philippe : Fackardin auroit cru violer les loix de l'hofpitalité, s'il n'eût pas communiqué au grand-duc les defirs du roi d'Efpagne : Côme ne tarda pas à 1614.

offrir volontairement la perſonne de
1614. l'émir. Philippe qui s'attendoit à cette offre, la reçut avec plaiſir, & réſolut de le faire paſſer en Sicile; il envoya au duc d'Oſſun, vice-roi de cette iſle, des ordres exprès de le recevoir & de le traiter conformément à ſon rang. Après avoir donné au grand-duc les témoignages de la plus vive reconnoiſſance, l'émir partit de Livourne le 26 juillet 1615: il emmena toute ſa ſuite ſur les galères Toſcanes. L'amiral Inghirami, chargé de l'accompagner, le préſenta au duc d'Oſſun. Il s'arrêta peu à Meſſine; impatient de revoir ſes états, il voulut en parcourir les côtes maritimes ſur les galions Eſpagnols, afin de ſe mettre à portée de pourvoir à la défenſe & à la tranquillité de ſes ſujets.

Les intérêts de l'émir furent ſingulièrement favoriſés par les mouvemens que le ſophi de Perſe faiſoit pour ſervir les ſiens propres. Les Turcs ainſi contraints par des forces plus conſidérables, abandonnèrent la Syrie, & laiſsèrent à Fackardin le loiſir de recouvrer ſes états: la paix conclue entre la Porte & la Perſe,

contribua encore à la tranquillité de ce prince, qui dans le sein du repos n'oublia pas les bienfaits de la maison de Médicis: plusieurs fois il lui en témoigna sa reconnoissance. Après la mort de Côme II, il entretint avec Christine la même correspondance, & à sa considération protégea tous les chrétiens qui se rendoient au S. Sépulcre: il favorisa particulièrement les Toscans qui vinrent commercer dans ses domaines. Un consul de cette nation fut établi à Saïda, & nombre de familles Toscanes y portèrent les ouvrages des manufactures de Florence. Ces négocians ne faisoient le commerce dans ce port, que par un échange de leurs marchandises avec celles de l'Asie qu'ils faisoient passer à Livourne. Ce négoce avantageux engagea l'émir à régler avec le dépositaire général du grand-duc, le commerce des soies du Levant; transportées à Livourne, elles se vendoient sur la place, & le prix en étoit réservé à l'établissement de ses fils puînés, à qui l'amour de leur père préparoit un asyle à la cour de Toscane. Le Maronite Abraham *Echel-* 1614.

lenſi étoit auprès du grand-duc, l'in-
1614. terprète de ſes ſentimens & le défenſeur de ſes intérêts. L'émir avoit pris à Florence le deſir d'adoucir les mœurs de ſa nation, d'y introduire les arts, & de lui en faire connoître les précieux avantages. Il appella de Toſcane en Syrie des médecins & des architectes, des maçons, des boulangers, des jardiniers & d'autres gens propres à cultiver les arts & à exercer les métiers néceſſaires aux commodités de la vie. Sans doute un prince ſi éclairé eût vu dans la ſuite d'heureux effets de ſes ſoins, ſi les Turcs, qui méditoient depuis long-tems de ſe venger, n'avoient profité d'une occaſion pour l'accabler inopinément. La Perſe ne donnant plus d'inquiétude à la cour Ottomane, la perte de ce prince infortuné fut arrêtée dans le divan. Tous les bachas circonvoiſins, jaloux de ſa puiſſance & de ſes projets, s'unirent avec les autres émirs pour lui ôter la vie. Une armée innombrable fondit tout-à-coup ſur ſes états; & en même-tems une flotte de ſoixante-deux galères & de quatre galions inveſtit ſes côtes maritimes. Ce n'étoit point

encore assez ; la trahison lui enleva tous les moyens d'échapper. Il tomba au pouvoir de ses ennemis, fut conduit à Constantinople, & étranglé avec deux de ses fils le 13 avril 1635 ; tout ce qu'il avoit laissé des siens à Damas, y étoit devenu victime de la cruauté des Musulmans. 1614.

Les actes de grandeur & de compassion que le grand-duc de Toscane avoit exercés en faveur de ce prince malheureux, étendirent sa gloire en Europe. Il étoit parvenu à effacer les idées qu'on avoit eues du génie & de la magnificence de son père. Aucun prince de la maison de Médicis n'eut une cour plus brillante, ni composée d'hommes plus célèbres par leur génie, leur naissance & leur caractère. Jusqu'alors on n'avoit éprouvé sous son regne que d'heureux événemens ; la nation chérissoit un prince conduit par un jugement solide, soutenu par la fortune, & de qui la douceur & l'humanité attiroient l'amour & la vénération de ses sujets.

Mais au milieu de cette extrême félicité, le sort de la maison de Médicis changea précipitamment ; les

1614. disgraces dont elle parut accablée, se répandirent sur la Toscane. Don François mourut le 17 mai, le vingt-deuxième jour d'une fiévre ardente. Le grand-duc aimoit éperdument son frère; il en donna les preuves les plus touchantes, par des larmes, par des cris aigus, & par la tristesse dont il fut long-tems accablé. La mémoire d'un frère si chéri fut honorée par une pompe funèbre de la plus grande magnificence, & plus réellement encore par les bienfaits que le grand-duc répandit sur toute sa maison. Ce malheur en produisit un autre plus grand, & qui tint long-tems dans une extrême inquiétude, le peuple, la cour & la Toscane entière. Côme étoit d'un tempérament maigre, délicat & sujet à de grandes foiblesses d'estomac: emporté par l'ardeur de la jeunesse, il ne pouvoit s'astreindre au régime & aux ménagemens qu'exigeoit cette foible constitution. Conduit par la fausse opinion qu'un exercice excessif pourroit le fortifier, il se livra à celui de la chasse: il le prenoit dans les marais de Stagno & dans les campagnes insalubres des côtes

maritimes de Pise. Il fut bientôt attaqué d'obstructions, il devint languissant & 1614.
valétudinaire ; on attribua la première cause de son mal, à la précipitation de son mariage avec une princesse beaucoup plus âgée que lui ; cependant la fiévre quarte, dont il fut continuellement affligé, fit soupçonner les marais de Pise & de Stagno, d'en être aussi la cause funeste.

La mort du prince son frère avoit produit une altération sensible dans une complexion aussi délicate. Vers la fin d'août, il fut saisi d'une fiévre violente, accompagnée d'un si grand vomissement, qu'on craignit pendant plusieurs jours pour sa vie. Ces craintes répandirent la désolation à Florence. Tous les ordres de l'état firent des prières publiques pour la conservation d'un prince généralement aimé ; la réunion de tous les corps qui se rendoient aux temples en habits lugubres, formoit un spectacle touchant ; les larmes des courtisans, l'abattement du peuple, tous les vœux réunis pour le rétablissement de ce prince, le rendoient encore plus desirable. Il échappa à la mort, mais

1614. sans recouvrer une santé parfaite, & depuis ce moment, il vécut dans les souffrances.

Pendant qu'on le voyoit avec douleur à Florence dans cet état d'infirmité, on applaudissoit à Paris à ses généreux desseins. Le grand-duc Ferdinand avoit ordonné au célèbre Jean de Bologne, une statue équestre d'Henri IV; son intention étoit d'en faire présent à ce monarque. Mais ni le prince, ni le roi, ni même l'artiste, ne vécurent assez long-tems pour l'exécution de ce dessein. Côme II le fit achever par les soins de Pierre Jacca. La statue fut transportée à Rouen, sur un vaisseau fait exprès: delà on la conduisit par la Seine à Paris. La base en étoit préparée depuis long-tems dans cette capitale. Le peuple impatient de voir cette statue, accourut en foule sur les bords de la rivière, pour célébrer l'arrivée de ce monument. Les cris multipliés de *vive le roi*, les acclamations de joie, les décharges d'artillerie, le nom de Henri le grand répété & béni à chaque instant par tout le peuple, auroient fait imaginer que ce prince

vivoit encore, & qu'il rentroit en triomphe dans sa ville capitale. Dès que la statue eut été posée sur sa base par les artistes Florentins, on la découvrit solemnellement, & les François la trouvèrent parfaitement ressemblante. L'affluence du peuple fut si grande dans les premiers momens, que le passage du pont-neuf fut absolument interdit pendant plusieurs jours à ceux qui ne vouloient pas y courir risque de la vie. Le nom du grand-duc Ferdinand ne fut pas oublié au milieu des acclamations adressées à l'image de Henri. On entendit retentir celui de Côme II, comme ayant donné à la nation ce précieux monument. La cour ne tarda pas à venir en admirer le travail & la perfection, & cet objet qui rappeloit à la reine & à son fils un objet si cher, fit couler de nouveau leurs larmes en réveillant leur douleur. Le grand-duc fit donner à l'un & à l'autre de petites statues de la main de Jean de Bologne, & promit au jeune roi de faire exécuter à Florence un petit modèle en or de la grande statue. Pesciolini chargé d'offrir ces présens, & les artistes venus avec 1614.

lui de Florence, furent généreusement
1614. récompensés. On voulut consacrer la
mémoire du grand-duc par une inscription qui renfermât l'histoire du don, & celle du donateur : elle fut enregistrée au Parlement, écrite sur un vélin, déposée dans le cheval même qui portoit la statue, & mise sous les presses de l'imprimerie royale.



1614.

CHAPITRE IV.

Les troubles de Lombardie obligent le grand-duc de concourir à la défenſe du Milanois. Côme ſe rend médiateur entre l'archiduc & la république de Veniſe. Guerre des Uſcoques, dans laquelle la république donne le commandement de ſes armées à don Jean de Médicis. Entrepriſes dans le Levant. Mariage de la princeſſe Catherine avec le duc de Mantoue. Mort tragique du maréchal d'Ancre. Diſgrace de la reine de France. Traité de paix conclu à Madrid.

L'ESPÈCE d'accord qu'on avoit ébauché entre le duc de Savoie & le duc de Mantoue, à l'égard de la reſtitution des places du Montferrat, avoit laiſſé en Italie des étincelles de guerre faciles à ranimer. Charles-Emmanuel ſe tenoit toujours ſous les armes; les Eſpagnols étoient également armés dans le Milanois, & l'on regardoit une nouvelle rupture comme iné-

vitable, l'orgueil des deux partis ne
1614. permettant ni à l'un ni à l'autre de
céder le premier. La haine que le duc
de Lerme avoit conçue contre le duc
de Savoie, étoit là première cause de
la division actuelle. Le duc avoit autrefois refusé l'alliance de ce ministre: mais à la véritable dignité de son rang, le duc ne savoit pas joindre la prudence d'un souverain. Son génie ambitieux & turbulent n'évitoit aucun des piéges qu'on lui tendoit; toujours prêt à faire la guerre, il se flattoit en ce moment d'y engager la France, & de faire échouer le traité de la double alliance. Les protestans le soutenoient dans ce dessein par les secours qu'ils lui fournissoient. La nation Espagnole n'étoit jamais si offensée que lorsqu'on blessoit son orgueil & lorsqu'on prétendoit lui disputer la primauté. Le duc de Savoie eut l'imprudence de renvoyer au roi d'Espagne le cordon de la toison d'or. Cette insulte indigna le ministère & révolta tous les esprits. Le marquis d'Inoiosa eut ordre d'entrer dans le Piémont, & lorsqu'il eut en vain tenté les voies d'accommodement, les hostilités commencè-

rent. Le marquis s'empara de quelques postes sur les terres d'Asti : mais en même-tems les Piémontois se jettèrent dans le Milanois, & y surprirent plusieurs places. Cet événement détermina le marquis à demander au grand-duc de Toscane les secours qu'il devoit à l'Espagne, en vertu du traité de Florence, du 3 juillet 1557 ; traité appelé communément *la capitulation de Sienne.* Aux termes de ce traité, Philippe II étoit obligé de défendre & de garantir à la maison de Médicis le domaine de Florence & de Sienne ; le grand-duc devoit fournir quatre mille fantassins & quatre cens cavaliers, toutes les fois que le duché de Milan seroit attaqué par les ennemis de l'Espagne. 1614.

Une obligation si générale & si peu limitée pouvoit exposer le trésor du grand-duc à tous les caprices du roi d'Espagne & de son ministère ; en effet, le caprice beaucoup plus que la raison, avoit donné lieu à l'invasion du Milanois. La demande du général Espagnol étoit même plus étendue que les obligations du grand-duc. Côme parut déterminé à ne rien

faire au-delà des promesses de son
1614. ayeul, mais il n'eut pas le courage de s'y refuser tout-à-fait, craignant sans doute de perdre la bienveillance des Espagnols. Il fit lever des troupes en Allemagne, envoya en Suisse pour en lever d'autres & pour obtenir le passage, afin de secourir plus promptement le Milanois. L'ambassadeur de France & le nonce du pape s'occupoient d'une médiation entre les parties belligérantes, & leurs secrètes intelligences fournissoient à Côme le prétexte de retarder les secours. Ils avoient projetté un traité de paix; le duc de Savoie l'avoit accepté, mais il fut rejetté par le marquis d'Inoiosa. On fut étonné de voir celui-ci, autrefois si dévoué aux intérêts du duc de Savoie, devenu en si peu de tems l'appui de la maison de Mantoue, jusqu'à troubler pour elle le repos de l'Italie. Les hostilités recommencèrent, & Côme fut obliger de presser les secours qu'il devoit donner. Le besoin urgent, & les difficultés qui survinrent au sujet des passages, contraignirent le grand-duc & le général Espagnol de convenir

entr'eux, que la Toſcane fourniroit ſeulement deux mille hommes, & que le reſte des ſecours ſeroit donné en argent. Le grand-duc exigea de plus que ſes troupes ne ſeroient pas forcées de faire la guerre hors des frontières du Milanois. Ce prince engagé ſeulement à la défenſe de ce pays, ne vouloit au moins offenſer aucun des ſouverains d'Italie. 1614.

Les deux mille fantaſſins ſe réunirent à Livourne, & s'embarquèrent ſur les galères Toſcanes pour ſe rendre au port de Vaï où ils devoient deſcendre. Cette troupe paſſoit pour être la mieux diſciplinée & la meilleure de toute l'Italie. Inoioſa l'employa à garder les poſtes les plus importans des frontières. La guerre fut commencée avec beaucoup d'animoſité, mais avec peu de forces. Elle intéreſſoit vivement les différentes cours de l'Europe; & le miniſtère de chacune d'elles s'occupoit à balancer les droits reſpectifs des adverſaires. Comme ces débats pouvoient changer le ſyſtème politique de l'Italie; chacun ſelon ſes propres vues ſe trouvoit agité par la crainte & l'eſpérance; 1615.

1615. les artifices du duc de Savoie confondoient les raisonnemens les mieux fondés, & au milieu de ces incertitudes, les observateurs attendoient impatiemment l'issue de toutes ses manœuvres.

Le grand-duc eut lieu d'être surpris, lorsqu'après avoir inutilement desiré l'alliance du duc de Savoie, celui de Modène la lui proposa de nouveau, en lui offrant de la négocier lui-même. Entre les maximes politiques de Philippe, devenues comme on l'a déjà observé, des loix fondamentales dans la monarchie Espagnole, une des plus essentielles étoit de ne permettre ni union ni confédération entre les maisons puissantes de l'Italie. Lorsque le traité de la double alliance fut conclu, le grand-duc qui desiroit de marier une de ses sœurs au prince de Piémont, recourut à la médiation de Philippe. Ce prince s'en chargea volontiers; mais ce fut pour y mettre secrètement des obstacles. L'alliance du grand-duc de Toscane ne suffisoit pas non plus à l'ambition du duc de Savoie; il portoit ses vues à des objets plus élevés: il vouloit exciter la jalousie

jalousie du roi d'Espagne, & amuser le grand-duc, afin qu'il ne s'engageât 1615.
point à fournir des secours plus considérables. Comme il ne cherchoit qu'à retarder la conclusion des traités, pour gagner du tems & pour en arrêter l'exécution, il demanda que la république de Venise fût seule médiatrice. Ces artifices ne tardèrent pas à être connus; & le grand-duc ne se prêta à aucune négociation qui pût altérer le repos de ses états.

Après un grand nombre de discussions, on ratifia le 22 juin dans Asti un traité de paix; la cour d'Espagne qui avoit la plus grande répugnance à traiter d'égal à égal avec un prince à qui elle avoit marqué tant de hauteur, fut obligée d'approuver & de signer les conditions que lui proposa Rambouillet, ambassadeur de France. La tranquillité de l'Italie sembloit assurée par ce traité. Les différens survenus à l'égard du Montferrat, furent remis au jugement de l'empereur; la France & la république de Venise garantissoient le Piémont contre les attaques des Espagnols; il étoit de leur prudence dans ce moment, de

1615. ne pas accroître les embarras; le traité de la double alliance auroit facilement échoué, si la France eût été contrainte à secourir le duc de Savoie. Louis XIII étoit majeur; mais l'autorité résidoit encore dans la personne de la reine : la cour divisée en plusieurs partis, flottoit au gré de l'ambition des grands, & changeoit de résolution à la moindre circonstance. On jugea donc à propos de ne point différer la conclusion des deux mariages, & les deux cours firent promptement les préparatifs nécessaires avec la plus grande magnificence.

La cérémonie fut fixée au 18 octobre : la reine de France devoit être épousée à Burgos, & la princesse d'Espagne à Bordeaux. Le duc de Lerme avoit la procuration de Louis XIII, & le duc de Guise celle du prince d'Espagne. Les deux épouses furent remises en même tems avec beaucoup de formalités de la part de l'une & de l'autre cour, sur le fleuve Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. Le grand-duc y fut représenté par le comte Orso Delci son envoyé auprès du roi d'Espagne. Il assista à cette cérémonie avec le

nonce du pape, & fut placé à côté de l'ambaſſadeur de France, au repas que donna le duc de Lerme. Delci accompagna la princeſſe à Bordeaux, Marie de Médicis l'avoit invité à s'y rendre, en apparence, pour le conſulter ſur la manière dont on devoit ſe conduire à la cour avec la jeune reine, mais en effet, pour s'inſtruire des particularités de la correſpondance ſecrète qu'elle entretenoit elle-même avec le duc de Lerme. Le grand-duc célébra cette alliance par des fêtes publiques, moins parce qu'il en étoit le principal auteur, que parce qu'il ſe flattoit d'avoir mis le ſceau à la tranquillité de l'Italie. L'effet ne répondit pas à ſon attente; les Eſpagnols ne ſe croyoient pas encore vengés des outrages du duc de Savoie. 1615.

Les pirateries des *Uſcoques* (*a*), ſuſcitèrent de nouveaux troubles entre l'archiduc Ferdinand & la république de Veniſe. Les conquêtes des Turcs dans la Boſnie (*b*), la Croatie, l'Albanie avoient repouſſé vers les

(*a*) Ce mot en langue Eſclavone, ſignifie *fugitifs*.

(*b*) Autrefois partie du royaume de Hongrie.

1615. côtes de la mer Adriatique, quantité de malheureux, qui, fuyant le joug tyrannique du conquérant, cherchèrent la subsistance & le repos sous le gouvernement & la protection de la maison d'Autriche. L'empereur Ferdinand I en avoit reçu un grand nombre à Segna (*a*). La stérilité des rochers où ces fugitifs s'étoient retirés, ne leur fournissant pas de quoi vivre, la haine qui les animoit contre les Turcs, les avoit déterminés à exercer la piraterie sur la mer Adriatique. Ce genre de vie beaucoup plus lucratif que la pêche & l'agriculture, les encouragea de manière qu'ils se rendirent redoutables sur les mers de l'empire Ottoman. La république de Venise avoit toujours prétendu que le domaine absolu du golfe lui appartenoit, & ne pouvoit souffrir que d'autres y naviguassent sans son aveu. Le traité de la liberté des mers que les Hollandois avoient publié contre les Portugais, allarmoit les sénateurs qui ne supportoient aucune opposition sur ce

(*a*) *Zeng* ou *Sang*, dans la Momarchie, actuellement bon port sur la mer Adriatique.

point ; les dangereuſes conſéquences qui réſultoient pour eux de ces accords, 1615.
les engagèrent à s'adreſſer à l'archiduc, & dans le cours de l'année 1613, ils firent avec le prince un traité pour aſſurer à la république le domaine de la mer Adriatique, & mettre un frein à la témérité des Uſcoques ; mais ces pirates étoient devenus puiſſans, hardis, incapables de toute autre profeſſion ; ils ne voulurent ſe ſoumettre à aucune loi. La république menacée par les Turcs qui la rendoient reſponſable des déſordres arrivés ſur le golfe, fut obligée d'agir directement contre les pirates ; elle les attaqua, ils ſe défendirent avec intrépidité, firent des prodiges de valeur & des priſes conſidérables. Il en réſulta une déclaration de guerre entre la république & l'archiduc : elle cauſa d'autant plus d'inquiétude en Italie, que le roi d'Eſpagne parut y avoir le principal intérêt, Philippe III avoit pour ambaſſadeur à Veniſe don Alphonſe de la Cueva, marquis de Bedmar, homme aimable, auſſi poli par caractère que par éducation, s'occupant des belles-lettres, & ſur-tout inſtruit

1615. dans l'hiſtoire. Ces heureuſes qualités lui avoient acquis l'eſtime générale des particuliers ; mais le corps de la république étoit peu ſatisfait du zèle qu'il montroit en traitant les affaires de ſon maître ; il parloit au nom du roi d'Eſpagne avec tant de hauteur, il le mettoit ſi fort au-deſſus de tous les monarques de l'Europe, il avoit des intelligences ſi ſecrètes avec l'archiduc, accordoit ouvertement aux pirates une protection ſi abſolue, montroit dans ſes négociations tant d'empire & de ſupériorité, que les Vénitiens craignirent que Philippe III ne voulût traiter avec eux, non d'égal à égal, mais comme il avoit oſé faire avec le duc de Savoie. Il parut dans le même tems un livre intitulé : *Examen de la liberté de Veniſe*. Cet ouvrage imprimé à Ingolſtadt, fut attribué aux Jéſuites. On prétendoit y prouver que la liberté de la république n'avoit jamais exiſté par aucune loi conſtitutive, & que tout ſon domaine étoit dépendant abſolument de l'empire. Il eſt facile d'imaginer combien cet ouvrage effraya le ſénat, on lui diſputoit le droit d'indépendance, on ſembloit le menacer,

quoique de loin, d'anéantir la république, & une circonstance qui augmentoit son affliction, c'étoit le silence de la France, occupée alors des révolutions qui l'agitoient, & forcée de laisser un libre cours aux desseins des Espagnols. A peine don Pierre de Tolède fût-il arrivé en Lombardie, qu'il ne resta plus aucun lieu de douter du plan qu'avoit conçu la cour d'Espagne pour assujettir l'Italie. 1615.

La conduite du marquis d'Inoiosa ne pouvoit plaire au duc de Lerme: il fit tomber sur lui toute l'indignation de Philippe, & lui substitua don Pierre de Tolède. La fierté naturelle, l'orgueil & la pénétration de ce général devoient en imposer à toute l'Italie, & en intimider les souverains. Déjà le duc de Mantoue étoit devenu l'esclave de l'Espagne: il ne restoit à humilier que la république & le duc de Savoie. Les autres états auroient suivi le sort de ces deux puissances, qui leur servoient d'appui: il étoit donc naturel qu'elles se réunissent pour leur défense mutuelle, & que leurs intérêts devinssent communs. L'exécution du traité d'Asti fournissoit nombre de 1616.

1616. prétextes à une nouvelle guerre. Don Pierre armoit dans le Milanois ; le maréchal de Lesdiguières se préparoit à marcher en Italie, pour secourir le duc de Savoie. La guerre du Piémont étoit nécessairement liée avec celle de Stirie. On ne pouvoit porter la paix dans une partie de l'Italie, qu'on n'en pacifiât en même tems tous les états. Tandis que la France tâchoit d'accorder Emmanuel avec don Pierre de Tolède, le grand-duc choisi par l'empereur pour être médiateur entre la république & l'archiduc, apportoit tous les soins imaginables à éteindre un feu qui pouvoit causer en Italie les plus grands désordres ; il employa sur-tout dans cette occasion les soins & la prudence de don Jean de Médicis, que la république venoit de nommer général de ses armées.

Ce prince s'étoit acquis dans l'art de la guerre, une réputation qui le faisoit desirer de tous les souverains ; il avoit l'esprit cultivé par l'éducation & perfectionné par l'étude des plus hautes sciences ; il avoit un penchant très-vif pour les plaisirs, & cette liberté de caractère qu'on acquiert dans la

profeſſion des armes. Sa ſociété faiſoit les délices & l'amour de tous les jeunes gens de qualité ; les plus ſpirituels & les plus galans ſe rendoient en grand nombre à ſa réſidence de *Parione*, pour ſe former d'après ſon exemple, & partager ſes plaiſirs ; on s'occupoit dans ces aſſemblées, des ſciences & des exercices convenables à des gentilshommes & à des princes ; mais malheureuſement tous les genres de plaiſirs y étoient admis. Cette conduite relâchée ne s'accordoit pas avec les mœurs ſévères de Chriſtine, que la jeuneſſe du grand-duc ne pouvoit adoucir, lui même étant toujours valétudinaire, malade & ſouvent réduit à garder le lit. En matière d'état on faiſoit le plus grand cas des avis de don Jean ; mais on blâmoit hautement ſa conduite particulière ; le choix indigne & public qu'il ſe permit de faire d'une femme de la plus vile condition, acheva de révolter tous les eſprits. C'étoit une Génoiſe, nommée Livie Vernaſſa, qui ſut le captiver par ſes artifices, plus que par ſes charmes. Elle étoit fille d'un cardeur de matelas, & avoit 1616.

1616. épousé Baptiste Granara, qui exerçoit la même profession. Quoique née dans un état abject, cette femme avoit l'esprit hardi, entreprenant, le cœur susceptible des plus violentes passions, & un courage extraordinaire pour conduire ses desseins & les exécuter. Fatiguée de l'état du mariage qui mettoit un frein à ses inclinations dépravées, elle quitta son mari pour un amant. Arrêtée par l'ordre du magistrat & renfermée dans une maison de correction, son amant fut la délivrer de sa captivité : elle s'enfuit à Lucques, d'où elle se rendit facilement à Florence. La misère & ses penchans la contraignirent à s'y prostituer ; elle eut occasion de connoître plusieurs amis de don Jean. Ce qu'ils lui racontèrent excita la curiosité de ce prince, il la vit, & conçut pour elle la plus violente passion. Aussi-tôt on la vit sortir du sein de la misère & de l'opprobre, pour paroître avec faste & avec grandeur. Devenue l'idole du prince, elle devint aussi l'objet de la satyre & de l'étonnement général. Mais le blâme public en offensant don Jean, ne servit qu'à l'animer davan-

tage. Il ne se fit aucun scrupule de montrer celle qu'il aimoit, dans ses propres équipages. Livie étoit belle, jeune, très-vive, très-enjouée. Don Jean avoit alors cinquante ans, âge où l'amour ne peut souffrir de contrariétés. Les avertissemens de la cour, les reproches du grand-duc ne servirent qu'à l'aigrir. Guidé par le desir de vivre tranquille avec cette femme, il quitta Florence, & demanda du service à la république de Venise. 1616.

Le sénat avoit conçu la plus haute idée de la valeur de don Jean, & de son habileté dans les affaires publiques. La circonstance de la guerre fit recevoir ses offres avec reconnoissance; il fut nommé général des troupes Vénitiennes, & Livie l'accompagna. A peine fut-elle éloignée de Florence qu'elle crut pouvoir exercer sur lui cet empire absolu que donne l'amour, dans un lieu où elle ne craignoit plus le ressentiment du grand-duc. Dans les premiers transports d'une aveugle passion, don Jean lui avoit promis de l'épouser : mais elle-même n'étoit pas libre; il falloit faire casser son mariage. Appuyée du crédit de son amant, elle se pourvut en

caſſation à la cour épiſcopale de Gènes ;
1616. elle allégua qu'elle avoit été forcée par ſes parens de ſe marier à l'âge de treize ans. L'or empêcha l'oppoſition que pouvoit former ſon mari, & la cauſe n'étant point défendue, devint facile à gagner. On fit un rapport concis de tous les actes qui favoriſoient les vues de don Jean & de ſa maîtreſſe, & la nullité du mariage fut prononcée. Le grand-duc avoit prévu tout ce qui devoit réſulter de cette paſſion ; il fit avertir don Jean de mieux réfléchir ſur ce qu'il ſe devoit à lui-même, & à la maiſon de Médicis. Mais ce fut en vain, rien ne put arrêter la violence d'un ſi impétueux délire : on eut bientôt à Florence la douleur d'apprendre la célébration publique d'un mariage ſi bas, & preſqu'en même-tems la naiſſance d'un fils. Il en réſulta entre les deux princes une très-grande méſintelligence, & des reproches amers. En effet, il s'agiſſoit d'un intérêt eſſentiel pour les princes cadets, appellés de droit à la ſucceſſion de don Jean, s'il étoit mort ſans ſucceſſeur légitime. Ces grands intérêts firent naître l'idée

extravagante d'enlever, à quelque prix que ce fût, le mari de Livie, & de l'obliger à un appel en forme du jugement qui avoit annullé ſon mariage. Granara étoit à S. Pierre d'Arena: le 23 juillet 1619, pluſieurs hommes apoſtés par le grand-duc pour le ſaiſir, ſe jettèrent ſur lui, l'emmenèrent vers la mer, où ils le mirent ſur un vaiſſeau qui l'attendoit; on le conduiſit à Livourne, enſuite à Florence: on l'y garda dans la forteresſe de Belvedère, où il fut traité avec beaucoup de ménagemens & de douceur. Mais l'amour de don Jean pour Livie, la crainte de l'irriter & de le perdre, firent ſuſpendre les projets qu'on avoit formés. 1616.

Malgré ces événemens, le grand-duc entretenoit toujours avec lui la même correſpondance, pour contribuer par ſon intelligence & ſes conſeils, à éteindre le feu de la guerre, qui s'étendoit aux deux extrêmités de la Lombardie. Les troupes Françoiſes que le maréchal de Leſdiguières conduiſoit en Piémont, & les ſecours qu'il fourniſſoit ouvertement à la république, montroient à Pierre de Tolède l'inſuffiſance du traité d'Aſti; il ſe détermi-

na donc à prévenir le duc de Savoie,
1616. & à fondre sur le Piémont. Don Pierre avoit déjà demandé au grand-duc les secours dus au Milanois en vertu de la capitulation de Sienne. Le marquis de Béthune, ambassadeur de France, & le nonce du pape, ne pouvoient espérer aucune pacification. Pierre de Tolède résolut de commencer la campagne par le siége de Verceil. Le grand duc convint de lui fournir trente mille écus par mois, à commencer du mois d'octobre; outre la surcharge d'un tribut si considérable, Côme eut encore à essuyer différentes contestations sur le mérite & la justice d'un tel secours. Il insistoit sur les termes de la capitulation de Sienne, qui ne l'obligeoient qu'en cas de défense, & non pas en cas d'irruption. Pierre de Tolède alléguoit que le meilleur moyen de défense étoit de prévenir l'ennemi dans ses états; que c'étoit même le plus sûr. Le grand-duc devoit donc regarder comme essentiel de faire la paix entre la république & l'archiduc: mais tous ses efforts furent inutiles. Venise avoit ouvertement lié ses intérêts à ceux du duc de Savoie;

& les Espagnols agissoient également
contre l'un & l'autre. 1616.

Cette singulière complication d'intérêts, une suite d'événemens des plus étranges, & entièrement inconnus dans les histoires de tous les tems, faisoient de cette guerre un spectacle tout nouveau. Le traité d'Asti avoit été conclu sans être observé ; le maréchal de Lesdiguières marchoit de son propre mouvement au secours d'Emmanuel ; les rois de France & d'Espagne entretenoient cependant entr'eux la plus parfaite amitié : il étoit à craindre que l'ambition des ministres ne devînt plus puissante que la volonté des monarques. On ne voyoit pas avec un moindre étonnement, qu'un petit nombre d'hommes tels que les Uscoques de Ségna, occupassent la république de Venise, & eussent la témérité de tenter la surprise de Malamocco (*a*). Tandis que les Cosaques, parvenus jusqu'à l'entrée du détroit de la mer Noire, menaçoient de saccager Constantinople, les Usco-

(*a*) Petite isle du golfe, à trois ou quatre lieues de Venise.

ques de Ségna causoient à Venise une
1616. semblable terreur. On équipoit des flottes à Naples, on armoit des troupes en Lombardie : la fierté de don Pierre de Tolède, l'ardeur du viceroi duc d'Ossun, les artifices du marquis de Bedmar menaçoient l'Italie d'une révolution générale. Le grand-duc de Toscane, jugeant que le parti le plus sage étoit toujours le meilleur, renonça aux sollicitations qu'il faisoit inutilement pour la paix; profita de la sûreté que lui donnoit son alliance avec l'Espagne, & ne s'occupa que de la prospérité de ses sujets, des soins du commerce & de la gloire de ses entreprises dans le Levant. Le brave Inghirami surprit au mois de mai, près de Négrepont, la capitane de Métélin, & une autre galère Turque qui faisoient voile d'Alexandrie à Constantinople, pour y porter les tributs. Cette prise fut estimée plus d'un million d'écus. On fit 360 esclaves, & on délivra 420 chrétiens qui languissoient dans les fers. Ce fut un glorieux triomphe, & un spectacle touchant pour toute la ville, lorsque ces chrétiens entrèrent à Florence, ornés de couronnes de fleurs

& de guirlandes, revêtus des dépouilles des Turcs, & portant leurs drapeaux déployés, lorsqu'ils traversèrent la ville dans cet appareil, & vinrent se jetter aux pieds du grand-duc, en le nommant leur *Sauveur*. L'amiral marchoit à leur tête; au bruit des acclamations de tout le peuple; il reçut des mains du grand-duc la juste récompense de sa valeur, & sa famille jouit encore des bienfaits du souverain. 1616.

Au milieu de tant de joie, la santé du prince manquoit encore à la satisfaction publique. Les vœux du peuple intéressoient sans cesse le ciel à son rétablissement, tandis qu'on mettoit en usage toutes les ressources de la médecine. Des fièvres lentes, & de fréquentes douleurs de coliques l'avoient affoibli & rendu incapable de tout exercice. Les plus célèbres médecins de l'Italie s'étoient rendus à Florence pour y consulter sur la cause & la nature de sa maladie. Enfin le docteur Fonséca, Portugais, parvint à lui procurer quelque soulagement. Il fut au moins en état de faire un plus gracieux accueil au prince Frédéric d'Urbin qui vint visiter la princesse Claude, sa futu-

re épouſe. Le prince don Laurent alla
1616. au-devant de Frédéric & ſe rendit à Roveʒʒano, avec une grande partie de la nobleſſe : le grand duc le reçut à Florence dans le palais *Pitti*. On n'épargna pour ſes plaiſirs ni les jeux ni les ſpectacles. Ce jeune prince n'étoit point encore en âge de conſommer ſon mariage. Mais les attentions que le grand-duc avoit pour lui, & les qualités aimables de la jeune princeſſe le lui faiſoient deſirer. Côme de ſon côté avoit un puiſſant motif pour n'en pas preſſer l'inſtant ; il eſpéroit que Philippe, pouvant choiſir entre trois princeſſes nubiles, ſe décideroit volontiers à en épouſer une.

Outre l'extrême amitié que Côme avoit pour ſes ſœurs, amitié qui l'engageoit à les établir avantageuſement, l'amour-propre & des vues politiques lui faiſoient ambitionner l'alliance du roi d'Eſpagne. Il lui reſtoit trois ſœurs, Eléonore, Catherine, & Claude qui étoit promiſe à Frédéric d'Urbin. Le duc de Lerme avoit formé le deſſein de donner à ſon maître une femme qui lui dût à lui-même une grande reconnoiſſance de cette élévation. L'in-

térêt de ce ministre lui faisoit rejetter l'alliance de la Savoie, dont il haïssoit la maison. Il avoit fixé ses vues sur une princesse de Médicis. Le confesseur du roi étoit voué au duc de Lerme; il entra dans ses vues, & tandis que de Lerme pressoit son maître par des raisons politiques, & lui représentoit que le nombre des enfans étoit également utile aux princes & aux états, le zélé directeur épuisoit les maximes de la morale pour gagner le prince par des motifs de conscience. Celui de l'intérêt fut joint aussi aux deux autres. On lui dit que le grand-duc donneroit un million à la princesse; on lui rappella tous les services que les Médicis avoient rendus à la maison d'Autriche : on profita de l'arrivée de la statue équestre du roi à Madrid, pour le gagner par l'amour-propre. Ce monument ordonné par par le grand-duc Ferdinand, étoit resté imparfait à la mort de Jean de Bologne. Pierre Tacca y mit la dernière main. Il fut transporté de Livourne à Carthagène, & ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'on le transporta par terre à Madrid. Philippe,

1616.

1616. guidé par un principe de modestie ; ne permit point qu'on l'élevât dans un lieu public, & la fit placer dans le vestibule de la maison del Campo (*a*) : il n'en témoigna pas moins de reconnoissance au grand-duc, & parut alors pencher en faveur d'une princesse de Médicis. On lui présenta les portraits des trois sœurs du grand-duc. Le comte de Lerme eut ordre d'expédier secrètement un de ses gentilshommes à Florence, pour s'informer de leurs qualités, & de leurs agrémens personnels. Le rapport se trouva conforme à celui qu'en avoit d'abord fait l'ambassadeur du grand-duc : mais le roi persistant dans son irrésolution, on fit des prières dans les monastères ; on consulta en particulier des théologiens & des ministres : enfin le roi répondit qu'il ne vouloit encore ni consentir, ni renoncer à cette alliance.

L'irrésolution de Philippe causoit au grand-duc beaucoup d'inquiétude. Le duc de Mantoue ne pouvant se résoudre à épouser sa belle-sœur, avoit

(*a*) Voyez Colménar, *délices de l'Espagne*.

demandé une des princeſſes de Toſcane : en conſéquence on preſſa de nouveau Philippe de déclarer ſa volonté, & de choiſir entre les trois princeſſes, puiſqu'il avoit conſenti qu'on en accordât une au duc de Mantoue. Philippe preſſé par ces nouvelles inſtances, notifia par écrit à ſon ambaſſadeur, qu'il ne vouloit pas que ſes retards & ſon indéciſion cauſaſſent le moindre préjudice à la princeſſe, ni au duc de Mantoue; qu'il prioit le grand-duc de lui réſerver une des deux aînées, & d'accorder l'autre au prince de Mantoue. Il remettoit le choix de ſa femme au diſcernement de Chriſtine, & promettoit à celle qui reſteroit un établiſſement convenable. Chriſtine chargée de choiſir entre ſes deux filles, deſtina Eléonore au roi d'Eſpagne, & Catherine à Ferdinand de Gonzague. 1616.

Mais, ſi le premier mariage ſembloit incertain, le ſecond rencontra des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables. Le duc de Mantoue avoit promis d'épouſer dona Camilla Faa, jeune perſonne attachée au ſervice de la ducheſſe ſa mère, & qu'il avoit aimée

dès le commencement de son règne.
1616. Elle étoit d'une ancienne maison, fille du comte Ardicin de Casala, & douée d'une grande beauté. Elle résista d'abord avec beaucoup de fermeté à la passion du prince; ses refus ayant encore augmenté cette passion, il lui promit de l'épouser, & lui donna par écrit sa parole en ces termes : « Moi, Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue & de Montferrat, je promets à Dieu, & à dona Camilla Faa de l'épouser, & de la prendre pour ma légitime compagne. En foi de mon irrévocable volonté, cette promesse sera écrite & signée de ma propre main, le 18 février 1616 ». Cette obligation avoit été remise à Camilla, en présence de son pere, de l'évêque de Diocesarée (*a*), & de deux autres témoins. Mais on regarda cette formalité comme insuffisante pour lier le duc avec Camilla, parce que l'évêque n'étoit pas son légitime pasteur. Le duc

(*a*) Autrement *Acseray*, *diocèsarée*, ruinée par des tremblemens de terre. Ce n'est plus qu'un malheureux bourg de Caramanie, dans l'Asie mineure.

guéri de sa passion, retira sa promesse, en comblant de présens le père de Camilla, & lui accordant à elle-même des sommes considérables à titre de dot. Mais l'existence d'un fils qui pouvoit un jour réclamer des droits & les faire valoir, demandoit des précautions. Côme exigea que cette affaire fût terminée, que le sort de l'enfant fût fixé, & les droits des héritiers légitimes mis à l'abri de toute contestation. On porta l'affaire au tribunal ecclésiastique de Mantoue, & la nullité du prétendu mariage de Camilla Faa, ainsi que l'illégitimité de don Hyacinte, son fils, y furent prononcées. 1616.

Ces obstacles écartés, la princesse de Toscane fut conduite à Mantoue, par le prince don Charles, qui l'année précédente avoit obtenu le chapeau de cardinal. Les nôces furent célébrées en carnaval, mais sous de funestes auspices. Dès l'entrée du printems, le duc de Savoie ayant réuni ses forces à celles que lui avoit amenées le maréchal de Lesdiguières, entra dans le Montferrat, s'empara de la forteresse de Saint-Damien, la fit démolir aussi- 1617.

tôt, prit Alba, & forma le dessein d'as-
1617. siéger Casale. Le grand-duc qui avoit prévu ces hostilités, avoit déjà proposé à la cour d'Espagne l'échange du Crémonois avec le Montferrat échange que Philippe II avoit desirée. Il s'étoit ainsi flatté de garantir le duc de Mantoue des entreprises du duc de Savoie, & d'assurer la paix à ses états. Les Espagnols desiroient depuis long-tems la forteresse de Casale; & le traité sans doute n'eût pas éprouvé de difficultés sans cette nouvelle irruption.

Côme sentit accroître le déplaisir que lui causa cet événement, par le chagrin de ne pouvoir secourir son beau-frère. Pressé par Pierre de Tolède qui lui demandoit des secours pour le Milanois, la prise d'un petit village, dont les Piémontois venoient de s'emparer, fournissoit un nouveau prétexte d'exiger ces secours, conformément à la capitulation de Sienne. Le paiement de trente mille écus par mois étoit excessif, & c'étoit acheter une seconde fois l'état de Sienne. Il s'éleva de vives contestations à cet égard, & l'orgueil de don Pierre fit bientôt dégénérer en insolence de sa part

part la vivacité avec laquelle il soutint les droits de son maître ; d'un autre côté la flotte Hollandoise s'avançoit dans la Méditerranée, pour secourir la république de Venise. Le duc d'Ossun se préparoit à lui disputer l'entrée du golfe, & suivant les termes du traité de Sienne, demandoit au grand-duc le renfort des galères & des galions Toscans. La crainte de marcher directement contre les vaisseaux des Vénitiens, obligea le grand-duc à une négative absolue ; mais ce ne fut pas sans prévoir de cruels embarras avec un homme d'un esprit dur & intraitable. Ainsi se multiplioient chaque jour les motifs de desirer & de hâter la paix, lorsqu'une grande révolution arrivée à la cour de France tint les esprits en suspens, & obligea le grand-duc à fixer ses vues sur de nouveaux objets. 1617.

Louis XIII devenu majeur, mais incapable encore de gouverner, insensible aux charmes d'une gloire solide, vouloit cependant commander, & se montroit jaloux des droits de la souveraineté. Marie de Médicis, comme chef du conseil, attiroit à elle les principales affaires ; & Concini, toujours

favori de cette princesse, lui dictoit ses
1617. volontés comme autant de loix. La jalousie des ministres & des grands, la haine de la nation causoient une fermentation secrète, sans cesse envenimée & nourrie par l'éclat du faste révoltant de cette espèce de ministre. On résolut d'abattre enfin l'autorité précaire de la reine, afin d'accabler son favori : la jeune reine, irritée de se voir assujettie au caprice de la régente par les conditions arrêtées à Bordeaux, profita des premières marques de la tendresse du roi, & sut lui inspirer une extrême défiance de sa mère. Ces premières impressions, adroitement soutenues par des courtisans ambitieux, produisirent d'abord des troubles domestiques, & enfin la guerre civile. Louis XIII étoit irrésolu, & d'un caractère disposé à recevoir toutes les impressions qu'on vouloit lui donner. Comme il n'avoit encore eu aucune autorité, il ne pouvoit discerner les avis des ministres les plus éclairés, & adoptoit sans examen les idées que lui suggéroient les jeunes courtisans. De Luynes, l'un d'entr'eux, placé auprès du roi dès son enfance, étoit

originaire de la famille des Alberti, de Florence : des vues de commerce, ou peut-être les différentes révolutions arrivées dans leur patrie avoient conduit leurs ancêtres en France il y avoit près d'un siècle. Le caractère de ce jeune homme sympathisoit avec celui du roi. Les jeux de l'enfance & de la première jeunesse lui avoient fourni l'occasion d'étudier ses passions & de gagner sa confiance. Sollicité, encouragé par ceux qui méditoient une révolution, de Luynes jettoit adroitement des craintes dans l'esprit du roi, l'irritoit peu à peu en lui représentant le joug sous lequel le tenoit sa mère, & le disposoit ainsi à ordonner ou à permettre quelque coup d'autorité. La perte de Concini étoit déjà résolue à la cour. Les ministres de Henri IV, éloignés par la régente, étoient plaints & regrettés de la nation; la haine & l'intrigue régnoient sur l'esprit des courtisans; la malignité de leurs vues s'appuyoit sur la foiblesse de la reine & les vices honteux du favori. Le grand-duc de Toscane avoit prévu cette révolution; & par intérêt pour la tranquillité de Marie, lui avoit conseillé d'éloigner le ma-

1617.

réchal d'Ancre, & de l'envoyer en
1617. ambaſſade à Rome. Soit que l'orgueil de cette princeſſe l'engageât à ſe repoſer trop ſur elle-même, ſoit qu'elle ignorât de quels excès étoit capable une nation qui n'avoit encore pu ſortir en entier de l'ancienne barbarie, elle regarda comme un sûr appui celui qui devoit précipiter ſa chûte.

Les moyens les plus violens ne révoltoient point l'ame de Louis XIII. Ce prince abattu par la crainte, preſſé par le deſir de dominer, acceptoit le premier parti qu'on lui propoſoit, pourvu qu'on briſât ſes chaînes. La voie de l'aſſaſſinat, qui mettoit obſtacle à toute réſiſtance ouverte, parut plus favorable aux vues & à la ſûreté du jeune favori; d'ailleurs, tout ce qui contribueroit à la perte de Concini ne pouvoit manquer de ſatisfaire la haine de la nation. Le monarque applaudit à ce projet, & Vitri, capitaine de ſes gardes, fut chargé de ſon exécution. Le maréchal d'Ancre fut aſſaſſiné ſur les degrés du Louvre; & le peuple forcené, ſemblable à une bête féroce, déchaîna toute ſa fureur ſur le cadavre de cette victime. La reine fut ar-

rêtée dans son appartement. Léonore Galigaï, femme de Concini, fut traînée en prison. On la chargea des plus horribles imputations que puissent jamais imaginer la haine & le desir d'accabler l'objet d'une vengeance si long-tems attendue. Le roi, délivré de toute crainte, regarda ce crime comme la première époque de son règne. Toutes les créatures de Concini eurent part à sa disgrace. Son fils unique fut renfermé dans un cloître, ensuite dans une forteresse, & obtint enfin sa liberté. Léonore, accusée de sortilège & de crimes énormes, vit terminer sa vie par le dernier supplice, & son corps fut jetté au feu. De Luynes éleva sa fortune sur celle de ces misérables : on leur trouva un million comptant; ils en avoient autant en mobilier. Ces richesses, regardées entre leurs mains comme le fruit de leurs rapines, devinrent une possession légitime & suffisamment justifiée entre les mains du favori actuel. Telle fut la destinée de ces deux Florentins, devenus célèbres par leur fin tragique : elle fit horreur à toute l'Europe. L'orgueil & la vanité furent la cause de leur 1617.

1617. perte. Cependant si la reine avoit cru leurs services nécessaires pour affermir son pouvoir, ce n'étoit pas un crime, mais une imprudence extrême. Parmi les courtisans, beaucoup leur devoient leur fortune; entr'autres, ce même de Luynes, qui conspira contr'eux, & avec lui plusieurs de ceux qui leur paroissoient le plus attachés.

Cet acte de violence fut regardé en France comme un acte de justice. Les protestans s'imaginèrent que le nœud qui lioit les deux monarchies étoit entièrement rompu, & qu'ils pourroient mettre à exécution les projets qu'ils formoient depuis long-tems. L'Espagne craignit un changement total dans le systême politique : le grand-duc de Toscane vit avec douleur le peu d'égards que Louis XIII témoignoit à la reine, à laquelle il croyoit devoir lui-même des ménagemens. Don Jean de Médicis, qui avoit long-tems auparavant prédit cette fin malheureuse à Concini, fut peut-être le seul des Toscans que ce revers n'étonna pas. Touché cependant du sort de Marie, il engagea le grand-duc à ménager en sa faveur

l'esprit de son fils. En même-tems le Pape & l'Espagne employèrent leur médiation, mais ils trouvèrent le roi fixe en ses desseins. L'orgueilleux de Luynes insultoit au malheur des opprimés; il opposoit tout son crédit à quiconque vouloit soulager leurs peines. Le roi crut cependant devoir instruire le grand-duc de Toscane de ce qui s'étoit passé; il colora ainsi cet acte de violence: 1617.

« Mon cousin, il y a long-tems » que je sais que le maréchal d'Ancre » & sa femme, abusant de ma minorité & du pouvoir qu'ils avoient acquis sur l'esprit de la reine ma mère, » avoient formé le projet d'usurper » toute l'autorité dans mes états, de disposer des affaires à leur gré, & de m'ôter les moyens d'en prendre connoissance; j'ai été obligé de dissimuler jusqu'au moment où Dieu m'a permis de » m'y opposer. Enfin le maréchal a lassé ma patience par la continuité de ses » insolens procédés: il étoit promptement revenu de Normandie, non-seulement pour traverser les avis salutaires qui m'avoient été donnés par quelques personnages notables de mon

» royaume, & qui tendoient à préve-
1617. » nir l'incendie dont l'état est menacé, » mais encore pour m'empécher de suivre ces mêmes avis. J'en ai été pleinement instruit: j'ai résolu de m'assurer de sa personne. J'avois ordonné » qu'il fût arrêté dans mon château du » Louvre; mais il étoit toujours si bien » accompagné, qu'il entreprit de faire » une coupable résistance; & ceux de » sa suite l'ayant secondé, il y a eu » quelques coups de pistolet tirés, & » l'un d'eux a tué le maréchal sur la » place. J'ai fait arrêter sa femme & plusieurs autres personnes qu'ils avoient » introduites dans l'administration de » mes affaires. J'ai prié la reine ma » mère de trouver bon que je prisse » sur moi de gouverner mes états, » pour tâcher de les tirer du bord du » précipice où ils sont près de tomber. J'espère que Dieu me fera la » grace de me bien conduire dans ce » dessein, d'autant mieux que mes desirs ne se rapportent qu'à sa gloire » & au bien de mes sujets. Je connois l'affection que vous avez toujours eue pour moi & pour le bien » de cette couronne; j'ai voulu vous

» en donner avis par cette lettre, & 1617.
» vous assurer de la continuation de
» ma bonne volonté envers vous. Je
» prie Dieu », &c.

Le grand-duc voulant satisfaire aux égards qu'il devoit à la reine-mère, au public & à lui-même, envoya en France Bonciani, archevêque de Pise. Il ordonna au prélat d'employer tous ses efforts, avec les autres ambassadeurs, au soulagement d'une princesse que son fils tenoit renfermée dans son appartement, sans qu'elle pût voir ni le duc d'Anjou son fils, ni les princesses ses filles. L'archevêque trouva que des sentimens aussi cruels, & le mauvais exemple qui en résultoit aux yeux de la nation, déplaisoient à tous les bons François ; ils plaignoient en elle une princesse foible à la vérité, mais bien intentionnée pour le bien de son royaume, où elle avoit su maintenir la paix. Il observoit encore que cette révolution, qui déshonoroit le roi & la nation, n'avoit produit que la perte d'un favori, pour en élever un plus dangereux encore. Il vit avec un plus grand étonnement que, tandis que le roi exagéroit ses soins & sa vigilance

1617. pour le bien de l'état, lui-même ne s'occupoit que de puérilités & d'amusemens indignes de son rang. Quiconque ne parloit pas avec aigreur contre la reine & Concini n'étoit pas écouté; la fureur sembloit avoir absolument banni la raison. La reine obtint cependant quelqu'adoucissement à son sort, & fut conduite à Blois. Mais on insinua à l'archevêque de Pise de ne plus s'intéresser pour elle, parce que le roi avoit déclaré que tout ce qu'il feroit en faveur de sa mère devoit être regardé par elle comme un hommage de sa part, & non comme l'effet de l'intercession d'aucun prince.

L'archevêque de Pise, chargé de travailler à l'affermissement de la paix en Italie, ne vit pas sans une extrême surprise le grand crédit que le duc de Savoie s'étoit acquis dans le nouveau gouvernement. Les Vénitiens voulant aussi gagner l'appui du jeune roi, avoient renvoyé à la cour de France toutes les négociations relatives au traité qu'on desiroit, & déjà la faction opposée à l'Espagne conduisoit le prince dans une route dangereuse, lorsque de Luynes trouva heureusement son

intérêt à la conclufion de la paix. Cependant, afin d'intimider & de réduire 1617.
plus facilement des efprits aigris de part & d'autre, on jugea à propos de faire de nouvelles menaces & d'envoyer des troupes en Piémont. Les hoftilités recommencèrent en Lombardie, tandis que les miniftres redoubloient leurs foins pour en venir à des arrangemens définitifs. Le grand-duc de Tofcane ufa de tout le crédit qu'il avoit à la cour de Madrid, afin d'engager Philippe à fe prêter aux articles du traité; & il fut enfin conclu à Madrid le 6 feptembre, au grand contentement de tous les peuples. Le traité d'Afti, de 1615, fervit de bafe à la pacification de l'Efpagne avec le duc de Savoie: celui de Vienne, de 1612, régla les conditions entre l'archiduc Ferdinand, devenu roi de Bohême, & la république de Venife. Perfonne ne gagna à cette guerre. Après tant de malheurs, de pertes & de fang répandu, les puiffances belligérantes ne recueillirent que le regret de ce défaftre, l'envie & l'ambition, caufes toujours exiftantes de nouvelles inquiétudes.

1617.

CHAPITRE V.

Causes de rupture entre la cour de France & le grand-duc. Le résident de Toscane est obligé de se retirer. Le duc de Lorraine se rend médiateur entre le roi & le grand-duc. Le résident est rappelé à Paris. L'on travaille à rétablir la paix en Europe. Négociations pour le mariage de Philippe III & celui de l'empereur, mais qui n'ont aucun effet. Victoires sur mer. Mort de Paul V, suivie de celle de Côme II.

LES peuples de l'Italie attendoient avec impatience les avantages de la paix; mais les difficultés survenues dans l'exécution du traité, l'ambition & l'orgueil des ministres Espagnols s'y opposoient. Pierre de Tolède refusoit de rendre Verceil; le comte d'Ossun ne pouvoit abandonner ses projets de vengeance contre les Vénitiens, ni les laisser maîtres absolus du golfe. Qui n'eût été offensé de voir des ministres se refuser ainsi aux ordres de leurs

princes? Aussi l'on supposoit de la mauvaise foi dans tous les traités; on craignoit de nouvelles révolutions ; le grand-duc étoit agité par divers sentimens : outre la crainte d'une nouvelle guerre, il appercevoit en Louis XIII des dispositions peu favorables à son égard. Ce prince étendoit sur lui une partie de la haine qu'il avoit vouée à sa mère. Après avoir assouvi sa fureur contre Concini & ses adhérens, ce monarque avoit laissé à de Luynes la liberté de faire une recherche de tous les biens du favori & de sa femme. On trouva que la maréchale d'Ancre avoit placé six cens mille francs sur le mont de piété de Florence, & presque autant sur différens lombards de Rome. L'arrêt rendu contr'eux par le parlement de Paris, confisquoit au profit du prince tous leurs biens, sans excepter ceux qu'ils avoient hors du royaume, les regardant comme autant de rapines & de fraudes commises au préjudice du roi. On envoya en effet à Florence le secrétaire d'ambassade de Rome pour y répéter, en vertu de l'arrêt du parlement de Paris, la somme qui avoit appartenu à la

1617.

femme de Concini, comme ſi ce tribunal
1617. eût été la cour ſuprême de toute l'Europe.

Les juriſconſultes de Toſcane ne crurent pas que leur maître dût ſe rendre légèrement à cette demande ; les biens des coupables n'appartiennent point au fiſc de celui qui condamne, mais à celui dans le territoire duquel ils ſont ſitués. Une réflexion plus juſte encore fut que les Concini étoient nés ſujets du grand-duché, & qu'ils y avoient conſervé leurs biens patrimoniaux : qu'on ne pouvoit donc y incorporer leurs biens au domaine ſans un nouvel examen de leur cauſe, les actes & les ſentences des tribunaux de France n'ayant aucun effet en Toſcane. D'ailleurs en les conſidérant en Italie comme morts *ab inteſtat*, leurs biens devoient être conſervés à leur fils, ou être abandonnés à leurs parens les plus proches. Ces obſervations remiſes au ſecrétaire d'ambaſſade, n'eurent point l'approbation de Louis XIII qui n'écoutoit dans cette affaire que le plus vif reſſentiment. Dès-lors il témoigna moins de conſidération pour le grand-duc, & refuſa de rendre la

justice due à la réclamation de quelques vaisseaux Toscans arrêtés par les François. La ville de Marseille, en guerre avec les habitans des côtes de l'Afrique, avoit fait un armement pour protéger ses vaisseaux marchands ; ils se crurent en droit de troubler le commerce & de piller ceux qui avoient été chargés dans les ports de l'Afrique. Le grand-duc entretenoit une correspondance avec les peuples Africains. Les vaisseaux Toscans étoient continuellement occupés à transporter à Livourne les marchandises de l'Afrique. Ce genre de négoce contribuoit à l'accroissement du port de Livourne & à celui du commerce. Les Espagnols, moins avides, poursuivoient sévèrement les Juifs & les Maures qui s'arrêtoient dans leurs ports, mais ils ne s'emparoient point de leurs marchandises ; tandis que les Marseillois, comme si l'on eût déjà déclaré la guerre à la Toscane, arrêtoient & pilloient les vaisseaux qui sortoient d'Alger ou de Tunis. Ils en avoient déjà pris cinq. Côme envoya un ambassadeur se plaindre de ces injustes procédés, de ces violences incroyables. On prétendit justifier la

1617.

1617. conduite des François, en alléguant que le commerce des marchandises de Barbarie n'étoit que celui des rapines faites aux chrétiens; qu'ils avoient le droit de les reprendre, que ceux qui les leur achetoient se rendoient complices de leurs pirateries, & méritoient un pareil traitement. Il parut facile, mais en même temps inutile de réfuter de semblables raisonnemens; & tandis qu'on discutoit cette affaire avec chaleur, un vaisseau Toscan étant entré dans le port de Saint-Tropèz, sur les côtes de Provence, il fut saisi, & le roi en partagea la dépouille entre ses ministres.

1618. Un second refus du grand-duc de Toscane, par rapport au recouvrement des deniers appartenans à Léonore Galigaï, avoit encore ajouté à la colère du roi; mais un objet plus grave fit éclater les marques de cette haine. Depuis le tems de la régence, Mathieu Bartolini, proche parent de Concini, résidoit à la cour de France au nom du grand-duc; il étoit intimément lié avec ce malheureux favori, & singulièrement considéré de la reine; il avoit eu toute la confiance de cette

princeſſe, & avoit participé aux délibérations les plus ſecrètes du cabinet. 1618.
Lorſque Concini fut aſſaſſiné, le caractère d'ambaſſadeur du grand-duc garantit Bartolini de toute violence, mais non pas des ſoupçons du roi. De Luynes ne put tolérer la préſence d'un parent de Concini, qui dans la ſuite pouvoit devenir ſon vengeur. En vain Bartolini ſut-il ſe contenir dans les bornes de la plus exacte prudence, la correſpondance néceſſaire qu'il entretenoit avec la reine, inquiétoit le nouveau favori. Mais pour engager le roi à le faire ſortir du royaume, il falloit au moins un motif qu'on pût colorer de quelque vraiſemblance. On eut recours à la calomnie, on prétendit avoir intercepté des dépêches par leſquelles on avoit découvert que Bartolini & la reine devoient empoiſonner de Luynes dans une lettre; il n'en fallut pas davantage pour décider un prince crédule à ſaiſir une occaſion ſi favorable de ſe délivrer de Bartolini.

Cependant, l'opiniâtreté avec laquelle le miniſtère de France perſiſtoit à refuſer toute juſtice aux Toſcans qui avoient été pillés, la nouvelle inſulte

1618. faite au grand-duc, la saisie & la vente du vaisseau arrêté à Saint-Tropèz, le dommage qu'en ressentoit le commerce de Livourne, avoient extrêmement irrité la nation Toscane, & l'on crut à Florence qu'un grand mal exigeoit un violent remède.

Le hasard amena quatre navires Provençaux à Livourne, ils étoient richement chargés, & faisoient voile vers Naples; les négocians demandèrent qu'on usât de représailles à leur égard; le grand-duc y consentit, on renvoya les équipages, mais les prises furent réparties entre les marchands qui avoient essuyé du dommage. La nouvelle de cet événement répandit l'alarme dans Marseille: les négocians se plaignirent à la cour, exagérant l'insulte faite au roi & à la nation. De Luynes profita de cette occasion pour éloigner Bartolini: l'envoyé fut appelé au conseil, & après avoir écouté un discours insultant contre le grand-duc, il eut ordre de dépouiller le caractère public qu'il avoit reçu de son prince, de quitter la capitale dans trois jours, & de sortir du royaume dans quinze. On lui donna des gardes

pour obſerver ſon logis & ſa perſonne,
& l'on éloigna de Blois tous les Florentins qui étoient au ſervice de la reine. Les Marſeillois avoient demandé au conſeil qu'il leur fût permis d'uſer de repréſailles à leur tour, & de ſe venger ſur les biens & la perſonne des Florentins, établis à Lyon & à Paris. Bartolini craignant que de Luynes ne cédât à cette demande, prévint le danger, partit précipitamment, & ſe rendit de nuit en Lorraine; il y fut inſtruit des embûches qu'on lui avoit tendues dans la route. Le duc Henri le reçut avec des démonſtrations particulières d'eſtime & d'amitié: outre la parenté qui uniſſoit les maiſons de Lorraine & de Toſcane, il y avoit entr'elles une étroite correſpondance, & elles ſe communiquoient leurs intérêts les plus eſſentiels. Ce fut l'effet de ces ſentimens mutuels, qui engagea le duc Henri à regarder l'affaire de Côme II comme la ſienne propre; il envoya ſur le champ à Paris, Marienville ſon premier miniſtre, pour ſe rendre médiateur de ce différent, & prévenir quelque démarche plus violente. En effet, Louis XIII

1618.

1618. étoit près de se livrer à tout son ressentiment, & de Luynes n'écoutoit que sa fureur. Bartolini avoit vécu à Paris avec deux Florentins, nommés Sizi: en partant il leur avoit confié sa maison & ses équipages. Durand, homme de lettres, étoit très-étroitement lié avec eux; ils étoient tous attachés au parti de la reine & du maréchal d'Ancre; ils gémissoient intérieurement de la persécution qui les accabloit. Les Sizi avoient composé un écrit apologétique en faveur de la reine & de Concini, mais très-injurieux pour le roi, & tendant à inspirer aux François l'esprit de rébellion. Louis XIII étoit comparé à Néron; « *comme ce tyran, il avoit frappé* » *le maître qui l'avoit instruit; comme* » *lui, il avoit fait arrêter sa mère* ». Les Sizi étoient auteurs du libelle; Durand l'avoit corrigé & même augmenté; l'imprudence des Sizi fut si grande, que sans aucune précaution ils en envoyèrent une copie à la reine à Blois, & une autre à Bartolini en Lorraine. Les copies furent interceptées; on arrêta les auteurs, & l'on sévit de nouveau contre les Floren-

tins. La reine fut auſſi gardée plus ſoigneuſement. Cette découverte en fit faire d'autres : la complicité de Bartolini devint plus vraiſemblable : le grand-duc fut ſoupçonné d'être d'intelligence, & la médiation du duc de Lorraine rencontra les plus grandes difficultés. 1618.

Cependant toute la cour & ceux même qui avoient haï le maréchal d'Ancre, reconnoiſſoient l'odieux d'une vengeance ſi longue, accompagnée de procédés ſi violens. De Luynes ſentit lui-même que ſi les cours étrangères ſe mêloient de cette affaire, il pouvoit être dépouillé de ce pouvoir, dont il abuſoit. Il jugea donc à propos d'inſpirer au roi des ſentimens plus doux envers le grand-duc : les auteurs du libelle ſubirent toute la rigueur des loix ; mais l'ambaſſadeur de Lorraine trouva les eſprits diſpoſés à un accommodement, aux conditions que les avantages ſe trouveroient réciproques, & qu'on rétabliroit Bartolini dans ſa dignité. Le miniſtère François parut convaincu que dans ces révolutions, Côme n'avoit fait que ce qu'il devoit à la reine &

1618. au public, & que les repréſailles employées ſur les navires Provençaux, ſaiſis à Livourne, étant une ſimple affaire de commerce, on avoit eu tort de la regarder comme une affaire d'état. Si le grand-duc avoit eu dans ce moment à la cour de France un miniſtre pour y appuyer Marienville, il eſt certain qu'il auroit diſſipé toute méfiance, & rétabli l'ancienne amitié des deux cours. On rendit d'abord le vaiſſeau arrêté à Saint-Tropèz: le grand-duc fit reſtituer auſſi-tôt ceux qui avoient été ſaiſis par repréſailles à Livourne: il expédia à Paris le cavalier Guidi, ancien ſecrétaire & conſeiller de Florence. Il avoit déjà été réſident en France; la malheureuſe affaire de Concini l'avoit obligé à la retraite. Il prit avec joie la route de Lorraine pour ſe rendre à Nancy; l'envoyé de France lui répondit d'un accueil favorable à Paris, & en effet, il fut bien reçu. Le roi & ſon favori attribuèrent tout ce qui s'étoit paſſé à l'imprudence de Bartolini, affectèrent une amitié ſingulière pour le grand-duc, rappellèrent le ſouvenir de l'étroite union qui avoit exiſté entre Henri IV & Ferdinand; chacun aſſura

qu'il étoit dans l'intention de ſuivre l'exemple de ces deux grands ſouverains; LouisXIII ordonna en Provence la recherche & la reſtitution des vaiſſeaux pris ſur les ſujets de Côme: le duc de Guiſe notifia publiquement, que l'intention du roi étoit de maintenir l'union mutuelle entre les vaiſſeaux François & les vaiſſeaux Toſcans, comme entre les deux nations. Guidi obtint la permiſſion de rendre à la reine-mère les devoirs auxquels le grand-duc étoit aſſujetti envers elle: mais éclairé par les diſgraces d'autrui, il ſe garda de s'entremettre des intérêts particuliers que la reine avoit à démêler avec ſon fils. 1618.

Guidi parvint à faire exécuter le traité de Madrid, ſi long-tems retardé par les miniſtres Eſpagnols; Louis XIII demanda même leur rappel, le duc de Feria fut envoyé pour remplacer Pierre de Tolède; mais le différent qui ſubſiſtoit encore avec les Vénitiens, ſuſpendit le retour du marquis de Bedmar & du duc d'Oſſun.

L'Italie incertaine entre les promeſſes d'une paix, & les menaces de guerre, contemploit avec inquiétude

1618. un événement qui augmentoit les craintes générales. La haine implacable & l'esprit vindicatif du duc d'Offun & du marquis de Bedmar, suspendoient l'exécution du traité de paix, & multiplioient les embarras des Vénitiens. Tandis qu'on cherchoit à pacifier toutes choses, la république découvrit une conjuration formée pour surprendre la ville, l'incendier, égorger le sénat, & *détruire un état ennemi de la maison d'Autriche.* On accusoit les deux ministres Espagnols d'en être les auteurs; quelques malheureux qui en étoient les principaux agens, furent mis à mort: il parut une relation très-circonstanciée de cet événement, & l'on rendit de solemnelles actions de graces à Venise. Les plus sensés regardèrent cette conjuration comme aussi fausse que celle de Parme. Le roi de France qui étoit plus intéressé que personne à l'accréditer, fut le premier à en prouver publiquement l'invraisemblance. Son ambassadeur eut même à ce sujet une vive contestation avec le doge. Philippe III reprocha sévérement à Gritti la calomnie & le procédé

cédé odieux de la république, & souffrit que le duc d'Offun continuât, 1618.
comme particulier, à lui disputer le domaine du golfe. Cependant, les Vénitiens ayant persisté à soutenir la vérité de cette conjuration, & à fournir les preuves nécessaires, la postérité est restée dans l'incertitude sur cet événement.

Le grand-duc ressentoit une vive douleur, de voir par-tout en apparence, un ardent desir de conclure la paix, & en même-tems des menaces de guerre : le duc de Mantoue sollicité secrètement par les Espagnols, se refusoit à pardonner aux rebelles, quoiqu'il y fût engagé par le traité d'Asti; le duc d'Offun armoit une flotte pour entrer dans le golfe, & le duc de Feria fomentoit une guerre de religion parmi les Grisons. Il étoit arrivé une révolution dans le ministère d'Espagne : le duc de Lerme, élevé au rang de cardinal, avoit perdu insensiblement la confiance de son maître; contraint à se retirer, il voyoit opprimer à leur tour ses créatures les plus dévouées. Philippe devenu plus que jamais défiant & soupçonneux, déter-

1618. miné par caprice à conduire lui-même le gouvernement, jettoit par incapacité les affaires dans un désordre étrange. Ces révolutions accroissoient la vigueur de la France, tandis que la maison d'Autriche étoit désolée en Allemagne, par la révolte des Bohemiens & par les intrigues des protestans ; les peuples divisés par les intérêts religieux, étoient guidés uniquement par l'obstination & la férocité. Ferdinand voyant échapper de ses mains l'héritage de ses ancêtres, dénué de forces & d'argent, s'adressa au grand-duc son beau-frère pour obtenir du secours. On jugeoit par les infirmités qui accabloient l'empereur Mathias, que l'empire seroit bientôt vacant : les ennemis de la maison d'Autriche, pressés par l'ambition, se disposoient à contester cette dignité au roi Ferdinand ; le grand-duc se croyant obligé à le secourir, fit lever un régiment de cavalerie en Allemagne, en donna le commandement au comte de Dampierre, de concert avec trois officiers Toscans, au nombre desquels étoit le cavalier Octave Piccolomini, qui se distingua par sa valeur, & devint

ensuite l'objet de la reconnoissance de la maison d'Autriche : les preuves du zèle & de l'attachement du grand-duc furent si multipliées qu'il s'acquit la bienveillance du roi d'Espagne & de la maison Impériale, & il obtint la confiance de l'un & de l'autre. La mort de la princesse Eléonore avoit rompu les nœuds que Philippe devoit former avec elle, & pour consoler le grand-duc de cette perte, il lui offrit une de ses filles pour son fils aîné. Les ennemis de la maison d'Autriche en conçurent de la méfiance : la France sur tout en donna des marques, lorsqu'on vit la reine-mère déterminée à quitter Blois. Le procédé violent & injuste du roi à son égard, devenoit chaque jour plus odieux à la nation. Affermi de plus en plus dans la crainte & la défiance, par les impressions que lui donnoit son favori, Louis XIII persécutoit sa mère, méprisoit sa femme & haïssoit son frère : l'état étoit gouverné par la passion & l'avarice de de Luynes, qui avoit envahi dans l'espace d'un an plus d'honneurs & de richesses, que Concini dans tout le tems de sa faveur. Ramper sans cesse 1618.

1618. ſous un homme qui faiſoit tout ſervir à ſon avantage, ne pouvoit que déplaire aux grands, qui déjà donnoient des marques publiques de leur mécontentement. L'abbé Rucelli, eſprit ſéditieux & intriguant, crut pouvoir profiter de ces diſpoſitions pour ſe venger des torts particuliers qu'il avoit reçus du favori : il forma le deſſein d'engager les plus puiſſans de la cour, à tirer la reine de ſa captivité, obliger le roi à bannir de Luynes & à lui rendre à lui-même la faveur que de Luynes lui avoit ôtée. L'abbé ne négligea aucune des intelligences qu'il fallut pratiquer pour amener à ſon but le duc d'Epernon & les princes; il eut encore la généroſité de retirer de Rome un capital de ſoixante mille ducats, qu'il fit paſſer en Alſace ſous le nom du grand-duc, & qui par les ſoins de Bartolini, fut remis aux mains de la reine; le grand-duc ayant conſulté des théologiens, pour ſavoir s'il lui étoit permis d'aider la mère contre le fils, ne manqua pas ſur leur réponſe, d'ajouter de ſon propre tréſor aux ſommes déjà fournies; mais, en même-tems

il envoya vers Marie de Médicis, un religieux chargé de lui inspirer des sentimens de modération, & de lui conseiller de ménager son retour avec beaucoup de douceur & d'égards pour le roi son fils. 1618.

Cette princesse parvint heureusement à se sauver de Blois pendant la nuit; & sous la conduite des gens du duc d'Epernon, elle se retira à Angoulême, où elle fut jointe par tous ceux qui voulurent se déclarer pour elle. Les démarches des protestans occupoient la cour; on balança les forces des deux partis, & cet examen obligea le roi à ne pas compromettre sa dignité vis-à-vis de sa mère, & de ceux qui se déclaroient rebelles en faveur de cette princesse. La médiation du Pape offrit un prétexte heureux à la prudence du monarque & du favori; la cour d'Espagne prit soin de ménager secrètement les intérêts de la reine, du gouvernement de laquelle elle se promettoit plus d'avantages que de la bienveillance des ministres François. Cependant, la discorde qui régnoit entre ceux qui avoient suivi Marie, sa foiblesse natu- 1619.

1619. relle qui la faisoit soupçonner d'ingratitude, empêchoient son parti de s'accroître & sa cour de grossir. Le roi partagé entre la crainte & l'intérêt dont-il honoroit son favori, ne savoit encore à quoi se déterminer ; la France attendoit avec inquiétude la fin de ces événemens, lorsque la hardiesse d'un religieux, surmontant les plus fortes difficultés, ouvrit la voie à un accommodement. Le cardinal de la Rochefoucault chargé par le roi d'en presser la conclusion, y parvint heureusement : la reine demeura libre, son retour fut accordé, & l'on promit en même-tems un oubli total en faveur de ses partisans.

Dans ce même tems, cependant ; on découvrit un complot abominable formé contre la reine-mère ; on vouloit faire sauter la forteresse d'Angoulême, au moyen d'une mine, & faire périr avec cette infortunée princesse, tous ceux qui l'avoient suivie : loin de retarder la conclusion de la paix, cet étrange événement engagea Marie de Médicis à s'armer de générosité, à se relâcher sur les précautions que sembloit exiger la sûreté de sa

personne, & à ne montrer d'empressement que pour se réconcilier avec 1619.
le roi : son retour à la cour devoit décider du rappel de Bartolini, & de la sûreté de tous les Florentins réfugiés en Alsace. Cette paix fut célébrée à Florence par de vives démonstrations de joie; la maison de Médicis y prenoit avec l'intérêt de sa dignité, celui de la paix en Europe : le grand-duc avoit adopté le systême politique de son père ; la tranquillité publique, celle du grand-duché, dépendoit de l'union des deux plus puissantes monarchies, & c'étoit l'objet de toutes ses vues; il ne s'occupoit que de conserver ses états, & la prospérité de ses sujets qui dépendoit de la paix générale. Il ne desiroit de triomphes que ceux de ses galères, dont la gloire préparoit à son nom un éternel souvenir dans les mers du Levant : depuis 1570, elles avoient pris plus de dix mille Turcs, & délivré plus de six mille chrétiens ; les prises avoient accrû le trésor de l'ordre de Saint-Etienne, enrichi les particuliers & ranimé le courage des citoyens ; la mauvaise foi des Turcs dans l'exécution des trai-

1619. tés qu'ils avoient faits avec François & avec Ferdinand, avoit irrité la nation; le profit de la piraterie exercée contr'eux animoit les négocians, & le courage de l'amiral Inghirami leur servoit de guide. La marine coûtoit annuellement à l'ordre de Saint-Etienne cent trente mille ducats, qu'il falloit retirer sur ses profits ordinaires : on faisoit chaque année des expéditions, on ravageoit des châteaux & des villes, on prenoit des vaisseaux. L'âge & les infirmités ne permettoient plus à l'amiral Inghirami de monter sur l'escadre, mais il avoit instruit & formé lui-même Jules de Montauto, qui lui succéda, & dont la première expédition fut couronnée d'un brillant succès.

Une escadre de six galères avec d'autres vaisseaux inférieurs, partie de Livourne au mois de mars, surprit dans les mers de Sicile un galion Turc, nommé *le brave d'Alger*, de vingt pieces de canon, & de cent trente-sept hommes. Cet avantage encouragea l'amiral à poursuivre sa course dans le Levant; il rencontra d'autres petits vaisseaux dont il s'empara, & dirigea

ſa marche vers Scopolo (*a*), dans l'intention de ſurprendre la fortereſſe de Stiatta ; mais il fut arrêté par la rencontre d'une galère Turque de vingt-quatre bancs, montée par plus de deux cens Turcs & conduite par deux cens rameurs, tous chrétiens : la valeur des Toſcans l'emporta ſur l'avantage du nombre, & le deſir de conſerver cette priſe, leur fit abandonner le projet d'attaquer la forteresse. Outre la richeſſe d'une ſemblable dépouille, il ſe trouva ſur l'équipage des perſonnages illuſtres, qui voyagoient dans l'Archipel comme paſſagers. La piété du grand-duc fut ſatisfaite de voir à ſes pieds deux cens chrétiens délivrés d'une affreuſe captivité : il y avoit parmi eux plus de cent Eſpagnols, qui furent rendus à leurs familles. Ce triomphe couvrit de gloire le jeune amiral ; & le grand-duc fut flatté de voir un ordre fondé par ſes ancêtres, devenir la terreur des Turcs, & le libérateur des chrétiens : ſon orgueil ſatisfait par ces victoires, ne compen- 1619.

(*a*) Scopolo, petite iſle de l'Archipel.

1619. ſoit pas la crainte d'une révolution prochaine en Europe.

Les deux grandes monarchies conſtituées & dirigées par des principes oppoſés, ſe voyoient au point de ſecouer cet état précaire de pacification qui les uniſſoit, & qui ne pouvoit que ſuſpendre entr'elles une rupture abſolue; celle que les fautes de ſon gouvernement avoit le plus affoiblie, devoit néceſſairement céder à l'autre. L'Eſpagne étoit loin d'avoir réparé les déſordres qu'avoient laiſſés Charles V & Philippe II; elle ſouffroit de nouveau de ceux que Philippe III y avoit introduits. Oppreſſé par des dettes conſidérables, l'état aliénoit ſes principaux revenus, les riches poſſeſſions de l'Amérique ſuffiſoient à peine à tenir dans le ſilence des créanciers qui en conſumoient tout le produit par leurs uſures; les campagnes étoient déſertes, les cultivateurs foulés par d'énormes contributions, ſe jettoient dans la carrière des armes, ou paſſoient en Amérique. Le gouvernement dominé par des intérêts particuliers, ſe livroit à de vains ſyſtêmes politiques, & toutes les réformes projettées

par le roi, n'aboutiſſoient qu'à un changement de favoris. Les calamités 1619.
qui continuoient en Allemagne, la réputation des armes Eſpagnoles, tout-à-fait perdue dans la guerre d'Italie, menaçoient la monarchie d'une ruine totale. A la mort de l'empereur, Ferdinand ne pouvoit recouvrer le patrimoine de ſes ancêtres que par la voie des armes; la Bohême déjà révoltée, avoit élu pour roi l'électeur Palatin, que la Hongrie, l'Autriche & la Moravie refuſoient de reconnoître: les proteſtans aſſiſtoient les rebelles; la trève de Flandre étoit prête à expirer; les Vénitiens & le duc de Savoie s'uniſſoient avec les Hollandois pour favoriſer ces mêmes rebelles, & diſputer l'empire à Ferdinand: il n'auroit pu réſiſter ſi la France eût été en état de pourſuivre le plan d'Henri IV, & d'agir contre la maiſon d'Autriche, de concert avec ſes ennemis; c'étoit le vœu de la nation qui, naturellement diſpoſée aux troubles & aux grands mouvemens, ne trouvoit de ſatisfaction que dans la guerre. Le Pape & le grand-duc de Toſcane n'aſpiroient point à de nouvelles con-

quêtes, & ne desiroient uniquement
1619. que de conserver leur tranquillité. On craignoit que l'ambition des Vénitiens, celle du duc de Savoie, l'alliance contractée avec le prince de Piémont, n'entraînassent Louis XIII à suivre leurs conseils dangereux. Marie de Médicis n'étoit point encore revenue à la cour, le gouvernement étoit toujours entre les mains du favori de Luynes. Concilier les intérêts de l'un & de l'autre, étoit une entreprise difficile. Le Pape s'en chargea, & le grand-duc profita pour le seconder, de la permission qui lui étoit accordée de renvoyer Bartolini en France.

L'accueil le plus flatteur qu'on eût fait à aucun ministre du grand-duc, Bartolini le reçut cette fois : un silence absolu sur tout ce qui s'étoit passé, étouffa les soupçons que de nouvelles discussions auroient pu faire naître. De Luynes oubliant tous ses ressentimens, écouta volontiers les propositions qui pouvoient accorder le soin de sa grandeur & les intérêts du roi Philippe ; effrayé de l'esprit d'indépendance & de rebellion des protestans, il desiroit alors que la présence de la

peine vînt dissiper le mécontentement public; il ne craignoit plus que son autorité l'emportât sur son propre crédit, puisqu'elle en avoit besoin elle-même auprès du roi. La religion catholique étoit intéressée à la conservation de la maison d'Autriche en Allemagne: si l'électeur Palatin avoit possédé l'empire, il auroit donné aux protestans une puissance extraordinaire, & peut-être la tranquillité de la France en auroit-elle souffert, comme la grandeur des favoris. Le gouvernement ayant adopté ces principes, se rangea du parti de Ferdinand déjà élu à l'empire, & lui promit tous les secours dont il auroit besoin en Allemagne, pour y faire reconnoître & y soutenir son autorité. 1619.

Le duc de Savoie s'apperçut que les cours de France & d'Espagne s'opposoient à son plan de politique; il changea aussi-tôt de sentiment, se réunit à l'empereur Ferdinand, chercha à gagner sa confiance, & lui offrit avec dix mille hommes de pied & deux mille cavaliers, payés pour deux ans, de le secourir lui-même en personne contre les rebelles, sans lui demander

d'autre récompenſe que le titre & les
1619. prérogatives de roi d'Italie. Ce prince, non content de ces offres, y ajouta la propoſition de donner à l'empereur une de ſes filles en mariage, avec une dot ſupérieure à celle que lui pouvoit apporter aucune des princeſſes d'Italie. Ces vues ne ſatisfirent pas abſolument le grand-duc de Toſcane, qui auroit deſiré ſans doute à l'empereur ſon beau-frère un ſi puiſſant ſecours, mais qui redoutoit l'agrandiſſement du duc de Savoie, comme funeſte à la liberté de l'Italie. L'empereur étoit l'arbitre des différens élevés à l'égard du Montferrat, entre la maiſon de Savoie & celle de Mantoue : la dignité royale, le vicariat impérial, l'accroiſſement de ſes états, ſon ambition auroient conduit le duc de Savoie à ſe rendre maître de tous les fiefs Impériaux dans *les Langues* (*a*), dans la Lunigiane ;

(*a*) *Les Langues*, petit pays d'Italie diviſé en *Langues hautes*, dont Albe eſt la capitale, & en *Langues baſſes*, qui ſont au midi de la ville d'Aſti en Piémont : ce petit pays eſt très-fertile & très-peuplé. (*Note du Traducteur.*

& le duché de Milan ne pouvoit lui échapper. Un nouveau monarque d'Italie devoit effrayer les Espagnols autant que les Italiens, & le grand-duc ne manqua pas de porter également l'alarme dans les cours de Rome & de Madrid. Mais afin d'opposer des avantages présens à ceux qu'offroit l'ambitieux Emmanuel, & de dégoûter de son alliance un prince à qui l'or & les hommes étoient en ce moment également nécessaires, le grand-duc entreprit de traiter directement avec l'empereur. Envoyé sous le nom de la grande duchesse sa sœur, un ministre Toscan offrit à ce prince un puissant secours de troupes, une sœur du grand-duc & une dot considérable. L'objet principal du duc de Savoie étoit l'acquisition du Montferrat; le grand-duc desiroit obtenir le fief de Piombino. Deux puissantes maisons en disputoient l'investiture au conseil Impérial: c'étoient les Mendoza, comtes de Binasco, comme proches parens du dernier feudataire, & les Appiano Agnato, dont les biens n'avoient jamais été compris dans les investitures impériales. Quelques ordonnances

1619.

contradictoires émanées du conseil, flattoient tantôt une partie, tantôt une autre de quelques lueurs d'espoir ; mais la décision intéressoit particulièrement la maison de Médicis. Le produit considérable des mines de fer, la situation avantageuse du lieu, qui assuroit le domaine de la mer de Toscane, avoient toujours excité l'ambition des souverains du grand-duché. Les Espagnols attentifs de leur côté à resserrer la puissance des princes d'Italie, & sur-tout de la maison de Médicis, regardoient l'isle d'Elba comme le poste le plus important pour dominer la côte d'Italie, & conserver une libre communication entre Naples & l'Espagne. Ils avoient arraché à l'empereur Mathias une promesse de céder au roi d'Espagne le fief de Piombino, lorsqu'il seroit rejoint au domaine impérial. Cette promesse fut ratifiée par Ferdinand, pour récompense des soins par lesquels la cour de Madrid avoit contribué à son élévation. Ce prince ne pouvoit donc satisfaire les desirs du grand-duc sans le consentement de Philippe : cependant le besoin pressant qu'il avoit des

1619.

deniers offerts pour l'acquiſition de ce fief, lui fit imaginer de lui engager l'iſle d'Elba pour la ſomme de cinq cens mille ducats. Il offrit toutes les ſûretés néceſſaires pour ce traité, même l'agrément de Philippe; mais Côme ne put ſe réſoudre à donner une ſi forte ſomme. 1619.

Les propoſitions de mariage ſouffrirent moins de difficultés : Côme avoit encore deux ſœurs; Claude promiſe au duc d'Urbin, & Magdeleine, princeſſe foible & valétudinaire, déjà déterminée à ſe retirer dans un cloître. Claude étoit promiſe à l'empereur, ſuppoſé que le duc d'Urbin voulût réſerver la main de ſon fils à la princeſſe Marguerite, fille aînée du grand-duc. Les conditions préliminaires de ce traité furent l'excluſion du duc de Savoie, le refus abſolu du titre de roi d'Italie, & la promeſſe que fit le grand-duc de donner à ſa ſœur une dot égale à celle de la reine de France. Mais les nôces du jeune prince d'Urbin étoient fixées au mois de ſeptembre, & le duc ne voulut conſentir à la rupture du traité, que ſous la condition expreſſe de donner à ſon fils

1619. une princesse à son choix. La cour d'Espagne n'approuvoit pas qu'ayant déjà des enfans, l'empereur passât à de secondes nôces, tandis que sa ruine étoit conjurée, & que cette nouvelle alliance irritant la maison de Savoie, & la république de Venise, paroissoit dangereuse. Mais les malheurs avoient abattu l'orgueil de cette nation, elle paroissoit plus docile & plus disposée à conserver la paix. On changea de conduite avec le duc de Savoie, la chûte du duc de Lerme servit de prétexte pour ramener l'esprit de ce prince, & le détacher de l'alliance des Vénitiens & des Hollandois : le grand-duc eut tout l'honneur de la médiation entre la république & le duc d'Ossun, pour faire cesser les disputes sur la possession du golfe ; il adoucit l'animosité des Vénitiens contre la maison d'Autriche, & les engagea à favoriser moins ouvertement les rebelles. Le duc d'Ossun fut rappellé, & lorsqu'il passa par Livourne, les ordres du souverain lui préparèrent un accueil gracieux ; il déposa dans cette ville les épargnes qu'il avoit faites dans son gouvernement ; quoique

peu considérables, il vouloit les dérober à l'avidité de ses ennemis. L'Italie retentit des accusations formées contre lui; on publia, & sans doute on exagéra les accusations de violence, de concussion, de révolte & de perfidie: on ne lui attribua pas un moindre dessein que de se faire roi de Naples: le duc de Savoie l'en avoit accusé à la cour d'Espagne, & le duc d'Ossun avoit fourni les preuves des efforts que ce prince avoit tentés pour le conduire à cette trahison. Il étoit prouvé que jamais vice-roi de Naples n'avoit employé tant d'adresse & de vigueur à réprimer les princes voisins, & à profiter des forces intérieures de l'état. Aussi sous le règne de Philippe III, le duc n'eut rien à craindre de l'envie; mais dans la suite, il fallut céder sous un autre règne aux impressions qu'on voulut donner à un nouveau monarque (*a*). 1619.

(*a*) « Parmi les chefs d'accusation intentés contre lui, on vit avec surprise qu'il » étoit soupçonné d'être Musulman, & d'avoir » tenu à ses frais une lampe toujours allu» mée devant le sépulcre de Mahomet ».

1619. La république de Venise parut cependant satisfaite de son rappel, & les intérêts de l'empereur Ferdinand trouvèrent un obstacle de moins de ce côté. Le grand-duc eut lieu de s'applaudir à la cour de l'empereur du succès de sa médiation, qui fut ensuite recherchée par le roi de France. Marie de Médicis n'osoit se fier aux protestations de son fils : de Luynes redoutoit encore sur l'esprit du roi l'empire inaltérable de la nature, & mettoit secrètement obstacle à la réconciliation. On reprenoit les armes de part & d'autre, une nouvelle guerre civile étoit prête à s'allumer; l'humanité frémissoit, toute la France détestoit de Luynes, & les sentimens cruels qu'il inspiroit à son maître. Les protestans s'étoient offerts de soutenir le parti de la reine ; mais elle eut la modération de se tenir uniquement

---

Une pareille imputation fait augurer que le duc d'Ossun étoit moins coupable que ses ennemis ne l'eussent desiré ; on ne cherche si loin des raisons de perdre un homme, que lorsqu'il n'y a point de délits réels à lui reprocher. (*Note du Traducteur.*)

ſur la défenſive, & d'empêcher toute effuſion de ſang. Bartolini & Richelieu, évêque de Luçon, lui conſeillèrent de s'accorder avec de Luynes, & de le forcer à ſe ſoumettre lui-même à la modération. Elle ſe rendit à la diſcrétion de ſon fils; la nature parut rentrer dans ſes droits; elle & Louis ſe reconcilièrent parfaitement, & ſe donnèrent des preuves ſi touchantes de leur amour, qu'il ſembloit que leurs nœuds fuſſent encore reſſerrés. Ce fut l'ouvrage de l'évêque de Luçon & de Luynes, & ces deux foibles princes, que l'ambition d'un favori avoit ſéparés, ſe réunirent encore pour ſervir les vues de leurs créatures. Mais cette paix qui mettoit la France en état de réprimer les proteſtans, & de donner des ſecours à l'empereur, n'en fut pas moins regardée comme avantageuſe aux intérêts de ce prince, & à la tranquillité de l'Italie, qui paroiſſoit déjà chanceler. 1619.

On a déjà obſervé que le duc de Feria avoit jetté les ſemences d'une guerre religieuſe parmi les Griſons, & qu'il en fomentoit avec ſoin les 1621.

1620. apparences : les circonſtances où ſe trouvoit la maiſon d'Autriche exigeoient une ſûre communication dans le Milanois avec les états de l'empereur. Le pays des Griſons étoit le paſſage le plus facile que les François ſe fuſſent réſervé pour entrer en Italie. Ces peuples n'avoient encore eu d'autre allié que le roi de France ; mais le traité de confédération qu'ils étoient prêts à conclure avec la république de Veniſe, mettoit de grands obſtacles à la communication de l'Italie avec les Pays-Bas Autrichiens. Les Eſpagnols s'autoriſoient du juſte prétexte de la religion pour conſtruire des forts dans la Valteline, & y introduire des troupes, afin de ſecourir les catholiques. Le Pape craignant que les religionnaires ſe répandiſſent dans toute l'Italie, parut fort ardent à les pourſuivre ; le grand-duc interpoſa ſa médiation auprès des cours de France & d'Eſpagne, pour un accommodement : mais la mort de Paul V, arrivée le 28 janvier, rappella les ſoins du grand-duc à Rome, où ſes intérêts étoient plus preſſans. Le cardinal de Médicis fut envoyé auſſi-tôt pour

exercer ses talens dans ce labyrinthe d'intrigues & de vues ambitieuses. Les cardinaux étoient déjà rassemblés, & la grande quantité des prétendans faisoit craindre un conclave long & tumultueux. Borghèse, neveu du Pape, les Espagnols & le grand-duc avoient déjà réuni leurs vues pour cette élection : cependant parmi les sujets auxquels ils auroient volontiers donné la préférence, Côme penchoit pour le cardinal del Monte, ancien ami de son père, & tout dévoué à la maison de Médicis. Cette union rendoit sans doute le parti Espagnol plus puissant, d'autant mieux que l'espoir des récompenses, & la crainte des vengeances de la cour de Madrid, ranimant ou détruisant tour-à-tour la confiance, accroissoient le nombre des partisans. Le cardinal de Savoie, & le cardinal Bonsi soutenoient le parti François, foible relativement au nombre & à la qualité des sujets, & qui ne flattoit les indifférens d'aucun espoir : quelqu'événement imprévu pouvoit le fortifier, ou par l'arrivée des cardinaux qu'on attendoit encore, ou par quelque division entre ceux du

1620.

1621. parti Espagnol. C'est par cette juste crainte qu'à peine ils furent entrés au conclave, qu'ils pressèrent l'élection. Borghèse renonça à faire élire le cardinal Campori, qu'il préféroit intérieurement à tout autre, & le cardinal de Médicis abandonna le cardinal del Monte. Toutes les voix se réunirent en faveur du cardinal Ludovisio, Bolonois, pensionné du roi d'Espagne, & qui avoit exercé avec distinction les plus importantes dignités ecclésiastiques. Il fut élu avec un applaudissement général, & l'on fut surpris de voir un si grand nombre de voix se réunir en si peu de tems, avec une si grande tranquillité. On eût vu son exaltation avec joie à la cour de Médicis, il étoit depuis longtems attaché à cette maison; mais le malheureux état du grand-duc retarda les hommages du ministère. La langueur dans laquelle vivoit ce jeune prince, avoit jusqu'alors tenu les esprits suspendus entre la crainte & l'espérance; la rigueur extrême de cet hiver ayant trouvé sa machine dans une altération sensible, il fut attaqué d'un mal de poitrine qui l'emporta le

28 février. Tous les ordres de l'état regretèrent sincèrement la perte du 1621.
souverain le plus favorisé de la nature, & le plus chéri de tous ceux que la maison de Médicis avoit fait régner en Toscane. La clémence, la tolérance & la modération formoient son caractère; l'amour qu'il portoit à ses sujets, sa bienfaisance envers eux les intéressoient tous à son salut. Une humeur égale & enjouée rendoit sa présence agréable à ceux qui l'approchoient, & lui faisoit oublier ses maux. Forcé par de longues infirmités à garder le lit & la chambre, il se plaisoit à voir goûter aux autres les plaisirs qu'autorisoient les différentes circonstances; on servoit de brillans repas en sa présence; on imaginoit différens jeux & lui-même distribuoit des prix à ceux qui s'en acquittoient avec plus d'esprit & de graces; il avoit du penchant pour la poésie, & s'occupoit quelquefois à faire des vers. Comme il lui étoit impossible de soutenir le poids du gouvernement, il avoit partagé les affaires les moins importantes entre les deux grandes duchesses, & se re-

1621. posoit des soins les plus graves sur l'expérience & la capacité de Pichena, dont il connoissoit le mérite & la fidélité. Son règne fut toujours favorisé du ciel, il eut la consolation de laisser la Toscane dans la plus heureuse situation où elle eût encore été depuis l'extinction de la république. Ravi à ses sujets à l'âge de trente-deux ans, sa fin prématurée fut longtems un objet de regrets, & fut l'époque de la décadence du grand-duché & de la maison de Médicis.



1621.

CHAPITRE VI.

État de la maison de Médicis à la mort de Côme II. Son testament. Forme donnee au gouvernement par la régence du grand-duché. Mort de don Antoine & de don Jean de Médicis. Soins de la régence pour conserver la paix en Italie. Mort du prince Frédéric d'Urbin. Propositions de mariage entre le grand-duc Ferdinand & la princesse Victoire, unique héritière de cette maison.

LA maison de Médicis étoit considérable à la mort du jeune Côme: ses deux frères, le cardinal de Médicis & le prince Laurenzo, ses sœurs Claude & Magdeleine; don Jean, fils de Côme I, & don Antoine reconnu par le grand-duc François, composoient une branche de cette maison. Côme II laissoit deux filles & cinq fils, dont Ferdinand étoit l'aîné & l'héritier de ses états (*a*). Ce prince

(*a*) Ses autres fils étoient Jean-Charles,

avoit alors dix ans. Marguerite l'aînée
1621. des princeſſes, étoit déjà promiſe à Odoard Farnèſe, qui devoit ſuccéder un jour au duc de Parme. Côme laiſſoit la Toſcane & ſa famille dans un état floriſſant; il avoit ſuivi les traces glorieuſes de ſon père, & n'avoit point altéré les principes de l'adminiſtration. Le ſuperbe palais qu'il fit bâtir à Florence, la perfection du port de Livourne, les dons que ſa piété, plus encore peut-être le deſir de recouvrer la ſanté, lui firent prodiguer aux égliſes les plus renommées de l'Europe (*a*), ſont à la fois des monumens de ſa grandeur & des preuves de ſa haute proſpérité. Galilée eſtimé de lui, favoriſé par le ſincère Pichena, étoit l'ornement de ſa cour & de la Toſcane, & ſi la mort n'eût pas enlevé ce jeune prince au milieu d'une ſi belle carrière, il n'eût pas ſouffert

Mathias, François, Léopold; & les deux princeſſes Anne & Marguerite; celle-ci étoit l'aînée. (*Note de l'Auteur.*)

(*a*) Il promit de donner à l'égliſe de Lorrete la ſomme de quarante mille écus, lorſqu'il y paſſa en 1616. (*Note de l'Auteur.*)

qu'un ſi rare génie ſût abandonné lâchement aux traits de l'envie, & à l'ignorance profonde de ſon ſiècle. Ce prince fit fleurir les beaux arts ; & les monumens de ſon règne, qui ſubſiſtent encore, excitent toujours la ſurpriſe & l'admiration. A ſa mort, on vit tout dégénérer ; il ſembloit qu'il eût prévu cette diſgrace pour la Toſcane ; il crut la prévenir par un teſtament qui en expoſant les cauſes de la décadence, pût ſervir de règle après lui. Sa vie ayant été en danger depuis 1615, il avoit préparé ſes dernières diſpoſitions à l'exemple de ſon père, mais avec un courage ſupérieur encore, puiſqu'il étoit dans un âge où l'on ſoupçonne rarement qu'on ſoit près de finir. Il imita le grand-duc Ferdinand, lorſqu'il exigea pour ſes funérailles la plus grande ſimplicité, & qu'il donna aux filles pauvres le ſurplus des ſommes conſacrées à ces pompeuſes cérémonies : il n'oublia aucun de ceux qui l'avoient ſervi, & les récompenſa même avec d'autant plus de magnificence que ſon état de langueur avoit exigé d'eux des ſervices plus pénibles. Il laiſſa des ſommes 1621.

1621. pour achever les édifices qu'il avoit fait commencer ; il constitua à chacun de ses fils cadets une pension de quarante mille écus, une dot considérable aux princesses ; il assigna à l'archiduchesse sa femme un douaire de trente mille écus, avec le gouvernement de Colle & de San-Miniato, qui en valoit dix mille. Mais ce qui intéressoit le plus la paix & la tranquillité des peuples, étoit la régence & la tutelle. Le jeune souverain n'avoit qu'onze ans, & sa minorité s'étendoit jusqu'à dix-huit. En vertu de ce testament, la grande-duchesse son aïeule, & Marie-Magdeleine sa mère, furent nommées tutrices & régentes, avec le plein exercice de l'autorité souveraine ; on leur donna un conseil de quatre personnes choisies pour consulter sur toutes les affaires ; les deux régentes étoient maîtresses d'y admettre ou d'en bannir les princes du sang, mais ils ne pouvoient y avoir que voix délibérative, & devoient en être exclus s'ils entroient au service de quelque prince étranger. Cette distinction du testateur n'étoit pas dirigée contre les intérêts de ses frères ; elle ménageoit au con-

traire au cardinal la liberté de ſervir la cour de Rome, & à don Laurenzo, celle de s'attacher au roi d'Eſpagne. Il régla l'ordre du conſeil; les appointemens des conſeillers furent fixés à deux mille écus; ceux des deux premiers ſecrétaires, à douze cens livres, leur aſſignant à chacun le ſoin des affaires extérieures & intérieures du grand-duché. Ces conſeillers & les ſecrétaires devoient être ſujets de cet état, & Côme interdiſoit même à l'avenir à tout étranger, la poſſeſſion des charges, des dignités, d'aucuns emplois quelconques, ſous peine d'ôter la tutelle & la régence à celle qui les auroit accordés : il défendit également qu'on admît à Florence aucun réſident d'aucun ſouverain étranger, & défendit ſous la même peine à la régente de donner aſyle à aucun prince, fût-il iſſu de leur ſang (*a*). Il recommanda l'obéiſſance des loix & leur conſervation, la juſtice dans la diſtribution 1621.

(*a*) Côme ne perdant pas de vue le ſoin de la conſcience de ſes enfans & la paix de l'état, recommanda qu'il n'y eût pas à la cour d'autres directeurs que les cordeliers. (*Note de l'Auteur.*)

1621. des emplois, & la continuité des égards que ses ancêtres avoient eus pour la noblesse. Il ordonnoit que son trésor fût fermé pour toutes entreprises de commerce, emprunts de la part de l'étranger, emplois frivoles & d'une nécessité moins absolue que la dot des princesses, & les calamités publiques auxquelles il le réservoit en entier. La plus légère contravention devoit priver les régentes de la tutelle; le moindre conseil opposé à ces derniers ordres dégradoit les ministres de leur rang & de leurs dignités. Le sénat de Florence devoit connoître de ces délits; ce juge resta sans pouvoir, soumis lui-même aux princesses qui exerçoient la puissance législative (*a*).

On publia dans le sénat le choix des sujets en même-tems que les dispositions du prince, & les tutrices du jeune souverain attribuèrent ce choix au duc Côme lui-même. Ferdinand I avoit été dignement servi par un archevêque de Pise. Les deux régentes, sans réfléchir au mérite personnel, l'attribuerent au

(*a*) Ce testament étoit dans le même ordre & dans la même forme que celui du grand-duc Ferdinand en 1592. (*Note de l'Auteur.*)

grade, & crurent ne pouvoir mieux faire que de mettre à la tête du conseil un Médicis, qui occupoit alors le siége épiscopal de cette même ville. Le comte Orso Delci, qui avoit résidé long-tems comme ambassadeur à la cour d'Espagne, fut le second conseiller de la régence; on leur associa l'auditeur Niccolo Dell'antella & le marquis Fabricio Colloredo, auquel succéda le marquis Jean-François del Monte, commandant de la milice; la famille de ce dernier fut regardée comme Toscane, parce qu'elle possédoit le fief du mont Sainte-Marie, sous la protection du grand-duc. Pichena & Cioli de Cortone furent nommés secrétaires de la régence: le premier eut le département des affaires extérieures, & le second toutes celles qui regardoient le gouvernement intérieur. Indépendans l'un de l'autre, ils n'avoient de comptes à rendre qu'aux deux princesses & au conseil. Ce fut alors que Cioli déploya ses talens dangereux, & que, profitant à son gré de la foiblesse des régentes, il lui fut facile d'exclure de leur confiance le fidèle Pichena, & d'usurper son autori-

1621.

1621. té. Sous le despotisme arbitraire de deux femmes, le caractère de ce ministre dut paroître importun. Ennemi de tout artifice & de toute lâcheté, conseiller sincère, méritant par de longs services l'estime générale, profondément instruit des secrets de la politique, non par une routine bornée, mais par de grands principes de sagesse & d'équité, il ne voyoit qu'avec un œil de mépris les bassesses de ses collègues. Les intrigues de Cioli, son adulation, firent impression sur des ames foibles; il devint en peu de tems l'arbitre suprême des opinions & des volontés des deux princesses & du conseil; son rival lui céda l'empire qu'il ne pouvoit obtenir & qu'il ne savoit pas briguer, & mourut ensuite, le 14 juin 1626. Aussi-tôt après sa retraite le peuple commença à sentir le poids d'un gouvernement différent. On vit naître des changemens indiscrets, des réformes peu nécessaires, tandis qu'on négligeoit les plus importantes, celles même qui avoient été ordonnées par le testateur. On laissa établir & subsister tout ce qui pouvoit nourrir le luxe inutile des deux princesses, & servir l'intérêt des conseil-

lers, tandis qu'on suspendit les édifices pour lesquels le grand-duc avoit assigné des fonds. L'intrigue, la vengeance & le despotisme commencèrent à se développer : les anciens ministres, les gens dévoués au grand-duc Côme, furent dépouillés ou dégoûtés de leurs charges, & les cédèrent à la multitude des favoris. Les religieux s'insinuèrent dans les bonnes graces des régentes, & de-là s'immiscèrent dans le gouvernement. L'orgueil déguisé sous le voile modeste de la piété & de la bienséance, autorisa l'excès de la profusion; & loin de s'accroître, ainsi que l'avoit espéré Côme, le trésor fut bientôt épuisé. Le grand-duc Ferdinand avoit espéré en 1592, que son fils pouvoit faire sur ses revenus une épargne annuelle de cent trente mille écus. Les circonstances étoient les mêmes à la mort de Côme II; mais les esprits avoient changé. La maison de Médicis éprouva même encore des malheurs qui enlevèrent à la Toscane toute espèce d'appui. La perte de don Antoine de Médicis succéda à celle du grand-duc. Les désordres dans lesquels il avoit vécu dans sa jeunesse avoient beaucoup alté- 1621.

1621. ré ſon tempérament; une maladie aiguë le conduiſit au tombeau le 2 mai. Frère de la reine de France, jouiſſant d'un revenu conſidérable, ce prince pouvoit encore ſervir de frein aux déſordres publics. Le grand-duc Ferdinand, trop délicat pour offenſer la mémoire de ſon frère, quoique bien aſſuré de la naiſſance de don Antoine, le laiſſa jouir des biens qu'il poſſédoit, aux conditions ſeulement qu'il renonceroit à la propriété, & qu'il entreroit dans l'ordre de Malte, lui offrant pour récompenſe le prieuré de Piſe. On calcula qu'il jouiſſoit au moins de quatre-vingt mille écus de rente, qu'il dépenſoit avec magnificence. Il ne s'occupoit que de plaiſirs & d'entretiens agréables. La jeuneſſe de Florence ne quittoit point ſon palais : la cour lui ayant toujours conſervé le titre & les honneurs de fils du grand-duc, ſon rang lui attiroit le reſpect général, & ſon caractère l'attachement public. Ce prince laiſſa de deux femmes libres trois enfans mâles, Paul, Jules & Antoine-François, & deux filles nommées Marie & Magdeleine, à chacun deſquels il aſſigna un revenu honnête ſur les épar-

gnes qu'il avoit faites. Tant de malheurs n'empêchèrent cependant pas le mariage de la princesse Claude avec le duc d'Urbin. 1621.

Le traité proposé entre l'empereur & le grand-duc Côme avoit suspendu la célébration de ce mariage en automne, il fut remis au printems. Le duc d'Urbin, jaloux de voir multiplier autour de lui sa famille, en pressoit avec soin la conclusion, & l'on ne jugea pas à propos, en la reculant davantage, d'affliger la vieillesse de ce prince. Cette alliance étoit projetée depuis 1609; le grand-duc Ferdinand l'avoit imaginée afin d'unir plus étroitement deux états limitrophes, & de s'assurer la tutelle du jeune prince, si le duc venoit à mourir pendant sa minorité. En effet, ce vieillard ayant été menacé d'une fin prochaine, le Pape, comme seigneur immédiat du duché d'Urbin, prétendit seul à cette tutelle, & faisoit déjà défiler des troupes dans la Romagne, sur la frontière du duché. Ferdinand avoit fait marcher les siennes vers le bourg du Saint-Sépulcré. Il fallut alors la médiation des ministres Espagnols, & sur-tout le réta-

1621. bliſſement du duc d'Urbin pour terminer heureuſement cette querelle. Ce duché étoit ſitué dans le cœur de l'Italie, entre la Romagne, la Marche, l'Umbrie, la Toſcane & la mer Adriatique : poſition avantageuſe, ſoit pour faciliter une communication d'une extrémité de l'Italie à l'autre, ſoit pour l'empêcher. Une rare prudence à uſer de ces avantages, beaucoup de valeur parmi les ſujets de la maiſon de Monteſeltro, avoient été les premières cauſes de leur agrandiſſement. Le duc Valentin en avoit conçu l'importance, lorſqu'il ſongeoit à fonder ſa monarchie. Léon X ne crut rétablir ſes neveux qu'à demi, s'il ne leur donnoit la poſſeſſion de cet état. Charles-Quint & ſes ſucceſſeurs le regardoient comme ſi dangereux à l'égard du royaume de Naples, par ſa ſituation, qu'ils avoient la politique de tenir les ducs attachés à la monarchie par des traités, des alliances & des penſions. Outre pluſieurs châteaux épars dans un pays fertile & peuplé, il y avoit ſept villes belles, floriſſantes & bien fortifiées. La famille de la Rovère perpétuoit celle des anciens & braves comtes de Monteſel-

tro, desquels descendoit François-Marie II, sixième duc d'Urbin, fils de Guy-Ubaldo de la Rovère, & de Victoire Farnèse, sœur d'Octave, duc de Parme. Ce jeune prince, formé par les plus habiles mains de toute l'Italie, donna dans ses voyages des preuves frappantes d'un génie supérieur. Marié par l'autorité de son père avec dona Lucrèce d'Este, sœur du duc de Ferrare, plus âgée que lui, il ne put aimer une femme triste, bornée, & qui ne lui donnoit aucun espoir de fécondité. A la mort de son père, il prit les rênes du gouvernement, & par sa prudence sut détourner une odieuse conjuration formée contre lui par quelques-uns de ses feudataires. Il renvoya à Ferrare la duchesse sa femme; & libre désormais, se livra tout entier à l'étude, à la recherche des secrets de la nature, & menant une vie sage & tranquille, s'occupa uniquement de la félicité de ses peuples & de la sienne propre. La duchesse d'Urbin mourut; alors les amis & les sujets du duc l'engagèrent, en 1590, à épouser Livie, fille du marquis de la Rovère, qui, au bout de cinq ans, lui donna un fils qu'on

1621.

pos & de la tranquillité d'une vie privée, se délassant de ses travaux passés 1621.
par l'étude & la conversation des principaux sénateurs, qui venoient souvent admirer ses talens & jouir de ses connoissances. Une fièvre tierce, qui devint presque aussi-tôt maligne, termina sa vie dès le onzième jour, le 19 de juillet. Le sénat lui décerna des funérailles publiques, & ses louanges retentirent au milieu de la pompe funèbre. Il laissa quelques ouvrages encore imparfaits, tels que les *Aphorismes politiques & militaires*, & un volume de *Discours académiques*, qui traitoient de différentes questions sur la littérature, l'architecture & la tactique. Si ce prince, séduit par l'esprit de son siècle, n'avoit point adopté sérieusement les opinions insensées de la magie; s'il n'en avoit pas adopté les prestiges, s'il n'eût pas étudié les sciences occultes, il eût mérité la réputation du prince le plus instruit & le plus spirituel de son tems. Il laissa un fils appellé François, & Livie enceinte de huit mois. Les deux princesses régentes envoyèrent aussi-tôt un gentilhomme Toscan, avec ordre d'amener à Florence le fils & la mère: celle

ci, par unjuste pressentiment, sûre que
1621. la république ne souffriroit aucune violence exercée contr'elle, craignant le courroux de deux femmes qui devoient croire le sang des Médicis avili par son mariage, n'osoit risquer sa liberté; mais on lui fit craindre de la livrer à l'Inquisition comme magicienne. Epouvantée de cette menace, elle imagina trouver plus de clémence auprès des princesses que dans l'ame des inquisiteurs, & se détermina à venir implorer leur protection. Là, dépouillée sous différens prétextes des dons qu'elle avoit reçus de son époux, réduite à subsister de quelques bienfaits rares & modiques, on lui laissa simplement la liberté jusqu'après ses secondes couches bien différentes des premières. Granara, son premier mari, qu'on avoit toujours gardé, sous prétexte d'assurer sa vie contre les recherches & le courroux de don Jean, qui n'y songeoit pas, fut mis en liberté. Contraint à réclamer ses droits sur cette femme, & à demander la cassation de l'arrêt rendu à Gènes, Grégoire XV, le nouveau pontife, renvoya cette cause à l'évêque d'Albenga, déclarant dans le bref de commission que Livie, por-

tée par une conduite licencieuse à tromper le tribunal ecclésiastique de Gènes par des faits supposés, avoit pour ainsi dire dicté la sentence que méritoit sa témérité. Son premier mariage fut déclaré valide, le fils de don Jean, flétri du sceau de l'illégitimité, & réduit à une pension alimentaire qu'on abandonna même à la discrétion du prince Laurenzo, auquel furent adjugés les biens de don Jean. Livie désormais livrée aux persécutions & aux mépris, d'abord retenue dans une forteresse, renfermée dans un cloître, enfin reléguée dans une petite ville, finit malheureusement des jours dont la misère précipita le cours. L'art qu'elle avoit employé à séduire le prince, ne méritoit pas une peine si cruelle & si longue, & l'enfant innocent qu'ils avoient fait naître, ne devoit pas porter le poids de l'égarement du prince son père. Ses malheurs le réduisirent à une sorte de désespoir. Son éducation négligée le conduisit à une foule d'erreurs; sans nom, sans bien, sans guide, il mena long-tems une vie agitée & malheureuse. Les deux princesses s'occupoient de ces petits détails bas & 1621.

1621. cruels, tandis que les changemens arrivés en Europe demandoient une vigilance ſingulière pour la ſûreté du grand-duché. L'archiducheſſe regardoit l'appui de la maiſon d'Autriche comme le plus puiſſant rempart de la Toſcane; ſur ce fondement & malgré les dernières volontés de ſon époux, cette princeſſe fit avancer à l'empereur des ſommes conſidérables pour continuer la guerre. Philippe IV avoit voulu lui confier le gouvernement de Portugal, mais les affaires générales de l'Italie & celle de ſa maiſon, la détournèrent d'accepter cette offre.

L'Europe paroiſſoit menacée d'une révolution générale, par le bouleverſement du ſyſtême politique, par le mélange inexplicable d'intérêts oppoſés; il ſembloit qu'une force ſupérieure agitât intérieurement les deux monarchies & les conduisît à ſe démembrer: déjà ſur les ruines de l'Eſpagne, s'élevoit une république qui marchoit à grands pas vers la ſouveraineté de la mer & du commerce; la trève venoit d'expirer, & la guerre ſe rallumoit à l'avantage de ces nouveaux états. Les proteſtans excitoient en

France de nouvelles révolutions, & l'Allemagne étoit agitée par une guerre intestine, que ranimoit sans cesse la fureur & le fanatisme. L'empereur avoit recouvré la Bohême; mais les rebelles de Hongrie le pressoient d'un autre côté: ces intrigues de Paris & de Madrid nourrissoient ces troubles de l'Allemagne; ces deux cours ne pouvoient s'accorder que sur le seul objet de se déclarer ouvertement, & de se réunir avec leurs forces, lorsque les intérêts de l'Italie seroient menacés. La tranquillité de cette partie de l'Europe, regardée comme le centre sur lequel étoient fondés les grands mouvemens qui l'agitoient toute entière, étoit l'objet du soin de tous les princes qui ne songeoient qu'à conserver leur états, & qui n'avoient aucun objet d'ambition. Cependant les Espagnols, la république de Venise, & le duc de Savoie formoient le dessein de s'agrandir; le Pape & le grand-duc de Toscane, comme les plus foibles, n'avoient d'autre moyen de se garantir d'un semblable torrent, que la voie de la médiation, celle des conseils & des paroles de paix entre les

1621.

1621. différentes cours. On eût dit que la foiblesse de l'esprit, semblable à un mal épidémique, avoit saisi tous les princes de l'Europe, hors le duc de Savoie, qui méritoit seul le nom de grand (a). Rarement dans les monarchies l'autorité se trouve confiée au mérite, presque toujours elle est le prix de l'intrigue ou se donne au hasard : alors elle étoit déposée dans les différentes cours, entre les mains de ministres ignorans, guidés par l'orgueil, par l'esprit de systême, qui cherchoient ou à se signaler auprès du maître aux dépens des peuples, ou à servir simplement leurs intérêts particuliers. Don Baldassar de Zuniga

(a) L'auteur qui a représenté le duc de Savoie comme un prince ambitieux, turbulent, peu exact à garder sa foi, imprudent dans ses résolutions, téméraire dans ses démarches, lui donne ici le nom de grand, sans que l'on en puisse découvrir la raison ; peut-être est-ce par opposition à la foiblesse des autres souverains ; mais les fautes qu'ils pouvoient commettre dans le gouvernement de leurs états, n'érigeoient pas en sagesse le génie inquiet & les passions bouillantes d'Emmanuel. (*Note du Traducteur.*)

& le comte d'Olivarèz, son neveu, dirigeoient le gouvernement Espagnol depuis la mort de Philippe; le parti du duc de Lerme étoit entièrement abattu; il étoit livré à l'oppression, & tous ceux qui avoient joui de quelque faveur sous ce ministre, étoient tombés dans le plus grand avilissement. Les intérêts de la maison de Médicis qu'il avoit tant favorisés, devinrent indifférens au nouveau ministère, & le duc de Savoie autrefois odieux & suspect aux Espagnols, recouvroit insensiblement leur confiance. Le vieux Zuniga, lent à résoudre, encore plus à agir, prétendoit qu'en gagnant du tems, on en arriveroit plutôt à son but: mais le Pape & les François le pressoient vivement de réprimer la témérité du duc de Feria & ses progrès dans la Valteline. Le marquis de Bassompierre, envoyé à Madrid par Louis XIII, en qualité d'ambassadeur ordinaire, n'admettoit à cet égard ni délais ni compensations; le nonce du pape proposoit un accommodement, & l'ambassadeur de Toscane en indiquoit les conditions. C'étoit l'archevêque de Pise, que l'on avoit cru assez 1621.

1621. adroit pour modérer les vives instances de la cour de France. Il fut nommé médiateur en effet, & conclut, après beaucoup de discussions, le 25 d'avril, un traité qui devoit satisfaire les parties belligérantes. Comme il falloit accorder à la France une juste réparation, l'archevêque engagea Philippe à se conformer au moins en paroles à cette nécessité, & chercha dans la forme de l'acte, à conserver la dignité de l'une & de l'autre couronne. La restitution de la Valteline aux Grisons, dans l'état où elle étoit en 1617, fut le principal article; & le repos de l'Italie sembloit devoir en être le fruit; mais l'exemple de l'inexécution du traité d'Asti, & peut-être les embarras où se trouvoit engagée la cour de France, enhardirent le duc de Feria à le regarder comme nul.

Les soins des deux régentes de Toscane, pour la conservation de la paix en Italie devenoient inutiles. A la foiblesse ordinaire d'un état en tutelle, le caractère des deux princesses ajoutoit encore par le peu de considération qu'il inspiroit dans les cours étrangères. La neutralité que sa constitution

titution rendoit aussi nécessaire que les circonstances, ne le faisoit plus regarder comme l'état de Ferdinand I, mais comme un fief à la bienséance des cours de France ou d'Espagne. Cet esprit de domination éclata d'abord de la part de la première de ces deux cours; ses prétentions sur les biens du maréchal d'Ancre subsistoient toujours. Le grand-duc Côme avoit jusqu'alors soutenu ses droits; mais par déférence pour les François, il avoit approuvé une convention faite entre l'ambassadeur de Rome & celui de France, de se conformer à la médiation de Paul V dans un cas tout semblable. Le Pape étoit convenu que des deux cens soixante mille écus que la maréchale d'Ancre avoit placés à Rome, on en remettroit cent mille au roi de France, & qu'on appliqueroit le reste à l'édifice de Saint-Pierre: que les deux cens mille qui étoient à Florence, seroient partagés entre le grand-duc & Louis XIII, cent vingt mille pour le roi & quatre-vingt mille pour le fisc du grand duché. Cet accord ayant été interrompu par la mort de Côme, les régentes demandèrent à la 1621.

1621. cour de France, ou de compenſer la ſomme due à titre de reſtitution avec les anciennes créances de la maiſon de Médicis ſur Henri IV, ou du moins de donner des ſûretés pour le payement de ces mêmes créances. Cette demande parut injuſte ; elle fut rejetée avec hauteur par les miniſtres, & l'on menaça les princeſſes de ſe payer de cette ſomme ſur les vaiſſeaux Toſcans arrêtés dans les ports; on ſe plaignit amèrement du peu de reſpect porté à la couronne, puiſque ces ſommes étant dues au favori du roi, il étoit indigne de la majeſté ſouveraine, de vouloir ſe récompenſer ſur un particulier des créances que la maiſon de Médicis avoit ſur le royaume. Il fut inutile au miniſtère de Toſcane de rappeler les obligations & les traités de la France, leur inexécution, le zèle que deux princeſſes régentes devoient aux intérêts d'un pupille, encore plus de démontrer la foibleſſe des raiſons qu'on faiſoit valoir. Ces princeſſes y gagnèrent ſeulement qu'on rejetta la convention faite à Rome, & qu'on s'efforça d'arracher la ſomme entière. Cette violence réduiſit la régence de

Toſcane, au point de rompre abſolument avec la France, ou de ſacrifier l'intérêt & la dignité du grand-duc. La mort du favori de Louis XIII interrompit heureuſement les fâcheuſes conſéquences de cette diſcuſſion, & de nouveaux intérêts ayant occupé les miniſtres, amenèrent auſſi à de plus juſtes réflexions & à de nouveaux traités. Bientôt Marie de Médicis fut admiſe au conſeil, & Louis XIII joignit aux dons qu'il lui avoit déjà faits, celui des bijoux magnifiques de Léonore Galigaï, & ſans doute auſſi les deniers qui avoient appartenu à cette femme : cette princeſſe envoya à Florence tranſiger en ſon nom ſur la reſtitution, ſe contenta de cent mille écus comptant, & abandonna le reſte pour acquitter les ſommes empruntées par Henri. Cependant la maiſon de Médicis, trop attachée à l'Eſpagne, devint ſuſpecte à la couronne de France; & en fut totalement négligée : mais alors la régence de Toſcane ſe croyant obligée de chercher un appui, ſe détermina à ſolliciter auprès du pape Grégoire une ligue entre les princes Italiens, qui avec une union propor-

1621.

tionnée à leurs forces, pût suffire à la tranquilité de la patrie.

1622. L'Europe entière étoit frappée d'étonnement, de ce qu'après le traité conclu pour la restitution de la Valteline, le duc de Feria portoit l'audace & la contravention, au point d'occuper Chiavenna & de s'emparer encore de nouveaux postes. L'archiduc Léopold qui n'étoit retenu par aucun traité, se hâtoit d'achever cette conquête que la discorde des Grisons rendoit plus facile. La république ne vouloit entrer dans la ligue projettée entre les princes d'Italie, qu'autant que l'Espagne en feroit exclue, & le Pape qui ne vouloit pas attirer sur ses neveux la vengeance de cette cour, refusoit de conclure si elle n'y étoit appelée. Le mariage de l'empereur avec une sœur du duc de Mantoue, accroissoit les soupçons & la jalousie; le duc de Savoie attendoit l'occasion de tenter une seconde fois la conquête du Montferrat Le ministère de France, occupé dans l'intérieur de ce royaume, n'avoit plus que de stériles menaces pour réprimer des usurpations colorées du voile de

la religion. L'impuiſſance de cette couronne, l'adreſſe des Eſpagnols, 1622.
luttoient enſemble, tandis que la Valteline ſe partageoit entre l'archiduc & le duc de Feria. Ainſi la liberté de l'Italie couroit encore des dangers preſſans, & la France prévoyoit avec raiſon, que ſi les Eſpagnols ſe rendoient maîtres de la Valteline, elle perdroit pour jamais le pouvoir qu'elle avoit en Italie. Mais l'Eſpagne étoit alors trop foible pour de pareilles entrepriſes : les menaces ſe renouvelèrent de la part des François, on redoubla les clameurs par leſquelles on demandoit l'exécution du traité de Madrid. Toute l'Italie ſe joignit à cette demande, & le Pape fut obligé de pourvoir à la tranquilité publique, & d'éviter qu'on innovât le ſyſtéme établi par le duc de Feria même, en faveur du catholiciſme. Cette barrière ſacrée que les François ne pouvoient franchir, donna lieu à des changemens à l'égard de la libre reſtitution des vallées, & à de nouvelles conditions, qui puſſent accorder le ſoin de la religion avec l'intérêt temporel des couronnes, & ſelon les circonſtances pro-

1622. curer au moins un accord momentané, qui préparât la paix & suspendît les hostilités. Le 3 mai, on signa à Madrid un nouveau traité, comme un supplément au premier: on y convenoit de prendre le tems nécessaire pour résoudre des intérêts religieux, & pendant ce tems, de déposer les forts & les places de la Valteline entre les mains d'un prince neutre, qui cependant livreroit le passage aux parties intéressées, soit pour l'attaque, soit pour la défense légitime. Les dépositaires furent le Pape, le duc de Lorraine & le grand-duc de Toscane; ils s'engagèrent réciproquement de choisir en un certain terme l'un d'entr'eux, comme l'unique confident des deux monarchies.

Le desir de contribuer à la paix générale, la gloire qui en rejailliroit sur leur administration, engagea les régentes de Toscane à se charger de ce fardeau, tout pesant & dangereux qu'il paroissoit, d'autant plus que le ministère Espagnol sembloit satisfait de confier ce dépôt à la maison de Médicis. Il n'étoit pas aussi sûr du successeur de Grégoire XV, qu'il l'avoit été de

ce pontife; le duc de Lorraine étoit plus attaché & plus assujetti à la France qu'à l'Espagne. La Toscane liée à cette monarchie par le traité de 1557, dont on ne pouvoit s'écarter sous un prince mineur, lui avoit donné des preuves multipliées d'attachement & de fidélité. Ces raisons qui détermi-noient Philippe en faveur des Médicis, paroissoient suspectes à Louis XIII, & l'engageoient à se déclarer pour le duc de Lorraine : les deux partis embrassoient avec joie le moindre prétexte à des délais qui lui faisoient gagner du tems, & en Espagne la mort de Zuniga donna lieu à de nouvelles longueurs. Olivarez hérita de la suprême puissance : Philippe le combla d'honneurs, le fit duc, & comme le duc de Lerme s'étoit fait appeler le duc-marquis, celui-ci fut désormais connu par le titre de comte-duc d'Olivarez. Un orgueil insensé, un faste excessif, une extrême jalousie de l'autorité formoient son caractère; l'esprit de systême, l'ambition démésurée, le desir immodéré de faire triompher sa nation, lui firent entreprendre une guerre qui fut la ruine 1622.

1622. de la monarchie. La France dissimuloit les fautes graves de ce nouveau ministre; disposée à conclure la paix avec les protestans, elle réservoit à d'autres instans de secourir les Grisons, ses alliés, & de réprimer la puissance Espagnole dans la Valteline. L'adresse de Richelieu suppléoit à la foiblesse de son maître, & les esprits en suspens attendoient la conclusion de ces grands événemens.

1623. Des circonstances aussi épineuses tenoient la régence de Toscane dans la même agitation; une guerre en Italie exposoit le grand-duché aux dangers les plus évidens. En obligeant le grand-duc à suivre le parti Espagnol, le traité de 1557 le compromettoit avec la France, qui par une ligue secrète entre cette république & le duc de Savoie, méditoit la conquête du Milanois. Il n'y eut jamais entre les états de l'Europe de si grands préparatifs de guerre, & si peu d'envie d'en venir aux effets: ainsi le tems qu'on sut gagner de tous côtés, donna lieu à de plus solides négociations, & suspendit la rupture générale. D'autres intérêts occupoient encore la ré-

gence de Toſcane; la mort du prince d'Urbin faiſoit eſpérer à la maiſon de Médicis l'acquiſition de cet état. Sous un gouvernement actif, dans des circonſtances plus heureuſes, il eût été facile de l'acquérir avec juſtice. Lorſque François-Marie de la Rovère avoit fait épouſer à ſon fils la princeſſe Claude, il lui avoit abandonné le pouvoir ſouverain, & voulant jouir avant ſa fin, de quelques jours de repos, il s'étoit retiré à *Caſtel Durante* (*a*), maiſon de campagne qu'il avoit embellie avec beaucoup de ſoins & de dépenſes. La retraite de ce vieillard laiſſa malheureuſement la liberté à ſon fils. Trop indigne d'un père ſi vénérable, Frédéric ne connut plus de frein à ſes paſſions déréglées; la vie conjugale lui devint inſupportable; la dépravation la plus dégoûtante, les dérèglemens les plus outrés, les plus fortes extravagances, les violences & les outrages faits aux citoyens, devinrent ſes plus chères délices: éperdûment amoureux d'une 1623.

(*a*) On l'appele aujourd'hui *Urbania*.

1623. comédienne nommée Argentine, il devint, pour lui plaire, le premier bouffon de sa cour, & porta la bassesse & l'avilissement jusqu'à monter avec elle sur les théâtres publics. Le 28 juin 1623, livré à une absence totale de raison, jouant un rôle vis-à-vis d'Argentine, il porta sur ses épaules la plupart des comédiens, & pour exciter la risée des spectateurs, il reparut travesti en âne, chargé de poteries qu'il se divertit à casser sur le théâtre. Son tempérament foible, déjà ruiné par les excès, ne put résister aux débauches de cette journée. La crainte, toujours compagne d'une conduite odieuse, obligeoit ce prince à se tenir renfermé dans son appartement : l'entrée en étoit interdite sous peine de la mort la plus prompte & la plus cruelle. Cependant le 29 juin, l'heure où il avoit coutume de se lever & d'appeler ses courtisans, étant passée, les soupçons & la crainte remplirent l'ame des siens, & les inquiétudes croissant avec le cours de la journée, les domestiques les plus dévoués trouvèrent le secret d'approcher de son lit. Quelle fut leur surprise lorsqu'ils

le trouvèrent nageant dans le ſang qui lui ſortoit de la bouche & des narines, & qui l'avoit étouffé ? La froideur du cadavre indiquoit que l'accident lui étoit arrivé peu après le moment où il s'étoit couché. Une mort auſſi affreuſe pouvoit donner lieu à des ſoupçons, ſi elle étoit naturelle ou violente; les médecins en examinèrent les cauſes, & l'ouverture du corps ne laiſſa point de doute à cet égard. La perverſité de ſon caractère lui avoit mérité la haine implacable du peuple & de ſa cour; ſa mort regardée comme un juſte châtiment de ſes crimes, n'excita nulle pitié. Son père & ſon épouſe, outragés & mépriſés, reçurent cette perte avec réſignation, quoique ſenſibles au malheur de voir leur maiſon éteinte, & en même-tems ſe détruire un état illuſtre en Italie. Il laiſſa une fille âgée de dix-neuf mois, nommée Victoire, qui réunit tous les droits héréditaires des deux maiſons de la Rovère & de Montefeltro. 1623.

Les droits que la maiſon de Médicis pouvoit avoir ſur les prétentions de la princeſſe de Toſcane, &

1623. ſur le duché même, exigeoient qu'elle prît des arrangemens pendant la vie du duc François-Marie, plutôt que de s'expoſer après lui aux conteſtations des papes. On envoya à Urbin le prince don Laurenzo & Cioli, ſous prétexte de reconduire à Florence la princeſſe Claude, & de terminer avec le duc d'Urbin les conventions arrêtées par le contrat de mariage, en cas d'un ſemblable événement. La régence n'oublia pas de rappeler les droits du grand-duc de Toſcane, comme héritier de la maiſon de Médicis, & comme repréſentant de l'ancienne république. La cour de Rome n'avoit d'autres titres, que les donations fabuleuſes des rois de France, Pepin & Charlemagne, préconiſées par le rêveur Gratiano (*a*), accréditées par Baronius (*b*), écrivains de bonne foi peut-être, mais dépourvus de jugement. Il avoit été facile aux Papes de faire ratifier ces chimériques dons aux empereurs d'Allemagne, à qui il en coûtoit peu de donner ce qu'ils n'avoient

(*a*) *Cap.* ego Ludovicus, *diſtinct.* 63.
(*b*) Annal. eccleſ. tom. IX.

pas, & qui étoient d'ailleurs trop ignorans pour se défendre des piéges de Rome, & trop esclaves de la dignité pontificale pour exercer celle d'empereurs d'Italie. La division que Grégoire VII, ce fléau des princes, sema adroitement entre le sacerdoce & l'empire, les excommunications qu'il lançoit contre tous ceux qui n'étoient pas de son parti, lui fournirent, à titre de confiscations, des prétextes d'usurper réellement des états qu'il confioit à ses créatures, tandis que l'empire étoit foible, & qu'il n'y avoit pas en Italie de princes puissans & habiles. Le cours de ces troubles enveloppa dans une profonde obscurité les droits réels des Papes & de la maison de Montefeltro sur le duché d'Urbin. Cette famille, dont l'origine se perd en effet dans l'histoire d'une antiquité reculée, possédoit la comté de Montefeltro long-tems avant que les Papes se fussent assuré le patrimoine de Saint-Pierre. Cette comté comprenoit les villes & forteresses de Saint-Léon & de Majolo, & trente-six châteaux autour de ces deux places, desquels, en dépit des 1623.

prétendues donations, les souverains
1623. recevoient l'investiture des empereurs; la dernière fut accordée en 1328, par Louis le Bavarois. La ville d'Urbin, jusqu'alors soumise au gouvernement républicain, s'assujettit librement aux comtes de Montefeltro, & ces princes y ajoutèrent la possession de beaucoup de châteaux qu'ils acquirent, soit par les armes, soit par le paisible héritage des maisons de Gonzague, de Malatête, & par la cession de plusieurs barons souverains de ces petites provinces. Les services que les Papes avoient reçus de tems à autre de quelques individus de cette maison, leur attirèrent quelques dons des pontifes; le concours des différentes circonstances, les différentes manières de faire valoir des droits réels ou imaginaires, formèrent de petites souverainetés, au nombre desquelles se trouva le duché d'Urbin. La protection des Papes étoit pour ces princes plus importante que celle des empereurs, souvent occupés en Allemagne, & peu attentifs aux affaires d'Italie; il étoit donc naturel qu'ils préférassent cette protection à celle qui les assujétissoit

aux devoirs de feudataire de l'empire. 1623.
Pie II reçût le premier sous sa protection les fiefs du comté de Montefeltro: lorsque cette maison s'éteignit & que ces fiefs passèrent dans celle de la Rovère, Jules II réunit tous les droits des différentes branches, comprit toutes les petites jurisdictions en une seule, dont il donna l'investiture à François-Marie, premier duc d'Urbin. Depuis cette époque, ce duché, d'abord possédé à différens titres, fut assujetti aux loix féodales, en vertu desquelles Léon X eut le pouvoir de s'en emparer & d'en investir Laurent de Médicis & ses héritiers.

On oublia pour un moment les droits impériaux, ceux des héritiers de Laurent de Médicis, pour considérer que la comté de Montefeltro devoit appartenir à l'ancienne république de Florence, ou passer librement aux héritiers du duc Frédéric. Léon X avoit eu recours à la république pour soutenir la guerre contre François-Marie de la Rovère; alors il se reconnut débiteur envers elle de la somme de quatre cent mille écus, & lui donna pour gage la comté de

1623. Montefeltro. La république de Florence ayant possédé ce fief, sans contestation, le rendit de son propre mouvement à François-Marie, & de là lui venoit le droit qu'elle imaginoit avoir d'y rentrer, ou au duc celui de considérer le Montefeltro comme un état libre & de le transmettre comme tel à ses héritiers : ce principe paroissoit d'autant plus juste, qu'Adrien VI & Paul III ne firent plus mention de cette province dans leur investiture. La régence de Toscane considéroit aussi que suivant les loix de la justice, il falloit examiner les titres d'acquisition de ces petites seigneuries qui pouvoient regarder les femmes, & qui ne pouvoient souffrir d'altération même parmi les investitures générales. On jugeoit que l'hérédité de cette maison produisoit un patrimoine considérable de biens allodiaux, & de plusieurs jurisdictions qu'on pouvoit réunir au grand-duché à la mort du duc d'Urbin. On ne manqua pas d'insinuer à ce prince, affoibli par les années & les disgraces, qu'il étoit de sa dignité de profiter du peu de jours qui lui restoient pour déterminer le

ſort de ſa petite-fille; que le laiſſer au haſard étoit en effet l'abandonner à la volonté du premier téméraire qui voudroit en faire un hommage au Pape, & la lui donner pour nièce. On lui perſuada encore qu'un ſemblable projet devoit être conduit par lui-même, & non pas confié à des miniſtres qui avoient trop de raiſons de le trahir & de ſe vendre aux eccléſiaſtiques. Il ne fut pas difficile de perſuader ce prince qui avoit été trompé par eux dès ſes premières années, & dont l'expérience pouvoit l'inſtruire du traitement qu'ils réſerveroient au dernier rejeton de ſa famille. Ses infirmités hâtoient en lui le deſir de laiſſer la jeune princeſſe honorablement & ſolidement établie; il réſolut de la propoſer en mariage au grand-duc. Les princeſſes régentes acceptèrent avec empreſſement un parti auſſi avantageux, quoiqu'elles prévîſſent que leur pupille s'expoſoit à des différens avec le Pape: la ſeule acquiſition des biens allodiaux étant d'un profit immenſe pour la maiſon de Médicis, Cioli fut chargé des pouvoirs néceſſaires pour conclure le trai-

1623.

1623. té, & la princesse apporta pour dot tous ses droits à la succession du duché d'Urbin. Le duc promit d'examiner tous les actes & les titres de sa maison, & de donner une déclaration en forme de tous les biens allodiaux ou seigneuriaux qui devoient suivre l'hérédité. On jugea qu'il seroit à propos de transférer en Toscane la jeune grande-duchesse avec sa mère, dans la crainte des embûches des ecclésiastiques, qui pouvoient à la mort du duc d'Urbin, s'emparer d'une personne aussi précieuse pour quelqu'allié du Pape. Cette affaire fut conclue avec célérité, l'alliance fut rendue publique, & l'on travailla à Rome à la liquidation de l'hérédité.



1623.

CHAPITRE VII.

Mort de Grégoire XV. Election d'Urbain VIII. Caractère de ce pontife & ses dispositions à l'égard de la succession du duché d'Urbin. Foiblesse du duc & de la régence de Toscane. Accord fait avec le Saint-Siége sur les biens allodiaux de la maison de la Rovère. Médiation des deux princesses de Toscane, au sujet des affaires de la Valteline. Commencemens de la guerre en Lombardie. Pacification de Monzone. Mort du duc de Mantoue. Retour de sa veuve, Catherine de Médicis, à Florence.

LA conclusion du mariage du grand-duc obtint l'approbation de toutes les cours, & causa la plus vive satisfaction aux Toscans : ils croyoient déjà voir ajouter de nouvelles provinces au grand-duché ; mais à Rome on se rappeloit le triomphe de Clément VII, & l'heureuse audace avec laquelle il s'étoit emparé du duché de Ferrare ;

le même esprit régnoit toujours, quoi-
1623. que les pontifes se succédassent les uns aux autres, & lorsque le mariage de la princesse se traitoit à Urbin, on fut heureux de ce que la cour de Rome ne pouvoit y mettre obstacle. Grégoire XV, alors gravement malade, mourut le 8 juillet; la réforme que lui-même avoit introduite dans l'élection des Papes, le grand-nombre des cardinaux, qui par leur mérite ou leurs intrigues, briguoient la dignité pontificale, firent craindre un conclave de longue durée. Ludovisio & Borghèse, les deux chefs de parti, se contestoient l'un à l'autre la puissance élective, & les partis inférieurs ne savoient auquel il faudroit unir leurs intérêts. Le cardinal de Médicis & celui de Savoie avoient chacun leur faction, & les anciens débats de ces deux maisons entretenoient une inimitié constante entr'eux: une division absolue entre les princes & les électeurs, une concurrence établie entre les vieux cardinaux & les plus jeunes, rendoient la réunion des voix trop difficile, & après quelques jours de discussions inutiles, Ludovisio & Borghèse ne se

flattant ni l'un ni l'autre de réussir dans leurs desseins, s'accordèrent à faire un choix convenable à tous les partis. Ils jettèrent les yeux sur le cardinal Maffei Barberini, qui paroissoit réunir tous les talens & toutes les qualités nécessaires à la papauté : il étoit originaire de Florence; Antonio Barberini son ayeul, enveloppé dans la conjuration contre Côme I, contraint à fuir, se retira à Rome, où Paul III lui accorda sa protection. Les Farnèse, aussi fidèles à servir leurs adhérens, qu'implacables dans leurs vengeances, soutinrent Barberini au point que sa fortune élevée par leurs bienfaits à une haute prospérité, le cardinal Maffei s'éleva à son tour jusqu'à la tiare même. Son savoir & son esprit lui furent d'un moindre secours que son adresse à cacher ses vices sous la trompeuse apparence des plus rares vertus, & son ambition démesurée sous un extérieur de modération & de désintéressement. Légat en France, il avoit su s'y faire estimer sans déplaire à la cour d'Espagne, légat à Bologne, il avoit acquis la bienveillance des Médicis: il entra dans le

1623.

1623. conclave sans qu'aucun eût rien à lui reprocher, si ce n'est l'âge de cinquante-cinq ans, trop peu avancé pour la chaire pontificale: pressé d'y prétendre par les deux partis dominans, il eut l'adresse d'affecter un éloignement modeste pour un rang dû aux plus âgés, & de vouloir au moins y être invité par tous les membres du conclave. Quoique le cardinal de Médicis fût dès long-tems prévenu en faveur du cardinal del Monte, les Espagnols certains de ne pouvoir encore le faire élire, se rangèrent du parti de Barberini : persuadés également de l'inutilité de leurs efforts, les cardinaux de Médicis & de Borgia se déclarèrent encore en sa faveur, & tandis que la fiévre tierce régnoit autour du Vatican, & que l'insalubrité du lieu en augmentoit le danger, le conclave se hâta de terminer l'élection. Barberini fut élu le 6 août, & prit le nom d'Urbain VIII. La flatterie, la basse adulation des Romains prodiguèrent au nouveau pontife les louanges les plus viles, & à l'église d'heureux présages d'une prospérité qui n'exista pas ; le cours de l'histoire

sera connoître que ce Pape fut le fléau de l'Italie, & que depuis Paul IV, elle n'avoit point eu de pontife plus pernicieux à son repos. Cependant il eut encore la perfidie de ne pas développer son caractère au commencement de son pontificat; il se montra quelque-tems reconnoissant envers ceux à qui il étoit redevable de son exaltation; & s'ils l'en avoient réellement cru digne, il les confirma dans leur erreur. 1623.

Ses premières expressions à l'égard de la maison de Médicis, furent pleines de bienveillance & d'amitié; mais le traité d'Urbin étoit un coup trop sensible & trop cruel, pour un homme qui brûloit intérieurement du desir d'agrandir sa famille; il se montra doux & pacifique, accepta les offres de liquidation, & protesta qu'en séparant les intérêts de l'église & ceux de la grande-duchesse mineure, le *plus fort denier resteroit du côté de la princesse.* Cette expression plus digne d'un banquier que d'un pontife, encouragea la régence & la détermina d'envoyer à Rome. Cioli, en qualité de ministre d'état, & Alexandre Vettori, jurisconsulte habi-

1623. le, furent chargés de cette affaire. Quant aux biens seigneuriaux, on borna les prétentions à celui de la comté de Montefeltro, qui admettoit le moins de matière aux contestations. La cour de Toscane prit pour base de sa conduite l'investiture de Paul III, & proposa de renonçer à tout ce que le Saint-Siége avoit promis aux ducs d'Urbin par cette même investiture ; on produisit les titres qui autorisoient cette demande ; on démontra que le Montefeltro, héréditairement & librement possédé depuis plus de cinq siècles dans cette maison, ne pouvoit appartenir à l'église qui ne l'avoit jamais nommé dans aucune des dernières investitures. Cette question parut au Pape d'une extrême témérité, il refusa d'y condescendre, & se réserva d'en démontrer l'insuffisance. Il se rejetta sur de prétendues donations, & prétendit prouver la propriété du Montefeltro par la donation de la comtesse Mathilde, qui n'étoit de nulle valeur quoique l'acte en fût réel (*a*).

(*a*) Ce que la comtesse Mathilde avoit donné à l'église, elle le tenoit en fief de

Il

Il ne doutoit pas cependant qu'une affaire si litigieuse ne devînt d'une extrême longueur, & qu'elle n'attirât l'attention des cours étrangères. Déjà l'empereur ayant envoyé le comte de Gambara au duc d'Urbin, à l'occasion de la mort de son fils, avoit fait passer à ce ministre de nouveaux ordres d'offrir au grand-duc de Toscane l'investiture du Montefeltro, & de rechercher à Urbin les principaux titres en faveur de l'empire: un ancien registre des fiefs Impériaux en Italie ne laissoit aucun doute à l'égard de la succession, mais tous les actes seigneuriaux exercés sur ce fief par l'empire, étoient perdus ou inconnus. L'usurpation de Commachio encourageoit le Pape à se montrer aussi hardi que Clément VIII. Il considéra qu'il obtiendroit plus de la foiblesse du duc d'Ur- 1623.

l'empire; le don du bien d'autrui est toujours réputé injuste & non-recevable; le Pape ne songea pas en cette occasion, que si le Montefeltro s'y trouvoit compris, c'étoit une preuve évidente que ce fief relevoit de l'empire & non de l'église. (*Note de l'Auteur.*)

bin, que de ses discussions avec les
1623. Florentins. François-Marie extrêmement âgé, effrayé de la perspective d'une fin prochaine, ne songeoit qu'à se délivrer des embarras de la vie, & à se disposer paisiblement au terrible passage qu'il falloit bientôt franchir. Ces idées affligeantes, ordinaires à tous les vieillards, étoient nourries & fortifiées en lui par les prêtres qui l'entouroient : ardens à servir Rome, ils ne cessoient de lui représenter que sa maison devoit tout à l'église qui l'avoit agrandie, & aux peuples qui s'étoient soumis à son autorité ; que la justice & la reconnoissance vouloient que l'église rentrât en possession de ses droits, & qu'il devoit épargner à ses peuples une guerre funeste. Rome prodigue de ses dons, avoit à la cour d'Urbin des ministres vendus à ses intérêts ; il leur fut facile d'extorquer du prince languissant une déclaration, dans laquelle il comprit le Montefeltro. Elle étoit datée du 4 novembre, & conçue en ces termes.

« Le comte Angelo Mammiani,
» mon résident, m'a appris que votre

» sainteté desire que je déclare tenir
» du Saint-Siége l'état que je posséde, 1623.
» & que mes ancêtres l'ont égale-
» ment reçu de lui. Moi, qui ai tou-
» jours professé un dévouement &
» un attachement sincère à l'église &
» aux Papes, qui en sont les chefs
» visibles & qui sont les vicaires de
» Jesus-Christ, & qui en particulier
» l'ai voué à votre sainteté, je dé-
» clare & j'atteste, comme je l'ai dé-
» claré & attesté aux autres, que Sini-
» gaglia, le Vicariat, Montefeltro &
» tous les autres états que je possede,
» ce que j'ai de biens féodaux & les
» censives, doivent après ma mort
» retourner au Saint-Siége apostoli-
» que ; je soutiendrai cette vérité
» fidèlement & publiquement jusqu'à
» la fin de ma vie, afin que tout le
» monde reconnoisse que tout ce que
» j'ai dit, appartient au Saint-Siége,
» que je ne dois ni ne puis en dis-
» poser; que je ne l'ai fait ni ne le
» ferai en faveur de personne; je le
» confirmerai jusqu'à l'extrémité, &
» je déclare que je veux mourir dans
» ces dispositions. Je me recommande
» aux bonnes graces de votre sainteté,

» & je baise humblement ses pieds.
1623. » *Daté de Castel Durante* ».

L'emploi d'un moyen si méprisable fait juger du caractère d'Urbain VIII; il vouloit commander despotiquement aux différentes cours qui mendioient servilement son appui; il se voyoit en possession des places de la Valteline, que l'Espagne avoit déposées entre ses mains pour éviter une rupture ouverte avec Louis XIII; le mariage qui se traitoit d'une infante d'Espagne avec le prince de Galles, demandoit toute la faveur de ce pontife. De plus, les maximes de Philippe II, de ne laisser à aucun prince d'Italie la faculté de s'agrandir, subsistoient toujours à la cour d'Espagne, & le duché d'Urbin procuroit à la maison de Médicis un degré d'accroissement, qui paroissoit plus dangereux pour la liberté de l'Italie, que si on l'eût réuni aux états du Pape, dont la puissance désormais pacifique étoit aussi plus facile à vaincre. Ces secrets sentimens avoient rendu les Espagnols simples spectateurs de l'usurpation du duché de Ferrare; ayant reçu de l'empire, pour le prix de leur indolence, la cession des droits sur le fief de

Piombino, ils employoient toutes sortes de rufes pour empêcher qu'il ne fût une feconde fois accordé au grand-duc à titre de *fous-inféodation*. L'empereur étoit foible ; les fecours du Pape contre les rebelles de Hongrie lui étoient néceffaires. La feule république de Venife ne voyoit pas avec plaifir l'agrandiffement du Pape ; mais la régence de Tofcane étoit difpofée à tout facrifier pour ne pas embarraffer d'une guerre coûteufe la minorité du prince régnant ; elle confidéroit la déclaration extorquée au duc d'Urbin comme nulle quant aux droits réels de la maifon de Médicis; elle ne croyoit pas moins conferver celui d'y fuccéder dans un moment plus favorable; & plutôt que de rifquer la guerre, elle préféra de fe relâcher fur la demande des fiefs, efpérant obtenir plus de grace à l'égard des biens allodiaux. Elle reconnut qu'elle avoit eu raifon de ne pas s'oppofer à la violence d'Urbain VIII, lorfqu'elle vit inopinément s'avancer plufieurs troupes de nouvelles milices Corfes fur les frontières de l'état eccléfiaftique, & fe réunir à Citta-di-Caftello : la crainte de quelque fur- 1623.

prise engagea les deux princesses à dé-
1623. clarer au Pape que leur intention n'étant pas d'empêcher l'exécution des desseins qu'il avoit sur le duché d'Urbin à la mort du souverain de cet état, elles le prioient instamment de retirer ses troupes, & d'ôter tout lieu aux soupçons. Mais comme la réponse de l'adroit pontife, fut que ces troupes lui étoient nécessaires pour empêcher l'exportation des grains, elle ne laissa plus de prétexte à s'offenser de leur résidence, mais seulement à se fortifier dans la crainte de quelque surprise : la régence crût devoir doubler la garnison du bourg du Saint-Sépulcre, fortifier le château de Simone & réunir les troupes répandues dans le duché, sur les frontières de l'Ombrie. Cependant le Pape sut profiter de la foiblesse & de l'épouvante des princesses régentes, pour exiger d'elles & du grand-duc la ratification de l'écrit du duc d'Urbin, & leur renonciation à tout ce qu'ils pouvoient prétendre sur cet état. A ces conditions, il promit de faciliter la liquidation des biens allodiaux; & sûr de flatter la vanité des Médicis, il promit que le sacré collége & les ministres don-

neroient au prince Lorenzo le titre d'altesse, jusque-là constamment refusé 1623. aux cadets de cette famille. Il parut impossible de refuser cette satisfaction au Pape ; d'autant mieux que tous les princes se réunissoient à desirer qu'on ménageât la paix générale. On se prépara donc à remplir les desirs de la cour de Rome, & la ratification datée du 16 novembre fut conçue en ces termes, après une exagération ampoulée de la justice des droits établis par la déclaration de François d'Urbin : « Et » comme je suis convaincu de cette » vérité par nombre de pieces consti- » tuées dans les archives du Saint-Sié- » ge, & que je me suis proposé d'i- » miter mes prédécesseurs, qui se sont » toujours fait une gloire d'être fils » obéissans de la sainte église, con- » jointement avec eux & du consen- » tement de mes tutrices, je déclare » & je confirme », &c. Cette complaisance mérita de la part du Pape des éloges outrés & emphatiques. « Vous » avez, écrivit-il au grand-duc, assuré » la tranquillité publique; votre obéis- » sance au Saint-Siége a démenti les » imputations des méchans & des en-

1623. » vieux ; afin que les autres princes
» prennent exemple du grand-duc de
» Toscane, nous avons ordonné que
» vos lettres, qui assurent le repos de
» l'Italie, & constatent glorieusement
» votre prudence, soient lues publi-
» quement dans le consistoire ».

1624. Les droits de l'empire sur le Montefeltro restoient cependant encore incertains : on faisoit toujours des efforts pour rassembler les différens titres épars en Allemagne & en Italie. Le Pape, difficile à décourager, n'oublia rien pour obtenir de Ferdinand la ratification de l'acte du duc d'Urbin, & lui fit des offres considérables pour l'obtenir. L'empereur objectoit le serment qu'il avoit fait à son couronnement de ne point laisser aliéner les fiefs de l'empire; & le Pape ne pouvant extorquer une renonciation formelle, s'appuyoit de l'exemple de Commachio, qui, sans obstacle, avoit pris possession du duché de Ferrare. Il obtint cependant une promesse de l'empereur de n'en venir à aucune voie de fait; & lorsqu'il auroit retrouvé les actes qui devoient fonder ses droits sur le Montefeltro, d'en traiter à l'amiable avec le Saint-Siége. On

crut que la possession de cet état ainsi assurée au-dehors, la cour de Rome auroit cessé à cet égard les persécutions & les tracasseries : mais l'intérêt & l'ambition ne purent céder à des sentimens inconnus d'honneur & de pitié. Le Pape continua toujours à empoisonner les derniers jours du vieux duc d'Urbin. Les évêques & les moines l'accabloient de nouvelles instances, lui demandoient le serment de fidélité de ses peuples, vouloient qu'il livrât les forteresses pour gage de sa foi, qu'il remît les titres & les actes nécessaires pour constater la propriété du duché d'Urbin ; enfin ils n'omettoient rien pour renouveller la mémoire de ses malheurs. François crut se délivrer de tant de peines par une procuration générale qu'il remit au grand-duc. La lettre suivante qu'il écrivit est une forte preuve du peu d'égards que la cour de Rome avoit pour lui. « Le poids de mes années, » dit-il, mes infirmités continuelles, ne » me permettent pas de m'occuper da- » vantage des affaires qui concernent » l'extinction de ma maison, & la » mort de mon fils, comme je ne fais » d'autre ouvrage depuis six mois. Je 1624.

1624. » supplie donc votre sainteté de me » délivrer enfin de cette peine, qui est » trop cruelle pour moi, comme elle » peut se l'imaginer ; je le desire d'au» tant plus vivement, que la nécessité » m'y contraint ; je ne veux plus m'oc» cuper de cet objet ; j'ai suffisamment » déclaré que je ne desire rien réser» ver de ce que je possede ; si votre » sainteté cherche des éclaircissemens » utiles à la grande-duchesse ma petite» fille, bien que j'eusse lieu de croire » qu'on ne dût traiter pour elle qu'a» près ma mort, je desire qu'elle s'a» dresse en tout au grand-duc de Tos» cane son mari, qui est également inté» ressé à suivre ou à défendre ses droits ; » & je desire également qu'on veuille » me délivrer de tout ce qui a rapport » à l'extinction de ma maison, chose » cruelle, dont on devroit m'épar» gner le souvenir. Je supplie une se» conde fois votre sainteté de m'ac» corder cette grace ; & peut-être mon » âge, les raisons que je vous donne » & votre bonté, me donnent quel» ques droits à l'obtenir ».

Cependant les vexations qu'on faisoit éprouver à ce malheureux vieillard

ne changèrent point de nature ; on avoit éloigné de ſa perſonne & de l'archevêché d'Urbin un prélat d'un ſage caractère, pour en ſubſtituer un autre d'un génie turbulent, fier & impérieux, qui demanda au nom du Pape qu'on remît entre ſes mains la forteresse de Saint-Léon, tandis qu'il y ménageoit de ſecrètes intelligences pour tâcher de la ſurprendre ; un changement de moines hardis, qu'on ſubſtitua à d'autres plus paiſibles; le continuel accroiſſement des troupes ſur les frontières, faiſoient craindre qu'on portât l'audace juſqu'à ſaiſir même la perſonne du duc, ou à occaſionner quelques révolutions étranges. Ce vieillard, retenu dans ſon lit par une grande foibleſſe, & plus encore par une extrême mélancolie, n'aſpiroit qu'à voir arriver ſa dernière heure, afin de mourir prince, & non l'eſclave des eccléſiaſtiques; le Pape toujours en apparence rempli d'égards & de compaſſion, ne ceſſoit de témoigner au cardinal de Médicis les intentions les plus modérées; mais cette conduite ambiguë dont le duc d'Urbin connoiſſoit la fauſſeté, ne ſoula-

1624.

1624. geoit pas ses inquiétudes. Toute l'Italie admiroit en silence ce contraste de foiblesse & de violence, & dans le grand-duché tous les citoyens regrettoient également la fermeté de Côme I ou celle du grand Ferdinand.

Tant d'indiscrétion réveilla enfin les soins de toutes les cours, & surtout de celle d'Espagne : on voulut terminer une affaire que tant de violence pouvoit aigrir au point de convertir la foiblesse en désespoir, & troubler toute l'Italie. Le Pape fut contraint de reconnoître la véritable situation des différens états, & voulut bien contribuer lui-même à traiter des biens allodiaux; mais ne perdant jamais l'esprit de domination dont il étoit doué, ne rougissant pas d'être juge & partie, il voulut être choisi pour arbitre; & comme il étoit instruit de tous les détours de la jurisprudence, qu'il avoit étudiée avant de parvenir à ce haut degré de puissance, il dressa lui-même les actes qui devoient servir de préparation à l'examen. La position des ministres de Toscane étoit épineuse en ce moment; ils craignoient d'offenser le Pape, ils n'osoient affliger

François de la Rovère ; pressés de conclure, ils se voyoient avec chagrin forcés de sacrifier les intérêts de leur maître & ceux de la grande-duchesse. Le Pape refusoit d'allouer les améliorations du fief; il vouloit retenir les bâtimens magnifiques annexés aux fortifications ; les grandes dépenses qu'avoit faites la maison de Montefeltro pour les ports de Pesaro & de Sinigaglia n'étoient selon lui d'aucune nécessité : elles avoient été faites simplement pour la défense particulière du feudataire ou pour servir à sa magnificence : il produisit tant de bulles, tant de brefs, il enveloppa comme il le desiroit, l'enchaînement des faits réels d'une si épaisse obscurité, que les ministres de Toscane crurent tout gagner en évitant de tout perdre. On ne recevoit aucun éclaircissement du duché d'Urbin ; la duchesse & le ministère y étoient vendus au Saint-Siége ; la plus légère objection, le moindre obstacle irritoient le Pape, & son courroux intimidoit une régence sans force & sans appui. Mais enfin, las de tant de retardemens, l'ambassadeur d'Espagne déclara, au nom de son maître, que si le Pape & 1624.

1624. le grand-duc de Toſcane ne déſarmoient pas, il alloit augmenter le nombre des corps de troupes & des garniſons du royaume de Naples. Urbain VIII, intimidé par cette menace, ſe détermina à conclure le traité & à donner quelque légère ſatisfaction aux Médicis, ſur-tout à flatter l'orgueil de cette maiſon. Il changea les termes dont il ſe ſervoit; il ne voulut plus *déclarer*, mais *concourir à un arrangement*; il conſentit à une indemnité pour les améliorations, & accorda certaines ſatisfactions propres à flatter les miniſtres. En conſéquence, le 30 avril s'aſſemblèrent dans la ſalle conſiſtoriale les miniſtres, les témoins & les notaires des deux partis; le cardinal de Médicis & le cardinal Barberini étoient les préſidens de cette aſſemblée, on y procéda à la teneur de l'acte par lequel on convint que pour les embelliſſemens & les fortifications, le Pape donneroit cent mille écus; que le grand-duc ratifieroit la renonciation formelle aux autres droits, hors ſur un petit fief acquis depuis peu par le duc d'Urbin. Quant aux munitions & à l'artillerie, le Pape ſe réſervoit le choix de les

retenir ou de les rendre dans l'espace de deux mois, à compter du jour où 1624.
le duché lui seroit dévolu ; on accorda le privilége du fisc pour la rentrée des créances, la liberté d'élire les juges dans les différentes causes, & l'on convint que l'héritière ne seroit jamais dépouillée par voie de fait ; la perception des droits allodiaux fut déclarée libre de toute imposition ; on reconnut pour légitimes les sous-inféodations accordées par les ducs d'Urbin : le grand-duc devoit ratifier ce traité dans l'espace d'un mois, & le Pape devoit le confirmer par une bulle consistoriale.

Les ministres du grand-duc n'avoient reçu aucune instruction de ceux d'Urbin sur les droits qu'ils se permettoient ainsi de sacrifier. Trompés par les artifices de la cour de Rome, ils se croyoient trop heureux d'emporter ce qu'on daignoit leur accorder. Près d'abandonner une partie des biens allodiaux & des baux emphythéotiques annexés au fief, « qu'il nous soit per» mis de dire, écrivoit Cioli, que ces » grands prélats ont été forcés de nous » reconnoître plus habiles qu'eux ».

1624. Cette habileté prétendue ne mérita pas un applaudissement général en Italie. Le Pape versa des larmes de joie au moment de la conclusion, & rençontrant Cioli : « Cavalier, lui dit-il, ne » vous paroît-il pas que nous avons tous » fait ce que nous nous devions ? Nous » avons toujours suivi les mêmes in- » tentions ; mais est-il possible que leurs » altesses sachant combien je leur étois » attaché, même étant cardinal, & » combien je me glorifiois d'être né » leur vassal, se soient à ce point dé- » fiées de moi » ?

Aussi-tôt on ordonna de désarmer sur les frontières, mais le Pape exigea que le grand-duc s'entremît encore avec le duc d'Urbin pour lui assurer la possession paisible de cet état. La régence de Toscane entroit dans tous les sentimens des ministres qu'elle avoit à Rome, & laissoit un libre cours aux applaudissemens qu'ils se donnoient à eux-mêmes. On s'apperçut cependant combien les droits du grand-duc étoient lésés ; on reconnut tous les avantages qu'en retiroit au contraire la chambre apostolique ; & dans l'accord qui regardoit les embellissemens & les for-

tifications, dépenses entièrement absorbées par l'avidité de la chambre, 1624.
on considéra qu'à la mort du duc d'Urbin, la grande-duchesse resteroit dans la classe d'une personne privée, sujette à un grand nombre de procès, réduite à disputer avec les particuliers & à perdre contr'eux. Cependant on jugea à propos d'en passer par la ratification actuelle du traité pour gagner la confiance du Pape, qui malgré ses artifices, méritoit plus d'en obtenir lui-même que le duc d'Urbin. Ce prince, âgé de soixante-seize ans, se laissoit conduire par les avis d'un Vénitien exilé, dont il avoit fait son favori, & dont l'intérêt étoit d'éloigner les ministres des régentes : il avoit fait entendre à ce malheureux prince que le but des Florentins étoit de le dépouiller pendant sa vie. Delà vint qu'après avoir exagéré la richesse de l'hérédité & la quantité des biens, on déroba au duc ses actes & ses papiers, & qu'à force de chercher tous les moyens possibles de nuire au grand-duc de Toscane, on induisit François de la Rovère à faire un testament. L'époux de la princesse Victoire ne lui fut point *substitué pupillai-*

1624. *rement* ; il eut le déplaiſir de ſe voir indignement trompé par des gens artificieux & vendus à la cour de Rome. Alors la régence ſe vit forcée de s'aſſujettir à tous les caprices du Pape, duquel déſormais devoient dépendre ſes ſuccès.

La puiſſance de la cour de Rome s'accroiſſoit encore par la fermentation de toutes les cours de l'Europe, qu'une ſecrète agitation ſembloit porter toutes à la guerre, ce qui ſembloit rendre le Pape l'arbitre univerſel de leurs intérêts. Jamais règne pontifical n'avoit commencé avec tant de gloire que celui d'Urbain VIII. La France, l'Eſpagne, l'empereur, tous les princes d'Italie briguoient ſa faveur. Urbain, ſecrètement ami de la France, haïſſoit la maiſon d'Autriche. La ligue que Louis XIII avoit formée avec la république de Veniſe & le duc de Savoie, faiſoit craindre une révolution totale. Le cardinal de Richelieu, élevé au rang de premier miniſtre par la faveur de Marie de Médicis, étoit auſſi propre à réprimer la puiſſance Eſpagnole qu'à étendre en même-tems celle de la France. Aux vices énormes qu'entraîne avec elle une ambition ef-

frénée, le cardinal unissoit un génie supérieur dans les affaires politiques & une connoissance profonde de l'état réel des différentes cours. Il comprit bientôt de quelle importance il étoit pour les Espagnols de posséder la Valteline & le passage dans les pays-bas Autrichiens; il vit en même-tems que la raison de religion n'étoit qu'un prétexte pour s'en rendre maître. Le Pape étoit toujours dépositaire des places de la Valteline, lorsque tout-à-coup les François & les Grisons, sous les ordres du marquis de Cœuvres, contraignirent les garnisons du Saint-Siége à capituler. Cet événement inattendu frappa l'Italie de terreur; mais les esprits sensés comprirent que cela n'étoit pas arrivé sans une secrète intelligence avec le Pape lui-même; ses plaintes forcées, ses protestations, ses menaces contre les François n'en imposèrent qu'aux gens simples. Il ne desiroit cependant pas la guerre; mais il vouloit favoriser les François aux dépens des Espagnols; pour y réussir, il s'autorisoit du nom de médiateur entre les deux puissances, affectoit le caractère de père commun, & le zèle de

1624.

1624. la tranquillité publique. Comme le grand-duc de Toſcane avoit toujours ſervi d'inſtrument à la cour d'Eſpagne pour inſinuer & faire goûter ſes propoſitions à celle de France, l'ambaſſadeur Eſpagnol rechercha la médiation des régentes & les ſervices du miniſtre Cioli. Les talens de ce dernier n'étoient pas préciſément l'objet de cette recherche ; mais ſes manières inſinuantes & la ſoupleſſe de ſon caractère paroiſſoient propres à tempérer la violence du comte de Béthune & à flatter le Pape même pour gagner du tems. En effet, le miniſtre Eſpagnol parut ſe relâcher des anciennes maximes de ſa cour, & propoſa aux princes d'Italie une ligue dont la ſolidité pût affoiblir celle que Louis XIII avoit formée ; le grand-duc parut être l'auteur de ce projet ; le grand nombre de difficultés qu'apportoit naturellement avec ſoi cette affaire, à laquelle les Eſpagnols n'applaudiſſoient qu'en apparence, donnèrent lieu à de longues négociations auxquelles le public crut mal-à-propos que Cioli avoit la meilleure part. On n'avoit jamais vu tant exercer de ruſes politiques que la poſſeſſion de la Val-

teline en fit employer, & c'étoit réellement un spectacle curieux que de bien juger des passions qui agitoient les deux cours & les excitoient à la guerre. Le cardinal de Richelieu savoit que pour abaisser la puissance Espagnole, il falloit profiter de cette occasion, peut-être unique, mais il ne croyoit pas prudent d'exposer l'état à une guerre tandis que les protestans pouvoient encore y occasionner des mouvemens dangereux. Le comte-duc d'Olivarez n'ignoroit pas ces secrètes résolutions, & se flattoit d'en venir à un traité honorable sans déposer l'inaltérable orgueil de sa nation. 1624.

1625. Chacun des deux partis se préparoit cependant à la guerre; le roi de France ne paroissoit que comme allié des Grisons, & n'entendoit pas avoir rompu avec l'Espagne; mais le duc de Savoie, dédaignant d'employer tant de subtilités, vouloit agrandir ses états aux dépens du Milanois & de la république de Gènes. En vertu du traité de 1557, le duc de Feria demandoit du secours aux régentes de Toscane, ou de l'argent en proportion des secours. Le défaut des deniers

1625. néceſſaires embarraſſoit extrêmement la cour d'Eſpagne, & tous les avis des miniſtres tendoient à s'en procurer. La régence de Toſcane auroit volontiers fait un effort, ſi la ſomme deſirée avoit pu lui procurer une acquiſition; mais l'orgueil du comte-duc, & la manière dont ſa cour avoit agi à l'égard du duché d'Urbin avoit aigri l'ame des grandes-ducheſſes & refroidi le zèle du miniſtère.

Le prince Philibert de Savoie venoit de mourir; les princeſſes régentes ſe flattèrent que ſa charge de grand-amiral d'Eſpagne pourroit être accordée au prince Lorenzo; mais le comte-duc avoit conçu un extrême reſſentiment contre la maiſon de Médicis depuis qu'on avoit reçu avec froideur la propoſition qu'il avoit oſé faire de ſa propre fille pour un frère du grand-duc. Les grandes-ducheſſes deſiroient paſſionnément étendre la maiſon des Médicis, & former une autre branche en établiſſant dignement le prince don Lorenzo, qui réuniſſoit le patrimoine de don Antonio & celui de don Jean. Ce prince étoit d'un caractère fier & décidé: exclus de la régence par le teſta-

ment de ſon frère & par la jalouſie des grandes-ducheſſes, il déſapprouvoit hautement leur conduite, & ne diſſimuloit pas la honte qui rejailliſſoit ſur le grand-duché par la ratification du traité d'Urbin. Les deux princeſſes deſiroient ou de l'éloigner ſous un prétexte plauſible, ou de le ſatisfaire par un grand mariage : elles avoient penſé à la fille aînée du duc de la Mirandole ; mais comme ce prince avoit obtenu de l'empereur la permiſſion de nommer à ſon duché ou ſa propre fille ou un fils-naturel qu'il élevoit auprès de ſa perſonne, cette incertitude arrêta la concluſion du traité. Un plus heureux ſuccès ſuivit la tentative d'un mariage entre la princeſſe Claude & l'archiduc Léopold d'Inſpruck. Ce prince, frère de l'empereur & de la grande-ducheſſe Marie-Magdeleine, étoit évêque de Straſbourg & de Paſſavie, & poſſédoit à titre de domaine le Tirol & l'Alſace : déterminé à quitter l'état eccléſiaſtique & à s'établir, il eût deſiré une princeſſe de Savoie, ſi cette union eût été compatible avec la contrariété d'intérêts qui ſubſiſtoit entre cette maiſon 1625.

1625. & la maison d'Autriche. La grande-duchesse sa sœur traita ouvertement avec lui pour l'en détourner. Lorsque le Pape lui eut accordé les dispenses nécessaires, il se rendit à Florence & fit traiter son mariage avec la princesse Claude ; il fut conclu lorsque le prince eut renoncé aux bénéfices ecclésiastiques qu'il possédoit. Ce furent de nouveaux liens qui attachèrent les Médicis à la maison d'Autriche, pendant que le duc de Savoie se fatiguoit à exciter un bouleversement général en Italie. De concert avec le connétable de Lesdiguières, il avoit fait une invasion dans les états de la république de Gènes & attaqué le Milanois; les régentes de Toscane alors furent obligées de fournir le secours promis en troupes & en argent : la crainte que leur inspiroit le succès de ce prince les engagea encore à un prêt, & le grand-duc se ressentit de cette guerre comme si elle eût été allumée dans le sein de la Toscane même. Tous les remèdes imaginés par le Pape pour éteindre cet incendie se bornèrent à expédier dans les cours un de ses neveux à titre de légat, simplement pour y étaler le faste

&

& l'orgueil de la cour de Rome, & y recevoir les hommages qu'on y prodigue à ceux de son caractère. 1626.

Les triomphes du duc de Savoie furent de courte durée : les secours venus d'Espagne & ceux du duc de Féria l'obligèrent à se retirer dans ses états ; mais son ambition, son humeur guerrière, & le desir que lui & ses alliés avoient conçu de chasser les Espagnols de la Lombardie, faisoient croire à toute l'Italie que ce prince ne demeureroit pas dans l'inaction. Qui eût jamais pu croire que la France abandonnant les Vénitiens & le grand-duc, se détermineroit à conclure secrètement un traité avec l'Espagne ? Mais l'adroit Richelieu savoit trop bien que sans l'appui de cette monarchie il ne pouvoit opprimer les protestans qui le gênoient, & dont la ruine devoit asseoir réellement sa grandeur. L'Espagne couvrit sa propre foiblesse d'un zèle apparent pour le bien public; & cédant la possession & le passage de la Valteline, laissa les Grisons & les vallées mêmes dans l'état où le traité de 1517 avoit mis les choses. On considéra la sûreté de la religion catholique, les

égards envers le Pape, & le traité fut
1626. conclu le 6 mars à Monzone, ville de l'Arragon, où Philippe IV s'étoit rendu pour tenir les états. Afin de colorer à quelques égards le désagrément que les alliés auroient ressenti de ce traité, la cour de France affecta une improbation & un vif ressentiment contre l'ambassadeur, quoiqu'elle prétendît que sa dignité exigeoit qu'elle confirmât les actes de ses ministres. Les princes Italiens frémirent à la nouvelle du traité de Monzone, sur-tout Charles-Emmanuel, qui se vit exposé à la fureur des Espagnols encore plus que les Vénitiens, & qui crut de son intérêt de chercher quelque voie de réconciliation avec eux. La Toscane fut la plus heureuse en cette circonstance; elle se trouva soulagée du poids des secours qu'elle devoit fournir, & crut encore une fois que désormais la tranquillité de l'Italie devoit être assurée. Cette satisfaction ne dura pas: la mort de Ferdinand, duc de Mantoue, occasionna de nouveaux embarras aux princesses régentes, & fut l'époque fatale de tant d'effusion de sang en Lombardie. Un tempérament

délicat & les désordres de sa jeunesse avoient rendu la santé de ce prince chancelante durant longues années, il mourut enfin le 30 octobre. Son frère Vincent II lui succéda; il étoit aussi foible & promettoit aussi peu de donner des successeurs à son état. Après eux la succession passoit directement au duc de Nevers, chef d'une branche de la maison de Gonzague, transférée en France sous le règne d'Henri III, & déjà comprise dans les investitures impériales. Il restoit cependant encore de la branche de Ferdinand le jeune Hyacinte, fils de dona Camilla Faa. Comme l'existence de ce jeune homme sembloit envelopper de nouveau les intérêts des princes, elle produisit de nouveaux troubles. La maison d'Autriche ne pouvoit souffrir qu'une famille devenue Françoise occupât en Italie un poste aussi important que le duché de Mantoue; & la France, jalouse de s'assurer un passage & une alliance en Italie, ne pouvoit, ni consentir à perdre cet avantage, ni tolérer qu'on portât aucun préjudice aux droits du duc de Nevers. Les Espagnols, qui prévoyoient déjà les suites de ces prétentions, cru- 1626.

rent les prévenir en faisant reconnoî-
1626. tre la légitimité de don Hyacinte & celle du mariage de Ferdinand avec Camilla Faa : mais comme cette tentative offensoit la dignité de Catherine de Médicis, veuve du même prince, les régentes de Toscane en détournerent la cour d'Espagne, firent valoir la déclaration de Paul V, & même celle du duc Ferdinand, père de don Hyacinte ; l'intérêt de don Vincent se joignit à ceux de la maison de Médicis & de la duchesse veuve, qui, résolue d'abandonner cette cour, retourna dans le sein de sa famille : le grand-duc son neveu l'accueillit avec de grandes démonstrations de joie & de tendresse ; & pour lui donner un rang conforme à celui qu'elle avoit occupé, il lui assigna le gouvernement de l'état de Sienne, avec un conseil pour la diriger. Cette princesse fut la première du sang de Médicis qui posséda ce gouvernement, où elle eut lieu d'exercer les vertus dont elle étoit douée ; mais pour le malheur des Siennois, la vie de cette princesse ne fut pas longue : attaquée de la petite vérole, elle mourut le 17 avril 1629.

CHAPITRE VIII.

Le grand-duc Ferdinand prend les rênes du gouvernement, après avoir voyagé à Rome & à la cour Impériale. Manœuvres d'Urbain VIII contre la maiſon de Médicis. Situation politique du grand-duché, par rapport à la guerre de Lombardie. Expédition des ſecours promis pour le Milanois. Peſte à Florence.

QUOIQUE les deux régentes de Toſcane n'omiſſent aucun des ſoins néceſſaires pour la ſatisfaction des différentes cours de l'Europe, pour celle de leurs ſujets, pour la proſpérité de l'état & le maintien de la tranquillité publique, le caractère de foibleſſe & de puſillanimité répandu ſur leurs actions, & ſur-tout ſur le dernier traité d'Urbin, rendoit leur autorité mépriſable & odieuſe. Tous les yeux étoient fixés ſur le grand-duc, qui, depuis l'âge de quatorze ans, avoit dû être initié dans les affaires du gouvernement, ſelon les ordres portés par le teſtament de ſon

1627.

1627. père ; Côme toujours occupé du sort de ses peuples, vouloit instruire son fils à les rendre heureux, avant l'âge où il en deviendroit maître absolu. La petite vérole avoit épargné la vie de ce prince si précieux à la Toscane ; & quoique la nature ne l'eût pas favorisé d'un tempérament robuste, la vivacité de son caractère l'emportoit en lui sur la délicatesse de sa constitution ; sa valeur, sa fermeté dans ses résolutions donnoient d'heureuses espérances. Sa mère & son aïeule lui avoient donné une éducation convenable à son rang, & lui avoient inspiré les sentimens les plus capables de former un prince sage. La cour de Toscane étoit pleine de gens instruits, propres à faire naître & à fortifier en lui le goût des sciences & des arts. Galilée brilloit à cette cour comme une vive lumière, & tandis que l'envie lui préparoit des malheurs inouis, le jeune Ferdinand se plaisoit à recevoir les instructions de cet homme divin. Les études de ce prince avoient élevé & avancé le génie qu'il avoit reçu de la nature, & l'avoient préparé à un juste discernement de ses propres intérêts & de ceux

des différentes cours dans le tems même où le système politique de l'Europe menaçoit d'éprouver une violente secousse ; il avoit sous les yeux les trois principales puissances gouvernées par des rois foibles, & tyranisées par les favoris ; les noms de Philippe IV, de Louis XIII, de Charles I étoient moins connus que ceux du comte - duc, de Richelieu & de Buckingham, qui disposoient à leur gré de l'autorité souveraine. Les intérêts de l'Italie devenoient plus compliqués, & se trouvoient plus multipliés à mesure que les différens s'aigrissoient entre la France & l'Espagne. Les princes Italiens n'osoient s'exposer à un affront, & prenoient les plus grandes précautions pour s'appuyer de la plus puissante de ces trois couronnes. Le duc de Savoie, mécontent des François qui l'avoient trahi dans le traité de Monzone, disposoit avec les Espagnols les moyens de partager avec eux la conquête du Montferrat ; & la réunion de ce prince avec l'Espagne portoit en elle-même des marques de mépris pour la maison de Médicis : le ministère Espagnol avoit toujours cru que la rivalité entre deux puissantes maisons étoit

1627.

1627. utile à ses desseins, & l'expérience lui avoit appris qu'en outrageant l'une, elle s'assuroit la confiance de l'autre. En conséquence de ces vues, desirant attirer de nouveau Charles-Emmanuel à son alliance, elle empêcha secrètement le grand-duc d'acquérir des droits sur le fief de Piombino, & réveilla les anciennes prétentions déjà rappellées par le duc de Fuentes sur le domaine de la Lunigiane. Pendant ce tems, la reine Marie avoit imaginé de traiter le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite, fille de Côme II, déjà promise au duc de Parme, qui, malgré les instances qu'on lui fit, ne voulut jamais consentir à rompre cette union projettée. Le cardinal de Richelieu auroit desiré d'unir à ceux de la France les intérêts du grand-duché; mais les obligations du grand-duc à la couronne d'Espagne, & la foiblesse de la régence s'opposoient à cet acte de vigueur. L'ame de ces princesses & celles de leurs conseillers vacillant sans cesse au milieu de cette contrariété de partis, privées de la confiance de l'Espagne, craignant de risquer trop en donnant aux François un empire si

puissant, ne trouvèrent de meilleur appui que celui de l'empereur. Ses heureux succès en Allemagne l'avoient rendu puissant & lui avoient inspiré le desir de prendre intérêt aux affaires d'Italie. La mort de Vincent II, duc de Mantoue, lui fournit une occasion de s'ériger en arbitre des états de cette partie de l'Europe. 1627.

Ce prince avoit désigné après lui le duc de Nevers, qui ayant précédemment expédié à Mantoue le comte de Rhetel son fils unique, l'avoit déjà marié avec la princesse Marie, fille du duc François. Ce jeune homme prit aussi-tôt, au nom de son père, une paisible possession du duché de Mantoue & du Montferrat; mais Gonzales de Cordoue, gouverneur de Milan, & le duc de Savoie ne tardèrent pas à troubler sa tranquillité. Le roi de France menaça de marcher avec toutes ses forces au secours du duc de Nevers; Gonzales mit le siége devant Casal, & Charles-Emmanuel marcha vers le Montferrat. Ces derniers soutenoient l'un & l'autre les droits de Marguerite, duchesse douairière de Lorraine, ceux du duc de Guastalla, & traitoient le duc 1628.

de Nevers *d'intrus & d'usurpateur.*
1628. L'empereur évoqua à lui l'investiture des fiefs de Mantoue & du Montferrat; & l'Italie épouvantée par les apparences d'une guerre générale, ne prévoyoit que violences & désolations. La rigueur de l'empereur paroissoit excessive, l'on ne jugeoit pas même convenable à ses intérêts & à ceux de l'empire de servir ceux des Espagnols & du duc de Savoie, qui avoient plus contribué que tous les autres princes à l'anéantissement des droits impériaux en Italie. Il parut que c'étoit une erreur très grave en politique, de contribuer à rendre le duc de Savoie si puissant, lui qui, par la position de ses états, devoit toujours être ennemi de l'Espagne. Il s'en félicitoit lui-même, lorsqu'il se flattoit de détruire la république de Gènes; & personne ne doutoit que son union avec Gonzague ne fût simulée & formée simplement par les intérêts présens. Il paroissoit révoltant de voir exclure le duc de Nevers du légitime héritage de ses ancêtres, par la seule raison qu'il étoit du sang François. La république de Venise lui préparoit

déjà des ſecours, & le Pape, en ſecret ami de la France, envoyoit des nonces, & faiſoit de foibles efforts pour maintenir la paix. Ceux qui la deſiroient tournoient leurs regards vers le grand-duc, près d'atteindre l'âge où les loix de ſon état lui en confioient le gouvernement. Avant de ſe charger d'un fardeau ſemblable, le deſir de le porter dignement, lui avoit fait naître celui de viſiter la cour de Rome & celle de l'empereur ſon oncle : il crut que c'étoit un sûr moyen de pénétrer les artifices d'une cour qui gouvernoit toutes celles d'Italie, & le grand-duché même; il voulut pour compagnon le prince Jean-Charles ſon ſecond frère. Le Pape fut troublé de ce projet : il ſavoit combien le jeune prince déſapprouvoit le traité d'Urbin, & craignoit qu'en paſſant à Caſtel-Durante, il ne ranimât dans l'ame du vieillard de ſecrets repentirs, & que ſa préſence n'excitât quelque ſoulèvement parmi le peuple. François-Marie de la Rovère, accablé par quatre-vingts ans de peines, de travaux & d'inquiétudes, entouré de miniſtres vendus à la cour de Rome, reconnoiſ-

1628.

1628. foit fes erreurs, & par d'inutiles regrets déploroit l'impoffibilité de les réparer. Il avoit lui-même exigé des gouverneurs des places & des châteaux forts de prêter ferment de fidélité au faint-fiége, & s'étoit mis dans les chaînes du Pape en lui demandant un prélat qui gouvernât en fon nom. Cette faute, qu'il avoit cru propre à lui procurer la paix, lui faifoit éprouver cette peine que reffentent tous les princes qui par foibleffe abandonnent la fouveraineté. En des circonftances fi périlleufes, la préfence du grand duc à Caftel-Durante eût été peu favorable aux intérêts du Pape, qui même s'en ouvrit à Cioli. Ce principal miniftre de Tofcane étoit le plus aimé à la cour de Rome, & celui dont la foi étoit la plus fufpecte au peuple. La grande-ducheffe Marie-Magdeleine, qui le favorifoit, écrivit cependant au comte Orfo Delci, & les avertit l'un & l'autre de la mauvaife opinion que le public avoit conçue de leur conduite. « J'écris librement de » toutes chofes, dit-elle; la voix gé» nérale eft que vous & Cioli êtes » pufillanimes, & que vous faites tout

» à la mode du Pape & des papiftes ;
» fur-tout l'archevêque & d'Antella 1628.
» font tant de rapports de ce qui fe
» dit au-dehors & de ce qui s'écrit
» de Rome, qu'on en rempliroit une
» feuille entière ».

Cioli parvint cependant à diffiper les foupçons du Pape, & obtint des régentes que le grand-duc paffant à Lorette, s'abftiendroit de voir François-Marie, fous le prétexte de ne pas troubler fon repos. Le Pape toujours inquiet & mécontent, ne laiffa pas d'élever encore de nouvelles difficultés à l'égard du cérémonial. Le grand-duc renonçoit volontiers au faftueux appareil d'une entrée folemnelle & d'une réception formelle; mais il croyoit que la dignité de fa maifon exigeoit qu'il fe confervât en poffeffion du droit d'occuper dans la chapelle la même place que Côme I y avoit eue en 1569; il defiroit auffi que le prince Charles reçût le titre d'alteffe, comme le prince Laurenzo fon oncle. Mais le Pape ne vouloit accorder cette grace fi eftimée, qu'à des conditions humiliantes; il vouloit que les deux princes rendiffent les pre-

miers aux cardinaux une visite de cé-
1628. rémonie. Ferdinand trouva cette condescendance indigne de son rang ; il résolut d'aller à Rome sous l'extérieur d'un particulier, & le gouverneur de Viterbe vint seul à sa rencontre : il entra dans la ville de nuit ; introduit dans l'antichambre du Pape, il eut le désagrément de n'y trouver ni les Barberini, ni aucun des personnages qui auroient dû l'y recevoir ; il attendit meme long-tems avant d'être admis, & alors don Charles Barberini, général de la sainte église, eut l'insolence de lui disputer le pas. Les autres parens du Pape prétendirent que ce prince leur devoit le premier les visites ; Ferdinand refusa constamment de se dégrader vis-à-vis d'eux, & comprit à quel point l'ignorance & la foiblesse de ses ministres l'avoient exposé. Le Pape fut obligé de consentir qu'il fût admis à la sainte-chapelle après avoir seulement salué le doyen & visité les autres cardinaux. Ce pontife artificieux savoit témoigner au grand-duc en sa présence, les égards qu'il étoit en droit d'en attendre ; il le logea dans son palais, lui fit quel-

ques visites; mais il autorisoit, il excitoit même ses parens à lui manquer, 1628.
blâmant vivement la conduite de ceux qui lui témoignoient trop de complaisance. Ce prince se rendit à la sainte-chapelle le 30 mars, & prit sa place après les cardinaux-prêtres. Il porta la robe du Pape, salua les cardinaux, & dans cette même cérémonie, le prince Jean-Charles encourut la peine de l'excommunication, ayant tout vu du chœur, où il est permis aux seuls musiciens de se tenir. Enfin, dégoûté de l'orgueil & du cérémonial de Rome, Ferdinand profita du tems de son séjour pour satisfaire sa curiosité, admirer les ruines de cette capitale du monde & tout ce que les écoles anciennes & modernes avoient réuni de plus parfait dans les arts. Lorsqu'il eut épuisé les objets d'étude & d'admiration, il partit mécontent des artifices du Pape, de l'orgueil des Barberini, de la conduite de toute cette cour, & passa à Lorette, d'où il expédia un gentilhomme vers le duc d'Urbin; ensuite par Ferrare, & puis à Venise où il reçut des honneurs extraordinaires. Toutes les villes du con-

tinent semblèrent à l'envi lui réser-
1628. ver l'accueil le plus honorable & le plus gracieux, & bientôt il dut s'appercevoir que l'orgueil des prêtres ne présidoit plus aux honneurs qu'on lui rendoit. On le reçut avec la même splendeur à Trente, ensuite à Inspruck, d'où l'archiduc Léopold vint le recevoir à plus d un mille de distance. Il s'y arrêta quelque tems pour jouir de la douceur de voir des parens si proches, & jouissant d'une si chère hospitalité, se remit avec confiance du désagrément qu'il avoit éprouvé dans ses premiers voyages. Le duc de Bavière qui l'avoit invité à se rendre à Monaco, ne manqua pas d'aller au-devant de lui hors de la ville. La magnificence de cette cour fut toute employée pour la réception du grand-duc, & ce prince flatté de tant de distinctions, d'honneurs & de marques d'amitié, consentit à se rendre à la cour Impériale, où son oncle l'attendoit avec impatience.

L'affection singulière que l'empereur Ferdinand portoit à la grande-duchesse sa sœur, & les services qu'il avoit reçus d'elle & de la maison de

Médicis, exigeoient de sa part des marques extraordinaires de son amitié 1628.
pour le grand-duc. Cette fâcheuse étiquette qui règle les honneurs selon le rang, & non pas selon l'amitié, offensoit celle de l'empereur; il rompit ces chaînes, & reçut son neveu selon l'usage employé à la réception des rois. Il se rendit au-devant de lui à une lieue de Prague, précisément à l'endroit où depuis peu de tems, il avoit remporté une victoire complette sur l'électeur Palatin. Après lui avoir donné les plus tendres embrassemens, à lui & au prince Charles, il l'amena à Prague comme en triomphe au milieu d'un corps de troupes considérable, & suivi d'une grande partie de la noblesse qui lui servoit de cortège. L'impératrice, le roi Ferdinand, les deux archiduchesses reçurent leurs nouveaux hôtes avec la plus sincère cordialité; les deux princes admis à la vie particulière & privée de l'empereur & de sa famille, jouirent familièrement de leur présence & de leur entretien; nulle part la rigoureuse formalité du cérémonial ne gêna l'épanchement de leurs ames, & le grand

1628. duc dut faire une grande différence de la franchise de l'empereur à la duplicité du Pape. On ne se rappelloit à la cour Impériale aucun exemple d'un traitement semblable, fait à aucun prince du rang du grand-duc; il lui fut aisé d'en faire usage pour appaiser l'indignation de son oncle à l'égard du duc de Nevers, suspendre la résolution qu'il avoit prise de le mettre au ban de l'empire & le disposer à prêter l'oreille à des propositions de paix. Eléonore, sœur de Vincent II, gémissoit des malheurs de sa patrie, & desiroit la réconciliation du duc de Nevers avec l'empereur son époux. Le grand-duc imagina que l'autorité de cette princesse pouvoit servir à ses vues, & fit insinuer à l'empereur qu'il convenoit à la dignité de son rang & à celle de son caractère, de s'attacher le duc de Nevers par ses bienfaits, plutôt que de l'exposer à la fureur des Espagnols & à l'ambition du duc de Savoie. Il lui représenta que cette rigueur hors de saison, aliénoit l'attachement des Italiens naturellement portés vers l'empire, & que les Espagnols nourris-

ſoient cette animoſité pour anéantir ſes droits. Ces raiſons parurent ſuffiſantes à l'empereur & au prince d'Ecchemberg ſon miniſtre, mais ce prince exigeoit du duc de Nevers une entière ſoumiſſion & une obéiſſance abſolue au décret d'évocation, & à l'ordre de mettre ſes états en ſequeſtre. Le duc trouvoit cependant cruel de dépoſer ſes places entre les mains des Eſpagnols, & ne pouvoit conſentir à les remettre qu'à un prince neutre. La cour de France auroit approuvé que le grand-duc en fût dépoſitaire, mais Ferdinand refuſa de compromettre la tranquillité de ſon état, & de riſquer de déplaire à l'un ou à l'autre parti. Le miniſtère Impérial n'approuvoit pas que les Eſpagnols s'arrogeaſſent le droit d'exécuter les volontés de l'empereur, lui qui avoit une armée en Souabe, ſur les frontières de l'Italie, & qui pouvoit à l'appui de ſes ordres faire marcher trente mille hommes vers le Mantouan. Quoique ce procédé eût été violent, il paroiſſoit plus conforme à la dignité de l'empire, & Charles V l'avoit mis en uſage pour le Montferrat lorſqu'il avoit prononcé

1628.

1628. en faveur de la maiſon de Gonzague. Lorſque le grand-duc eut réuſſi à rendre les Eſpagnols ſuſpects aux Allemands, il crut avoir beaucoup fait pour le bien de l'Italie, & ſe flatta de pouvoir engager le duc de Nevers aux déférences convenables à la dignité de l'empire; il y eut des conférences ſecrètes entre les miniſtres, on propoſa de nouveau l'échange du Crémonois & du Montferrat, projettée par Ferdinand I. Le duc de Nevers, flatté des promeſſes de la France prolongeoit les intrigues, eſpérant gagner du tems juſqu'à ce que Louis XIII eût terminé le ſiége de la Rochelle.

Le grand-duc perſuadé qu'on ne pouvoit actuellement conſommer un traité ſolide, quitta la famille Impériale & reprit le chemin de l'Italie, ſatisfait d'avoir au moins calmé l'indignation du ſouverain & ſemé la diſcorde entre les deux branches de la maiſon d'Autriche. Il arriva à Florence le 12 de juillet; le 14 il prit poſſeſſion de ſon gouvernement avec les formalités ordinaires, & les peuples applaudirent par de vives acclamations de joie. Il retint les mêmes

conſeillers auprès de ſa perſonne, & ſa mère & ſon aïeule continuant à lui donner des avis, ne perdirent preſque de leur autorité que les marques extérieures. L'éducation ſage que ce jeune prince avoit reçue, lui avoit inſpiré des ſentimens d'amour & de tendreſſe envers ſes parens; les deux régentes regardèrent comme un exemple peut-être unique en Europe, de lui voir partager avec ſes frères l'exercice de ſon autorité: ſes frères auſſi répondirent par leur amour aux marques du ſien. Il voulut accomplir auſſi-tôt le mariage de la princeſſe Marguerite ſa ſœur, avec Odoard Farnèſe, duc de Parme, remis juſqu'alors par égard pour Marie de Médicis, qui avoit demandé cette princeſſe pour le duc d'Orléans; depuis ſi long-tems les deux maiſons de Farnèſe & de Médicis s'étoient réciproquement déſolées par tant de jalouſies, de défiances & de trahiſons, qu'il étoit à deſirer qu'en ce moment elles puſſent réunir leurs intérêts, & faire une cauſe commune de leur conſervation & de leur grandeur. Odoard & Ferdinand avoient tous deux l'ame élevée, ſouffroient 1628.

1628. impatiemment le joug Eſpagnol & la guerre de Mantoue, & ſe flattoient de voir éclore l'heureux moment de leur indépendance. Le traité de 1557, qui aſſujettiſſoit le grand-duché à fournir des ſecours au Milanois, paroiſſoit inſupportable au jeune prince, qui croyoit avoir acheté pluſieurs fois l'état de Sienne par une ſi dure contrainte. Son projet étoit de rompre un traité où ſes intérêts étoient ſi fort léſés, un traité qui rendoit ſa maiſon eſclave de la couronne d'Eſpagne, diminuoit ſes forces & empêchoit ſon agrandiſſement. Gonzales de Cordoue avoit déjà demandé ces ſecours, parce que les premières hoſtilités du duc de Nevers avoient commencé par le Crémonois : cependant la guerre n'étoit pas défenſive, les Eſpagnols étoient les aggreſſeurs, & comme le traité portoit que le grand-duc devoit fournir des troupes ſi le Milanois étoit attaqué par quelque prince d'Italie, Ferdinand déclara qu'il ne ſe regardoit comme engagé à rien, ſi le Milanois ſe trouvoit aſſailli par les armes Françoiſes.

La Rochelle venoit d'être priſe, &

le cardinal de Richelieu qui faisoit croire au roi qu'il étoit devenu un prince guerrier, l'avoit animé à tourner ses armes vers l'Italie en faveur du duc de Nevers. Le grand-duc avoit envoyé une ambassade à ce prince, l'avoit félicité de sa victoire & n'épargnoit rien pour se rendre le cardinal favorable. Le duc de Savoie l'avoit déjà rendu suspect à Madrid, sur les bons offices qu'il avoit rendus aux Gonzague auprès de l'Empereur: la jalousie entre ces deux maisons croissoit toujours à mesure que l'une cherchoit à s'attribuer des titres ou des prérogatives. Emmanuel prenoit le titre de roi de Chypre: la cour de France qui l'avoit trahi, lors du traité de Monzone, croyoit pouvoir s'acquitter avec lui en lui donnant la permission de porter un nom illusoire, & de s'en faire rendre les honneurs frivoles. Le jeune Ferdinand attentif à maintenir une sorte de parité entre lui & le duc de Savoie, avoit obtenu de l'empereur les mêmes qualifications que la chancellerie Impériale accordoit à ce prince, & l'on croyoit généralement que ce jeune souverain, à

1628.

peine sorti de l'enfance, ambitionnoit déjà la gloire d'ériger la Toscane en royaume.

1629. Ces projets l'engageoient à ménager la cour de France, qui, réveillée de l'assoupissement où l'avoient tenue si long-tems la régente & le favori de Luynes, montroit une force & une vigueur qui menaçoit la puissance Espagnole. Louis XIII ayant porté ses armes en Italie, s'étoit emparé de Suze, avoit contraint Charles-Emmanuel à conclure un traité, par lequel lui & Gonzales devoient poser les armes, & quitter le Montferrat. Ce traité accepté par le gouverneur de Milan, n'étoit point encore ratifié par Philippe, & cependant Louis XIII le fit notifier à tous les princes d'Italie. Il avoit déclaré dès le commencement de la guerre, qu'il ne prétendoit rien retenir pour lui-même, & qu'il avoit pour unique objet la défense du duché de Mantoue. Mais comme il prévoyoit des refus de la part de la cour d'Espagne, il tenta de former une ligue entre les princes Italiens, qui pût maintenir l'équilibre entre les Espagnols & le duc de Savoie, & assurer au

au duc de Mantoue la possession paisible de son héritage : il envoya à Florence le comte de Guron dans cette intention ; mais le grand-duc étoit prudent & mesuré dans ses démarches. Il vouloit ruiner la puissance Espagnole, & non pas lutter ouvertement contr'elle ; il fit voir que par le traité de 1557, il étoit restreint à la plus exacte neutralité ; ces mêmes réflexions avoient déjà été communiquées au comte par l'archevêque de Pise, qui avoit beaucoup travaillé sur l'esprit de Gonzales. Si les deux grandes-duchesses, attachées à la maison d'Autriche, avoient eu moins d'empire sur le grand-duc, il est certain que les déplaisirs qu'il recevoit continuellement des Espagnols, l'auroient déterminé à s'accorder avec Louis XIII. Le fief de Piombino faisoit toujours l'objet de ses desirs ; on a déjà observé de quelle importance il étoit pour la maison de Médicis de posséder ce fief, qui assuroit la souveraineté de l'Elba, & qui par les avantages particuliers du sol, procuroit une branche de commerce utile & fort étendue : on doit se souvenir également que la république de

1629.

1629. Gênes avoit toujours desiré que cette maison ne fût enrichie ni du fief ni de la possession de l'isle, & que les rois d'Espagne qui regardoient l'Elba comme une heureuse communication entre Naples & l'Espagne, y avoient fait élever la forteresse de Longone. Ces princes profitèrent de la foiblesse & de la crédulité de l'empereur Mathias, pour en avoir l'investiture ainsi que de l'état de Sienne, avec la liberté de la sous-inféodation à l'égard de celui qu'agréeroit l'empereur. Les régentes de Toscane ayant perdu l'espoir d'acquérir ce fief par investiture ou par achat, profitèrent de la bienveillance de l'empereur Ferdinand pour s'informer qui seroit nommé, & à quoi monteroient les lods. La justice demandoit qu'il fût concédé à Belizaire Appiano Agnato, descendant des véritables souverains de Piombino. Les droits furent fixés à la somme de cinq cens mille florins, & l'empereur par son décret de 1622, déclara que le comte Appiano pouvoit hypothéquer au grand-duc les revenus du fief jusqu'à la concurrence de cette somme ; elle fut portée ensuite jusqu'à huit cens

mille florins, mais sans accorder la même hypothèque. Ces conditions acceptées par le roi d'Espagne, Appiano fut investi au mois de janvier 1626; aussi-tôt, contre l'attente générale, on vit le vice-roi de Naples prendre possession du fief de Piombino & de l'Elba au nom de son maître, en ôter l'amodiation au grand-duc & la vendre à un Génois. Un procédé si injurieux contre toutes les conventions acceptées de part & d'autre, révolta l'ame du jeune prince, & ceux qu'il essuya dans la suite lui firent naître un éloignement extrême pour le roi d'Espagne ; il se déclara quitte de toute obligation envers lui, envers l'empereur & envers les Appiano pour le fief de Piombino. 1629.

Tant de désagrémens du côté de cette couronne nourrissoient dans l'ame de Ferdinand l'aversion & la défiance; il desiroit extrêmement gagner la confiance du roi de France, & profiter de ses secours lorsque ses armes auroient fait quelques progrès en Italie ; le ministere de France, dont l'intérêt étoit de maintenir en lui ces dispositions, lui promettoit l'appui de cette monarchie dans l'affaire impor-

tante du duché d'Urbin, mais sans se
1629. déclarer encore ouvertement. Dans ce moment l'empereur, qui s'étoit emparé secrètement des passages des Grisons & de la Valteline, fit descendre en Italie une armée qu'on apperçut sur les frontières du Mantouan avant qu'on eût été informé de sa marche. Cet événement répandit par-tout une terreur générale ; la disette occasionnée par la stérilité d'une très-mauvaise année, affligeoit les chefs des peuples & les peuples mêmes ; la peste répandue sur les frontières de l'Allemagne, menaçoit d'une totale destruction, & la guerre venoit encore combler l'effroi en se joignant à ces deux fléaux. Chaque prince faisoit pour les éloigner de ses états tout ce que la prudence pouvoit lui dicter. Le grand-duc se hâta d'augmenter par de nouvelles recrues ses troupes réglées, & fit doubler celles qui gardoient les frontières. Il avoit tiré de la France & du Levant, des grains pour le soulagement des peuples, & ses ministres se rendirent dans les différentes cours pour y calmer les esprits disposés à la guerre. Le Pape voulant prévenir toute révo-

lution nuisible à sa puissance, songeoit à s'assurer de la succession d'Urbin, & à se garantir de quelqu'attaque sur le Ferrarois de la part des Impériaux : il fit élever sur les confins du duché de Modène, près de Passau, une forteresse qui prit le nom d'Urbain, au moyen de laquelle il prétendoit dominer le passage des frontières. Ce n'étoit pas qu'il craignît les François, avec lesquels il entretenoit une intelligence secrète, mais les Autrichiens qu'il offensoit ouvertement. En conséquence, ses offres à l'égard de la paix étoient dirigées vers le ministère de France ; & Jules Mazarini qu'il y employoit eut occasion de faire usage de ses talens, & de marcher déjà vers cette grandeur que lui préparoient les Barberini à la cour de France. Quoique les vues d'Urbain VIII eussent pour objet unique son intérêt personnel, d'autres cependant en pouvoient retirer quelque profit. Le grand-duc jouissoit de la confiance de l'empereur ; il étoit haï du comte-duc d'Olivarez, & fortement invité par la cour de France à réunir leurs intérêts communs. Il

1629.

adopta le plan de pacification qu'a-
1629. voient suivi son père & son aïeul. Mais la neutralité, défense ordinaire ou des plus foibles ou des plus prudens, n'étoit pas compatible avec les obligations qui lioient la maison de Médicis à la couronne d'Espagne, & ce systême fut justement celui qui, dangereux à suivre, l'entraîna dans des contradictions perpétuelles, excita la défiance de tous les souverains, & l'obligea de rester toujours armé, toujours en garde, & de ressentir les tristes effets de la guerre, sans se flatter d'y trouver des moyens d'agrandissement. Ce plan, qui paroissoit le plus prudent & le plus juste, & qui n'étoit cependant que l'effet de la timidité de deux femmes, fut exécuté avec plus de foiblesse encore qu'il n'avoit été imaginé. La venue des Allemands en Italie y avoit attiré les troupes Françoises; les Espagnols se défioient du duc de Savoie, ils avoient accru leurs armées & fait partir pour Milan le marquis Spinola, qui étoit déjà la terreur de l'Italie. Ferdinand imagina que si le duc de Nevers employoit le parti de la soumission, il pourroit appaiser l'empereur, & dans

cette vue il employa ses soins à l'y disposer. Le duc témoigna sa reconnoissance au grand-duc en paroles ; mais séduit par les promesses de Louis XIII, il ne voulut ni s'humilier devant l'empereur, ni consigner ses places fortes entre les mains des Allemands : il étoit encore soutenu dans cette résolution par la réunion secrète des princes Allemands contre la maison d'Autriche & les intrigues du cardinal de Richelieu qui les animoit à faire la guerre & à tenter la fortune. Ce ministre, qui opprimoit les protestans en France, favorisoit & dirigeoit la conduite de ceux d'Allemagne : nul ne fut jamais mieux que lui faire servir le voile de la religion aux intérêts d'état. 1629.

On voyoit donc l'Italie menacée de toutes parts : les forces de la France étoient tournées contr'elle ; le cardinal, qui avoit arraché à Louis XIII le commandement des armées, sourd à toutes les propositions de paix, ne se promettoit pas moins que la ruine des Espagnols & des Allemands. Comme il ne se fioit pas absolument aux promesses faites à Suze par le duc de Savoie, il n'omit rien pour le surpren- 1630.

1630. dre & se faciliter les moyens de secourir Casal, assiégé par Spinola. Le duché de Milan, attaqué du côté du Crémonois par le duc de Nevers, se trouvant enveloppé d'ennemis, le secours promis fut demandé au grand-duc de Toscane. Les importunités des grandes-duchesses avoient entraîné Ferdinand du côté des Espagnols, malgré le juste ressentiment qu'il devoit garder envers eux : ces deux princesses l'avoient engagé à permettre que l'Espagne fît un emprunt de cinq cens mille écus sur le mont-de-piété de Florence : Richelieu s'en étoit plaint ; un pareil service détruisoit la neutralité que ce prince avoit promise. Quoique la demande de Spinola eût déplu au grand-duc, le besoin qui avoit adouci le langage du comte-duc, lui ôta tout prétexte à des refus légitimes ; ce prince ne changea rien en apparence aux maximes qu'il avoit établies, mais il envoya les secours à Milan ; il fit avertir le cardinal que lorsqu'il satisfaisoit à l'honneur & à la foi d'un traité, il ne croyoit point offenser le roi de France, contre lequel il ne tourneroit jamais ses armes. Après cette décla-

ration il envoya les ſecours dans le mois d'avril; l'infanterie s'embarqua & vint deſcendre à Voltri; la cavalerie marcha vers la Lunigiane & le duché de Parme. Le grand-duc plus embarraſſé de ſa neutralité que les autres princes ne l'étoient de la guerre, ſe juſtifioit en France ſous le prétexte de l'exacte obſervation des traités, & de la crainte d'expoſer ſon état à une chûte abſolue; & d'un autre côté, il cherchoit à perſuader aux miniſtres Eſpagnols que les ſecours qu'il accordoit étoient ſimplement une marque de ſon attachement à la couronne, & que ce n'étoit pas qu'il ſe regardât comme lié par aucun traité, puiſqu'il ne les devoit qu'en cas de défenſe légitime. Cette politique embarraſſée ne produiſit aucun avantage & ne put ſoulager l'Italie des calamités dont elle fut la proie. Les François firent de ſi grands progrès en Piémont, qu'ils firent mourir Emmanuel de douleur. Les Allemands ayant pris Mantoue, redoublèrent le ravage qu'y faiſoit déjà la peſte, & cette malheureuſe ville fut livrée au pillage pendant trois jours. Le duc de Nevers paya la peine de

1630.

1630. ſon obſtination : ayant obtenu par grace du vainqueur de pouvoir ſe retirer hors de ſes états, il fut contraint de demander à la république un chétif ſecours pour ſa propre ſubſiſtance. La peſte & la famine détruiſoient les habitans de Mantoue, tandis que l'avarice & la férocité des Allemands ravageoient dans le palais des Gonzague les tréſors les plus précieux, les monumens ſacrés des ſciences & des beaux-arts. La Lombardie gémiſſoit des mêmes malheurs, & nul ne pouvoit plaindre les deux princes dont l'ambition funeſte avoit cauſé tant de maux. Le duc de Savoie, le plus coupable, étoit mort de douleur & d'orgueil lorſqu'il avoit vu tomber au pouvoir de ſes ennemis, ces états que l'étude de toute ſa vie avoit été d'accroître, ſans meſure & ſans équité : le duc de Nevers recueilloit lui-même de ſon obſtination le prix le plus humiliant ; mais la Lombardie ne pouvoit être affligée de tant de malheurs qu'il n'en rejaillît une partie ſur le grand-duché.

Tous les jours on y reſſentoit plus vivement la perte de Côme II ; c'étoit

l'époque fatale de tous les maux ; la prospérité de l'état s'étoit évanouie 1630.
avec lui : les Anglois & les Hollandois s'étoient rendus maîtres du commerce de l'Espagne & du Portugal ; leurs manufactures portées au même point de perfection que celles d'Italie, rendoient ces dernières inutiles, & les sciences & les arts privés d'encouragement, manquoient d'activité. Le port de Livourne, si florissant auparavant, se peuploit d'étrangers qui venoient y exercer un trafic que les Toscans ne pouvoient plus entreprendre directement. La régence avoit inutilement tenté de maintenir les anciennes coutumes : un commerce forcé, soutenu par des récompenses précaires, par des approvisionnemens momentanés, appauvrissoit le prince & la nation au lieu de les enrichir, & le nombre des malheureux à charge au trésor public augmentoit au lieu de diminuer. La nature même sembla se réunir à ces événemens funestes. La terre, avare de ses productions, refusoit aux Italiens le fruit qu'elle accorde ordinairement aux travaux des hommes. Il manquoit alors à la Toscane

1630. un prince ferme, induſtrieux & cultivateur ; la fauſſeté des anciens raiſonnemens économiques arrêtoit les progrès de l'agriculture; la régence avoit ſacrifié des ſommes immenſes pour tirer des vivres du Levant ; mais ces moyens de ſubſiſtance ne pouvoient raſſurer contre les événemens imprévus ; les peuples qui ſouffroient de la diſette éprouvoient enſuite les maux qu'entraînent la famine & l'inſalubrité des alimens ; les fièvres & d'autres maladies contagieuſes infectoient le grand-duché. Tel étoit le malheureux état où il ſe trouvoit réduit lorſque la peſte s'y manifeſta vers les frontières de la Lombardie du côté de Bologne. La conſternation ſe répandit alors dans toutes les ames. On prit des précautions promptes & violentes pour arrêter les progrès de la contagion ; mais ce ne fut pas ſans détruire les liens de la ſociété, & ſans occaſionner un bouleverſement preſqu'auſſi funeſte à la vie des citoyens. Le grand-duc gémiſſoit de voir les premières années de ſon gouvernement marquées par de ſi funeſtes événemens, & d'avoir épuiſé le tréſor public en faveur des Eſpa-

gnols. On crut rendre le courage au peuple effrayé en déguisant le caractère de la maladie, & l'attribuant seulement aux suites de la famine. Les paroles des médecins, trop flatteuses pour ne pas entraîner dans l'erreur, servirent à propager le mal au lieu d'y apporter du remède. Depuis l'année précédente le grand-duc avoit donné aux corps de métiers des sommes considérables, moins pour soutenir le commerce que pour soulager les pauvres artisans : à mesure qu'il voyoit les malheurs s'accroître, on voyoit aussi s'augmenter en lui l'ardeur de soulager l'humanité : il chargea le sénat d'élire six des sujets les plus éminens de son corps, de les charger de s'instruire particulièrement du malheureux état de la Toscane, de lui en rendre compte, & de lui communiquer les meilleurs moyens d'y remédier : il assigna cent-cinquante mille ducats pour les besoins des ouvriers en laine & en soie, & le mont de piété se chargea de l'administration de cette somme. La piété, l'humanité des plus riches particuliers excitée par les prières & par l'exemple d'un prince bien-

1630.

faisant, contribua au soulagement pu-
1630. blic. On entreprit des bâtimens & des défrichemens; le grand-duc en donna encore l'exemple, en jettant les fondemens d'une église dans les dépendances de son palais. Afin de ne pas abandonner les habitans de la campagne à une plus cruelle situation que ceux de Florence, il voulut qu'on partageât les campagnes & les villages autour de cette ville en trois parties, qu'on les confiât à trois hommes chargés de visiter tous les habitans des campagnes comprises dans leur district, & d'assigner à chaque famille nécessiteuse autant de grains & de vivres qu'en exigeoit leur situation, de veiller à ce qu'on ne suspendît nulle part les travaux ordinaires de la culture, & à l'entreprise de tout ce qui pouvoit être à l'avantage du public & des ouvriers de tout genre.

Malgré tant de vigilance, la peste se communiqua dans la capitale, & aussi-tôt on eut recours aux remèdes les plus prompts; on forma des lazarets; on assigna des endroits pour les quarantaines; on établit dans les quartiers les plus peuplés des magasins de

vivres & de tout ce qu'exigeoient les besoins de la vie. Le grand-duc sacrifia librement son trésor pour le soulagement de ses sujets, & ses soins contribuèrent beaucoup à diminuer la fureur de la contagion. D'abord, comme elle s'étoit manifestée à Florence le premier jour d'août, on avoit été obligé d'établir un lazaret au milieu de la ville : ce remède horrible par lui-même, cruel par la violence exercée contre les malheureux qu'on y traîne, accrut la terreur du peuple qui, rassuré mal-à-propos, se vit tout-à-coup accablé par le fléau même & par la persécution qu'une sécurité mal-fondée lui fit regarder comme injuste. Pour adoucir en partie cette situation déplorable, on établit plusieurs endroits semblables hors de la ville, & l'on employa moins de rigueur à y traîner ceux qui promirent de rester dans le sein de leurs maisons. L'hiver vint enfin appaiser la contagion : les précautions se bornèrent à une quarantaine qu'on exigea de tous ceux qui avoient été attaqués ou qui menaçoient de l'être encore. Tous les secours furent prodigués avec tant d'ordre, d'activité, des soins si tendres, si

1630.

1630. délicats, que cette époque fatale eſt en même tems la plus belle de l'hiſtoire de Ferdinand II. Ce prince avoit prévu dès le commencement du fléau, que s'il ſe retiroit lui-même, ſes peuples ſe croiroient au comble de la déſolation: pour ſatisfaire les vœux de ſa famille, il s'enferma avec elle dans la fortereſſe de Belvedère; mais il ne demeura point dans une retraite où les pleurs des malheureux ne pouvoient pénétrer. Ardent à les ſecourir, il y animoit ſes frères, il expoſoit leur vie & la ſienne aux mêmes périls que couroit le dernier de ſes ſujets, parcourant tous les jours les rues de la ville à pied ou à cheval, écoutant les plaintes, les beſoins, la voix & les prières de chacun: il verſoit à pleines mains des ſecours abondans, animoit les riches particuliers à imiter ſon exemple, & triomphant au milieu des acclamations ſincères du peuple, convertiſſoit l'épouvante en une douce conſolation, qui du moins contribuoit à calmer la douleur & le déſeſpoir. Il périt cependant dans l'eſpace de quatre mois ſix mille neuf cens Italiens; l'horreur ne ceſſa point même avec celle du fléau.

Les officiers de ſanté s'imaginant qu'une pareille extrémité devoit réduire à l'égalité tous les ordres de l'état, forcèrent les eccléſiaſtiques à ſe ſoumettre aux précautions néceſſaires. La piété publique qui avoit pris ſoin des ordres mendians, devoit au moins exiger quelque compenſation de la part des ordres réguliers : également perſuadés que le prince & les particuliers ouvrant leurs palais & leurs maiſons aux malheureux, les moines pouvoient avoir cette même condeſcendance, ces officiers n'oublièrent ni ſollicitations ni inſtances pour les engager à ouvrir leurs monaſtères. Cet acte d'une autorité légitime fut regardé à Rome comme un attentat aux franchiſes & aux immunités eccléſiaſtiques : cette conduite y fut conſidérée avec horreur, & les officiers de ſanté furent frappés d'excommunication. La clémence du Pape daigna modérer cette ſentence, en ordonnant à l'archevêque de Florence de les relever de cette peine, & de leur impoſer ſeulement une pénitence capable d'expier ce forfait. Les Florentins accablés encore de douleur & de miſère, irrités de voir ainſi fouler aux pieds

1630.

1630. les droits de l'humanité, refusèrent de se soumettre à une absolution aussi absurde que l'excommunication étoit injuste. Sans le respect qu'on eut pour les ordres du grand-duc, le peuple auroit peut-être fait repentir l'indiscret Urbain d'une si étrange conduite. Les officiers de santé demandèrent qu'on écoutât leurs raisons; mais comme l'orgueil des ecclésiastiques est toujours proportionné à la foiblesse des laïques, le Pape rejetta comme insuffisantes toutes les justifications qu'on voulut lui présenter, & les officiers furent contraints de demander à genoux, pardon d'avoir exercé des actes d'humanité sans la permission du Saint-Siége; on fut obligé de restituer aux monastères les sommes fournies par eux, & la cour de Rome prétendit qu'on devoit encore donner aux ecclésiastiques des dédommagemens aux dépens des laïques.



CHAPITRE IX.

Mort du duc d'Urbin. Réunion paisible de ses états au Siége Apostolique. Indifférence affectée du grand-duc dans les malheurs de Marie de Médicis. Mort de l'archiduchesse Marie-Magdeleine. Passage des princes Mathias & François au service de l'empereur. Conduite politique du grand-duc dans les révolutions des cours de l'Europe. Galilée cité à l'Inquisition de Rome. Le duc de Lorraine se réfugie à Florence avec son épouse.

OPPRIMÉE sous le poids de tant de maux, la triste Italie offroit aux autres parties de l'Europe un spectacle d'horreur & de compassion : désolée par la guerre, la peste & la famine, l'ambition effrénée de ses propres souverains, & celle des Ultramontains, lui ôtoient tout espoir de se relever. Les artifices de Richelieu & de Mazarin, la foi douteuse des traités, l'exemple funeste du duc de 1631.

1631. Nevers, le sac de Mantoue augmentoient l'effroi général, & tous les souverains cherchoient au moins à faire une diversion. La république de Venise & les François appelèrent du fond du Nord un prince valeureux, qui attaqua la ligue d'Allemagne pour ramener les Autrichiens hors de l'Italie. Gustave-Adolphe, roi de Suède, étoit un jeune héros, né pour la gloire, doué de ce courage que conduit la raison & non pas la fureur. Il avoit reçu à Padoue des leçons de Galilée, qui lui avoient fait sentir le besoin d'apprendre l'art de la guerre par principes. Les François, les protestans & les Vénitiens, lui durent l'affoiblissement de la puissance Autrichienne, & ses premiers pas en Allemagne donnèrent lieu à de promptes négociations en Italie, qui furent suivies du traité conclu à Chierasco. Le duc de Nevers obtint enfin l'investiture & la possession de l'état de ses ancêtres, triste conquête qui ne lui acquit qu'un pays dévasté, dépeuplé, misérable, qu'il fut encore contraint de partager. La Toscane avoit sa part de tant de maux; la peste qui avoit cessé dans

la capitale, se répandoit de nouveau dans les provinces, la disette se faisoit ressentir d'une extrémité à l'autre du grand-duché; tant de soins pour la culture & la fertilisation des campagnes devenoient inutiles: tout étoit dans la misère & la désolation; la seule activité, les seuls bienfaits du souverain empêchoient le peuple de se livrer au désespoir: ce prince parcouroit lui-même toute l'étendue de ses états, cherchoit à connoître les besoins de ses sujets, & partageoit avec ses frères le soin d'y pourvoir. Entièrement occupé de ces actes d'humanité, il se vit avec douleur exposé par la mauvaise volonté du Pape, à des démêlés qui suspendoient le plus sacré des devoirs de son rang: en effet, par de nouveaux armemens, il fut obligé de se tenir prêt en cas d'événemens imprévûs. 1631.

François-Marie de la Rovère finit ses jours le 28 avril (*a*); aussi-tôt le

(*a*) Le duc d'Urbin âgé de quatre-vingt-quatre ans, quoique foible & délicat, se soutenoit encore par de sages ménagemens: mais la foiblesse de son esprit & son zèle aveugle

1631. cardinal de Médicis s'empara de la tutelle, & fit tous les actes nécessaires & requis par le testament: le cardinal Barberini qui prit en même tems le gouvernement de l'état, ne mit point d'obstacles à l'exécution du concordat de 1624, & facilita tous les actes qui autorisoient la prise de possession. Les Espagnols déjà mécontens du pontife, auroient volontiers favorisé le grand-duc de Toscane & troublé l'usurpation du Pape; mais l'appui des François & la situation fâcheuse de la Toscane, ne permettoient pas à Ferdinand de passer outre: l'empereur plus occupé qu'il n'eût voulu l'être par les conquêtes de Gustave-Adolphe, laissa usurper le Montefeltro, & le Pape glorieux d'une si belle conquête, facilita au grand-duc l'acquisition des

---

l'engagèrent à observer à toute rigueur le carême de cette année; les remontrances des médecins, les avis & les permissions ecclésiastiques furent inutiles; on essaya même en vain de le tromper; il en résulta une foiblesse d'estomac totale, une incapacité absolue pour la digestion, le défaut d'appétit & enfin la mort. (*Note de l'Auteur.*)

biens allodiaûx, pourvû qu'il ne lui contestât pas la possession des fiefs. 1631.

Les espérances de la maison de Médicis furent cependant trompées sur la valeur de l'hérédité; elle paroissoit d'une très-grande importance à considérer seulement la richesse du mobilier, celle du trésor; mais les biens allodiaux étoient en petit nombre, beaucoup retournèrent aux communautés ou à ceux qui en avoient toujours eu le domaine direct. Le grand-duc invita la duchesse veuve à se retirer en Toscane, & lui offrit le gouvernement de Pistoia ou celui de Pise; mais les Barberini crurent qu'il leur étoit avantageux de lui inspirer de la méfiance, & cédant à leurs artificieux conseils, elle se détermina à ne pas abandonner ses états. Tous ces événemens ne pouvoient altérer l'ame de Ferdinand comme ceux qui se succédoient à la cour de France, bouleversée par les intrigues du cardinal de Richelieu: ce ministre ne connoissoit plus de frein à son ambition; il s'étoit emparé du commandement des armées, de la marine, du trésor & des places fortes; il eût rappellé en France

1631. l'autorité des anciens maires du palais, s'il eût eu pour maître un prince aussi foible que les rois de la première race. Les crimes ne l'avoient pas effrayé ; il n'étoit parvenu que par eux à cette autorité sans bornes ; il ne lui restoit plus qu'à s'assurer d'une entière indépendance. La foible santé de son maître lui faisoit comprendre la nécessité d'affermir promptement son pouvoir, & les seules personnes qui pouvoient nuire à ses vues étoient la reine-mère & le duc d'Orléans. Une ame foible devient facilement méfiante & cruelle. Après avoir éteint dans celle du roi les sentimens qu'y imprime la nature, & que la vraie piété fortifie, l'avoir rendu esclave de ses opinions, il le fit encore concourir lui-même à l'exécution de ses desseins. La reconnoissance, le devoir & l'honneur, liens trop frivoles pour l'arrêter dans le plus beau moment de sa carrière & lui fermer la route du trône même, il sut les sacrifier sans peine au desir insensé qui l'animoit. Après de longs démêlés entre les personnes de la famille royale, le duc d'Orléans crut devoir à sa propre sûreté de se retirer en Lorraine ;

ne ; & tout-à-coup Marie de Médicis fut arrêtée à Compiégne, & gardée 1631.
févèrement par ceux qui, lui devant le plus, se faisoient d'autant plus d'honneur auprès du cardinal de se montrer ingrats envers elle. Accoutumée à de pareilles disgraces, cette malheureuse princesse montra la plus rare constance ; elle refusa de s'humilier devant le perfide Richelieu, en même-tems qu'elle employa toute sa prudence, afin d'éviter de sa part le comble de la tyrannie. On avoit résolu de la ramener à Florence, & déjà l'on apprêtoit sur les côtes de Provence les vaisseaux qui devoient la conduire à Livourne. Elle refusa d'accorder à son ennemi ce triomphe que sa mort devoit couronner, car elle n'ignoroit pas qu'il avoit corrompu des gens qui devoient l'empoisonner. Qui n'est encore étonné de la témérité du cardinal qui voulut la faire enlever de force, & la faire conduire à Toulon ? Marie de Médis renfermée dans le château de Compiégne, ne put être séduite ni par caresses ni par menaces, & refusa constamment de sortir, résolue de mourir dans ce châ-

1631. teau, ou d'y ſupporter les plus grandes violences : le roi lui envoya ordre de ſe rendre à Moulins ; elle répondit qu'elle n'ignoroit pas l'objet de cet ordre ; qu'elle ne pouvoit décemment retourner à Florence, où elle n'avoit plus que des parens éloignés, & que d'ailleurs elle étoit perſuadée que le roi ne voudroit pas s'expoſer à la honte d'ordonner ou de ſouffrir un ſemblable exil. Le cardinal eût voulu que le roi même ſe fût tranſporté à Compiégne & l'eût forcée à en ſortir, mais il craignit ſans doute de révolter les eſprits par un acte public de violence exercé ſur une mère.

Il eſt facile d'imaginer combien le grand-duc fut embarraſſé dans une occaſion ſi délicate ; la juſtice de la cauſe, la dignité de ſa maiſon, l'engageoient ſans doute à venir au ſecours d'une princeſſe opprimée ; mais en même-tems la rappeler à Florence, étoit s'expoſer au mécontentement de ſa famille ; s'oppoſer aux deſſeins du cardinal de Richelieu, c'étoit attirer ſur ſes états toutes les forces de l'Europe. Le Pape qui avoit ſecondé toutes les intrigues de ce miniſtre, qui

l'avoit aidé à fomenter la discorde dans le sein de la famille royale, eut été l'exécuteur de ses vengeances, & n'eut que trop volontiers, saisi l'occasion d'exercer son animosité personnelle contre la maison de Médicis. Il voyoit l'impossibilité de résister à tant de noirceur, soutenue de tant d'audace, & se tint, quoiqu'à regret, dans les bornes d'une indifférence affectée. Le cardinal, irrité des secours que ce prince avoit envoyés à Milan, plus courroucé encore des refus qu'il avoit faits au duc de Mantoue, qui lui demandoit un secours d'argent, avoit marqué son mécontentement au grand-duc, par des reproches & des menaces. Le duc de Guise, lié d'intérêts avec le duc d'Orléans & avec la reine Marie, s'étoit réfugié à Florence pour sauver sa vie; mais ce qui accroissoit encore les craintes de la cour de France, c'étoit le soupçon qu'on avoit conçu que le grand-duc méditoit une déclaration manifeste en faveur de la maison d'Autriche, ou quelque traité secret, parce que la grande-duchesse sa mère s'étoit proposé de faire un voyage à la cour de l'empereur son frère.

1631.

Une tendre amitié les unissoit; l'empereur avoit déjà chargé le grand-duc de communiquer à sa mère le desir qu'il avoit de la revoir; il renouvella une seconde fois ses instances par des lettres très-pressantes; Marie-Magdeleine ne put résister aux marques d'amitié d'un frère qui avoit donné tant de preuves d'attachement à la maison de Médicis; la contagion qui régnoit en Lombardie lui fit suspendre sa résolution; elle ne partit qu'au mois d'octobre, accompagnée de ses fils, les deux princes Mathias & François, qu'elle conduisoit à l'empereur dans l'intention d'exercer leur courage & leurs talens contre Gustave-Adolphe. On mit en usage toutes les précautions possibles pour éviter l'influence de la contagion, & la princesse arriva heureusement à Passaw, ayant reçu par-tout les plus grands honneurs, sur-tout de l'archiduc Léopold: c'étoit là le terme de son voyage & celui de sa vie; attaquée d'une violente pleurésie, elle mourut au bout de trois jours, laissant les princes & leur suite consternés d'un événement aussi funeste. Le grand-duc leur ordonna de poursuivre leur voya-

1631.

ge, de se rendre auprès de l'empereur & d'y mêler leurs larmes avec les siennes. Cette perte fut aussi sensible à Florence, qu'elle avoit été frappante ; non-seulement par la douleur amère qu'en ressentit le prince, mais aussi parce que la grande-duchesse avoit encore part aux affaires publiques. En ce moment même, elle se rendoit à la cour Impériale, dans le dessein d'y négocier les intérêts de la maison de Médicis au milieu des troubles qui agitoient l'Europe : le plan de conduite de cette princesse avoit toujours été de tenir le grand-duc attaché à la maison d'Autriche & à la cour de Rome : de ces deux points, elle faisoit dériver la tranquillité de la Toscane & la gloire de son fils, & sans doute il est peu surprenant que les Espagnols & le Pape instruits de cette foiblesse, eussent traité le grand-duc avec orgueil. Cette princesse étoit généreuse & bienfaisante envers le bas peuple, ce qui la rendoit personnellement assez chère en Toscane ; & si son aveugle estime pour Cioli la rendoit odieuse aux autres ordres de l'état, cette préférence ne pouvoit obscurcir ses belles qualités

1631.

particulieres. Il est certain que ses fils
1631. reçurent d'elle leur première éducation, qu'elle sut leur inspirer un tendre amour pour elle-même, un grand desir de gloire, & un invincible attrait pour la vertu.

Les soupçons qu'on avoit conçus à la cour de France sur son voyage en Allemagne, se dissipèrent lorsqu'on apprit sa mort imprévue. L'évasion de la reine Marie de Médicis & sa retraite en Flandre auprès de l'infante Isabelle, fut à peine communiquée au grand-duc, qu'il envoya à Paris le cavalier Jean-Baptiste Gondi, déjà connu du cardinal de Richelieu : il ne devoit entrer dans les discords du fils & de la mère qu'autant que la prudence l'exigeroit, & le point le plus important de sa commission étoit de justifier la nécessité où son maître se trouvoit de continuer avec les Espagnols des apparences d'union malgré toute la haine qu'il leur avoit vouée. Gondi reçut à Lyon des ordres de la cour de retourner en Toscane, le roi ne voulant d'autre médiateur entre lui & sa mère que leur affection mutuelle, & ne permettant à personne de s'in-

gérer dans de pareils démêlés. Gondi ne céda pas à ce premier ordre, redoubla ses instances, alléguant que les intérêts de la reine-mère ne l'appelloient point en France, mais ceux du grand-duc, & qu'il falloit qu'il en traitât avec le cardinal. Cette permission lui fut accordée dans le même tems qu'on reçut avis de la mort de la grande-duchesse. Gondi s'efforça de persuader au cardinal que les maximes de Ferdinand I n'étoient point encore oubliées en Toscane depuis l'étroite amitié de ce prince avec Henri-le-grand; que nul ne desiroit plus que le Grand-duc de voir les François puissans en Italie, de s'y délivrer de l'oppression des Espagnols, mais qu'en même-tems ce prince ne pouvoit rompre les liens qui l'attachoient à eux, tandis que leurs forces entouroient ses états. Ces représentations appaisèrent le soupçonneux ministre, il compatit même à la position du prince, attribua aux erreurs d'Henri IV, à l'égard du traité de Lyon, la puissance des Espagnols en Italie, & déclara que l'acquisition de Pignerol par la France, n'avoit pour objet

1631.

que de protéger la liberté des Italiens.
1631. Il permit à Gondi de faire un séjour de quelque tems à la cour, pourvû qu'il s'engageât à ne point parler de la reine-mère : il crut plus à propos de ménager le grand-duc au besoin, chose que les mauvais procédés des Espagnols rendoient assez facile.

1632. Le desir naturel à tous les hommes d'étendre leur famille, & de perpétuer leur existence & leur nom, paroît encore plus ardent dans les princes : le grand-duc avoit formé le projet d'établir le prince Jean-Charles son frère. Dona Anne Caraffe, princesse de Stigliano, unique héritière de cette maison, réunissoit les droits de succession au fief de Sabionetta, & prétendoit un jour à tous ceux qu'avoit sur le fief de Piombino la seconde sœur du dernier feudataire: un vaste patrimoine quoiqu'embarrassé par des dettes considérables, un grand nombre de fiefs dans le royaume de Naples, offroient un noble sujet d'ambition pour une branche de la maison de Médicis; on crut pouvoir espérer de parvenir enfin à la possession de Piombino. L'affaire fut proposée, le grand-

duc accordoit à son frère de brillans avantages, le duc de Parme étoit médiateur; & déja dans le mois de janvier les articles se trouvoient arrêtés : il ne manquoit plus que le consentement de Philippe IV, & le grand-duc se flattoit d'avoir mérité cette légère faveur. Il n'avoit prévu, ni que le ministère Espagnol avoit aussi des vues sur le fief de Sabionetta, ni qu'il mettroit à cette affaire des obstacles insurmontables. Ferdinand n'étoit pas si attaché pour son frère à la possession d'une place éloignée, qu'il n'offrît en compensation tout autre domaine; mais l'orgueil du comte-duc, qui s'étoit flatté de marier cette riche héritière dans sa propre famille, ne fut pas moins blessé de ce projet. La médiation de l'empereur fut inutile, les égards de la maison de Médicis pour la couronne d'Espagne le devinrent aussi; après avoir amusé le grand-duc d'espérances frivoles pendant près de deux ans, on exigea de lui la rupture du traité. Ce nouvel outrage augmenta l'animosité du prince, qui vit avec dépit préférer à son frère le duc de Médina las Torrez. On s'étonnoit avec

1632.

raison, de ce que le comte-duc alié-
1632. noit ainsi de la couronne d'Espagne les princes Italiens, tandis que les François établis dans le Piémont, menaçoient le duché de Milan: tandis que le Pape & la république de concert avec eux, vouloient exclure à jamais la maison d'Autriche de l'Italie, & tandis que l'Allemagne étoit presque réduite à plier sous les armes victorieuses de Gustave-Adolphe. Ce brave guerrier, maître des places les plus importantes de l'empire, jaloux du titre de restaurateur de la gloire des Gots & des Vandales, répandoit par-tout la crainte & l'effroi; les forces de l'empire étoient épuisées, il n'avoit plus de deniers, & lorsqu'il demandoit des secours à Rome, Urbain VIII publioit des jubilés. L'Italie trembloit au nom du roi de Suède, on s'imaginoit voir un autre Alaric aux portes de Rome, & l'indifférence du pontife révoltoit tous les princes, qui l'accusoient de conserver avec Gustave une secrète intelligence. A tout événement, le grand-duc rassembla ses troupes, en augmenta le nombre, & les tint prêtes à défendre ses états

& même à donner à l'empereur quelques marques d'attachement. Ce monarque avoit envoyé comme ambassadeur aux souverains d'Italie, le baron de Rabatta, moins pour leur demander des secours, que pour les engager à former entr'eux une ligue & à fermer au conquérant l'entrée de l'Italie. Le grand-duc proposa cette ligue au Pape, mais les intérêts des princes étoient trop opposés entr'eux, on ne put jamais les combiner. Ferdinand reçut le baron de Rabatta avec toutes sortes de démonstrations d'attachement & de respect pour l'empereur; obligé de lui refuser un prêt considérable, il voulut cependant lui prouver sa bonne volonté par un présent de cent mille florins & d'une grande quantité de fusils, d'armes & de munitions; pour ne laisser même aucun doute de la vérité de ses sentimens, il voulut que les princes Mathias & François se rendissent en Germanie, & fissent leurs premiers pas sous le général Walstein qui offroit de les guider comme ses fils. 1632.

Ces princes avoient déja obtenu la bienveillance de l'empereur, lorsqu'ils avoient porté à Vienne la fatale nou-

1632. velle de la mort de leur mère : retournés ensuite à Florence, ils demandèrent eux-mêmes à leur frère l'exécution de ses premiers desseins, & le grand-duc leur permit de se rendre à l'armée ; l'empereur les y accueillit avec la plus vive satisfaction, & le général Walstein se chargea de les guider dans la route glorieuse qu'ils entreprenoient. Ces démonstrations d'attachement déplurent à la cour de France ; Louis XIII étoit lié d'intérêt avec Gustave-Adolphe, & l'empereur secouroit le duc d'Orléans prêt à prendre les armes ; en conséquence, les soins de Ferdinand parurent suspects, & le cardinal renouvella les marques de mécontentement : ce prince cherchoit encore à rétablir sa marine déja réformée par la régence ; il avoit équipé une escadre de vaisseaux de différentes forces ; on soupçonna qu'il méditoit quelqu'entreprise, & lorsqu'il voulut persuader au cardinal de Richelieu que son intention étoit de surprendre les isles d'Hières, afin de rétablir le duc de Guise dans son ancien gouvernement de Provence, on ne crut pas devoir l'irriter, dans la crainte de le dé-

terminer à donner ses secours à Marie
de Médicis ou à la maison d'Autriche. 1632.
La mort de Gustave-Adolphe tué à la bataille de Lutzen venoit de changer les circonstances; les deux princes de Toscane s'étoient trouvés à cette journée à la tête de deux régimens qu'ils avoient levés à leurs frais; ils obtinrent du général Piccolomini le collet de Gustave pour le faire passer au grand-duc, mais l'empereur se réserva ce trophée. La mort de ce grand homme causa la plus grande joie dans toute l'Italie; le Pape seul y parut indifférent. Les Autrichiens revenus de leur effroi, reprirent courage; résolus de nouveau à repousser les protestans, à chasser les François de l'Italie, les Espagnols retournèrent au grand duc, & s'occupèrent par des flatteries & des prévenances à regagner sa confiance. Ils envoyèrent à Florence le régent Villani avec commission expresse d'excuser le roi sur la répugnance qu'il avoit témoignée à l'égard du mariage du prince Charles, auquel il offrit le commandement général sur la Méditerranée, avec une pension sur les biens ecclésiastiques pour Léopold, le der-

nier des frères du grand-duc : ils de-
1632. mandoient un corps de six mille fantassins entretenus pendant deux ans dans le Milanois aux dépens de Ferdinand ; ils vouloient encore préparer les voies à un traité qui eût assujetti au service de l'Espagne toute la marine du grand-duché ; mais ils ne trouvèrent pas toute la condescendance & l'aveuglement qu'ils desiroient ; si les deux princes reçurent les graces de Philippe avec reconnoissance, Ferdinand ne consentit point à l'entretien dispendieux de six mille hommes ; outre la nécessité de tenir la neutralité promise à la France, les justes raisons de ce refus étoient faciles à concevoir ; il étoit trop aisé au grand-duc d'alléguer la situation déplorable où les calamités passées & les fléaux actuels réduisoient le grand-duché.

1633. On avoit négligé de purifier les lieux infectés par la peste, & cette affreuse maladie s'étoit reproduite à Livourne, & s'étendoit une seconde fois dans l'intérieur de la Toscane ; Volterra étoit déja dépeuplée, Lucques, Pise, Pistoye ressentoient sa rigueur : la crainte du mal, celle

des remèdes ſemoient de nouveau la terreur, que la mort des principaux perſonnages de l'état vint encore accroître. Les ſages meſures du ſouverain, celle des magiſtrats ne faiſoient qu'apporter dans la ſociété générale plus de déſordre & de confuſion, les paſſages étoient fermés, le commerce interrompu, & la licence avoit ſuccédé aux loix ſages d'une exacte police. 1633.

Au milieu de tant de malheurs, nul n'auroit cru que le pape Urbain dût porter le fanatiſme & l'iniquité juſqu'à faire traîner à Rome, Galilée, ſeptuagénaire & infirme, pour élever par la ruine de ce grand homme un trophée à l'ignorance de ſon ſiècle & à la malignité des hommes : les maux qui accabloient la Toſcane & le ſouverain ravirent à ce prince la force de réſiſter à ce torrent. L'admiration qu'un ſi rare génie avoit excitée dans toute l'Europe allumoit l'envie des moines & ſur-tout celle des jéſuites qui, jaloux de la ſupériorité de Galilée, voulurent anéantir un homme dont les principes rendoient leurs écoles inutiles & leur ſavoir, pure ignorance. Il leur parut facile d'intéreſſer dans leurs complots un Pape

1633. animé contre la maison de Médicis; ils lui persuadèrent que Galilée l'avoit indiqué dans ses dialogues sous le nom de *Simplicius*. Cet ouvrage publié à Rome fut une des principales armes dont on se servit contre lui; ce fut l'objet de la plus sévère poursuite, de son oppression & de son infamie. Depuis l'année précédente, il avoit été cité à Rome pour rendre compte de sa doctrine au tribunal de l'inquisition, & le Pape avoit notifié son decret au grand-duc afin qu'il en ordonnât l'exécution. Depuis que Côme I avoit livré à Paul V son favori Carnasecchi, Rome regardoit les grands-ducs comme les fidèles serviteurs de l'inquisition: Urbain s'étoit lui-même accoutumé à cet excès de complaisance depuis que le grand-duc avoit fait arrêter à sa prière Muriano Alidosi, seigneur de Castel-Rio, auquel il vouloit enlever par la voie de la confiscation, pour cause d'hérésie un fief qui appartenoit légitimement au grand-duc: le nom du Pape répandoit presqu'autant de terreur parmi les Italiens que celui de Gustave-Adolphe; la foiblesse de la grande-duchesse Christine, la vénalité des mi-

niſtres rendoient toute la cour entièrement ſoumiſe à la volonté du Pape : 1633.
le ſeul Ferdinand étoit capable de lui réſiſter, ſi les égards & l'uniformité des avis ne l'euſſent contraint à ſacrifier ſa gloire : il ne faut pas confondre ſon caractère avec la baſſeſſe de ſes miniſtres ; Cioli, le plus vil de tous, écrivoit à l'ambaſſadeur de Rome le 9 novembre 1632 : « Le grand-duc a ſenti vos lettres à l'égard du ſeigneur Muriano ; quant à Galilée, ſon alteſſe me paroît ſi courroucée que je ne ſais encore ſur quoi compter ; tout ce que je ſais c'eſt que ſa ſainteté n'aura jamais à ſe plaindre de ſes miniſtres ni de leurs conſeils ». Ainſi ce lâche favori trahiſſoit la gloire de ſon maître, & opprimoit un homme digne de la plus glorieuſe mémoire.

Le grand-duc eſſaya en vain de calmer la fureur du Pape ; il demanda des délais qui ne furent point accordés ; il implora ſa clémence, comme ſi la clémence pouvoit ſubſiſter dans l'ame d'un pontife de ſon caractère ; on lui fit des promeſſes qu'on ne tint pas ; Galilée fut obligé de partir le 20 janvier. « Je ſais, écrivoit-il au cardinal de Médicis,

1633. au moment de son départ, que votre éminence compatit à mon infortune, & qu'elle connoît l'iniquité de mes persécuteurs; je suis sûr qu'elle va voir avec plaisir ma justification, ou du moins la preuve de la fourberie de mes ennemis ». Galilée éprouva que l'innocence sans appui est toujours victime de l'envie des hommes. On respecta sa vie parce qu'on craignit l'impression que feroit sa vieillesse, mais on ne rougit pas de couvrir ce grand homme de toutes les infamies qu'on put imaginer : infamies dont se couvrirent les juges mêmes, & dont l'éternelle ignominie retombe encore sur eux. Cependant on regarda son retour à Florence comme une faveur inestimable malgré les outrages qu'il avoit reçus.

L'ame généreuse de Ferdinand abattue par tant de malheurs, succomboit sous leur poids, & ses ministres n'avoient ni l'art ni le courage de l'en délivrer. Sa neutralité devenoit tous les jours si délicate & si embarassante qu'elle l'exposoit à une infinité de périls: affligé des souffrances de ses sujets, toujours en garde contre les artifices

du Pape qui ne cherchoit qu'à le perdre, pressé par les François & par les Espagnols qui l'obligoient à se déclarer, attaché à l'empereur auquel il auroit voulu fournir des secours, il vivoit sans cesse agité par la crainte ou l'espérance : il étoit lié à l'Espagne par le traité de 1557 : lié avec la cour de France par les liens du sang & par des intérêts politiques, il ne savoit encore à quoi se résoudre : la division qui régnoit au milieu de cette cour paroissoit ne pouvoir jamais s'appaiser, & mettoit obstacle à la paix entre Louis XIII & la maison d'Autriche. La reine Marie retirée en Flandre, animoit tous les ennemis de ce prince contre lui; obligée de recourir aux bienfaits de l'infante Isabelle, persécutée à ce point par un fils & par un ministre rebelle, elle excitoit dans tous les cœurs des sentimens de douleur & de pitié. Le cardinal de Richelieu craignoit plus ces impressions que la force des armes, il eut desiré qu'elle se fût retirée volontairement dans un lieu moins suspect & moins périlleux : sur les frontières de la France, dans un pays Espagnol, il lui étoit trop facile de soulever les

1633.

1633. François mêmes ; & d'ailleurs, il ne lui étoit pas impossible d'attendrir encore l'ame du roi sur ses maux Le cardinal jugeant qu'il seroit avantageux de la réduire à passer en Toscane, crut le grand-duc propre à la persuader; il essaya de prévenir artificieusement le cavalier Gondi, & de le disposer à prévenir le grand-duc; insultant avec orgueil au malheur de cette princesse, « & cette pauvre reine-mère, dit-il un jour à Gondi, ne penseroit-on point par hasard à l'appeler en Italie » ? La raison de ces desirs de la part de Richelieu étoit que la mort toute récente de l'infante Isabelle eût pu la déterminer à se refugier en Angleterre ou en Espagne; dans le premier cas, elle pouvoit rompre la paix conclue avec Louis XIII, & du côté de l'Espagne, elle pouvoit être plus nuisible qu'auprès de l'infante. Le cardinal fut donc réduit à desirer que le grand-duc l'appellât à Florence sans paroître agir de concert avec le roi, & sous prétexte qu'en Toscane elle obtiendroit plutôt de Louis XIII son douaire & les avantages qui lui étoient dus, & que dans un endroit aussi peu suspect il seroit plus aisé de

ménager une parfaite réconciliation. 1633.
Marie de Médicis avoit déja demandé de passer en Angleterre; il falloit l'en détourner. « Cette résolution paroît étrange, disoit le cardinal à Gondi, soit par les dangers de la navigation, soit par la rage de vouloir porter dans le monde entier le flambeau de la guerre contre son fils ». Le grand-duc ordonna à son envoyé de satisfaire le cardinal; il étoit important de ne pas l'irriter, mais les anciens traités faits avec la reine suspendirent l'exécution de ces ordres, & Ferdinand s'appliqua à soutenir ses prérogatives déja attaquées par Victor-Amédée, duc de Savoie.

L'ambition avoit exalté l'ame de tous les princes de l'Europe dans ce siècle malheureux; ils avoient la passion de s'agrandir par les armes, & l'orgueil suppléoit aux forces réelles. La science de la conduite entre les souverains & les ambassadeurs étoit devenue plus subtile & plus contentieuse que la théologie & la jurisprudence, & lorsqu'en ce moment chacun tentoit de l'emporter sur l'autre, les cours étoient occupées de vaines re-

cherches & d'inutiles controverses.
1633. Urbain VIII avoit accrû le traitement & les prérogatives des cardinaux, & institué à Rome un préfet qui prétendoit le droit de préséance sur tous les ambassadeurs de l'Europe. Ces nouvelles coutumes qui produisirent du désordre dans toutes les cours, & l'orgueil excessif des ecclésiastiques ne pouvoient qu'irriter contr'eux. Cependant le grand duc eut la foiblesse de reconnoître non-seulement ces prérogatives & les droits du préfet, mais encore d'engager l'empereur à la même condescendance; celle-ci étoit pourtant l'effet d'un accord tacitement conclu entre lui & le cardinal Barberini de ne pas reconnoître les prétentions du duc de Savoie qui s'attribuoit le titre de roi. La maison de Savoie n'avoit jamais vu qu'avec dépit l'avantage de précéder & d'avoir le pas dans toutes les cours sur les autres souverains d'Italie, avantage accordé aux grands-ducs de Toscane. Lorsqu'en 1569, Pie V accorda à Côme I le titre & les prérogatives de grand-duc, Emmanuel-Philibert demanda au Saint-père un decret préservatif de sa dignité, &

obtint en 1570 un bref ſur cet objet : il obtint encore de l'empereur une déclaration formelle, que lui, n'ayant point reconnu l'inauguration de Côme, cette inauguration ne pouvoit porter préjudice ni au rang ni aux droits des ducs de Savoie : mais en 1576 celle du grand-duc François fut approuvée par l'empereur ; alors les clameurs d'Emmanuel ſe renouvellèrent ; il alla même juſqu'à en appeller à la diète de l'empire ; le duc de Saxe & le marquis de Brandebourg approuvèrent ſes raiſons ; cependant il fut décidé qu'un grand-duc de Toſcane devoit l'emporter ſur les autres ducs, & que les ſujets de l'empereur devoient céder à un prince indépendant. Malgré cette déciſion, les ducs de Savoie s'efforcèrent de ſoutenir une ſorte de parité entr'eux & les ſouverains de la Toſcane, & de conſerver l'égalité de traitement & d'honneurs dans toutes les cours.

1633.

Dans ces circonſtances, le cardinal infant d'Eſpagne étoit en Italie & devoit paſſer en Flandre ; Victor Amédée étant convenu avec lui d'une correſpondance mutuelle dans les marques de reſpect & dans les honneurs, il

1633. attribua au cardinal le titre d'alteſſe royale, choſe nouvelle & ſans exemple, & que le cardinal paya exactement de la même monnoie; on admira cette ſingularité; mais quel fut l'étonnement public, lorſqu'on vit le duc de Savoie arborer dans ſes armes la couronne & les autres marques de la royauté? un jéſuite, payé par lui ſans doute, compoſa dans ces circonſtances un livre qui prouvoit, du moins à ſon ſens, que le titre de roi étoit dû aux princes de Savoie à raiſon de leurs droits ſur le royaume de Chipre, & qui contenoit des expreſſions dédaigneuſes ſur la république de Veniſe & la maiſon de Médicis. Quoique les prétentions chimériques ſur un titre dépendant d'un objet qu'on n'avoit ni qu'on ne pouvoit poſſéder, couvriſſent de ridicule celui qui les avoit conçues, le grand-duc craignit dans la ſituation où il ſe trouvoit alors, d'être vaincu dans de pareils démêlés. Son plan de neutralité ne pouvoit intéreſſer également toutes les cours; & l'intérêt qu'on témoignoit à Victor-Amédée devoit l'inquiéter; mais les prétentions de ce prince ne plurent pas à ceux d'Italie, & Ferdinand

nand conſervant par leurs ſoins mêmes ſon ancien degré de parité avec lui, crut ne pouvoir mieux faire que de l'emporter en vertus plutôt que de diſputer d'une vaine prérogative. Les diſgraces arrivées aux ducs de Lorraine lui fournirent l'occaſion de montrer l'empire qu'avoient ſur lui les liens ſacrés du ſang en recevant dans ſes états ces princes malheureux. 1633.

La grande-ducheſſe Chriſtine avoit toujours montré pour ſa famille une tendreſſe extrême; elle avoit réuſſi à former une ſeule famille des deux maiſons de Lorraine & de Médicis; une étroite correſpondance, la communication des affaires les plus importantes, des ſecours & une aſſiſtance réciproque, firent que les ducs de Lorraine, Charles III & Henri, agirent toujours de concert avec le grand-duc Ferdinand I & avec Côme II. La grande-ducheſſe ayant en vue d'aſſurer le repos & la tranquillité de l'état dans cette famille, avoit formé les nœuds qui uniſſoient la princeſſe Nicole, fille aînée du duc Henri, avec Charles, fils de François, comte de Vaudemont, & frère d'Henri. L'ordre de la ſucceſſion ayant changé 1634.

depuis, le duc Charles ayant donné des
1634. secours au duc d'Orléans, & s'étant ainsi brouillé avec les François, qui furent plus irrités encore par le mariage de ce prince avec Marguerite de Lorraine, cette maison & le duché même se voyoient en danger d'être oppressés par la France ou par la Suède. La situation de la Lorraine offroit à la première de ces deux couronnes une communication facile en Flandre & en Allemagne, de même qu'une défense plus sûre sur les frontières: les principes de la France la conduisoient ou à faire pour elle-même l'acquisition de cet état, ou du moins à se tenir toujours étroitement liée avec les ducs : le cardinal crut saisir une occasion favorable pour l'exécution de son dessein; il employa aussi-tôt la force des armes pour faire cette conquête, & n'oublia nul artifice pour se rendre maître des places, tandis que l'ayeule du grand-duc n'omettoit aucun des conseils nécessaires pour rétablir la paix. On proposa en vain des traités avantageux à la cour de France; le cardinal doutant de la foi du duc Charles, voulant posséder son état & se

rendre maître de sa famille, l'avoit obligé à licencier ses propres troupes tandis que celles de France s'emparoient de ses places. Charles voulant sauver au moins les droits de sa maison, abdiqua ses états en faveur du cardinal Niccolo-François son frère, & se retira avec le peu de soldats qui lui restoient, livrant son fort à la fortune & au hasard des armes. Le nouveau duc investi à Lunéville par les troupes Françoises, prit le parti d'épouser sur-le-champ la princesse Claude, sœur de la duchesse de Lorraine & fille du duc Henri. Les François se flattoient déjà d'avoir cette princesse en leur pouvoir; & comme elle portoit avec elle les droits à la succession par l'abdication volontaire de sa sœur qui n'avoit point d'enfans, la cour de France lui préparoit une alliance plus conforme à ses vues. François contraint par la force à se retirer à Nancy, s'y vit bientôt retenu prisonnier & traité comme ennemi; une condition si misérable irritant l'ame d'un prince qui ne la méritoit pas, lui inspira le courage de s'en délivrer par la fuite : la crainte des violences dont le cardinal étoit capable, l'y 1634.

détermina, il sortit de nuit du château,
1634. & se rendit dans la maison d'un homme qui avoit sa confiance. Claude déguisant sous un habit domestique son sexe & son rang, marchant un flambeau à la main devant un de ses gentilshommes, parvint à rejoindre son époux : il falloit ensuite se dérober à la vigilance des gardes qui étoient tous François. Le duc coupa ses cheveux, se travestit en charbonnier; la princesse sous des habits misérables, chargée de fumier, le suivit en tremblant ; ils sortirent enfin l'un & l'autre de la ville. Rejoints à quelque distance par leurs confidens & par quelques cavaliers, ils gagnèrent heureusement la Franche-Comté, tandis que la cavalerie Françoise les suivoit du côté de la Flandre. Quoique les dangers, les frayeurs, les fatigues d'un voyage pénible & précipité eussent altéré la santé de la princesse qui n'étoit pas élevée à de semblables travaux, elle voulut poursuivre sa route vers l'Italie dans la crainte d'exposer la liberté du prince son mari : de la Bourgogne, ils passèrent dans les états du duc de Savoie qui les traita selon leur rang, leur fournit des équipages

& les fit escorter jusques sur les frontières du Milanois. Les ministres d'Espagne ne manquèrent pas d'accueillir ces illustres fugitifs avec les marques de l'intérêt qu'inspiroient leur naissance & le malheur qui les poursuivoit. Ils séjournèrent peu à Milan, s'embarquèrent sur les galères de Naples & se rendirent à Livourne; le grand-duc Ferdinand instruit du refuge qu'ils venoient chercher dans ses états, regarda comme un devoir de leur accorder non-seulement tous ceux de l'hospitalité, mais encore de leur offrir tous les services qui pouvoient adoucir un sort si injuste & si rigoureux. Son respect pour la grande-duchesse Christine dont l'âge & les infirmités faisoient craindre qu'elle ne pût résister à sa douleur, contribuoit encore à exciter les mouvemens de son ame généreuse. Il ordonna à ses officiers de préparer à ses nouveaux hôtes une entrée dont l'éclat & la splendeur fut pour eux une espèce de triomphe : lui-même avec toute sa cour & les principaux de la noblesse de Florence alla les recevoir à huit milles de la ville. Le duc de Guise & le prince de Joinville qui s'y étoient déja refugiés, fu-

1634.

1634. rent au nombre de ceux qui avoient suivi le grand-duc ; l'entrevue fut touchante : les offres & les sermens du souverain, dictés par le cœur, non par l'orgueil d'un rang & d'une fortune supérieure, firent couler les larmes de ces deux princes. L'art & l'industrie s'empressèrent à imaginer tout ce qui pouvoit leur offrir quelque soulagement ; mais toujours inconsolables, toujours oppressés par le poids de leurs maux, ils trouvoient plus de douceurs dans le repos & dans la solitude.



1634.

CHAPITRE X.

Célébration du mariage du grand-duc avec la princeſſe d'Urbin : la reine Marie de Médicis eſt invitée à ſe retirer à Florence pour ſatisfaire la cour de France : ſyſtême de neutralité du grand-duc au milieu des troubles de l'Italie ; mort de la grande-ducheſſe Chriſtine & de ſes conſeillers : le grand duc demeure abſolument maître du gouvernement : médiateur entre le roi d'Eſpagne & le duc de Parme, il conclut entre eux un traité de paix.

LA cour de Toſcane étoit occupée de la préſence de ſes nouveaux hôtes ; chacun des princes leur témoignoit à l'envi le deſir de ſoulager leurs peines, & la grande-ducheſſe Chriſtine au milieu de leurs diſgraces jouiſſoit du plaiſir de les conſoler & de gémir avec eux ; le reſpect du grand-duc pour elle, ſon crédit ſur ſon eſprit, ſon empire ſur ſes volontés, firent deſirer à cette princeſſe de voir avant ſa mort un

prince si aimable établi selon ses desirs
1634. avec la princesse d'Urbin. Elle avoit atteint l'âge où l'on peut former de pareils nœuds, elle faisoit espérer de nobles inclinations, beaucoup d'amour pour la vertu, & l'éducation avoit orné des plus rares talens les avantages qu'on ne reçoit que des mains de la nature. Cependant élevée par la princesse Christine qui s'étoit faite religieuse, sous le régne de Côme II son frère, la princesse d'Urbin trop éloignée de la cour & du monde, ne put acquérir d'assez bonne heure cette expérience nécessaire à tous les hommes & sur-tout à ceux qui doivent régner, & sur le trône elle porta les petitesses du cloître. Ferdinand consentit à presser son mariage plus par égard pour son ayeule que par inclination pour la princesse. Les circonstances ne lui parurent pas favorables pour employer à ses nôces le faste de ses prédécesseurs, il les célébra sans pompe le premier d'août, dans l'intérieur du palais Pitti, en présence seulement du duc & de la duchesse de Lorraine & des princes de la maison de Médicis : on ne donna point les signes de joie accoutumés en pa-

reilles circonſtances, & le corps du ſénat fut ſeul admis à complimenter la 1634. nouvelle ſouveraine. Chriſtine vit avec joie porter à ſa perfection une alliance qu'elle avoit lieu de regarder comme ſon ouvrage; mais cette ſatisfaction fut bientôt interrompue par la nouvelle fâcheuſe de la mort du prince François devant Ratisbonne: la contagion qui régnoit parmi les troupes n'avoit pas épargné ce jeune prince qui déjà donnoit de hautes eſpérances. Les deux princes de Toſcane & le général Piccolomini s'étoient acquis une haute conſidération en découvrant la trahiſon du général Walſtein; celui-ci qui entretenoit une ſecrète intelligence avec les Suédois & avec le cardinal de Richelieu, eût trahi la maiſon d'Autriche, s'il n'eût informé de ſes projets Piccolomini lui-même. Le premier ſoin de ce dernier fut de mettre à couvert les deux princes de Toſcane; il prit le prétexte de les faire jouir des plaiſirs du carnaval de Prague, & l'empereur informé par eux des complots de Walſtein, eut le loiſir de les prévenir; eux & Piccolomini reçurent de lui toutes les démonſtrations poſſibles de

reconnoiſſance, & dans la ſuite il en
1634. donna au prince Mathias des preuves non équivoques. La mort de François porta à la cour de Toſcane le trouble & la douleur, mais ne détourna pas le grand-duc des ſoins qu'il employoit au ſoulagement des princes de Lorraine, envers leſquels Urbain VIII ne rougiſſoit pas de feindre des ſentimens de pitié. Il avoit déjà deſtiné Mazarin à traiter avec le cardinal en qualité de nonce extraordinaire à la cour de France; Gondy avoit informé Richelieu de l'aſyle qu'ils avoient trouvé à la cour de Toſcane. Le cardinal eut le courage de les inſulter encore au comble du malheur; Gondy écrivoit ainſi le 22 mai: « Son éminence m'a répondu avec beaucoup d'humanité que ces deux princes s'étoient eux-mêmes précipités par leur mauvaiſe conduite dans cet excès de peines qui les expoſoit à implorer la commiſération d'autrui; qu'on ne pouvoit aſſez louer la pitié de ceux qui avoient ſoulagé leur misère; qu'on ſavoit que le grand-duc ne pouvoit leur refuſer ni un aſyle ni l'hoſpitalité; qu'il ne croyoit pas que cela pût déplaire au roi: que ſans doute ce prince ne s'of-

fenſeroit point d'un acte de bienfaiſance, que les nœuds du ſang autoriſoient, ſur-tout parce qu'il étoit perſuadé que le grand-duc ne les avoit point appellés, & qu'enfin retirés ſous la protection d'une maiſon dont il avoit lieu d'admirer la prudence, il eſpéroit que le duc & la ducheſſe de Lorraine ne recevroient que des ſecours & des conſeils conformes à la prudence de cette maiſon, & au reſpect qu'ils devoient à la couronne de France ». 1634.

La ducheſſe Nicole manquant du courage néceſſaire pour riſquer ſa liberté en Lorraine, ou croyant réellement qu'elle ſeroit utile aux intérêts de ſa famille, paſſa en France où elle apprit par Gondy l'heureux accueil que le ſouverain de Toſcane avoit fait à ſon frère & à ſa ſœur; une lettre de ce cavalier du 29 mai, montre l'affection de cette princeſſe pour ſes parens fugitifs. « La ducheſſe, dit-il, paroiſſoit impatiente d'apprendre la fin de leur voyage & de leurs travaux; elle craignoit qu'une route ſi longue, ſi pénible, faite dans une déſagréable ſituation d'eſprit, n'altérât la ſanté de la princeſſe en qui la foibleſſe de ſon ſexe

1634. rendoit l'excès de la douleur plus à craindre. Elle ajoute que l'amitié qui a toujours uni la maison de Lorraine avec la maison de Médicis lui avoit fait pressentir les bons traitemens qu'ils en reçoivent : elle espère que le grand-duc pourra leur pardonner avec sa grandeur ordinaire, l'incommodité qu'ils lui causent, & compatir à des malheurs dont l'histoire offre peu d'exemples. Le grand-duc toujours disposé à secourir des princes étrangers, ne refusera point, dit-elle, ses secours à ceux qui lui sont si étroitement alliés ; elle se repose également sur la grande-duchesse Christine dont l'amitié lui est si connue, & qui lui promet tous les sentimens de tendresse & de compassion dont ils peuvent avoir besoin ; elle ajoute encore que ses parens ne pourront jamais reconnoître les obligations qu'ils lui ont depuis long-tems, les marques de bonne volonté qu'ils en ont reçues autrefois, & celles qu'elle leur prodigue dans la plus cruelle des disgraces ».

Gondy obtint la permission d'établir entre les deux sœurs une correspondance qui fut pour elles un soula-

gement d'un prix ineſtimable. Mais il reſtoit à ce cavalier des commiſſions plus délicates & plus épineuſes : le cardinal le preſſoit continuellement de paſſer en Flandre, & d'inviter la reine-mère à ſe retirer à Florence. Les heureux événemens qui promettoient à la maiſon d'Autriche le rétabliſſement de ſa grandeur, faiſoient craindre à l'ambitieux miniſtre de France le retour de la malheureuſe reine. Il deſiroit ardemment de l'arracher des mains des Eſpagnols, & de l'éloigner à la fois des frontières du royaume & de la mémoire de ſon fils. Le grand-duc avoit donné à Gondy de nouvelles inſtructions : alors il obéit aux volontés du cardinal, & ſous le prétexte d'acheter en Hollande des vaiſſeaux de guerre, il paſſa à Bruxelles, & ſe préſenta ſecrètement devant la reine. Cette malheureuſe princeſſe étoit au comble de la douleur, brouillée avec le duc d'Orléans, négligée par les Eſpagnols auxquels elle étoit à charge, & qui lui faiſoient quelquefois éprouver la misère. L'apparence d'un ſort plus doux porta dans ſon ame une paix qu'elle en croyoit bannie pour toujours; elle reçut avec des tranſports 1634.

1634. de reconnoiſſance l'invitation du grand-duc : cependant elle demanda du tems pour ſe déterminer, & promit au cavalier Gondy de lui rendre ſa réponſe à ſon retour de Hollande. Sans doute dans la ſituation où elle étoit, il eût été doux pour elle de conſacrer au repos le peu de jours qui lui reſtoient; mais il étoit triſte de conſidérer que par ſa fuite en Toſcane, elle renonçoit pour jamais à la France, & sembloit approuver la perfidie de ſon fils & celle du miniſtre. L'orgueil de ſon caractère lui faiſoit enviſager ſon paſſage à Florence, comme une condamnation volontaire à l'obſcurité d'une vie inutile, & ſes conſeillers intéreſſés à ſon ſéjour en Eſpagne, lui perſuadoient qu'elle alloit obſcurcir ſa gloire par ce trait de foibleſſe : elle s'aveugloit au point d'imaginer que les ſuccès de la maiſon d'Autriche préparoient l'Europe à une paix générale, & que cette paix ne pouvoit ſe conclure ſans la rétablir dans ſon rang & dans une entière ſatisfaction. Le deſir de ſe venger du cardinal, la compaſſion que lui témoignoient les François, lui faiſoient eſpérer qu'un heureux ha-

ſard éclaireroit l'eſprit du roi, & lui inſpireroit encore des ſentimens plus doux. Elle expoſa librement à Gondy, les larmes aux yeux, le combat intérieur de ſes paſſions, & ſans refuſer les offres de Ferdinand, elle déclara enfin qu'elle attendoit pour les accepter des circonſtances plus déſeſpérées; elle expoſa ſa misère, répéta que la bienfaiſance des Eſpagnols étoit épuiſée, & qu'ils la laiſſoient manquer des choſes les plus néceſſaires; elle ſe plaignit amèrement de l'inſenſibilité de ſon fils qui uſurpoit ſa dot & ſon appanage, & lui refuſoit les moyens de ſubſiſter: toutes ces plaintes avoient pour objet d'obtenir des ſecours du grand-duc. Tel fut le ſuccès de la miſſion du cavalier Gondy; ce ſuccès avoit été prévu par le cardinal; il l'avoit même recherché ſimplement pour ſe juſtifier en partie auprès de la cour. Il craignoit cependant que les préparatifs des Eſpagnols, encouragés par les victoires de l'Allemagne, ne vinſſent à lui occaſionner de plus grands embarras; il s'occupa d'augmenter les forces de la France; l'allarme ſe répandit en Italie où les intérêts des princes étoient en-

1634.

core plus opposés les uns aux autres :
1634. le duc de Parme s'étoit déclaré pour le parti François; on y craignoit une guerre longue & sérieuse, & une violente révolution dans le systême politique.

1635. Odoard Farnèse, duc de Parme, avoit l'esprit ardent, l'ame élevée, il étoit disposé à la guerre & aux conquêtes; révolté de l'asservissement où le tenoient les Espagnols par la capitulation de Plaisance, jaloux de recouvrer sa liberté, il consulta son courage plus que la situation réelle des affaires. Les vaines promesses de Richelieu eurent le don de le séduire, dans un tems où les princes les plus habiles craignoient de se déclarer, tandis que ce parti pris ouvertement par lui & joint à d'autres préparatifs, menaçoit toute l'Italie. Philippe & Louis n'omettoient ni soins ni efforts pour attacher ces princes à leurs intérêts; le roi de France offroit au grand-duc de s'unir à lui, le flattant de le délivrer du joug de la puissance Espagnole, & de lui abandonner une partie des conquêtes qui se feroient sur les frontières de la Toscane; le comte-duc se repentoit déjà d'avoir excité la

défiance dans l'ame du prince par les difficultés qu'on lui avoit fait éprouver à l'égard du mariage du prince Jean-Charles, & lorſqu'il avoit accordé l'inveſtiture du fief de Piombino au prince Louis qui avoit épouſé une fille de la comtêſſe de Binaſco, & qui par ce mariage avoit acquis tous les droits des Appiano. Pour réparer ces offenſes, on renouvela l'offre de cette dignité de général des troupes de mer, déjà briguée par le prince Jean-Charles. On aſſigna ſur les biens eccléſiaſtiques une penſion de vingt-quatre mille écus au prince Léopold, & l'on eſpéra ſatisfaire le grand-duc en lui offrant le contrat de vente de Pontremoli. Après les offres, on en vint aux inſtances, & à ſon tour, on lui fit des demandes; on vouloit d'abord un emprunt conſidérable, un ſecours de troupes, un nouveau traité d'alliance & l'exécution du traité de 1557 à l'égard du Milanois. Le grand-duc, embarraſſé de cette foule de différens intérêts, ne voulut riſquer ni ſon repos ni celui des Toſcans, ſans être ſûr des diſpoſitions du Pape; il ſe retrancha donc ſur le ſyſtême de neutralité qu'il avoit adopté, promit aux

1635.

1635. deux puiſſances de ne rien entreprendre au déſavantage de l'une ou de l'autre, déclarant que ſans égard aux promeſſes particulières faites à ſa famille, il vouloit ſe borner uniquement à maintenir la paix en Italie & ſur-tout dans ſes états. C'étoit une maxime établie dans le duché de Toſcane, que le ſort de cet état étoit entiérement uni à celui de l'état eccléſiaſtique. Le grand-duc affoibli par des fléaux auſſi longs qu'effrayans, crut devoir conſerver & même rechercher la confiance du pontife & celle des Barberini. Cioli fut chargé de l'engager à unir ſes intérêts, & ſa famille à la maiſon de Médicis; mais les vues des Barberini étoient encore plus élevées; leur ambition les faiſoit aſpirer à des alliances plus flatteuſes. Cependant pour ne pas dépouiller tout-à-fait le caractère de ſa dignité, le Pape prêta l'oreille aux propoſitions d'une ligue entre les princes chrétiens ſeulement pour empêcher les innovations: le grand-duc propoſa au pontife d'être le chef de cette ligue, & d'y faire concourir le duc de Savoie, la république de Veniſe, Gènes & Parme; chacun devoit, ſelon ſon plan, contribuer en

proportion de ſes forces à éloigner également les François & les Eſpagnols, ſi les uns ou les autres avoient voulu faire quelques hoſtilités ſur les domaines de l'Italie. Sans doute une pareille union auroit préſervé les alliés de toute innovation de la part des puiſſances étrangères; mais elle ne pouvoit ſatisfaire les deſirs du Pape auquel la ſecrète intelligence qu'il conſervoit avec les François, faiſoit eſpérer l'agrandiſſement de ſa propre maiſon aux dépens des autres princes. En conſéquence il fit naître des difficultés ſans nombre & ſans vraiſemblance, le traité demeura ſuſpendu. Cioli amuſé inutilement par de vaines formalités & des honneurs qu'il ne demandoit pas, retourna vers le grand-duc, perſuadé qu'Urbain VIII & ſa famille étoient mal diſpoſés en ſa faveur. Cette invincible inimitié des Barberini, & leur inclination déclarée pour la France, augmentèrent en Toſcane le trouble du grand-duc, & lui firent comprendre combien il étoit délicat de ſoutenir la neutralité lorſqu'on verroit paroître ſur les frontières les François unis à toutes les forces de l'état eccléſiaſtique.

1635.

1635. Tous les princes de l'Italie avoient déjà pris une résolution : Ferdinand seul ne savoit encore à laquelle il devoit s'arrêter. Les François flattoient beaucoup, mais les Espagnols promettoient & réalisoient. Déjà Philippe avoit accordé au cardinal de Médicis le titre de protecteur de la couronne d'Espagne & lui donnoit celui d'altesse : mais si de telles démonstrations obligeoient le grand-duc à ne pas s'attacher aux François, elles ne pouvoient l'engager à se lier plus étroitement à la couronne d'Espagne. Il n'abandonnoit pas le projet d'une ligue, & n'ayant pu la conclure avec les Barberini, il voulut découvrir les secrètes dispositions de la maison de Savoie. Les prétentions de celle-ci sur le titre de roi avoient depuis long tems rompu toute correspondance entr'elles ; l'ambition avoit quelquefois fait desirer au duc de Savoie de rétablir quelqu'union, & dans l'année 1629, ce prince avoit fait proposer au grand-duc de se liguer contre la république de Gènes, & de partager ses états entr'eux. Mais autant une semblable union paroissoit alors contraire aux principes d'une saine

politique, autant le grand-duc la regarda comme favorable en ce moment: malheureusement leurs divisions ne purent cesser, & la dispute des prérogatives en empêcha la conclusion. Le grand-duc offrit en vain de maintenir une exacte parité en quelqu'occasion ou correspondance que ce fût, publique ou privée; la cour de Savoie ne voulut jamais se résoudre à traiter sans avoir obtenu la supériorité. L'impossibilité de former une ligue en Italie, fit chercher au grand-duc les moyens de se ménager les Espagnols sans donner d'ombrage à la France. Leurs armemens considérables dans les places mêmes de la Toscane, les nouvelles fortifications qu'ils érigeoient à Piombino, lui faisoient craindre des forces moins éloignées que celles du roi Louis, & d'ailleurs les nœuds qui l'attachoient à la couronne d'Espagne lui faisoient espérer qu'on n'exigeroit pas de lui de nouveaux traités. La correspondance qu'il entretenoit avec le vicomte de Monterey, vice-roi de Naples, l'encourageoit à prendre cette résolution; c'étoit un ministre habile, qui avoit beaucoup d'expérience dans les

1635.

1635. affaires de l'Italie, & ne participoit point de l'orgueil avec lequel ses prédécesseurs avoient toujours outragé la maison de Médicis : l'attachement qu'il témoignoit au grand-duc, leurs étroites liaisons, non par rapport aux affaires d'état simplement, mais par un sentiment d'affection réciproque, avoient fait oublier à Ferdinand les outrages qu'il avoit autrefois reçus de la nation Espagnole, & l'avoient rendu plus attentif aux propositions du roi Philippe. Il procura donc à ce prince des secours secrets de troupes sur mer & sur terre, & lui permit de nouveaux emprunts sur le mont de piété de Florence. Les promesses qu'il avoit faites aux François pouvoient lui occasionner de nouveaux embarras; mais le prétexte du secours exigible par le traité de 1557, lui fournissoit une excuse valable, & la nouvelle invasion du duc de Parme sur le Milanois obligea Ferdinand à donner en argent ce qu'il ne pouvoit fournir de troupes effectives, bien qu'il s'occupât en même-tems, à completter par de nouvelles levées, le nombre d'hommes qui manquoient. La France cependant pénétra les secrètes raisons

de tant de zèle : elle ſe rappella qu'aux termes du traité, le ſecours n'étoit promis qu'en hommes ou en argent ; qu'il devoit être momentané & non pas continu pendant le cours de la guerre. Elle accompagna ces reproches de quelques menaces, & le pavillon Toſcan eſſuya même quelques inſultes de la part des vaiſſeaux François : le cardinal eût voulu réduire le grand-duc à une déclaration formelle par la voie des armes, s'il n'eût craint de compromettre celles de ſon maître. 1635.

Dans une ſituation ſi pénible, au milieu d'une guerre générale, le grand-duc pouvoit difficilement ſoutenir ſon caractère de pacificateur, & ne prendre d'intérêt qu'aux affaires d'Italie : il fallut donc ſe réſoudre à tenir la marine de Livourne & celle de Piſe pourvues d'une quantité de troupes ſuffiſantes pour ſe garantir des attaques de la flotte Françoiſe. La foi toujours ſuſpecte d'Urbain VIII obligeoit encore le grand-duc à prendre ſur les frontières des précautions pour leur ſûreté: cet avare pontife fondé ſur ces chimériques donations qui ont dans tous les ſiècles ſoutenu les prétentions de l'égliſe, vouloit ſe rendre maître du 1636.

château de Caſtel-Rio, qui avoit autre-
1636. fois été mis ſous la protection de la république de Florence : juge & partie dans cette affaire, il déclamoit hautement contre les intéreſſés, & refuſoit d'admettre aucune oppoſition. Il ne prenoit plus aucun ſoin de diſſimuler ſa mauvaiſe volonté ; il refuſa le chapeau de cardinal à l'un des princes de Toſcane, il ſéduiſoit dans le grand-duché les nonces, les évêques, les inquiſiteurs qui cabaloient ouvertement contre les droits du prince, contre lui, contre ſes ſujets les plus fidèles, qui exerçoient avec des prétentions étranges des actes de témérité ſans exemple. Le grand-duc honteux des humiliations auxquelles l'avoient aſſujetti la régence & le conſeil, réfléchiſſoit combien la renonciation du duc d'Urbin paroiſſoit foible & inſuffiſante : & las enfin d'une contrainte ſervile, il penſoit à ſe libérer d'un pareil eſclavage lorſque le haſard lui en fournit l'occaſion.

La grande-ducheſſe Chriſtine, l'archevêque de Piſe, Delci & Cioli formoient toujours un conſeil qui préſidoit à toutes les délibérations du gouvernement ; le jeune ſouverain ſupportoit

portoit avec chagrin une servitude qui convenoit si peu à un esprit fier, éclairé, incapable par lui-même de toute bassesse. La mort de l'archevêque de Pise fit décroître l'autorité de ce conseil, & celle du comte Orso Delci la ruina toute entière. Ce dernier étoit un gentilhomme de Sienne d'une noble famille, qui avoit épousé une fille du cavalier Vinta: une belle figure, des manières nobles & polies, beaucoup d'esprit naturel, l'avoient rendu agréable à la grande-duchesse Christine, & son séjour à la cour d'Espagne lui avoit acquis beaucoup d'expérience & de capacité dans les affaires publiques. Lorsque le testament de Côme II l'eut admis au conseil de la régence, ou du moins que les deux princesses régentes l'eurent fait croire ainsi, il s'insinua dans leur confiance avec tant d'adresse, qu'elles crurent reconnoître en lui tout le génie du cavalier Vinta. Dans les cours, la faveur du prince est ordinairement la mesure de l'estime générale; ainsi le comte se rendit l'arbitre des affaires les plus délicates, & par respect pour son ayeule & pour sa mère, le grand-duc, après sa majorité, lui conserva la même

1636.

1636. prépondérance. Liés d'intérêts avec Cioli, tous deux étoient fort attachés à la cour de Rome, & le comte sut tirer de cette cour des profits considérables pour sa famille. C'est à ces deux personnages qu'il faut attribuer principalement tous les actes de foiblesse de la régence, & ceux des premières années du gouvernement de Ferdinand. Le comte mourut comblé des bienfaits de la maison de Médicis; le grand-duc ne refusa point de lui rendre des honneurs funèbres, d'une aussi grande magnificence que ceux qu'on avoit accordés à Vinta qui les avoit mieux mérités; mais quand on lui proposa d'élire à sa place un conseiller, Ferdinand répondit *qu'il ne vouloit plus de précepteur.*

Un autre événement concourut encore à laisser à ce prince l'autorité absolue dans ses états; ce fut la mort de Christine; l'âge de soixante-deux ans, de longues maladies; les chagrins que lui avoient fait éprouver les malheurs de sa maison, avoient affoibli ses forces; elle s'étoit retirée à la campagne pour fuir les dangers du séjour de la ville : attaquée d'une érysipèle, elle

mourut dans l'eſpace de deux jours, le 20 décembre. Sa perte fut ſenſible au grand-duc & à tous ceux de la maiſon de Médicis ; ils lui devoient d'abord, les ſoins qu'elle avoit pris de leur ſage éducation, l'attachement rare & précieux qu'elle leur avoit à tous inſpiré les uns pour les autres ; elle avoit toujours montré une attention infatigable pour le bien de l'état & pour ſa maiſon, & les abus qui s'introduiſirent pendant ſon gouvernement furent plutôt l'effet de ſa foibleſſe que de ſa négligence. Pourvue par le grand-duc Ferdinand d'un appanage très-riche, elle avoit eu l'occaſion de répandre des bienfaits qui lui avoient gagné l'affection du peuple. Sa grande piété, les idées de ſon ſiècle l'engagèrent à fonder des couvens, à multiplier dans le grand-duché les moines & les religieuſes, & les eccléſiaſtiques toujours protégés par elle, abusèrent facilement de cette piété pour entreprendre ſur les affaires publiques. Le duc & la ducheſſe de Lorraine ſembloient avoir prévu cette mort, lorſqu'au commencement de novembre ils s'étoient éloignés de la Toſcane : ils avoient réfléchi que leur 1626.

séjour à Florence étoit pour le duc
1636. François une occasion de ménager ses intérêts auprès de l'empereur ; d'ailleurs la duchesse Claude ne pouvant s'accoutumer au climat de la Toscane, l'un & l'autre se déterminèrent à se rendre à Vienne où l'empereur les attendoit, & où les heureux succès de la maison d'Autriche rendoient plus facile peut-être le recouvrement de la Lorraine. Escortés par les Espagnols dans le passage de la Lombardie, ils arrivèrent heureusement à la cour du duc de Bavière où l'amitié de ce prince leur fournit les moyens de veiller à leurs intérêts, & de communiquer avec Charles IV qui faisoit la petite guerre contre les François. Ils ne se rendirent même à Vienne qu'en 1638 ; ils conservèrent pour le grand-duc une vive reconnoissance, unissant leurs intérêts aux siens, & partageant avec lui la crainte & l'espérance qui pouvoient l'agiter au milieu des différens événemens. La générosité de Ferdinand à l'égard de ces deux princes lui acquit une haute réputation de grandeur & de vertu: elle s'accrut encore lorsqu'il employa tous ses soins à sauver le duc de Parme du

courroux des Eſpagnols & de l'avidité du Pape. 1636.

Ce prince engagé dans le parti de la France par les artifices du duc de Savoie, & par les mauvais conſeils de ſes miniſtres, ſe trouvoit dans la ſituation la plus périlleuſe. Les François n'avoient plus de ſoldats en Italie; leur flotte hivernoit dans les ports, & le duché de Parme étoit, pour ainſi dire, à la merci des troupes Eſpagnoles: il ne reſtoit plus au duc que Parme & Plaiſance; dans cette dernière ville, il étoit enfermé avec la ducheſſe & toute ſa famille. Guidé par le caprice plutôt que par la raiſon, il ſe méfioit de tous les conſeils qui tendoient à ménager ſon repos & ſa ſûreté: il ſe méfioit encore plus des projets de l'Eſpagne, & préféroit de mourir duc de Parme, l'épée à la main, à la honte de ſe voir empriſonné dans ſon palais comme le duc de Lorraine. Les Eſpagnols ſe préparoient à l'aſſiéger dans Plaiſance, & déjà le Pape cherchoit des prétextes pour le dépouiller du fief & le conférer aux Barberini: on inſtruiſoit à Rome un procès contre lui, & le jugement devoit porter que le

duo étoit déchu de ce fief, pour avoir
1636. pris les armes contre son seigneur direct, & causé de grands dommages à ses vassaux. Les Espagnols confirmèrent dans ses vues le Pape dont ils auroient voulu vaincre l'aversion : ils se flattoient aussi que Farnèse abattu par la crainte, feroit un retour sur lui-même, & demanderoit la paix. Mais Urbain VIII, en publiant des monitoires, ne fit qu'irriter de plus en plus le duc de Parme : il refusa d'entendre aucune proposition, & préféra de s'exposer à toute la fureur de ses ennemis plutôt qu'à la honte d'une bassesse.

Parmi ceux qui avoient pensé à l'éclairer sur ses dangers, aucun n'avoit paru lui être plus cher que le grand-duc auquel il témoignoit beaucoup de confiance. Ferdinand savoit que laisser les Espagnols maîtres de Plaisance, c'étoit allumer dans le cœur de l'Italie une guerre sanglante : que le duc abandonné des François, trahi par le Pape, ne pouvoit espérer de sûreté que dans ses propres ennemis ; il envisageoit encore que le roi d'Espagne ne pouvoit penser à de nouvelles conquêtes, tandis qu'à peine il pouvoit défendre ses états ;

& ces réflexions le portoient à croire que ce prince eût volontiers accordé la paix à Farnèſe s'il eût pu le faire avec dignité : il trembloit de la ſeule idée que le Pape pouvoit s'emparer du duché de Parme, & plaignoit les erreurs d'un prince uni à ſa maiſon par des liens ſi étroits. Il avoit déjà cherché à pénétrer ſes ſecrets ſentimens, & gémiſſoit de le voir fixe & affermi dans une réſolution déſeſpérée : mais lorſqu'il vit paroître les monitoires d'Urbain VIII, lorſqu'il fut certain du procès qui s'inſtruiſoit à Rome, & de la réſolution du Pape de déclarer déchu du fief Odoard Farnèſe, il ne put s'empêcher de ſe tourner du côté de la ducheſſe ſa ſœur, & d'offrir à cette famille opprimée, ſes offices & ſes ſecours. Le cavalier Pandolfini, ſecrétaire d'état en Toſcane, homme fort attaché au grand-duc, & qui dans le long ſéjour qu'il avoit fait à Milan, s'étoit inſtruit des affaires de la Lombardie, ſe chargea de paſſer à Plaiſance ſous prétexte d'offrir à la ducheſſe de Parme ſes ſervices perſonnels; il avoit ordre de s'introduire adroitement dans la confidence d'Odoard Farnèſe, de lui repréſenter la ſituation malheureuſe 1636.

1636. dans laquelle il se trouvoit réduit, qu'il y avoit des dangers moins évidens à s'accorder avec le roi d'Espagne qu'à se laisser séduire aux promesses trompeuses du cardinal de Richelieu : le duc ne pouvoit regarder ce conseil comme hasardé, Ferdinand ayant sondé les intentions du marquis de Leganès, gouverneur de Milan, & celles de don François de Mello, plénipotentiaire du roi d'Espagne dans les affaires d'Italie, avant d'envoyer Pandolfini à Plaisance. Ces deux ministres avoient offert au grand-duc de restituer le duché de Parme, pourvu que le duc en voulût bannir les François, & consigner la place de Sabionetta. La médiation du grand-duc inspira quelque confiance à Farnèse, mais les artifices du Pape interrompirent quelque tems le succès des négociations de Pandolfini.

Il étoit arrivé à Plaisance un ambassadeur du pontife, nommé le comte de Carpegna, avec ordre d'exhorter le duc de Parme à se délivrer honorablement des deux puissances Espagnole & Françoise, en arborant l'étendart du Pape, & déclarant publiquement avoir

déposé ses états *entre les mains de sa sainteté*. Il représentoit à Farnèse 1636.
qu'Urbain VIII ne manquoit pas de moyens d'éloigner les troupes des deux couronnes, & que sa sûreté ne seroit jamais mieux confiée qu'aux mains d'un pontife si juste & si magnanime; que le cardinal Barberini viendroit lui-même au nom du Pape recevoir ce dépôt, & procurer *à son altesse une parfaite tranquillité*. Le duc de Parme connut l'artifice de ces propositions; comme elles n'étoient pas faites directement au nom du Pape, il pouvoit aussi se dispenser d'une réplique formelle & précise: il remercia simplement le Saint-Père de sa bonne volonté, assurant qu'il en profiteroit selon les circonstances. Mais cette réponse ne pouvant satisfaire les desirs secrets du cardinal, le comte passa dans le Milanois à dessein d'engager le comte de Leganès à contraindre le duc de Parme au dépôt qu'on exigeoit.

Cependant les obstacles de la cour de Rome n'étoient pas les seuls qui arrêtoient la conclusion du traité que le grand-duc vouloit faire; l'orgueil de Farnèse, son attachement pour la

1636. France, que rien ne pouvoit vaincre, rebutoit ceux qui vouloient l'éclairer & le servir; persuadé qu'il avoit autant de valeur que son ayeul, il menaçoit de mettre l'Italie en feu, d'anéantir les Espagnols, & se vantoit témérairement de la puissance de Louis XIII & des talens de son ministre. Cette confiance aveugle étoit entretenue par un Provençal, nommé Godefroi, que Richelieu avoit donné au duc pour maître de langue Françoise, & dont Odoard fit bientôt après son secrétaire. Ce Provençal avoit un génie adroit & entreprenant; il possédoit tout l'art qu'on pouvoit acquérir à l'école du cardinal de Richelieu; Godefroi s'étant une fois saisi de la confiance du duc, il devint l'arbitre de ses opinions, le chef du gouvernement, & suivant exactement la conduite perfide du cardinal son instituteur, il ne rougit pas de conduire Farnèse à de coupables égaremens pour éloigner de son cœur une femme vertueuse & prudente. Les larmes de cette princesse, qui la première avoit fait envisager à son époux quelques voies d'accommodement, lui devenoient tous les jours

plus indifférentes, & Pandolfini n'auroit pu remplir dignement l'objet de 1636.
sa mission, si les Espagnols n'avoient assiégé Plaisance, & n'avoient forcé le duc à de sérieuses réflexions; le défaut de vivres, les insultes continuelles des troupes réduisoient les habitans au désespoir, le retard extraordinaire des secours faisoit perdre l'espérance de les recevoir; le commandant François lui-même avoit la bonne-foi d'encourager le prince à chercher un accommodement, & la crainte d'un sort funeste le détermina enfin à souffrir la médiation du grand-duc. Pandolfini entreprit donc d'accorder les conditions, & après beaucoup de contradictions, beaucoup de voyages de Milan à Plaisance, il fut conclu, le 30 décembre, un traité qui devoit se rendre public, après un mois, terme auquel le maréchal de Créqui avoit fait espérer le secours. Ce traité divisé en dix articles, dressés par le grand-duc, contenoit en substance, « que le duc de Parme déterminé à se remettre sous la protection du roi d'Espagne, renonceroit à toute ligue avec toute autre puissance, licencieroit les troupes Françoises qui

1636. feroient conduites fur les frontières du Montferrat ; que les places fortes feroient pourvues de garnifons Italiennes, Efpagnoles ou Allemandes, au choix d'Odoard & aux frais du roi d'Efpagne. On convint de la remife réciproque des places conquifes, de la confignation du fief de Sabionetta entre les mains de la princeffe de Stigliano, de l'amniftie générale envers les fujets des deux partis, & le roi d'Efpagne accorda au duc la permiffion d'aliéner les fiefs qu'il poffédoit dans le royaume de Naples. On arrêta encore une fufpenfion d'armes entre Odoard & le duc de Modène, & l'échange des places conquifes l'un fur l'autre. Philippe promit de défendre le duc contre toutes les entreprifes des Papes fur le fief de Caftro, & le grand-duc de Tofcane fut nommé l'arbitre des difcuffions entre Odoard & le prince Doria fur la poffeffion de Valditaro.

1637. Comme on l'avoit prévu, le fecours promis au duc de Parme n'arriva point dans le tems prefcrit; le 4 février, le traité fut publié, & l'on procéda à fon exécution ; le malheureux Odoard affujetti par la crainte, n'étoit nullement

convaincu. Le lendemain de la publication du traité, il appella les chefs des troupes Françoises, leur exposa la cruelle nécessité où il se trouvoit de s'accorder avec les Espagnols, & ne put retenir ses larmes en leur exprimant le chagrin qu'il ressentoit de perdre leur *fidèle & gracieuse assistance*. Cette foiblesse fut accompagnée d'une générosité plus inutile encore; il leur donna tout l'argent qu'il possédoit, & même celui que les Espagnols avoient avancé pour le paiement des nouvelles garnisons. Une conduite qui ressembloit à un acte de désespoir, son inclination pour la France joint au caractère prompt & capricieux qu'on lui connoissoit, firent craindre au grand-duc & à ses ministres que ce prince ne gardât pas la foi du traité, & qu'il ne pût bientôt entraîner l'Italie en de nouveaux embarras. Quoique les conditions parussent fidèlement accomplies dans les clauses les plus importantes, on remarquoit des signes extérieurs qui accroissoient les soupçons d'infidélité préméditée. On prenoit ombrage à Milan de voir le duc toujours vêtu à la Françoise, toujours Godefroi en faveur, toujours les ar- 1637.

1637. mes de France ſur une des portes du palais ducal, la garde du prince commandée par un officier François, & ſa correſpondance avec le cardinal de Richelieu & le duc de Créqui non interrompue. Ces indices d'une foi douteuſe engagèrent les Eſpagnols à retarder eux-mêmes l'exécution du traité; la reſtitution des biens de la maiſon de Farnèſe dans le royaume de Naples, demeura ſuſpendue; la ratification de Philippe ne fut pas tout-à-fait refuſée, mais il vouloit y inſérer une clauſe de réſerve, qu'Odoard ne voulut pas accepter; les eſprits s'aigrirent, ſur-tout lorſqu'Odoard refuſa expreſſément le pardon du comte de Saint-Secondo, ſon ſujet, qui avoit pris les armes contre lui au ſervice d'Eſpagne. Toutes ces circonſtances qui rendoient les conditions du traité plus difficiles à remplir qu'à conclure, rappelèrent une ſeconde fois les ſoins du grand-duc & ſa prudence; il avoit acquis la réputation d'un prince ſage & vertueux, par la conduite qu'il avoit déjà tenue à l'égard de ce même Odoard, dont il avoit empêché la ruine. Les récompenſes qu'il avoit ac-

cordées à Pandolfini, les marques de sa reconnoissance, prouvoient combien il étoit satisfait de son ouvrage, & sans doute il n'est pas étonnant qu'il desirât de le voir accompli. Il résolut de voir Farnèse lui-même, & l'invita de venir à la célébration de son mariage avec la princesse d'Urbin; on avoit hâté le moment pendant la vie de Christine, afin de satisfaire les desirs de cette princesse; mais quoique la jeune Victoire portât le titre de grande-duchesse, elle avoit été jusqu'alors séparée de son époux, & l'on avoit attendu qu'elle fût parvenue à un âge plus favorable pour de pareils nœuds. Lorsqu'elle eut atteint dix-sept ans, le grand-duc impatient, se hâta de célébrer son mariage avec quelque magnificence : les calamités qu'on avoit souffertes, ne permettoient pas d'imiter le faste des anciennes fêtes de cette espèce, mais l'excellence & le bon gout des spectacles & des divertissemens, suppléèrent aux dépenses superflues & au luxe inutile. Le duc de Parme se rendit à Florence, dans le dessein de passer ensuite à Castro. Le grand-duc eut alors l'oc-

1637.

1637. casion d'adoucir l'aigreur qu'il conservoit encore contre le ministère Espagnol, & de l'amener à un parti plus raisonnable. Ferdinand venoit enfin de développer ses talens, il avoit acquis une grande instruction dans les affaires d'état, il gouvernoit seul, & l'Europe avoit déjà conçu la plus rare opinion de sa valeur & de sa prudence.

CHAPITRE XI.

Observations sur les changemens du gouvernement & des mœurs dans le grand-duché. Entreprises des ecclésiastiques sur les droits du prince. Décadence du commerce & ses causes principales. Etat de l'agriculture, des arts & des lettres, depuis la mort de Ferdinand I, jusqu'en 1637.

TOUTE monarchie, tout état gouverné par un seul, doit nécessairement éprouver des variations lorsqu'il en arrive parmi ses chefs ou parmi les mi-

niſtres. Les grands changemens qu'on a vu ſubir à la Toſcane, depuis là mort de Ferdinand I, causèrent une altération ſenſible dans ſa conſtitution intérieure. Côme II ſuivit les traces de ſon père, & ſous la direction du ſage Pichéna, le gouvernement fut toujours uniforme & ſoutenu : la tolérance & la modération qui faiſoient le caractère de Côme & de ſon miniſtre, la dignité du prince ſoutenue avec vigueur, concilioient au ſouverain le reſpect général & l'attachement particulier : des miniſtres adroits & inſtruits dirigeoient les affaires de l'état, qui ne ſe confondoient jamais avec l'adminiſtration de la juſtice. La charge d'auditeur ſuprême, dont les fonctions étoient d'éclairer le prince dans les cas de grace ou de ſévérité, ayant perdu de ſon autorité par la vieilleſſe de l'auditeur & par celle de Ferdinand même, avoit été diviſée entre pluſieurs ſujets qui formèrent un conſeil : ce nouveau tribunal établi par caprice, mais d'abord utile, reçut de Côme II une forme ſtable & permanente. Mais enſuite il entreprit de juger de tout ce qui regardoit l'examen

des droits respectifs des sujets, & par ce moyen trouva le secret d'étendre beaucoup son domaine. Le libre accès auprès du trône accordé à tant de jurisconsultes qui se mêloient encore des affaires d'état, produisit de l'altération dans la forme des actes, dans les résolutions, & l'on vit substituer à l'ancienne simplicité du systême politique toutes les chicanes de la justice réglée. L'érection de ce tribunal embrouilla pendant long-tems les règles de la législation, & cette confusion causa des désordres dans l'administration de la justice. Après la mort de Côme II, les princesses régentes persuadées que la rectitude des magistrats devoit l'emporter sur les vues intelligentes des ministres d'état, les y assujettirent en tout point, & non contentes de ces entraves, appelèrent encore la théologie à leur secours pour l'acquit de leur conscience. Les délibérations ainsi entortillées de dogmes théologiques, & de jurisprudence, formèrent ainsi l'époque de la décadence du gouvernement des Médicis, & d'un changement considérable dans les principes & dans les mœurs de la

nation. Les théologiens & les gens de loi s'acquirent la prééminence dans le gouvernement & dans l'opinion même des peuples : ainsi se multiplièrent les discussions, les procès & les disputes théologiques. La régence de deux femmes conduites par un conseil qu'on ne pouvoit ni changer ni éloigner, laissa aux tribunaux une entière indépendance dans l'administration de la justice, & cette vigilance que Côme I avoit établie sur les tribunaux du grand-duché demeura totalement interrompue. La cour ne s'occupoit que de répandre les graces & les honneurs; les conseillers ne s'occupoient à leur tour que des affaires du cabinet, & tous les tribunaux se gouvernoient selon leurs caprices, leurs volontés & leurs intérêts. On vit s'établir par-tout le pouvoir arbitraire, les abus de la puissance légitime, mais aussi l'on vit s'accroître les mécontentemens & les murmures du peuple.

La vanité des courtisans, la confusion des rangs ne contribuèrent pas médiocrement à augmenter les désordres. Avant Côme I, Florence ne connoissoit entre ses citoyens ni

ducs, ni comtes, ni marquis. Confervant encore cet efprit fupérieur par lequel elle s'étoit autrefois détachée du royaume d'Italie, les gens qualifiés étoient exclus de fon gouvernement. L'orgueil ordinaire aux princes de l'Europe, de ne fe faire fervir que par des perfonnes titrées, fe communiqua facilement au grand Côme, jaloux d'avoir à fa cour les Colonne, les Savelli, les Orfini & les Gonzague. Il fut cependant foigneux d'écarter les citoyens de ces chimériques honneurs, parce qu'ils auroient nui confidérablement au commerce: mais François fon fucceffeur, appellant au fervice de fa perfonne tous les feudataires du grand-duché, cette préférence infpira infenfiblement aux citoyens le defir dangereux de fe diftinguer, par un honneur étranger à leur mérite perfonnel. Ils abandonnèrent le commerce, achetèrent des fiefs dans le royaume de Naples; il s'en forma d'autres dans le grand-duché, & l'on vit fortir de l'ordre de la bourgeoifie un nouvel ordre étranger à l'ancienne conftitution, inutile & par conféquent onéreux à l'état,

& odieux aux ſages citoyens qui avoient conſervé leur état, leur fortune & la ſimplicité de leurs mœurs. La grande-ducheſſe Chriſtine & Marie-Magdeleine, élevées à une cour où régnoit le ſyſtême féodal, dédaignoient le ſervice de gens ſans titres, & ſans droits ſeigneuriaux; cet eſprit pernicieux de vaine fierté augmenta le déſordre public, & les citoyens riches abandonnèrent l'honorable ſource de leurs richeſſes pour revêtir le caractère de comte ou de marquis.

La magiſtrature fut bientôt regardée à ſon tour comme un état inférieur: on ne reconnut pour véritable nobleſſe, que celle qui poſſédoit des titres & des fiefs. L'ordre des ſénateurs qui étoit auparavant le premier de la ville, perdit ſon ancienne ſplendeur, & l'on crut donner à ce corps une marque de diſtinction, en le faiſant déroger de ſon ancienne conſtitution, & admettre en ſon ſein des poſſeſſeurs de fiefs que les loix républicaines excluoient de toute magiſtrature. Ce ne fut pas là où s'arrêta l'ambition de cette nouvelle nobleſſe, elle voulut ſe diſtinguer encore de la

classe qu'elle venoit d'abandonner, par des privilèges & des avantages particuliers: la foiblesse d'une régence étoit favorable à de pareils desseins. On mit tout en œuvre pour conserver dans ces familles l'éclat & les richesses qui les avoient agrandies ; le gouvernement adopta les principes & les maximes féodales, & les nouveaux nobles flattant le souverain de l'idée qu'ils faisoient la splendeur & l'appui de la couronne, l'intéressèrent à les soutenir eux-mêmes (*a*). Il n'est donc pas étonnant qu'on eût restreint les

(*a*) Ces espérances illusoires, ces idées trompeuses séduisoient des princes foibles & orgueilleux ; ces membres inutiles à l'état, dont le plus petit nombre même ne servoit qu'à la guerre, consommoient les revenus publics, enlevoient au mérite personnel les récompenses qu'on accordoit à leurs demandes indiscrètes, souvent à des services bas, à une cour rampante ; précipitoient la ruine des familles, qui par une folle ambition, prétendant s'élever comme eux, n'avoient pas toujours autant de bonheur ou d'adresse que les premiers, & détruisoient le véritable soutien de l'état, le commerce, & la confiance générale qui en est l'inébranlable fondement. (*Note du Traducteur.*)

droits des femmes aux ſucceſſions par une loi de 1620 ; on peut auſſi rapporter à cette époque les droits de chaſſe & le port d'armes en faveur des gens attachés au prince, de même que les égards particuliers que les tribunaux avoient pour eux.

Il eſt aiſé d'imaginer combien il ſe commit alors d'abus de pouvoir, & combien le peuple accoutumé à vivre avec les nobles dans une parfaite égalité, ſe trouva en même-tems outragé & oppreſſé. Rarement l'arrogance eſt ſéparée du faſte, & facilement elle conduit aux excès ; le port d'armes refuſé au peuple avec rigueur, accordé aux grands comme un privilége particulier, ſembloit autoriſer leur hauteur, & leur donner le pouvoir d'accabler inſolemment les plus foibles. L'audace & l'impunité devinrent bientôt les marques diſtinctives des grands, & la nobleſſe chercha plus à inſpirer la crainte que l'eſtime.

Les guerres de Lombardie donnèrent aux mœurs un caractère plus féroce ; il ſembloit qu'on eût rétrogradé juſqu'au tems de Charles-Quint ; les

crimes étoient fréquens dans toute l'Italie ; le royaume de Naples & la Romagne étoient infeſtés de brigands. Les mœurs farouches de la campagne s'étoient communiquées à la ville où les actions les plus indifférentes avoient quelquefois un principe ou une fin cruelle. La rigueur des loix ne s'étendoit plus ſur les grands, & le peuple ſouffroit à la fois le mépris & l'oppreſſion. Les événemens les plus tragiques ſe multiplioient à Florence : un ſeul peut donner une juſte idée de ces déſordres.

La maiſon la plus illuſtre de cette ville, étoit celle des Salviati, non-ſeulement parce qu'elle étoit unie à celle de Médicis par les liens du ſang, mais encore par l'éclat que d'immenſes richeſſes ajoutoient à celui de la naiſſance. Jacques Salviati, duc de Juliers, avoit épouſé Véronique Cibo, iſſue des princes de Maſſa, femme tranſportée de jalouſie & d'ambition : ſes qualités perſonnelles ne ſuffiſoient pas pour fixer uniquement le cœur de ſon mari ; il cherchoit des diſtractions, ſimplement pour alléger le poids de ſes inquiétudes domeſtiques. Catherine

therine Canacci, seconde femme d'un vieux bourgeois fort misérable, jeune, belle, étoit capable d'attirer à elle les affections de l'homme le plus délicat; elle avoit intéressé le duc Salviati qui brûloit pour elle. Mais autant l'amour faisoit de progrès dans son cœur, autant la fureur & le desir de la vengeance enflammoient celui de sa femme. Catherine Canacci avoit un beau-fils, que l'or de la duchesse sut corrompre, & dont elle fit l'instrument de son crime; à la tête des assassins qu'elle avoit fait venir de Massa, il coupa la tête à sa belle-mère, & la porta à la duchesse, comme une marque de triomphe & comme une puissante consolation. Cette femme insatiable de vengeance, voulut jouir de la douleur de Salviati; elle lui fit présenter cette tête ornée & décorée comme un présent de quelque prix. Le duc ignorant encore l'attentat excercé contre celle qu'il aimoit, fut saisi d'horreur à cette vue: le gouvernement poursuivit les assassins parce qu'ils étoient de la plus basse condition, & n'étendit pas la rigueur des loix sur cette femme barbare; le peuple en fut saisi d'horreur & de rage; la

juste crainte des suites que pourroit avoir contr'elle la haine publique, l'engagea à quitter la ville, où la mémoire de son crime vécut pendant longues années après elle.

Ce mauvais exemple, réuni avec la foiblesse du gouvernement & avec l'intérêt particulier du ministère, changea tout-à-fait les mœurs de la Toscane, & rendant le peuple altier & féroce, détruisit absolument la douceur & la politesse que Ferdinand I & Côme II avoient si utilement inspirées à leurs sujets. Ce mal jetta encore de plus profondes racines, lorsque Ferdinand II y contribua lui-même : la mauvaise volonté que lui témoignoient le Pape & les Barberini, encourageoit leurs créatures & leurs partisans à blesser sa dignité, à lui manquer ouvertement, à lui & aux autres princes de la maison de Médicis; cette conduite engagea Ferdinand à se servir pour s'en venger de moyens indignes d'un prince. Il entretenoit auprès de sa personne à titre *d'anspessades*, un certain nombre d'hommes capables des entreprises les plus téméraires; ils étoient destinés principalement à tou-

tes les vengeances particulières du souverain, & rarement ceux qui avoient eu la témérité de l'offenser, pouvoient échapper à leurs mains. Ils avoient lieu de le servir, sur-tout à Rome, où le faste du ministère & la division des partis donnoient lieu à de fréquentes divisions. Parmi ces *anspessades*, on distinguoit sur-tout Tiberio Squilleti, Napolitain, nommé communément frère Paul : étant jeune, transporté comme beaucoup de jeunes Italiens du desir de la retraite, il avoit pris l'habit des frères conventuels de Saint-François ; mais cette profession lui parut peu convenable à son caractère, il en préféra une plus active & choisit celle d'assassin. Ce métier n'étoit pas toujours infâme dans le royaume de Naples ; les vice-rois ne rougissoient pas d'accorder aux chefs de ces bandits, du commandement dans les armées, & le passage étoit alors facile du crime à la gloire. Les Espagnols qui ressentoient aussi les effets de la mauvaise volonté d'Urbain VIII, favorisoient secrètement ces lâchetés, & le comte de Monterey les poussoit à descendre dans l'Abruzze pour

inquiéter l'état eccléſiaſtique. La bravoure & le zèle du frère Paul s'étant diſtingués dans ſon métier, il étoit devenu chef d'une troupe nombreuſe, & s'étoit rendu formidable aux partiſans des Papes. Mais les troupes Corſes diſſipèrent enfin cette bande d'aſſaſſins, & le frère Paul fut obligé de ſe retirer à Livourne. Ce port étoit alors l'aſyle univerſel : tous les brigands du royaume de Naples & de la Lombardie, les pirates & les ſcélérats qui avoient pu échapper aux peines dues à leurs crimes, y trouvoient un refuge aſſuré ; ils étoient, pour ainſi dire, abſous de toutes actions infâmes ; le roi d'Eſpagne recrutoit ſes troupes parmi eux, croyant en former de braves ſoldats. Frère Paul s'attacha au ſervice de Ferdinand, & ne manqua pas de ſe ſervir avec beaucoup de valeur dans différentes circonſtances : mais une ame familiariſée au crime ne pouvoit embraſſer une vie honorable ; il finit miſérablement ſes jours, chargé de chaînes & dans l'horreur d'un cachot.

Il n'eſt pas ſurprenant que les délits & les crimes de toute eſpèce fuſſent devenus ſi fréquens dans le grand-

duché, puisque les eccléſiaſtiques même donnoient pour le moins aux aſſaſſins autant d'appui, que l'indolence du gouvernement en fourniſſoit à l'inclination farouche du peuple; la bulle Grégorienne de 1591, ſur les immunités eccléſiaſtiques, autoriſoit & fomentoit les excès; les prêtres favoriſoient l'évaſion des délinquans, & l'arrogance avec laquelle les évêques & les nonces les déroboient à la vigilance des loix, ne pouvoit qu'intervertir l'ordre de la ſociété. Parmi les ſubtilités inventées par la cour de Rome, pour s'immiſcer dans le gouvernement des ſouverains, aucune ne les favoriſoit plus que cette bulle. Avant de permettre à la juſtice de ſuivre un cours naturel, les tribunaux eccléſiaſtiques exigeoient la communication des actes, la connoiſſance des raiſons & de la nature des peines. Il paroiſſoit affreux que l'égliſe, dans le ſein de laquelle devoit réſider le fondement de la juſtice, protégeât les criminels avec tant de zèle, & que ſa propre autorité inſultât à celle des tribunaux.

Vers la fin de l'année 1616, Côme II déclara au Pape qu'il ne pou-

voit tolérer dans son duché un abus qui avilissoit sa dignité, & troubloit la paix & la tranquillité de ses peuples. Cette bulle Grégorienne recevoit tous les jours de nouvelles interprétations, qui établissoient pour les ecclésiastiques de nouveaux droits, & renouvelloient en même-tems les contradictions dans les tribunaux. En 1617, le prince réclama de nouveau contre l'impunité des traîtres & des homicides: la cour de Rome soutint avec véhémence, qu'il n'étoit pas permis aux cours séculières de rechercher les coupables dans les églises ni dans les monastères, & de les arrêter sans permission. La témérité qu'inspiroient aux scélérats de semblables sûretés, la hauteur avec laquelle l'église prétendoit les soutenir, multiplièrent à l'infini les désordres publics, & sans doute la foiblesse de deux princesses, qui croyoient plus prudent de dissimuler, que de remédier à ces maux, contribua plus encore à l'accroissement des excès.

Ce bouleversement devint plus sensible, lorsque les prêtres déjà trop animés par une ambition démesurée, reçurent de la mauvaise volonté

du pape Urbain VIII une nouvelle impulsion. Alors ils ne mirent plus de bornes à leur audace ; ils ne prétendirent pas moins que s'attribuer le droit de présider dans toutes les causes, en y introduisant avec adresse des clauses qui demandoient l'exercice des privilèges qu'ils s'étoient arrogés ; inquiétant les tribunaux & les magistrats, par des monitoires & des excommunications, & considérant le prince comme un simple ministre de la puissance Romaine.

Une preuve frappante de leur hardiesse fut le procès entrepris à l'officialité de Florence, en faveur de Robert Dudley, comte de Warwick, & duc de Northumberland ; cet illustre Anglois exilé de sa patrie, refugié en Toscane, y avoit été accueilli par le grand-duc Ferdinand I, qui lui assigna une pension convenable à son rang : il perfectionna la marine, dirigea en grande partie les fortifications du port de Livourne, & l'on connoît de lui des ouvrages de marine & d'architecture militaire. Après un long séjour en Toscane, il sentit l'impossibilité de recouvrer jamais en Angleterre les biens

confisqués par arrêt du parlement, & se flatta de les pouvoir reprendre sur les Anglois par droit de représailles; il porta sa cause pardevant le tribunal de l'archevêque, & son vicaire condamna le parlement d'Angleterre, & solidairement avec lui, tous les Anglois, hors les catholiques, à huit millions deux cent mille livres sterlings de dédommagemens: cette sentence fut affichée à la porte métropolitaine, & le duc eut le courage d'en demander l'exécution par manière de représailles; il est au moins certain que le grand-duc jugeant du ridicule de cet arrêt, fit assurer en son nom les négocians Anglois, qu'ils n'avoient point de surprise à craindre. Mais le duc de Northumberland, animé par les conseils des prêtres, évoqua sa cause à Rome devant l'auditeur de la chambre apostolique, qui confirma la sentence rendue en Toscane, & y envoya des ordres précis de l'exécuter. Autant une pareille audace de la part d'un tribunal étranger est injurieuse à la dignité d'un prince, autant le grand-duc y fut sensible. Warwick eût peut-être subi la peine de son inconsidération, si les services qu'il avoit rendus à la maison de Médi-

cis, n'avoient modéré l'indignation de Ferdinand. Mais les prétentions & l'orgueil eccléſiaſtique ne ſe bornèrent pas à cette ſeule témérité : les exemptions perſonnelles & réelles, le port d'armes, les diſtributions des patentes & des privilèges, & les ridicules démêlés du cérémonial ſe renouvelloient ſans ceſſe avec les nonces & les évêques. A meſure que les congrégations de Rome abſorboient en Toſcane la juriſdiction épiſcopale, ceux-ci ſe dédommageoient ſur celle du prince même, le nonce étoit le moteur & l'inſtrument de toutes les vexations commiſes contre le ſouverain & les ſujets, & la cour de Rome n'oublioit aucune occaſion de manquer aux anciens accords, ou d'inquiéter l'adminiſtration publique.

Une raiſon puiſſante de ces déſordres venoit de la grande multiplicité des moines, que l'aveugle piété de Chriſtine augmentoit tous les jours. Secrètement animés par la cour de Rome, ils répandoient parmi les ſujets du grand-duc des opinions ſéditieuſes, & par leur exemple, les engageoient à s'écarter de la ſoumiſſion due au légitime pouvoir de leur ſouverain : la fa-

veur dont quelques-uns jouissoient à sa cour, le respect du peuple pour leur caractère, les garantissoient de toute atteinte, tandis qu'ils ruinoient en Toscane le crédit du prince. La piété publique les avoit enrichis, & Rome, en présidant à l'usage qu'ils faisoient de leurs biens, en retiroit aussi des fruits favorables à ses vues; leur indépendance des loix civiles & des loix même de leur état, leur discipline peu sévère, leurs mauvaises mœurs servoient à celles du public d'un exemple dangereux, qui n'augmentoit que trop les désordres : ceux-ci se communiquoient jusques dans les couvens de filles, & la cour de Rome avoit rendu tout-à-fait inutile la *commission des monastères* établie par Côme I. Le plan que ce prince avoit conçu, pour soustraire ces femmes à la direction des moines, fut oublié après lui, & les nouvelles règles publiées par la cour de Rome, en même-tems qu'elles rendirent leur sort plus fâcheux, assurèrent aux ecclésiastiques un empire plus puissant sur elles & une plus grande indépendance de la commission. Cette sévérité de constitution n'avoit pas diminué le nom-

bre des religieuses; au contraire, la rigueur qu'on employoit alors mal-à-propos dans l'éducation des filles, obligeoit les plus malheureuses à se retirer dans les cloîtres, espérant y trouver les douceurs qu'elles ne pouvoient obtenir de leurs parens. Par le dénombrement de Florence en 1622, on compta 4023 religieuses divisées en cinquante monastères; on en compta 1075 à Prato, & dans tout le domaine de Florence, sans y comprendre celui de Sienne, on calcula que le nombre des femmes soumises à la clôture étoit de 11691. L'entretien de leurs couvens étoit l'occasion d'un débat continuel entre les prêtres & les magistrats; les premiers vouloient conserver l'empire absolu sur le gouvernement de ces retraites, mais il falloit en même-tems que le prince pourvût à leur subsistance. Ce grand nombre de femmes trop ignorantes pour être susceptibles d'une bonne administration de leurs revenus, incapables de se procurer par leurs mains aucune subsistance, ressentoit souvent les funestes effets de l'indigence. En 1627, la faim contraignit les religieuses d'un monastère à quitter

leur maison, & à violer la clôture; quatre d'entr'elles osèrent venir à Florence demander du pain au grand-duc. Les Dominicains qui les dirigeoient, leur refusèrent toute espèce de secours, & prétendirent qu'ils avoient la charge de leurs ames, mais qu'ils n'abuseroient pas des droits du prince, qui devoit porter le fardeau de leur entretien. L'humanité du grand-duc ne refusa point à ces infortunées des secours proportionnés à leurs besoins, & cet exemple encouragea beaucoup d'autres religieuses à tenter le même sort; alors la piété de la grande-duchesse unie à la bienfaisance de son petit-fils, prodigua des aumônes assez abondantes pour arrêter les effets d'une nécessité qui pouvoit introduire la licence. Ce renversement dans les diverses classes de la société, parmi les différentes personnes qui la composoient, entretenu par la foiblesse du gouvernement, autorisé par les maximes d'une fausse politique, produisit un changement total dans l'ancienne constitution. Peut-être ces maux auroient trouvé du remède, si la chûte du commerce & la pauvreté qui en fut la suite, n'eussent accablé la

Toſcane ſi floriſſante ſous le règne des trois premiers ſouverains.

Les tems n'étoient plus les mêmes; lorſque les autres nations de l'Europe furent devenues commerçantes, les établiſſemens des Florentins devinrent inutiles; on ne voyoit plus à Lyon de marchands de cette nation, & tous ceux qui s'apperçurent de cette révolution, abandonnèrent un commerce déſormais infructueux, & vinrent jouir dans leur patrie des profits qu'ils avoient faits; le grand-duc Ferdinand I les avoit exhortés à prendre cette réſolution, eſpérant que les progrès de l'agriculture le dédommageroient des pertes du commerce: mais comme il reſtoit en Eſpagne une voie toujours ouverte pour cet objet, beaucoup de négocians avoient déjà porté leurs vues de ce côté. Quoique la mauvaiſe foi de Philippe II eût déjà cauſé la ruine d'un grand nombre d'entr'eux, les avantages offerts par ſes ſucceſſeurs dans le deſſein de ſe procurer des emprunts, excitèrent l'avidité d'un plus grand nombre encore: la fauſſe & dangereuſe politique de l'Eſpagne la dépouilloit de ſes forces, pour en enrichir ceux

qui caufoient fa ruine. Uniquement occupée à foutenir au dehors cette fauffe apparence de fupériorité fur les autres nations, elle négligeoit la véritable fource de fes richeffes : réduite, pour ainfi dire, à s'opprimer elle-même, elle ne foutenoit fon fafte & fa grandeur qu'au moyen des fonds que lui fourniffoient les négocians, à qui elle engageoit fes revenus. Ces mêmes revenus arbitrairement adminiftrés, rendoient l'oppreffion plus fenfible; fouvent ils manquoient même tout-à-fait, foit par la faute du gouvernement, foit par quelqu'événement malheureux : on voyoit à la fois s'élever des fortunes rapides, & d'autres s'anéantir par le concours des mêmes circonftances. En favorifant les uns, en opprimant les autres, le fort eût peut-être maintenu l'équilibre dans les intérêts de la nation, s'ils ne s'étoient pas tous réunis à un feul point & dans la même direction, & le mont-de-piété de Florence, qui abforba la totalité des produits du commerce de l'Efpagne, accéléra fa ruine.

Dès les premiers tems de l'érection du grand-duché, ce mont-de-piété

s'étoit établi à Florence ; il donnoit & recevoit des deniers à un intérêt plus modique que les Juifs ; il procuroit aux veuves & aux mineurs des facilités & des assurances de fonds, qui le rendoient favorable à tous les habitans. Ces fonds étoient également accordés à tous ceux qui se flattoient de conduire leur propre fortune par ces secours. Tant qu'il se borna à ces objets d'utilité, on ne peut mettre en doute qu'il n'eût des avantages réels ; mais ses fonds & ses richesses croissant de jour en jour, le desir de les accroître augmenta ; il engagea les administrateurs à se livrer au commerce. Ceux-ci n'étoient d'abord que des bourgeois, mais les princes s'introduisirent bientôt dans la régie ; ils autorisèrent les premiers les emprunts de l'Espagne ; leur projet étoit de convertir en marchandises les sûretés qu'on leur assigneroit, d'établir ainsi un commerce direct avec la Toscane, & d'encourager les manufactures en leur ouvrant la voie d'un débit assuré. Les premiers succès encouragèrent les marchands ; ils se réunirent tous avec le mont-de-piété pour cher-

cher des profits plus considérables; mais lorsque les assignations de l'Espagne vinrent à manquer, on fut obligé de verser des fonds plus considérables, & bientôt il se forma une espèce de monopole, qui détruisit le commerce des marchands peu aisés & non liés d'intérêts avec le mont-de-piété; ce qu'il avoit operé au-dehors, il le fit aussi dans l'intérieur du grand-duché, mais sur-tout à Florence même, où tous les marchands de soie, de laine, étoient liés avec lui, soit par leurs capitaux, soit par le débit des marchandises. Le commerce étoit déjà fort borné par les causes générales qui l'éloignoient de l'Italie; un monopole si puissant dans un petit état, absorba bientôt tout celui de la Toscane, & les marchands furent contraints à se lier étroitement avec le mont-de-piété ou à réunir leur capital avec ses fonds, qui par le change seul attiroient à lui tous leurs profits.

L'utilité qu'en retiroient les grands-ducs, qui pouvoient y trouver à toute heure de fortes sommes, qui ménageoient à la cour d'Espagne des emprunts considérables sur cette caisse;

leur rendoit cet établissement fort précieux. Mais lorsqu'en 1630, les calamités qui fondirent sur l'état obligèrent le grand-duc & le ministère à chercher en même-tems la cause des désordres & les moyens d'y remédier, on vit clairement combien ce monopole étoit nuisible à l'industrie. Les six sénateurs chargés de l'examen demandé par le grand-duc, indiquèrent par un long mémoire, ces abus, comme une des principales causes de la décadence, & proposèrent de restreindre le mont-de-piété à sa première institution en faveur des veuves & des orphelins, & de rendre la liberté du commerce aux particuliers. Le grand-duc persuadé de cette vérité, reconnut que tous les remèdes imaginés par la régence pour relever le négoce, n'avoient produit d'autre effet que de l'assujettir au monopole du mont-de-piété. Dans un pays commerçant, comme l'avoit été la Toscane, il s'étoit rassemblé de toutes les autres nations une immense quantité d'artisans & de journaliers de toute espèce, à qui le changement des circonstances faisoit éprouver de sensibles regrets. Ils se

rappeloient les richesses immenses que rapportoit seulement le commerce des laines, dans le temps de la république & sous le gouvernement de Côme I : ils en attribuoient la perte aux courses des galères ; d'autres se plaignoient de ce que les citoyens riches avoient abandonné cette profession, de ce qu'ils avoient ôté aux arts un aliment dont la privation jettoit le peuple dans la misère. Au milieu de ces vices intérieurs, les régentes avoient cru devoir nourrir les ouvriers qui manquoient de travail ; mais ce moyen dicté par l'humanité, devint funeste à la sûreté publique. Quand la guerre & la peste eurent interdit les communications, lorsque le travail des manufactures devint inutile, que le peuple éprouva toutes les horreurs du besoin, le grand-duc Ferdinand ne vit d'autre expédient que de se servir du mont-de-piété, pour lui procurer la subsistance, il tira de ce trésor des sommes considérables, & suppléa par elles aux dépenses publiques qu'exigeoit la contagion. Mais aussi l'état demeura débiteur de la somme de huit cens mille écus, sans en avoir

retiré aucun intérêt, & le commerce fut encore plus énervé, ſans que le public fût devenu plus riche.

Cet état de décadence & de misère dans l'intérieur de la Toſcane, ne paroît pas d'accord avec l'accroiſſement rapide du port de Livourne : la ſûreté, la facilité y avoient appelé des habitans de chez toutes les nations de l'Europe. Il s'y étoit établi des Anglois & des Hollandois, qui s'emparèrent en peu de tems du commerce de la côte, qui d'abord appartenoit aux Toſcans. Livourne devint la patrie commune, & ſon commerce ne fut point inutile aux nationaux, tant qu'ils s'aſſocièrent avec les étrangers. Quel qu'en fut le ſuccès, on conſidéra toujours comme un avantage pour le grand-duché, d'avoir un port auſſi commode & auſſi peuplé, & l'on ne négligea rien pour en accroître la richeſſe. Dans le tems de la guerre d'Eſpagne & d'Angleterre, Ferdinand I y attira des corſaires Anglois, enrichis des priſes qu'ils avoient déjà faites ſur mer. Côme II ſuivant les traces de ſon père, en recueillit encore, ſans exiger d'autres conditions que

d'obſerver les loix & de ne point armer contre les chrétiens. Le Pape voulut inutilement, pour éloigner les hérétiques, inſpirer des craintes au grand-duc, publier des bulles, rappeler les canons; ce fut en vain, & Livourne, trente ans après ſa fondation, devint trop petite pour le nombre de ſes habitans. En 1623, on reconnut la néceſſité d'en accroître l'étendue, on examina s'il falloit démolir les fortifications intérieures, & il fut réſolu d'augmenter cette partie de la ville, qui ſe nomme Veniſe, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a conſervée avec la ville capitale de la république.

Cet accroiſſement rapide ne ſe fit pourtant qu'aux dépens de la population & du commerce de Piſe. En 1613, on y comptoit 16157 habitans, qui avoient diminué d'un tiers en 1630. Quoique les foires établies par les ſoins de Ferdinand I, ſubſiſtaſſent encore, tout le commerce avoit paſſé à Livourne. Les privilèges accordés à ces deux villes pour l'introduction des marchandiſes étrangères, avoient mis une barrière entr'elles & la capitale pour ce même objet.

Les Florentins ſe ſont toujours plaints de ces franchiſes accordées à Piſe & à Livourne, pour l'entrée des draps étrangers, non moins que des courſes des galères. Quoiqu'il fût zélé conſervateur des établiſſemens & des loix de ſes ancêtres, Ferdinand II fut embarraſſé des plaintes & des inſtances du public. Son plus grand regret eût été de rendre inutile cette marine qu'il avoit rétablie & rendue redoutable dans le Levant. Il examina ces objets avec ſes conſeillers en 1632 : il ſentit qu'en faiſant la paix avec les Turcs, il ne procuroit pas à ſes ſujets un commerce de draps plus avantageux dans le Levant : les autres nations s'y étoient emparées de cette branche de commerce, mais il ne croyoit pas devoir refuſer quelque ſatisfaction au peuple qui ſe plaignoit toujours. Ce prince tenoit armés ſix galères & deux chébecs, qui lui coûtoient par an deux cent mille ducats ; le profit l'indemniſoit quelquefois, mais il eſtimoit plus encore, l'avantage de tenir les corſaires éloignés de ſes côtes & de purger la Méditerranée de ceux de

Barbarie. S'il eut retiré ses galères, les Turcs & les régences d'Afrique auroient consenti à faire la paix avec le grand-duc : mais avant de prendre ce parti, Ferdinand vouloit s'assurer un commerce direct avec l'Espagne, afin de conserver sa marine. Le comte-duc desiroit qu'il y eût toujours une escadre entre l'Italie & l'Espagne, afin d'établir une communication entre ces deux contrées. Il offroit à la puissance qui se chargeroit de l'entretenir, le privilége exclusif d'embarquer toutes les laines Espagnoles dans les ports de la Méditerranée, supposant que le profit seroit plus que suffisant pour l'entretien de l'escadre. On considéroit à Florence que les laines Espagnoles transportées à Livourne, pouvoient être distribuées dans toute l'Italie avec un avantage considérable pour le grand-duché. Ce parti auroit satisfait les Toscans, si les Génois, trop supérieurs à l'Espagne en richesses & en autorité, n'eussent fait tous leurs efforts pour l'empêcher. Le comte-duc entièrement vendu à cette république, n'avoit pour la maison de Médicis que des égards politiques,

& plutôt que d'accorder au grand-duc ce privilège exclusif, il jugea plus utile pour la monarchie de solliciter le titre de commandant général sur mer pour le prince Jean-Charles. Ainsi la démarche du grand-duc vis-à-vis de l'Espagne, n'eut d'autre effet que d'appaiser les plaintes de ses sujets, & les courses des galères continuèrent comme auparavant. D'ailleurs quelqu'expédient qu'on eût trouvé pour étendre le commerce, il eût été dans ce moment peu avantageux à l'intérieur de la Toscane, où tout languissoit par les vices d'une mauvaise administration.

La mort de Ferdinand I ayant fait cesser le commerce particulier de la maison de Médicis; le faste & les grandes dépenses ne furent point diminuées: Côme II profita du trésor de son père, & son amour pour la grandeur surpassa dans la magnificence de sa cour, celle des princes ses aïeux. La prodigalité des régentes acheva d'épuiser ce trésor, & les calamités qui affligèrent la Toscane donnèrent lieu à ces loix restrictives, que fondent trop souvent la crainte qu'on a mal-

à-propos du peuple, & le desir que conçoit alors un gouvernement foible de s'assurer la perception de ses revenus. Alors on vit naître la rigueur dans cette même perception de droits infinis, les vexations, les exactions, les graces arbitraires, l'affoiblissement & enfin la décadence totale de l'agriculture. Tout le soin qu'avoient pris le grand-duc François & Ferdinand son frère, pour soutenir & améliorer cet art nécessaire, fut négligé sous le gouvernement de Côme III, & la régence en ressentit depuis les funestes effets. Les bornes fixées au prix des vivres, les précautions inutiles qu'on prit pour assurer l'abondance, la mauvaise administration opprimèrent bientôt les cultivateurs & désolèrent les campagnes. Les laboureurs enchaînés par les emprunts, & par la crainte des châtimens, trompés par les particuliers, pressés par les tribunaux, abandonnoient les champs & préféroient de mettre leur subsistance au hasard, surtout dans la capitale, où la piété publique prodiguoit des secours trop favorables à la paresse. Ainsi les terres n'étant plus cultivées, ne produisirent plus;

plus; les récoltes éprouvant tous les ans une nouvelle diminution, l'état demeura exposé à une disette perpétuelle, qui le détruisoit insensiblement. On reconnut en 1620, l'excessif besoin d'apporter des remèdes prompts à une décadence totale; on institua une *commission de l'agriculture*, qui fut chargée de visiter les terreins susceptibles d'améliorations & de nouveaux défrichemens, & de prescrire à ceux qui les possédoient la manière de les exécuter. Sans examiner le vice intérieur des loix & de l'administration qui causoit tous les désordres, on crut que la force pouvoit relever cette profession, plus éloignée peut-être qu'aucune, de souffrir la violence. Aucun possesseur de terres, de quelque rang qu'il fût, ne fut exempt de l'autorité de ces commissaires, qui même pouvoient encore nommer des subdélégués dans les villes & dans les campagnes. Les officiers de cette nouvelle commission faisoient le rapport de ce qu'ils avoient observé dans les communautés, & les propriétaires se trouvoient forcés au labourage des terres. Quels

désordres ne pouvoient pas arriver dans toutes les campagnes, d'une si étrange méthode & d'une violence si déraisonnable? Aussi, le seul effet de cette commission fut que depuis 1620, jusqu'à 1630, l'agriculture ne fit aucun progrès; que la disette devint un fléau ordinaire & que l'état fut assujetti aux plus grands malheurs. Le grand nombre des milices détournoit les cultivateurs de leurs travaux; les quartiers réservés pour les chasses, & les peines sévères portées contre la transgression de ces loix, décourageoient les gens de la campagne; les familles réduites à la misère, chassées par les propriétaires à cause de leurs dettes, se rassembloient en troupes, couroient les campagnes, cherchant à se procurer leur subsistance par les vols & les rapines. Ainsi ces désordres inouis sembloient reconduire les peuples aux tems obscurs de l'ancienne barbarie.

Un tel renversement ne pouvoit favoriser l'accroissement des arts & des lettres. On se rappelera sans doute les fonds considérables assignés par Côme II pour la continuation de la

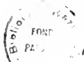
ſuperbe chapelle de ſaint Laurent, à l'ornement de laquelle devoit contribuer tout ce que les arts & la nature produiroient de plus précieux. La régence ayant retranché ces fonds, ce travail fut interrompu, & avec lui la culture des arts qui devoient ajouter à ſa magnificence. L'école de ſculpture de Jean de Bologne, commença à décheoir ſous Pierre & Ferdinand Tacca, & la poſtérité néglige également les noms & les ouvrages des autres ſculpteurs de ce tems. Les Tacca ont laiſſé cependant de très-beaux monumens, entr'autres, deux ſtatues équeſtres en bronze, l'une pour Philippe III, l'autre pour Philippe IV; le comte-duc avoit demandé cette dernière, & Ferdinand II la fit exécuter. L'art de travailler les pierres de rapport fut extrêmement encouragé par la régence, auſſi fit-il des progrès ſenſibles. Le luxe & le goût des particuliers ne pouvoient plus compenſer la négligence du gouvernement à l'égard des beaux-arts; les calamités qu'on avoit eſſuyées ayant ôté au plus grand nombre les facul-

tés néceſſaires, & la vanité des riches étoit occupée à un nouveau genre de faſte & de grandeur. Les ſpectacles étoient devenus languiſſans ; le peuple accablé de misère, ne les ſoutenoit plus par ſa préſence, & le tréſor du prince épuiſé par des dépenſes plus néceſſaires, ne pouvoit fournir à ce genre de magnificence. Cependant les embelliſſemens du palais Pitti, commencés par Côme II en 1616, & continués par les régentes, furent pour Ferdinand & pour ſes frères un puiſſant motif, qui les engagea toujours à aimer & à protéger autant qu'ils le purent, les beaux-arts qui devoient orner ce ſuperbe palais : l'éducation de ces princes avoit donné à leur génie une ſingulière élévation ; le grand-duc uniſſoit à ſes autres connoiſſances, une étude profonde des mathématiques & de la philoſophie ; dans ſes premières années, les ſciences, les arts & les lettres ſe flattèrent d'un ſuccès heureux ſous un prince né pour les aimer & les cultiver. Mais les malheurs dont il fut accablé, l'empêchèrent de ſe livrer à ſes heu-

reuſes inclinations. Il vit ſes peuples languir, les eccléſiaſtiques dominer, la guerre ravager l'Italie, le commerce & l'agriculture ſe perdre & ſe détruire. Galilée qui par la ſupériorité de ſon génie devoit ſans doute éclairer ſon ſiècle, vivoit retiré à la campagne, preſque inconnu & livré par les décrets de la cour de Rome à une ſorte de mépris. Le grand-duc cependant l'honoroit de fréquentes viſites; il alloit chercher auprès de lui ces ſages inſtructions, qui contribuèrent à lui acquérir un nom immortel. Le prince Léopold que les nœuds d'une tendre amitié uniſſoient plus particulièrement encore au grand-duc, que ceux de la fraternité, montroit auſſi les mêmes inclinations, & n'avoit d'autre deſir que de l'imiter & de le ſervir. Leurs études & les réflexions qu'elles faiſoient naître, étoient communes entr'eux, les plaiſirs & les ſoins du gouvernement l'étoient auſſi, & jamais union fraternelle ne fut plus intime & plus rare dans ce rang élevé. Auſſi-tôt que Ferdinand eut pris les rênes de l'état, il rappela près de

ſa perſonne Pierre de Cortone ; on entreprit de nouveaux bâtimens, on cherchoit à les embellir, mais de cruels événemens ſurvinrent encore, & forcèrent le grand-duc à ne plus ſonger qu'à ſa défenſe.

Fin du Tome ſixième.



ENZO
nev.[a]
lcanti.

FRAN.co
omina
iajoli.

GIOVANNI
Caterina
di Galeaz.o
Sforza Ved.a



